PARTI SOCIALISTE

LES SOCIALISTES ET L'EUROPE

Coll. Fondation Jean Jaurès

PARTI SOCIALISTE

RAPPORTS

AU CONGRÈS EXTRAORDINAIRE SUR LES PROBLÈMES EUROPÉENS

15 - 16 DÉCEMBRE 1973

Collection Jean-Jaurès



Collection Jean-Jaurès

RAPPORT GÉNÉRAL ... *R. Pontillon*

ANNEXES

RAPPORT N° 1 ..... *D. Motchane*

RAPPORT N° 2 ..... *P. Machefer*

RAPPORT N° 3 ..... *N. Questiaux*

RAPPORT GÉNÉRAL

LA NOTION D'EUROPE DANS L'IDÉOLOGIE SOCIALISTE 4

LE MOUVEMENT SOCIALISTE ET L'EUROPE (1947 - 1973) 5

BILAN DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE (1958 - 1973) 6

CRITIQUE SOCIALISTE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE 11

L'EUROPE, MALADE DU GAULLISME 13

LES ENTREPRISES MULTINATIONALES, DIMENSION NOUVELLE DU CAPITALISME INTERNATIONAL 13

ET SI L'EUROPE DISPARAISSAIT... OU L'ILLUSION DU SOCIALISME DANS UN SEUL PAYS 15

THÈMES POUR UN PROGRAMME SOCIALISTE EUROPÉEN 19

Coll. Fondation Jean-Jaurès

RAPPORT GÉNÉRAL

La notion d'Europe dans l'idéologie socialiste

Historiquement, c'est de la conscience d'un désordre qu'est née la conscience de l'Europe.

Il en est de même aujourd'hui, où c'est le sentiment de l'insuffisance, du vide et de l'absence d'unité réelle, qui vient féconder la revendication d'une relance européenne.

D'abord idée de souverains, puis thème bourgeois, la notion européenne a pénétré l'idéologie socialiste au travers de la contradiction dialectique qui oppose Kant et les tenants de la Souveraineté du Droit, à Hegel et aux partisans du Droit des Souverainetés.

Il fallut la naissance de l'internationalisme ouvrier pour que l'idée s'affirme, prenne corps, et finalement s'impose comme une dimension souhaitable et nouvelle du combat révolutionnaire.

I. — L'EUROPE DANS L'IDÉOLOGIE SOCIALISTE.

1. Les Saint-Simoniens et les Positivistes ont été les premiers à introduire la notion européenne dans la revendication socialiste. Et « La République Occidentale » d'Auguste Comte précède et rejoint celle à venir des Etats Unis Socialistes d'Europe.

C'est Victor Considérant, disciple de Fourier, qui annonce résolument

« l'unité fédérative des races européennes et, par une conséquence inévitable, l'établissement définitif de l'harmonieuse unité du monde. »

Comment voit-il cette Europe Fédérative ? Il nous le dit clairement dans son livre « La Dernière Guerre et la Paix définitive en Europe » (1850) : « sous la forme d'un grand Etat unitaire et centralisé ».

Mais il faudra attendre Proudhon pour que s'élabore une véritable problématique politico-sociale de l'Europe. Dès 1863, dans le « Principe Fédératif », il constate d'abord que la notion même de nationalité est pleine de contradictions et d'obscurités. C'est une abstraction, « produit de la politique bien plus que de la nature ». Il est très beau d'affirmer que les peuples disposeront d'eux-mêmes, mais cela peut signifier des choses bien différentes. *Que représentera, en fin de compte, cette prétendue conquête pour l'homme qui souffre et qui peine ?*

« Un ensemble aussi complexe que l'Europe fédérée ne peut, selon Proudhon, *se constituer que par un bouleversement total des structures et, surtout, un changement complet des mentalités et des idéaux. »*

C'est vers 1867 que la pensée proudhonienne prendra une forme programmatique et s'exprimera dans les revendications d'une Internationale à peine naissante.

Marx, fondamentalement hostile au phénomène national, ne manifestera pour sa part que réserve pour toute tentative d'organisation européenne fondée sur le principe des nationalités, vouée, selon lui, par définition, à la bourgeoisie et au mercantilisme.

De fait, le problème de l'unité européenne ne l'a guère préoccupé.

C'est, finalement, avec la pensée jaurésienne que l'héritage saint-simonien et proudhonien retrouvera réalité et vigueur ; Jaurès rappelle dès 1905 que

« c'est l'action du prolétariat socialiste qui est dès maintenant, et qui sera de plus en plus la force décisive d'unification de l'Europe et du monde. »

2. Cette intégration de la dimension européenne comme cadre et moyen de l'action socialiste restera commune à l'ensemble du Mouvement Socialiste International jusqu'à la grande scission ouvrière.

Dès lors que s'élabore la notion du bastion socialiste, d'un Centre privilégié de la Révolution mondiale, la revendication européenne perd consistance et justification.

Seul Trotsky maintiendra désespérément dans sa conception globale de la Révolution l'idée que l'Europe socialiste devait naître des interdépendances économiques entre pays de niveau de développement différent. Son opposition aux thèses de Lénine sur ce point est bien connue.

L'originalité de l'apport socialiste à l'avenir de la construction européenne c'est de n'avoir jamais dissocié la revendication globale, de la satisfaction d'objectifs partiels. Le but est d'œuvrer pour la Communauté européenne sans nuire à la Communauté universelle, qui demeure l'objectif final.

Mais la responsabilité des socialistes est d'être présents à tous les niveaux du combat sans attendre la réalisation d'objectifs plus ambitieux.

Dès son retour de déportation, Léon Blum note :

« On ne fera donc pas les Etats Unis d'Europe sans nous. Mais, en revanche, nous ne nourrissons pas la présomption « absurde et déplorable » de les faire aujourd'hui à nous

tout seuls. Nous n'avons nullement l'intention d'attendre pour poser les premières pierres de la construction européenne le jour où tous les pays de l'Europe auront une majorité socialiste au Parlement et un gouvernement socialiste homogène. Aurions-nous partout la majorité, exercerions-nous le pouvoir dans toutes les capitales que, pour une œuvre de cet ordre, nous rechercherions encore le consentement le plus général, le concours le plus large des convictions et des bonnes volontés. »

Et quelques années plus tard, saluant, en 1948, la création du Mouvement Européen, issu du Congrès de La Haye, Blum écrit encore :

« Les temps sont passés tour à tour. L'Europe n'est plus le centre du Monde, l'élément prépondérant de la vie universelle. Le reste du monde ne pourrait assurément se passer d'elle sans dommage : mais elle ne pourrait se passer du reste du monde sans désastre. Ni comme entité politique, ni comme entité économique, ni même comme entité culturelle, une communauté européenne ne se suffirait à elle-même. Elle n'est concevable et viable qu'en tant qu'élément de la communauté universelle.

« Le mouvement européen est donc justifié. Il était donc indispensable. Mais il n'est et ne doit être vis-à-vis du mouvement mondial, ni une régression, ni une contradiction.

« Il doit être conçu, si je puis dire, à la fois comme un expédient et comme une transition. Nous ne faisons pas l'Europe parce que nous renonçons à faire le monde. L'organisation pacifique du monde reste au contraire notre but. Mais nous nous efforçons d'abord de construire l'Europe, la démocratie pacifique d'Europe, parce que nous croyons avoir une chance d'y réussir plus aisément et plus vite, parce que cette réussite procurerait par elle-même un soulagement sensible aux difficultés internationales ; parce que la construction de la communauté européenne représenterait sans doute possible une préparation, un entraînement, un exemple, un tremplin, pour la construction de la communauté universelle. Telle est la devise qu'il ne faudra jamais oublier.

« Faire les Etats Unis d'Europe, mais en les intégrant d'avance dans le super-Etat universel : faire l'Europe, mais en pensant au monde et pour le monde. »

Le Mouvement Socialiste et l'Europe (1947-1973)

Après la Conférence des Seize de juillet 1947 pour la coordination de l'aide américaine au relèvement de l'Europe, d'où devait sortir l'O.E.C.E., et avant la Conférence de La Haye de 1948, où fut créé le Mouvement Européen, les partis socialistes européens s'étaient réunis en **Conférence internationale à Paris les 24 et 25 avril 1948.** Ils ont décidé — citons le texte de la résolution commune — que « c'est dans le cadre des Etats Unis de l'Europe libre, considérés comme une étape vers l'unification du monde, que peuvent le mieux être atteints dans la paix les objectifs économiques, sociaux, politiques et culturels des travailleurs de ces pays ».

Anticipant sur ce que sera le Traité de Rome, la Résolution poursuit :

« L'organisation économique de l'Europe exige un effort constamment orienté vers l'harmonisation des législations sociales, douanières et fiscales, des structures industrielles et agricoles, des politiques monétaires et des méthodes employées pour associer l'ensemble des économies métropolitaines avec celles des territoires d'outre-mer. Elle suppose aussi l'élaboration d'un plan fixant les objectifs industriels, agricoles et sociaux à atteindre, un programme commun d'importation et d'exportation, la répartition des matières essentielles, de l'énergie et des crédits, la création de certaines industries nouvelles qui seraient la propriété commune de l'Europe, ainsi que l'utilisation de la main-d'œuvre sans que les travailleurs qui se déplaceraient volontairement soient exposés à une diminution de leurs droits sociaux...

« La Conférence est parfaitement consciente des difficultés considérables que les peuples devront vaincre pour atteindre les objectifs ci-dessus. Mais elle est convaincue que les derniers événements internationaux ont fait surgir des possibilités nouvelles dont les Socialistes tireront parti pour accélérer la marche à l'unification européenne.

« Afin de marcher vers ce but, et dans sa volonté de guider les peuples d'Europe vers une union complète, la Conférence décide de créer à Paris, en accord avec le C.O.M.I.S.C.O., un Centre Socialiste de Documentation et de Propagande en faveur des Etats Unis d'Europe dont les tâches seront :

a) de fournir à chaque Parti Socialiste Européen la documentation sur les initiatives et les travaux visant à l'unification fédérale, économique et politique de l'Europe ;

b) d'aider l'action des divers Partis Socialistes européens afin de faire aboutir auprès des gouvernements respectifs les projets établis en commun et afin de généraliser les initiatives prises par les divers Partis Socialistes en faveur des Etats Unis socialistes d'Europe ;

c) d'établir une organisation permanente des Partis Socialistes des pays participant au plan Marshall ou au Pacte des Cinq puissances, organisation parallèle à celle des gouvernements, pour étudier les effets de la mise en œuvre du plan Marshall et du Pacte des Cinq et pour coordonner les efforts des Partis Socialistes vers l'unité européenne. »

Cet esprit, cette revendication, on la retrouve comme une constante au travers des Résolutions du Congrès ou des Ecrits, par lesquels s'exprime le Programme d'action de la pensée politique du Mouvement Socialiste Français. En 1953, Guy Mollet les rappelle en ces termes :

« Les objectifs du Parti Socialiste, en matière de politique européenne, sont tels que nous avons tenté de les analyser :

- Aucune de nos nations, si elle demeure isolée, ne peut espérer, ni dans le présent ni dans l'avenir, résoudre, à l'échelon national, les grands problèmes économiques et sociaux de l'ère moderne. L'essor économique et le progrès social impliquent l'unification du marché européen, une production, une distribution organisées dans un cadre beaucoup plus vaste que les frontières actuelles évidemment périmées.

- L'inconnu qui plane sur ce que sera la politique extérieure américaine commande également la constitution d'une Troisième Force internationale destinée, non pas à pratiquer entre les deux blocs une politique de neutralité, mais influer sur le cours de la situation internationale dans le sens le plus favorable à la Paix. Cette Troisième Force ne peut être que l'Europe libre et unie.

- Pour éviter les graves dangers que courraient la démocratie allemande et la Paix mondiale dans le cas de la renaissance d'un Etat allemand entièrement maître de ses

destinées et disposant notamment d'une armée autonome, l'intégration de l'Allemagne dans des organismes placés sous autorité supranationale apparaît comme la seule solution efficace. »

Plus près de nous, dans **Le Coup d'Etat permanent,** François Mitterrand écrit en 1965 :

« *La véritable Europe a besoin des patries comme un corps vivant de chair et de sang. Ses fondateurs l'ont souhaitée ainsi. Ses fidèles ne l'aimeraient pas autrement. Mais si un pouvoir politique commun n'est pas rapidement institué, que de tentations inciteront les hommes d'Etat à remiser cette espérance qu'on appellera bientôt utopie : tentations de la peur, de la paresse et du conformisme ! Une France nationaliste condamne ses partenaires ou bien à l'imiter et donc à s'isoler, ou bien à s'abolir dans un atlantisme qui sous le couvert du « plus grand Occident » étouffera ce que la civilisation de l'Europe contient d'irremplaçable. C'est pourtant ce que fait de Gaulle avec son « Europe des patries », juxtaposition d'intérêts et d'intrigues qui, pour s'équilibrer à l'intérieur, contractent des alliances ou quêtent des parrainages à l'extérieur. L'étonnante contradiction ! Son refus d'une haute autorité politique conduit Washington, Londres, et, pourquoi pas, Moscou à arbitrer les querelles des Six. Pendant qu'il court après son ombre à l'autre bout du monde, il réinstalle à nos frontières ceux que le petite Europe des techniciens et des marchands suffisait à tenir à distance.* »

Le Plan d'action du Parti Socialiste d'Issy-les-Moulineaux adopté au Congrès d'Epinay (20-21 juin 1970) fixait ainsi les objectifs à court et moyen terme du Parti :

— L'entreprise de construction socialiste ne peut être envisagée à un seul niveau, soit national, soit supranational.

I. — Objectifs à court terme.

1° Développer, par la multiplication des rencontres au sommet le cas échéant, par le déclenchement d'actions communes, la coordination des efforts des Partis Socialistes de l'Europe. **Le Parti organisera une assemblée représentative des Partis Socialistes des pays adhérents ou candidats à la C.E.E. en vue de jeter les bases d'une organisation fédérale des Socialistes de l'Europe.**

2° Elargir le Marché Commun par l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande, éventuellement d'autres pays.

3° Eviter que cet élargissement n'aboutisse à un dépérissement des institutions supranationales actuelles qui, si insuffisantes soient-elles, ont le mérite d'exister et dont l'affaiblissement rendrait encore plus difficiles les interventions de la puissance publique pour maîtriser le développement économique. Cela signifie que l'adhésion de nouveaux pays implique l'acceptation par eux de certaines restrictions de souveraineté.

4° Accroître les pouvoirs du Parlement européen, qui doit exercer un contrôle réel sur l'emploi des ressources de la Communauté, celles-ci d'ailleurs devant être progressivement développées.

5° Etablir au niveau européen une politique commune dans un certain nombre de secteurs clés : transports, énergie, aéronautique, atome, informatique, pétrochimie, activités spéciales...

6° Mettre en place progressivement une politique monétaire commune.

II. — Objectifs à moyen terme.

1° Préparer le dépérissement de l'actuel Conseil des Ministres des Communautés, qui n'est politiquement responsable devant aucune assemblée représentative, au profit d'un pouvoir authentiquement supranational.

2° Parallèlement, renforcer le contrôle démocratique de ce pouvoir par l'élection du Parlement européen au suffrage universel et par une extension du rôle du Comité économique et social.

3° Etablir une monnaie unique.

4° Définir les modalités d'une planification européenne, conforme au modèle de civilisation que le Socialisme se propose d'instaurer en Europe (organisation interne de l'entreprise et de sa gestion, participation des salariés à celle-ci, développement des équipements collectifs, etc.).

5° Préciser le rôle politique que l'ensemble européen se prépare à jouer dans le monde comme force jouissant d'une pleine autonomie de décision et d'action.

Plus près de nous, les Congrès d'Epinay, de Suresnes et de Grenoble précisaient, en l'actualisant au contexte de l'époque, les formes modernes de cette revendication permanente du Mouvement Socialiste ouvrier international (on en trouvera le rappel en annexe).

Bilan de l'action communautaire (1958-1973)

L'analyse suivante prend pour référence à la fois les traités de base, la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement à Paris (octobre 1972) et les traités d'adhésion.

I. — L'UNION DOUANIÈRE.

Depuis le 1er juillet 1968, les Six forment une Union douanière dont les caractéristiques essentielles sont : la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux et l'établissement vis-à-vis des pays tiers d'un tarif douanier commun.

Liberté de circulation des marchandises.

Depuis le 1er juillet 1968, après réduction progressive des droits de douane qui existaient antérieurement à la création du Marché commun, les marchandises (produits industriels et agricoles) circulent librement entre les pays de la Communauté sans droits de douane ni contingents, sous réserve de ce qui sera dit ultérieurement pour les prix agricoles.

Liberté de circulation des personnes.

Les travailleurs salariés ressortissants d'un pays de la Communauté peuvent trouver un emploi dans toute l'étendue de la Communauté où ils bénéficient d'une protection sociale qui constitue un avantage sur les travailleurs des pays tiers.

Un régime particulier de Sécurité sociale des travailleurs migrants garantit leurs avantages quels que soients leurs changements de résidence successifs.

Libre circulation des capitaux.

Certains transferts sont autorisés, notamment ceux qui correspondent au paiement d'une marchandise, ou aux mouvements de biens de personnes.

L'essentiel des autres opérations n'est pas libéré.

Tarif douanier commun.

Vis-à-vis des pays tiers, tous les tarifs douaniers nationaux ont disparu le 1er juillet 1968 au profit d'un tarif douanier commun (T.D.C.). En janvier 1961 et en juillet 1963, des rapprochements progressifs avaient été réalisés et seul un dernier pas s'opéra le 1er juillet 1968.

L'accord de l'élargissement a permis une période transitoire de 5 ans pour les nouveaux Etats membres.

II. — LES POLITIQUES COMMUNES.

La politique commerciale et relations extérieures.

La Conférence de Paris (octobre 1972) a été l'occasion d'une mise à jour en cette matière.

a) UN PROBLÈME URGENT.

Les relations futures avec les Etats africains malgache et mauritanien asociés et les Etats indépendants du Commonwealth. La Conférence ministérielle d'octobre 1973 a ouvert ces négociations.

L'objectif est de contribuer au développement des pays associés en garantissant à leurs produits le libre accès dans la Communauté et en fournissant une aide financière substantielle par l'intermédiaire du Fonds européen de Développement.

Quelques difficultés se présentent dès à présent :

— la plupart des pays africains refusent toute réciprocité, tandis que certains Etats-membres de la Communauté soulignent que les liens commerciaux doivent être fondés sur une zone de libre échange.

— Certains Etats-membres de la Communauté ont des réticences marquées à l'égard d'une politique de développement régionalement limitée (essentiellement à l'Afrique). Ils ont tendance à lier la conclusion d'un accord d'association à l'élaboration d'une politique de développement globale par la Communauté elle-même.

b) PARALLÈLEMENT, LES DISCUSSIONS SE POURSUIVENT AVEC UNE SÉRIE DE PAYS DU BASSIN MÉDITERRANÉEN.

Les accords d'association déjà existants (Turquie, Maroc, Tunisie, Malte) doivent être adaptés pour tenir compte de l'élargissement de la Communauté.

Parallèlement, les accords existant avec Israël et l'Espagne seront développés dans le sens d'une zone de libre échange.

c) LA COMMUNAUTÉ PARTICIPE ÉGALEMENT AUX DISCUSSIONS PRÉLIMINAIRES DE LA GRANDE NÉGOCIATION COMMERCIALE MULTILATÉRALE AU SEIN DU G.A.T.T. (NIXON-ROUND).

Le Conseil s'est déjà mis d'accord sur les grandes orientations que la Commission devra suivre au cours de ces négociations. Celles-ci n'auront pas seulement pour objet de réduire les droits de douane mais également d'éliminer un ensemble d'obstacles non tarifaires.

En ce qui concerne la réduction des droits de douane, la Communauté veillera à ne pas léser les pays en voie de développement qui bénéficient actuellement des préférences généralisées.

La Communauté insiste également sur le fait qu'une réduction substantielle des droits de douane n'a que peu de sens (aussi longtemps que le système monétaire international demeure instable).

La politique commune de concurrence.

Ce domaine voit le triomphe de la philosophie libérale du Traité de Rome. La Commission a reçu tous pouvoirs pour intervenir à l'encontre des restrictions de concurrence résultant des ententes, des aides d'Etats et des concentrations.

a) LES ENTENTES.

Les ententes existant antérieurement à la Communauté ont dû se déclarer et faire l'objet des décisions de la Commission pouvant autoriser, interdire ou imposer des modifications.

Sur presque 40 000 accords d'entreprises notifiés à la Commission, la grande majorité n'apportait aucune entrave à la concurrence dans le Marché commun. Ils ont reçu de la Commission l'autorisation qui légalisait leur fonctionnement.

Lorsque la Commission refuse l'autorisation à une entente, celle-ci est déclarée nulle et doit se dissoudre, faute de quoi elle peut être condamnée à une amende et à des astreintes (entente de la quinine en 1970).

b) LES CONCENTRATIONS.

La Communauté détient théoriquement un pouvoir de surveillance pouvant aller jusqu'à l'interdiction des fusions d'entreprises, d'où résulterait une concentration d'une puissance telle qu'elle serait en mesure de dominer le marché et d'imposer des prix.

Dans le domaine particulier de la production sidérurgique, la Commission a défini en 1970 quelques critères permettant de préciser la notion de position dominante. Elle estime qu'il peut y avoir danger de position dominante à partir du moment où dans ce domaine 90 % des produits mis sur un marché proviennent de moins de 10 entreprises dont une seule couvre plus de 12 à 13 % de la production considérée.

Les fusions entre entreprises de la même nationalité sont encore, de loin, les plus nombreuses et les prises de participation et absorptions sont, pour les deux tiers, le fait d'entreprises de pays n'appartenant pas à la Communauté, notamment des Etats-Unis.

c) LES AIDES D'ÉTATS.

Les aides existant antérieurement à la Communauté (aides à l'exportation ; privilège fiscaux, taux d'escompte préférentiels, tarifs réduits de transport, taxes affectées au soutien d'une industrie) sont progressivement éliminées et les aides nouvelles sont interdites dans la mesure où elles faussent la concurrence.

Les Etats conservent en outre le droit d'aider les régions économiquement ou géographiquement défavorisées. La Commission, en procédant à un examen permanent des aides, détermine celles qui sont autorisées sur base des critères d'appréciation des régimes d'aides, fixés par la Commission.

Rapprochement des législations : entraves techniques, harmonisation des impôts indirects.

La première catégorie d'obstacles nécessite un patient effort de rapprochement et d'harmonisation des législations entre les Neuf.

Les progrès réalisés en ces domaines sont peu spectaculaires, car dans chaque secteur, ce sont d'importants intérêts économiques et de graves répercussions sur l'emploi qui sont en jeu.

En ce qui concerne les différences de taux dans les impositions indirectes, un premier effort de rapprochement a été réalisé par la substitution dans tous les Etats-membres de la taxe à la valeur ajoutée aux divers systèmes de taxes indirectes qui existaient antérieurement.

Des directives de la Communauté d'avril 1967 ont prévu la généralisation de la T.V.A. L'Italie seule a tardé à adopter ce système.

Il a été décidé, à la suite de l'adoption de la décision du 21 avril 1970 sur les ressources propres des communautés, d'harmoniser l'assiette de la T.V.A. dans la Communauté. Mais son application se heurte encore à des divergences notoires (montant des taux, exonération à l'exportation, régimes particuliers).

La politique sociale.

Les instances communautaires n'ont reçu au départ que peu de moyens dans ce domaine, destinés essentiellement à compenser les effets anti-sociaux des politiques de concurrence.

Le communiqué de la Conférence de Paris accorde cependant à celle-ci une place aussi importante qu'à l'Union

Economique et Monétaire. Les interventions de la C.E.E. peuvent se décomposer en trois types d'actions :

Anciennes actions C.E.C.A. :

a) Réadaptation des travailleurs licenciés ;

b) Reconversion des régions minières en déclin et étude des possibilités d'intervention dans les régions menacées ;

c) Recherches sur les maladies professionnelles, l'hygiène et la sécurité du travail ;

d) Construction de maisons ouvrières.

Fonds social.

Le Fonds rénové a pour mission, comme par le passé, de promouvoir à l'intérieur de la Communauté, les facilités d'emploi et la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, mais l'instrument a été adapté aux exigences actuelles.

Auparavant simple Caisse de compensation inter-étatique au seul bénéfice des travailleurs en chômage, il est devenu un élément actif de la politique de l'emploi et il devra contribuer, avec des moyens accrus, à la meilleure utilisation possible de toute la population active, dans le cadre de priorités établies au niveau des Communautés.

Deux types d'interventions sont maintenant prévus.

• Les premières (type A) sont essentiellement des mesures d'accompagnement de décisions du Conseil. C'est le cas lorsque les politiques communautaires affectent ou risquent d'affecter le niveau de l'emploi.

• Les interventions du second type (type B) ne sont pas liées aux décisions du Conseil et visent à corriger un certain nombre de situations préoccupantes du point de vue de l'emploi, notamment dans les régions en retard de développement ou en déclin et dans certaines branches d'activité particulièrement concernées par le progrès technique. Pendant les cinq premières années d'activité du Fonds rénové, 50 % des sommes disponibles seront affectés à des interventions de cette catégorie. L'élimination du chômage dans les régions en retard de développement ou en déclin bénéficiera d'une certaine priorité dans l'attribution des fonds : 60 % des crédits prévus pour les interventions du second type seront affectés à cette fin.

Politique sociale proprement dite.

La Commission vient d'élaborer (juin 73) un programme d'action sociale qu'elle a soumis au Conseil. Rappelons toutefois que la grande consultation prévue entre Conseil et partenaires sociaux à ce sujet n'a pas eu lieu.

a) LES PRIORITÉS ET LES ÉTAPES ENVISAGÉES SONT GROUPÉES DANS UNE RÉSOLUTION SPÉCIALE EN TROIS « CHAPITRES » :

1. — *Le plein et le meilleur emploi* (coopération des services d'emploi, formation professionnelle, maintien du revenu, égalité des salaires, des conditions de vie et de travail, handicapés, travail temporaire) ;

2. — *L'amélioration des conditions de vie et de travail en vue de leur égalisation dans le progrès* (sécurité de travail, protection des intérêts des travailleurs, etc.).

3. — *La participation des partenaires sociaux aux décisions économiques et sociales de la Communauté* (extension des compétences du Comité permanent de l'emploi, création d'un Institut syndical européen).

b) ELLE COMPREND ÉGALEMENT UNE LISTE DES HUIT ACTIONS que la Commission aura réalisées en matière sociale avant la fin de l'année 1973.

La politique agricole commune.

a) L'ORGANISATION COMMUNE DES MARCHÉS AGRICOLES.

Elle constitue l'essentiel de la politique agricole commune et repose sur les éléments suivants :

— la libre circulation des produits à l'intérieur de la C.E.E. ;

— la protection uniforme aux frontières ;

— le régime commun des prix ;

— le régime commun de garantie aux producteurs ;

— les clauses de sauvegarde.

b) FINANCEMENT DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE.

Responsabilité financière commune.

Le régime de prix communs, de garantie commune et de protection uniforme institue une véritable préférence communautaire.

Pour assurer le jeu effectif de cette préférence, le produit des prélèvements perçus à la frontière communautaire est devenu une ressource propre et un Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (F.E.O.G.A.) a été créé.

Principes fondamentaux du financement.

La politique agricole étant communautaire, les restitutions à l'exportation vers les pays tiers et les interventions sur le marché intérieur relèvent du financement commun. En contrepartie, les recettes provenant des prélèvements perçus à l'importation des marchandises agricoles des pays tiers appartiennent également à la Communauté.

LES DÉPENSES DU F.E.O.G.A.

(millions d'unités de compte)

Période	Année	Section « garantie »	Section « orientation »	Total
1962 - 1963 (1)	1964	29	9	38
1963 - 1964 (1)	1965	51	17	68
1964 - 1965 (1)	1966	160	55	215
1965 - 1966 (1)	1967	239	80	319
1966 - 1967 (1)	1968	396	123	519
1967 - 1968	1969	1 039 (2)	285 (3)	1 324
1968 - 1969	1970	1 642 (2)	285 (3)	1 927
2e semestre 1969	1971	1 666 (2)	142,5 (3)	1 808,5
1970		2 604 (2)	285 (3)	2 889
1971		1 629 (2)		1 629
1972	1972	2 525 (2)	285 (3)	2 810
1973 (4)	1973	2 977	330	3 307

(1) Définitif.
(2) Provisoire.
(3) Dont 436 Mio réservés pour la réforme de l'agriculture, les montants totaux correspondant aux crédits inscrits aux budgets au titre de la période correspondante de la garantie.
(4) Projet de budget.

Toutefois, la réalisation de la Commnauté se fondant sur la notion de progressivité, le financement n'a débuté que modestement pour s'étendre d'année en année, jusqu'à la prise en charge totale des dépenses et à l'affectation totale des prélèvements.

Fonctionnement du F.E.O.G.A.

Le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (F.E.O.G.A.) fait partie intégrante du budget de la Communauté, tout en étant régi par une série de dispositions qui lui sont propres.

La structure interne de son fonctionnement veut que les dépenses de soutien des marchés agricoles soient groupées dans une section « Garantie » du Fonds et les dépenses d'amélioration des structures agricoles dans une section « Orientation ».

Ultérieurement, des sections spéciales ont été créées pour des tâches très particulières (exemple : aide à l'agriculture luxembourgeoise).

De 1958 à 1969, le F.E.O.G.A. a dépensé environ 3,5 milliards d'unités de compte dont un tiers environ a été affecté aux réformes de structure.

Du point de vue institutionnel, c'est la Commission qui met en œuvre les décisions du Conseil et qui gère le Fonds.

Crédits distribués à la France par le F.E.O.G.A. (1962-1971) :

— Section garantie : 45 milliards de francs ;

— Section orientation : 592 millions de francs.

c) LA RÉFORME DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE.

Pendant les années 60, la politique agricole commune était essentiellement constituée d'une politique de prix et d'organisation des marchés. Suite au fameux « Plan Mansholt », le Conseil a adopté en avril 1972 trois directives de réformes structurelles (modernisation des exploitations, encouragement à la cessation d'activités agricoles, qualification professionnelle).

Compte tenu de l'élargissement de la Communauté d'une part, et des développements nouveaux dans l'agriculture européenne et mondiale d'autre part, la Commission a estimé qu'il importait de procéder à un examen approfondi de cette politique agricole afin d'examiner l'opportunité d'en améliorer le fonctionnement et d'instaurer éventuellement des mesures complémentaires.

La Commission procède actuellement à cet exercice et fera prochainement des propositions au Conseil. Celles-ci doivent tendre à créer un meilleur équilibre dans la production de certains produits, notamment les produits laitiers et le blé tendre. A ce sujet, il convient de garder à l'esprit le fait que les écarts relativement faibles entre l'offre et la demande entraînent dans le secteur agricole des mouvements considérables de prix.

Il convient d'ailleurs de rappeler qu'un système d'encouragement à la production de viande bovine a été mis au point (la difficulté dans ce domaine étant de combler la pénurie actuelle de viande bovine sans entraîner une production supplémentaire de lait, ce qui exige une reconversion graduelle de notre cheptel).

La politique des transports.

Il a été très difficile de mettre en œuvre une action commune dans un secteur où les politiques des Etats-membres sont déjà très élaborées, jusqu'à atteindre une grande complexité.

Malgré ces obstacles, la C.E.E. s'est efforcée de mettre sur pied une politique commune en matière de transports. En 1961, 1962, puis 1963-64, la Commission publia un mémorandum puis un programme et enfin une série de propositions concrètes tendant à réaliser une organisation des transports apte à répondre aux besoins futurs de la Communauté et fondée sur la concurrence entre modes et entreprises de transport, tant à l'échelon national qu'entre les Etats-membres. Elle proposait aussi de supprimer les obstacles au franchissement des frontières, d'éliminer les tarifs discriminatoires et de soutien, d'assurer le libre établissement des transporteurs de la Communauté dans n'importe quel Etat-membre, etc.

On est encore loin en cette matière d'une véritable politique des transports.

La politique de l'énergie.

a) Le Conseil du 22 mai 1973 a permis à la Commission de considérer ses propositions comme une base suffisante pour faire des progrès dans le domaine de la politique énergétique.

b) Les problèmes actuels ont mis l'accent sur la nécessité d'avoir une approche communautaire de l'approvisionnement pétrolier de nos pays. C'est la raison pour laquelle la Commission a déposé le 25 juillet 1973 une série de propositions de règlements visant à mettre en œuvre des instruments pour :

— établir des relations de coopération avec les pays consommateurs de pétrole ;

— proposer parallèlement le développement d'une action de coopération avec les pays producteurs de pétrole ;

— organiser le marché pétrolier communautaire.

c) Actuellement, la coopération avec les pays consommateurs de pétrole se développe dans le cadre de l'O.C.D.E. De nombreux obstacles existent encore pour que l'Europe puisse parler d'une seule voix dans les discussions qu'elle devrait avoir avec les Etats-Unis et le Japon.

d) La coopération avec les pays producteurs pourrait être concrétisée par la signature d'« accords de coopération » visant des projets de développements. Actuellement, la voie suivie dans les négociations avec l'Algérie pourrait servir de test à une coopération avec d'autres pays producteurs.

e) Pour ce qui est de l'organisation du marché pétrolier communautaire, ce volet est indissociable des deux précédents, car il conditionne la crédibilité des actions entreprises au niveau communautaire. La crise actuelle du Moyen-Orient pourrait être un élément qui débloque les réticences de certains pays membres (Pays-Bas, Allemagne). Un point important est également l'attitude de la France qui aurait tendance à pratiquer sa propre politique d'approvisionnement en liaison avec ses positions dans le domaine des relations étrangères.

f) Il faut en outre mettre en évidence deux points dans le domaine de l'énergie nucléaire :

— le dépôt du rapport prévu d'ici la fin de l'année en vue de doter l'Europe d'une capacité propre d'enrichissement de l'uranium ;

— les négociations menées actuellement avec l'U. R. S. S., qui font que les clients européens ne seront plus désormais obligés de passer par le seul fournisseur américain.

La politique industrielle commune.

La création d'une assise industrielle européenne constitue l'un des aspects essentiels de la réalisation d'une Union Economique et Monétaire. Dans cette perspective, la Commission a transmis au Conseil, en mai de cette année, un programme de politique industrielle et technologique dont les lignes directrices sont :

— élimination des entraves aux échanges ;

— l'ouverture progressive et effective des marchés publics et semi-publics dans la Communauté ;

— la promotion d'entreprises concurrentielles à l'échelle européenne, notamment dans l'harmonisation des droits des sociétés, la création de nouvelles formes juridiques (sociétés européennes), la conclusion des contrats communautaires de développement et la création d'un mécanisme de financement par capitaux à risque...

— une approche spécifique des industries technologiques avancées et des industries en crise.

Ce programme est actuellement en discussion au sein du Conseil. Dans ce contexte, il convient de signaler que la Commision est en train de mettre au point sa position envers les sociétés multinationales.

b) SOCIÉTÉS MULTINATIONALES.

La Commission a préparé un document qui vient d'être transmis au Conseil. Sept mesures concrètes ont été considérées comme prioritaires, à savoir :

— directive sur les licenciements collectifs ;

— projets relatifs à la S.A.E. et création d'un « droit des groupes » ;

— projet relatif à la notification préalable des concentrations ;

— lutte contre l'évasion fiscale ;

— contrôle des mouvements de capitaux spéculatifs ;

— diffusion et récolte d'informations ;

— participation des travailleurs.

III. — L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE.

Lors de la Conférence de La Haye (1er-2 décembre 1969), les chefs d'Etat ou de gouvernement tombèrent d'accord pour accélérer le passage de l'Union douanière à l'Union économique. En exécution de cet accord, une décision du Conseil confia à un groupe de travail présidé par le chef du Gouvernement luxembourgeois, M. Werner, le soin d'élaborer un rapport sur la réalisation par étapes de l'Union Economique et Monétaire. Ce rapport fut remis le 13 octobre 1970 au Conseil et à la Commission et communiqué au Parlement et au Comité Economique et Social.

Sur la base de ce document, le Conseil adopta, les 9 février et 22 mars 1971, une résolution concernant la réalisation par étapes de cette union.

Le passage à la deuxième étape de l'Union Economique et Monétaire, prévu pour le 1er janvier 1974, a été confirmé par les chefs d'Etat lors du Sommet de Paris. Cette décision suppose que l'on constate d'abord que les engagements pris au cours de la première étape auront été tenus et apparaîtront comme viables (marges de fluctuation réduites, coordination des politiques conjoncturelles).

Elle implique aussi qu'au cours de l'année 1973, les « Neuf » mettent en place le programme prévu. Il s'agira notamment d'harmoniser les règles relatives à la T.V.A. et aux impôts affectant les mouvements de capitaux et les sociétés. Il s'agira également de libérer progressivement les émissions de valeurs mobilières, de coordonner les politiques à l'égard des marchés financiers.

En ce qui concerne la création du « Fonds européen de Coopération monétaire », l'échéance du 1er avril 1973 a été respectée... en dépit des controverses au sujet du siège du Fonds (Luxembourg).

Mais les moyens d'action de ce Fonds demeurent très modestes ; et les discussions au sujet de la mise en commun progressive des réserves de nos banques centrales (proposition de la Commission en date du 27 juin 1973) n'ont pas encore été sérieusement entamées au sein du Conseil.

Au cours de ce second semestre de l'année 1973, les discussions seront essentiellement centrées sur la question du passage à la deuxième étape de l'Union Economique et Monétaire. Plusieurs Etats-membres mettent ouvertement en doute l'échéance du 1er janvier fixée par le Sommet de Paris. Pour aboutir, il faudrait d'ailleurs rompre quelques « cercles vicieux » particulièrement épineux :

— certains Etats-membres considèrent en effet qu'il est impossible d'effectuer le passage à la deuxième étape aussi longtemps que la livre sterling et la lire ne sont pas rentrées dans le « serpent monétaire » de la Communauté (marge de fluctuation réduite à 2,25 %) ;

— le même raisonnement s'applique à la mise en commun des réserves conditionnée par ailleurs par une coordination plus poussée des politiques économiques ;

— dans la mesure où ceci implique de nouveaux transferts de compétence du niveau national vers les instances communautaires, certains Etats-membres soulignent qu'il y a des préalables institutionnels (élections et pouvoirs du Parlement européen) ;

— inversement, certains Etats-membres invoquent la situation précaire de leur monnaie pour souligner qu'ils ne peuvent « rentrer dans le serpent » qu'après la mise en place d'un Fonds régional doté de moyens substantiels, et l'accroissement quasi illimité de la solidarité communautaire dans le cadre du Fonds de Coopération monétaire ;

— des réticences supplémentaires résultent d'ailleurs du fait que la situation monétaire internationale demeure incertaine, et qu'un accord définitif sur la réforme du Fonds monétaire international ne peut être attendu que pour l'été de l'année prochaine.

IV. — LA POLITIQUE RÉGIONALE COMMUNAUTAIRE.

La mise sur pied de cette politique est due essentiellement à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement à Paris.

Trois propositions sont actuellement en discussion au Conseil : la première prévoit la création d'un Fonds européen de Développement régional [montant : 500, 750, 1 000 U.C. (1) pour 74-75-76] qui contribuera au financement d'investissements en activités industrielles et en infrastructure ; pour autant que ces projets aient eux-mêmes reçu l'approbation de l'Etat-membre dans le cadre de sa politique régionale ; la deuxième prévoit la création d'un Comité de Politique régionale chargé de coordonner les politiques régionales des Etats-membres, et la troisième consiste en un règlement financier.

La Commission vient d'approuver, tout récemment (10 octobre 1973) une proposition de règlement spécifiant les critères et les zones en faveur desquelles le Fonds européen de Développement régional pourra intervenir. Le Conseil attendait d'ailleurs ce dernier avant d'entamer des discussions plus poussées en cette matière.

Critère général :

P.I.B. par habitant inférieur à la moyenne communautaire ;

Critères particuliers :

— forte dépendance de l'emploi dans les activités industrielles en déclin (charbon et textiles) ;

— forte dépendance de l'emploi dans les régions agricoles ;

— chômage élevé et de longue durée ou fort solde migratoire négatif.

La politique de l'environnement.

Au mois de mars de cette année, la Commission a transmis au Conseil un programme d'action en matière d'environnement. Ce programme répondait à une invitation pressante de la part de la Conférence au Sommet de Paris.

Le 19 juillet de cette année, le Conseil des Ministres est parvenu à adopter le programme proposé par la Commission. Toutefois, il a été entendu que les actions prévues dans le programme doivent être exécutées, tantôt au niveau communautaire, tantôt par les Etats-membres. Ce compromis en matière de compétences permet tout de même à la Communauté d'aller de l'avant dans la réalisation d'une politique de l'environnement et à la Commission de jouer le rôle qui est le sien en présentant au Conseil des propositions formelles, dont le fondement juridique ne pourra plus être contesté.

---

(1) Unité de compte.

V. — LES PROBLÈMES INSTITUTIONNELS.

Renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement.

Dès 1970, la Commission s'est engagée à présenter des propositions d'accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement. Celles-ci ont été communiquées en juin de cette année. Le Parlement européen n'a pas tardé à estimer que ces propositions étaient insuffisantes et qu'il fallait aller plus loin. La Commission a alors essayé d'améliorer ces suggestions avec l'aide d'un groupe de parlementaires européens. Ainsi semble-t-il qu'on s'achemine vers un compromis.

Les grandes lignes des propositions de la Commission concernent :

— le renforcement du contrôle de l'utilisation des deniers publics par la création d'une véritable Cour des Comptes ;

— l'application d'une procédure de concertation obligatoire pour l'adoption des actes communautaires de portée générale ayant des implications financières notables et dont l'adoption ne s'impose pas en vertu des actes préexistants ;

— la mise au point d'une procédure entièrement communautaire pour la création de ressources propres nouvelles.

Union européenne.

A l'issue du Sommet de Paris, les 19 et 20 octobre 1972, il a été prévu que les ministres des Affaires étrangères se réuniraient quatre fois, au lieu de deux, pour aborder les problèmes de politique étrangère. Ils ont été chargés d'élaborer à échéance du 30 juin 1973 un rapport sur les méthodes permettant d'améliorer la coopération politique. Parallèlement à ces mesures, les institutions communautaires existantes se voient confirmées dans leurs compétences. L'Assemblée parlementaire européenne est appelée à exercer de nouveaux pouvoirs, notamment en matière de contrôle budgétaire.

Les chefs d'Etat et de gouvernement envisagent, avant 1980, la création d'une Union européenne. Point 16 du communiqué final du Sommet de 1972 : « Les chefs d'Etat ou de gouvernement s'étant donné comme objectif majeur de transformer avec la fin de l'actuelle décennie et dans le respect absolu des traités déjà souscrits, l'ensemble des relations des Etats-membres en une Union européenne, prient les institutions de la Communauté d'élaborer sur ce sujet, avant la fin de 1975, un rapport destiné à être soumis à une Conférence au Sommet ultérieure. »

La Commission a entamé à ce sujet les premières ébauches d'une réflexion sur les formes et le contenu que pourrait prendre en 1980 l'Union européenne voulue par la Conférence au Sommet de Paris. Rien de concret n'a encore été produit si ce n'est la proposition par le Président de la République française d'un « Secrétariat politique » *distinct des institutions européennes.*

Critique socialiste de l'action communautaire

En quinze années, les pays signataires du Traité de Rome ont réussi à constituer une zone de très forte croissance économique ; ils ont intensifié les échanges entre eux et occupent d'ores et déjà la première place dans le commerce mondial.

En dépit de la crise monétaire, des difficultés rencontrées, dans la mise en place d'abord, dans l'application ensuite de la politique agricole commune, malgré la défaillance incontestable de l'action en matière sociale, encore considérée par les gouvernements comme un sous-produit de la croissance économique, les habitants du Marché commun ont vu leur niveau de vie s'élever plus sensiblement que dans les pays européens restés à l'extérieur de la Communauté.

Les faits l'attestent :

En 1950, les neuf pays qui composent aujourd'hui la Communauté Economique Européenne avaient un produit national brut qui représentait 42 % de celui des Etats-Unis. L'évolution depuis cette date des rapports de force économique, spectaculairement traduite par les réajustements monétaires des deux dernières années, met en relief un affaiblissement considérable de l'économie américaine, encore dominante, mais qui n'est plus sans rivale.

Depuis novembre 1967, et par rapport au dollar, la livre a été dévaluée de 8 % mais la lire italienne réévaluée de 4,5 %, le franc français de 17 %, le florin de 34 %, le yen de 36 %, le franc suisse de 44 % et le mark de 56 %. Le produits national brut des neuf pays de la C.E.E. se monte aujourd'hui à 83 % du P.N.B. américain.

Traduite en revenu global, cette évolution signifie, en 25 ans, le doublement de l'Economie européenne par rapport à celle des Etats-Unis.

Le revenu national par habitant des « neuf » n'est plus inférieur que de moins de 30 % à celui des Etats-Unis ; il est égal pour l'Allemagne et n'en diffère que de 15 % environ pour la France. Il y a simplement dix ans, le niveau de vie du citoyen américain moyen était compris entre le double et le triple de celui des habitants des différents pays européens.

Même ramenée à sa dimension réduite d'un ensemble de mesures protectionnistes, négligeant l'essentiel, c'est-à-dire l'action sur les structures et sur les productions, la politique agricole commune a été dans son ensemble positive.

Force est en effet de constater que l'accroissement des échanges intracommunautaires a permis à l'Europe de couvrir une plus grande partie de ses besoins et a évité pratiquement, sauf dans le secteur laitier, la création de surplus. La France en particulier, qui a l'agriculture la plus puissante de la Communauté, s'est trouvée bien placée pour bénéficier de cette évolution, et d'ores et déjà près de 75 % de nos exportations agricoles se dirigent vers les partenaires de la Communauté à Neuf ; pour l'année 1972, nos échanges agricoles se sont soldés par un surplus de 5 milliards de francs, qui représentent pratiquement le solde créditeur de la balance commerciale française.

Exemple réussi d'une zone de libre échange industriel, le Marché commun reste dominé par la concertation complice des Etats, au seul bénéfice du capital.

La pratique communautaire a permis le développement du pouvoir des entreprises, sans qu'il y ait jamais transfert, au plan européen, des principales conquêtes, qui ont marqué l'action ouvrière de ces vingt dernières années, qu'il

s'agisse de planification, de contrôle des prix ou du droit des travailleurs.

La Communauté aurait pu agir en faveur des **salariés**, notamment dans le domaine de la Sécurité sociale et des droits des travailleurs. Rien de tangible n'a été fait et l'actuel programme social reste insuffisant en ce domaine.

La situation des travailleurs **migrants** demeure déplorable et les actions communautaires sont à cet égard dérisoires.

Le droit à l'égalité des salaires pour la **femme** était inscrit dans le Traité. Treize ans après, son application n'est pas encore effective.

En matière de redistribution des revenus, une seule classe sociale a été privilégiée lors de l'harmonisation des impôts sur le capital et l'investissement. Aucune tentative d'harmoniser la progressivité de l'imposition directe n'a jamais été tentée sérieusement.

La politique agricole est, à cet égard, particulièrement révélatrice des privilèges de la classe dominante ; le système consiste à financer, au détriment du contribuable et du consommateur, le revenu des agriculteurs en proportion de leur production. Dès lors, les gros propriétaires bénéficient d'un revenu toujours supérieur, tandis que les petits agriculteurs parviennent à peine à maintenir un revenu décent.

Vis-à-vis des pays du **Tiers monde**, la politique communautaire fut parfois positive (Convention de Yaoundé). L'aide accordée fut assez importante, mais n'empêcha pas le maintien de l'exploitation des pays africains par les firmes européennes. Ce qui était accordé d'une main était repris par l'autre, faute d'une politique globale de coopération au développement.

Le rapprochement des systèmes fiscaux continue à marquer le pas, ainsi que la politique de développement régional.

En matière de politique commune, la politique industrielle est un leurre, la politique des transports est au point mort depuis juin 1972.

La carence est tout aussi grave dans les domaines de la politique scientifique et technologique.

L'impuissance actuelle de l'Europe est parfaitement illustrée par la crise de l'énergie. Contrairement aux ambitions du départ, aux rêves généreux de certains, la Communauté économique européenne n'a pas vu le déclin progressif de l'emprise des Etats au profit d'instances communautaires. Ce sont toujours les Etats membres qui mènent le jeu, en fonction de considérations qui demeurent nationalistes. Et l'Europe ne progresse que quand ces intérêts convergent.

Les gouvernements des neuf pays adhérents se montrent incapables de tenir les engagements pris au « sommet » d'octobre 1972.

Le passage à la deuxième étape de l'Union économique et monétaire prévu pour le 1er janvier 1974 paraît sérieusement compromis. S'il intervient formellement, il risque d'être vidé de toute substance.

La coopération en matière de politique conjoncturelle est demeurée lettre morte. On est loin déjà du taux d'inflation « Commun » de 4 %. La fourchette s'étale entre 7 et 11 %.

L'Europe est entrée dans l'ère des marchandages et de la suspicion : politique agricole contre politique régionale. Développement institutionnel contre coopération monétaire.

A tout cela, un seul bénéficiaire : le capital.

Un grand absent : le monde du travail.

Une grande victime : la Démocratie.

Ces insuffisances, et la crise actuelle qui la caractérise, trouvent leur origine dans les contradictions du monde capitaliste, comme elle témoigne de l'absence d'une volonté politique commune.

Les institutions, vidées progressivement de leur contenu, contribuent progressivement au renforcement d'un Pouvoir technocratique, qui a trop souvent capitulé, sinon abdiqué devant le Comité des ministres et leurs représentants permanents, et qui n'est pas rééquilibré par un véritable contrôle démocratique.

Le Parlement européen est inexistant.

Dans l'Europe contemporaine, la réalité du Pouvoir économique et de l'exploitation du producteur a débordé le cadre national.

Depuis un quart de siècle, le capitalisme s'est adapté à la dimension plurinationale. L'Europe est ainsi devenue progressivement une seule zone économique capitaliste où la concentration du pouvoir économique progresse sans contrôle ni limites. Trois ou quatre cents firmes multinationales décident de l'emploi, de l'environnement, de la consommation de millions d'hommes, en fonction d'un seul objectif : le profit.

Sans avoir créé le mouvement, la C.E.E. en a favorisé le développement. La libération des échanges et des capitaux, si elle fut conçue initialement pour bénéficier aux pays européens, aboutit en fait à fournir aux capitaux américains un vaste marché où ne subsistaient que des entraves mineures. D'ores et déjà, une poignée de firmes domine le monde et se le partage en vertu d'accords à l'amiable dont l'objet est de consolider leurs bénéfices respectifs. Des secteurs entiers, tels que le pétrole, la pétrochimie, le papier, le pneumatique, l'électronique, sont gouvernés par une dizaine d'entreprises au plus, entre lesquelles aucune concurrence ne joue plus.

Aucun pays européen ne peut croire aujourd'hui qu'il mène une politique autonome, ni au plan de sa balance commerciale, pas davantage sur celui de sa balance des paiements, et par voie de conséquence, sur sa monnaie. Tous sont d'ores et déjà lourdement influencés par la politique des firmes multinationales. Ces pays se trouvent ainsi à la merci des mesures de rétorsions économiques que pourrait décider telle maison-mère, qui serait très vraisemblablement américaine. Le siège dispose ainsi, avant de déterminer la localisation la plus souhaitable et la plus avantageuse pour telle de ses filiales, d'une vaste « fourchette ». Elle peut ainsi faire pression sur plusieurs gouvernements également désireux d'accroître les conditions de l'emploi sur leur territoire ou dans certaines de leurs régions. Ces pressions visent à obtenir le maximum d'aides publiques de toute nature ; elles peuvent le cas échéant emprunter également la forme de pressions politiques.

Cette concurrence entre gouvernements et entre régions se manifeste bien entendu pour le plus grand bénéfice de la firme considérée, au détriment de l'intérêt général et bien sûr de celui des travailleurs.

Une firme multinationale occupe en effet vis-à-vis de son personnel une position bien plus forte qu'une firme strictement nationale. Le fait que les conditions d'action d'une de ses filiales ne sont qu'un des éléments d'une stratégie à multiples facettes lui permet de réagir plus aisément aux actions syndicales. Les responsables de la filiale n'ont en fait qu'un pouvoir de décision très limité sur l'emploi et les conditions de travail. La maison-mère garde toujours la possibilité de déterminer une autre localisation, par exemple là où les conditions d'embauche permettent des salaires plus bas, là où les pressions syndicales sont moins puissantes ou moins revendicatives, là encore où les exigences en matière de conditions de travail sont moins contraignantes, là enfin où les travailleurs ne peuvent accéder légalement au contrôle de leur entreprise. Cette stratégie englobe désormais le Monde d'Europe orientale.

L'action des sociétés multinationales traduit donc dans ses conséquences diverses un affaiblissement réel du pouvoir des travailleurs et de leur organisation par rapport aux conquêtes qu'ils avaient pu réaliser sur le terrain national.

L'Europe, malade du Gaullisme

Si le rejet de la Communauté Européenne de défense et du projet de Communauté politique qui leur était lié, masque le ralentissement de l'entreprise d'intégration européenne, la crise actuelle de l'Europe trouve, elle, plus directement son origine dans le blocage des développements communautaires que marqua l'arrivée au Pouvoir du général de Gaulle en 1958.

Dès 1959, le refus hautain de tout ce qui paraissait avoir le moindre caractère supranational, caractérise l'attitude française dans la Communauté des six.

En 1959, le gouvernement français s'oppose à l'intervention de la C.E.C.A. dans la crise charbonnière.

Il refuse, tout autant, le projet d'Université européenne élaboré, conformément au Traité de Rome.

La France s'oppose à l'élection des ministres du Parlement européen au suffrage universel.

Elle freine, retarde, tente de bloquer, de multiples manières, la fusion des trois Communautés et quand elle y cède (1965) c'est pour mieux s'opposer à un renforcement des pouvoirs de l'Exécutif commun.

L'Europe des Patries, c'était pour le général de Gaulle, celle des Etats souverains. L'unité de l'Europe ne pouvait se situer et se concevoir que dans le cadre limité de la coopération intergouvernementale.

Cette idéologie, dont les effets néfastes se mesurent mieux aujourd'hui, aboutit au projet d'Union des Etats européens (février 1961) qui devait donner naissance à la Commission Fouchet, dont les propositions continuent apparemment d'animer et de nourrir la « pensée européenne » de l'actuel Président de la République.

Timide dans son projet, respectueux de maintenir en toute circonstance les prérogatives traditionnelles des Etats, le Plan Fouchet laissait, néanmoins, subsister le fragile équilibre communautaire existant.

L'insistance du gouvernement français à ruiner cet acquit, et à placer les Exécutifs de la C.E.C.A., de l'Euratom et du Marché commun, sous la dépendance d'un conseil des Chefs d'Etat et de gouvernement, fit, finalement, avorter le projet Fouchet.

Dès lors, l'action de la France se manifestera, pour limiter, dans tous les domaines possibles, l'intervention communautaire et l'embryon de pouvoir européen.

Ce fut la politique de la « chaise vide ».

En 1965, la Haute-Commission que présidait, à l'époque, M. Hallstein, élabore un Plan de relance européenne, fondé sur

— l'octroi de Pouvoirs budgétaires au Parlement européen,

— l'attribution de ressources propres à la Communauté,

— un système de financement de la politique agricole commune.

Avant de transmettre ces projets au Conseil, le Président de la Haute-Commission avait cherché l'appui et le soutien du Parlement européen ; c'était un premier effort vers une certaine démocratisation de l'Institution.

Les cinq partenaires de la France soutinrent les propositions de la Commission, qui constituaient un ensemble cohérent, dont les éléments étaient inséparables.

La France seule y fit obstacle.

En janvier 1966, l'Accord de Luxembourg, imposé par le gouvernement français, consacre la première grave altération du Traité de Rome.

Il limite, d'une part, le rôle de la Commission, en restreignant son droit d'initiative.

Il impose le veto, pour toutes les décisions communautaires importantes, contre la règle du vote à majorité qualifiée.

En 1968, la France boude l'U.E.O. (Union de l'Europe Occidentale) dans laquelle elle voyait un moyen détourné d'associer la Grande-Bretagne à l'Union européenne.

Le départ du général de Gaulle du Pouvoir, s'il devait faciliter l'élargissement de la Communauté à la Grande-Bretagne, l'Irlande et au Danemark, n'a fondamentalement rien modifié du comportement français vers tout ce qui pourrait impliquer un renforcement des compétences communautaires (Exécutif et Parlement) ou marquer un progrès réel, au plan des développements politiques.

Les entreprises multinationales, dimension nouvelle du capitalisme international

Le développement des échanges internationaux a amené l'apparition d'un nouveau type d'entreprises, dites multinationales. Dans un premier stade, l'entreprise nationale, dont la gestion reste centralisée à l'intérieur du pays d'origine, conquiert des marchés étrangers et s'y implante sur les plans commerciaux (réseaux de vente) puis industriels (usines). Dans un deuxième stade, bien que commandement et propriété demeurent essentiellement uninationaux (Standard Oil, I.B.M., General Motors), la gestion s'internationalise au profit d'un grand nombre de filiales plus ou moins auotonmes. Enfin, la propriété et la direction elles-mêmes peuvent être réparties entre les mains de ressortissants de pays différents (Shell, Unilever).

La multinationalité donne une dimension nouvelle au problème de la concentration : un Etat donné ne subit plus seulement la pression des entreprises de son pays, mais aussi d'entreprises multinationales auxquelles leurs caractéristiques confèrent des possibilités d'action tout à fait particulières.

A

I.B.M. ou Chrysler pèsent autant que la Corée du Sud ou les Philippines, Volkswagen que l'Irlande ou la Malaisie, Goodyear que l'Algérie ou le Maroc. Sur la liste des cent pays et entreprises qui ont un produit national ou un chiffre d'affaires de plus de deux milliards de dollars par an, cinquante-quatre sont des entreprises et quarante-six des pays.

B

La production annuelle des filiales étrangères d'entreprises américaines est estimée à environ deux fois le montant des avoirs à l'étranger des Etats-Unis. Cela représente un chiffre supérieur au P.N.B. de tout autre pays du monde occidental.

En dix ans, les investissements annuels américains à l'étranger ont décuplé tandis qu'aux Etats-Unis ils doublaient seulement. Les profits tirés de ces investissements se montent au quart de l'ensemble des profits des entreprises non financières aux U.S.A. (Banque Jordaan - Paiements extérieurs des Etats-Unis - janvier 1972).

La plupart des sociétés françaises sont dans la situation exactement inverse. Elles ont une assise financière essentiellement nationale (le pourcentage des actions détenues par l'étranger, pour les sociétés cotées en Bourse, ne dépasse pas 1 à 2 % en moyenne).

C

— Ces sociétés sont, par nature, amenées à manipuler, à l'échelle internationale, des ressources considérables exprimées en plusieurs monnaies et du même ordre de grandeur que le commerce extérieur mondial ;

— L'exigence de leur gestion les rend particulièrement sensibles aux mouvements des taux d'intérêts et des parités de change ;

— Cette sensibilité est un facteur important d'accroissement du volume des mouvements de capitaux à court terme;

— de ce fait, les sociétés multinationales sont un élément d'augmentation de l'interdépendance des différents marchés monétaires nationaux.

D

Elles possèdent des moyens de régulation internes et des flux de paiement interfiliales qui échappent aux règlementations que l'on pourrait imaginer pour freiner les mouvements apparents de capitaux entre les marchés monétaires des différents pays.

Les données ci-dessous permettront de se rendre compte de l'ampleur du phénomène et des formes nouvelles de l'hégémonie capitaliste.

Une illustration : l'exemple de l'électronique (1).

Dans ce secteur de pointe, déterminant pour le progrès technologique et l'indépendance nationale, la balance des investissements étrangers, c'est-à-dire le rapport entre les *investissements étrangers* en France et les *investissements français à l'étranger* accuse un solde déficitaire croissant :

100 M de F en 1970
140 M de F en 1971
270 M de F en 1972

Dans le même temps, les investissements étrangers en France ont presque doublé

de 200 à 360 M

Plus inquiétante est l'analyse des modalités de cet investissement étranger. Elle montre en effet que l'investissement américain se fait de multiples façons, soit par rachat, soit par investissement direct. De plus et c'est un phénomène nouveau dans l'électronique, il est le fait non seulement de grands groupes à vocation internationale, mais aussi de moyennes et petites entreprises qui cherchent de nouveaux marchés en Europe et qui n'hésitent pas à prendre le risque d'y investir.

(1) Commission permanente de l'Electronique.

Si cette tendance se confirmait, un véritable tissu industriel américain pourrait apparaître en France à côté du tissu industriel français.

Les flux d'investissement français à l'étranger sont pour leur part principalement le fait de sociétés à statut juridique français... mais en fait filiales de groupes internationaux.

La conclusion de cette dépendance, d'autant plus grave qu'elle afecte un secteur industriel de pointe, peut être empruntée au rapport d'exécution du VIe Plan, de la C.O. P.E.P. (1), pour constater que *plus de 60 % de la production française des industries de l'électronique, de l'informatique, des télécommunications* sont assurées par les filiales de groupes étrangers principalement américains. Ce schéma bien connu pour l'informatique, les composants, les matériels de transmission et de commutation se retrouve dans la plupart des pays européens.

L'emprise grandissante et probablement croissante des sociétés multinationales sur la vie économique, sociale, et politique des pays où elles opèrent, suscite des préoccupations croissantes, en particulier dans les domaines de l'emploi, de la concurrence, de l'évasion fiscale et de la perturbation monétaire.

En effet, la taille et l'extension géographique de ces sociétés, rendent vaines et illusoires, en tout cas marginales, les actions traditionnelles des autorités publiques et des forces syndicales nationales.

Elles requièrent des contingents et un encadrement qui ne peuvent se situer qu'au niveau européen.

Ces actions ont fait l'objet de propositions récentes de la Commission du Marché commun.

★

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET LES SOCIÉTÉS MULTINATIONALES.

Le développement multinational d'une entreprise répond à des impératifs d'exploitation optimale des conditions économiques et sociales naturelles ; il répond aussi, dans un certaine mesure, au besoin de surmonter les entraves qu'ont laissé subsister les Etats au libre jeu du commerce international. C'est sur cette considération que se base la communication que la Commission européenne vient de transmettre au Conseil de ministres de la Communauté sur les sociétés multinationales.

Au niveau de la Communauté, la Commission européenne avait déjà, dès 1970, dans son mémorandum de politique industrielle, déploré que trop d'entreprises industrielles européennes conservent encore une dimension nationale et tardent à s'adapter, en taille et en implantation, au nouvel espace économique européen.

Sa proposition actuelle tient compte de la nécessité d'encourager l'intégration transnationale des structures industrielles des pays membres, par des actions de coopération, par des fusions d'entreprises et même, par la formation d'entreprises multinationales, lorsque ces dernières peuvent être d'un apport utile à la réalisation des objectifs économiques et sociaux de la Communauté.

Toutefois, l'emprise grandissante des entreprises multinationales sur la vie économique et sociale, voire politique des pays où elles opèrent, provoque des préoccupations profondes et suffisamment partagées, en particulier dans les domaines de l'emploi, de la concurrence, de l'évasion fiscale et de la perturbation monétaire, pour requérir l'attention des pouvoirs publics.

A'

La cause essentielle en est que ces entreprises ont atteint une taille et une extension géographique telles que l'efficacité des actions traditionnelles des autorités publiques et des forces syndicales, qui n'ont pu, jusqu'à présent parvenir à un degré équivalent de cohérence ou d'intégration internationale, est mise en doute. On trouvera, ci-après, quelques données permettant de se rendre compte de l'ampleur du phénomène :

— la valeur réelle des actifs industriels sous contrôle étranger dans le monde peut être estimée en 1972 à 240 milliards de dollars, dont les deux tiers dans des pays industrialisés ;

Le chiffre d'affaires qui y correspond peut être évalué à 320 milliards de dollars, c'est-à-dire la même grandeur que le commerce mondial ;

— la place des investissements étrangers dans l'économie des pays membres oscille aux alentours de 15 % : environ 9 % en Grande-Bretagne, 10 % en France, 14 % en Italie, 15 % aux Pays-Bas, 18 % en République fédérale, 33 % en Belgique ;

En moyenne, les investissements sont pour les deux tiers extracommunautaires.

Il est bien connu que plusieurs secteurs importants de l'industrie communautaire connaissent une forte présence ou même une prédominance étrangère, tels les ordinateurs, les hydrocarbures, l'industrie alimentaire, les plastiques, la construction électrique, l'automobile.

La Commission européenne pense donc que les solutions ne pourront être trouvées et les inquiétudes calmées dans ce domaine, que si des contrepoids appropriés sont mis en place, au niveau communautaire et international par les autorités publiques. Cependant, l'action à entreprendre ne doit pas entraver l'évolution d'un phénomène dont les avantages économiques et sociaux sont reconnus, mais elle doit simplement viser à prémunir la Communauté contre les effets secondaires, à l'aide d'un encadrement juridique approprié. Celui-ci ne devrait comporter aucun aspect discriminatoire et s'appliquerait uniformément aux individus et entreprises, de souche nationale, multinationale, communautaire ou extracommunautaire.

L'ampleur de certains problèmes, notamment en matière de sécurité de l'emploi, d'évasion fiscale ou de spéculations monétaires, justifie l'adoption de mesures contraignantes. D'autre part, la solution passe inévitablement par la mise en place d'un réseau de mesures cohérentes qui assure aux entreprises le degré d'autonomie indispensable à la poursuite de leurs objectifs économiques et sociaux, mais dont la trame soit suffisamment serrée pour interdire les opérations jugées indésirables par la Communauté.

B'

Les actions dont certaines font déjà l'objet des propositions formelles de la Commission et qui devraient contribuer à résoudre une grande partie des problèmes soulevés, concernent les domaines suivants :

— protection de l'intérêt général (dans le domaine de la fiscalité, de la sécurité d'approvisionnement, de la balance de paiement et de la stabilité monétaire, de la surenchère en matière d'aide des pouvoirs publics, de la protection des actionnaires et des tiers).

— protection des travailleurs (sécurité de l'emploi et constitution d'un contrepoids syndical) ;

— maintien de la concurrence ;

— mode de rachat de l'entreprise (réglementation communautaire de l'offre publique d'achat, concertation de contrôle des opérations de Bourse ; conditions pour les opérations d'investissement et de rachat) ;

— égalité des conditions d'accueil ;

— protection des pays en voie de développement ;

— amélioration de l'information.

C'

Le projet de résolution, actuellement soumis au Conseil des ministres de la Communauté, qui accompagne la proposition de la Commission européenne en date du 13 novembre 1973, précise un certain nombre de décisions à prendre dans ces domaines en ce qui concerne :

— la protection des travailleurs lors d'opérations d'acquisition d'entreprises ;

— l'établissement d'une réglementation communautaire portant notamment sur les opérations boursières et sur l'origine des fonds investis ;

— l'établissement de la concertation des organismes nationaux de contrôle des opérations de Bourse ;

— des mesures d'assistance et de coopération internationales en matière de formation, de contrôle et de recouvrement fiscal, et notamment la définition d'un régime commun des prix de transfert et de redevances de licences ;

— un droit des groupes de sociétés ;

— la collecte d'informations adéquates sur l'activité internationale des entreprises.

Et si l'Europe disparaissait... ou l'illusion du socialisme dans un seul pays

La stratégie du « socialisme dans un seul pays » conduirait à peu près certainement à l'éclatement de l'Europe. L'acquis de la construction communautaire demeurant pour le moment limité, une telle catastrophe ruinerait à coup sûr plus d'espérances qu'elle ne porterait atteinte aux intérêts établis. Est-ce une raison pour renoncer le cœur léger à de multiples et fondamentales potentialités ?

L'indépendance nationale, c'est d'abord l'aptitude à faire entendre sa voix. Celle de la France ne sera écoutée qu'amplifiée par l'écho européen.

Il ne s'agit pas ici de volonté de puissance ou d'un retour aux délices de la diplomatie du concert européen. Mais de savoir si nous sommes prêts à abandonner notre destin à l'initiative, aujourd'hui solidaire, demain rivale, de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis ?

A n'être plus que les témoins, donc les enjeux sinon les objets d'un marchandage à deux partenaires ?

Que pèserait dès lors une France Socialiste, mais isolée ?

L'isolement pouvant résulter tout autant de notre retrait du Marché commun, d'un repliement autarcique de la France sur elle-même ou de la réticence circonstancielle à favoriser tout progrès communautaire, dans le sens de ses compétences à des domaines précis, ainsi que le permet l'article 235 du Traité de Rome.

Doit-on pour autant se résigner à ce que l'Europe devienne une sorte de canton libre-échangiste du marché mondial, ouvert à tous les courants d'air ? Doit-on laisser le champ libre au laxisme américain et aux privilèges du dollar ?

Il est clair que la préservation des intérêts nationaux de l'Europe suppose un contrôle des changes, un traitement différencié des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux. La lutte contre la spéculation et les empiètements des sociétés multinationales ne peut être engagée qu'au niveau européen.

Mais croit-on qu'une France seule, ayant perdu dès avant l'arrivée du nouveau gouvernement au pouvoir une proportion importante de ses réserves en moyens de paiements internationaux, en butte aux attaques des détenteurs de capitaux menacés dans leurs abusifs avantages, pourrait s'y lancer avec quelque chance de succès ? Les capitaux flottants, au niveau européen, représentent vraisemblablement deux à trois fois le montant total de nos avoirs actuels en or et devises...

Fau-il se fermer les yeux ? Une certaine solidarité européenne, dont on voit bien dans quel sens elle devra s'exercer, sera probablement, sur le plan monétaire, une condition de réussite dans l'application par le nouveau pouvoir de sa politique économique.

Il est vrai que l'Europe industrielle est dominée de manière presque écrasante par les Etats-Unis dans toutes les technologies de pointe : informatique, espace, aéronautique, atome.

Il est vrai que l'on doit déplorer la fragmentation du marché industriel européen, largement ouvert à la concurrence des entreprises américaines, notamment multinationales.

Il est vrai que l'Europe n'est pratiquement le siège d'aucune intégration de firmes d'origines nationales diverses en unités plus vastes, et que son tissu industriel est en revanche parsemé de plus en plus souvent de satellites américains.

Il est vrai enfin, cause unique à tous ces faits, que nulle préférence communautaire ne vient dans ce domaine donner la cohésion voulue au soi-disant marché intégré.

Mais qui en déduira aussitôt que la France, n'ayant recours qu'à ses propres forces, résisterait mieux au poids des géants américains ?

Il est clair que les industries de pointe sont la clé de l'avenir.

Or, les dépenses de recherche et de développement n'y sont plus à la taille d'un seul pays européen.

Là où les Etats-Unis consacrent 3,4 % de leur P.N.B., la France n'affecte que 2,2 %, l'Allemagne 1,9 %, la Communauté européenne dans son ensemble à peine plus de 1,5 %. Les Etats-Unis affectent plus de 60 % de leur budget de recherche à l'atome, l'aéronautique et l'espace, la France 45 %, l'Allemagne et l'Italie 20 % à peine. Dans ces secteurs, ils dépensent sept fois plus que l'Europe occidentale, dix fois plus que la Communauté européenne.

Les conséquences les plus visibles en sont jusqu'alors que l'Amérique envoie des cosmonautes sur la Lune et transmet à l'instant, à la Terre entière, les images de la conquête, l'Europe se débat d'échec en échec et parvient à grand-peine à placer sur orbite un satellite de dimension comparable au premier « pamplemousse » des Etats-Unis avec quinze ans de retard.

Dans le domaine de l'atome, tous les efforts européens pour développer suivant des voies originales et autonomes des réacteurs capables de prendre l'indispensable relais (compte tenu de la dangereuse et inacceptable dépendance énergétique du Vieux Continent) dans la production de l'électricité n'ont abouti qu'à des solutions moins économiques que celles qui ont été mises au point par les sociétés américaines ; l'Europe a dû finalement se résigner à acheter des brevets (quitte, comme l'Allemagne, à en tirer parfaitement parti jusqu'au point de devenir très concurrentielle sur les marchés extérieurs).

En aéronautique, alors que les compagnies de transport aérien européennes représentent 25 % du trafic mondial, les industriels constructeurs de matériels ont laissé plus de 90 % du marché à leurs rivaux américains, ne tiennent qu'entre 5 et 10 % des débouchés mondiaux et ne satisfont qu'à hauteur d'un petit quart les besoins des compagnies de leurs propres pays.

Enfin, en informatique, les sociétés américaines, soit dans leurs usines des Etats-Unis, soit dans leurs diverses filiales dans le monde et notamment en Europe, assurent plus de 85 % de la population mondiale.

A ce premier constat, il est nécessaire d'ajouter que, simultanément, aucun marché national n'est en mesure de supporter, c'est-à-dire en fait de consommer une production de série suffisante à amortir des investissements qui se chiffrent par centaines de millions, sauf au prix d'une charge exorbitante pour la collectivité (1).

Imagine-t-on qu'une France sortie du Marché commun aura les moyens d'affronter l'énorme et nécessaire expansion de l'industrie nucléaire, propre à assurer dans l'avenir son indépendance énergétique ?

Croit-on que la France seule, dès lors qu'elle aurait renoncé à sa politique actuelle de « marchand de canons », disposerait pour autant, livrée à des moyens autonomes, des possibilités d'une politique de matériels adaptés aux exigences d'une défense moderne ?

Certes, n'importe quelle croissance n'est pas bonne dans tous ses aspects ; mais doit-on négliger l'extraordinaire facteur de croissance économique qui a résulté de l'intégration du marché européen depuis quinze ans ? Depuis 1958, les échanges entre les pays de la Communauté se sont développés en moyenne une fois et demie plus vite que l'ensemble des exportations mondiales.

Pour autant, il serait naïf d'ignorer que l'efficacité économique est nécessaire au succès d'une action politique et sociale d'envergure.

Une France désagrégée de l'ensemble européen, tout particulièrement à un moment où le renchérissement de l'énergie et des matières premières va constituer un défi majeur pour notre continent, n'aurait pas davantage les moyens de réaliser les engagements du Programme commun, que M. Messmer de mettre en œuvre le programme de Provins.

Enfin, déciderait-on ou non d'un préalable idéologique qui n'a jamais été socialiste, de tourner volontairement le dos à la construction européenne et aux espérances qu'elle permet encore d'entretenir, qu'un dernier facteur suffirait à condamner un comportement aussi irresponsable.

Evoquons ici le Marché commun agricole : malgré les injustices de la répartition des aides, la paysannerie française en a globalement tiré un bénéfice incontestable.

Il ne resterait certainement pas indifférent à sa disparition ou à son sacrifice, qui serait la première conséquence d'un arrêt de la construction européenne. La France est, sur ce plan, plus demandeur que nos partenaires. La Gauche au pouvoir espère-t-elle gouverner contre les paysans ? Ou alors de quel prix entend-elle, pourra-t-elle, payer leur adhésion à une politique agricole purement nationale ?

Le développement de notre activité économique nationale est voué à l'existence conditionnée par notre appartenance au Marché commun. Les chiffres en témoignent.

---

(1) Qui ne rend pas pour autant ces produits compétitifs sur le marché international.

Compte tenu de la répartition géographique de nos échanges, 7 % de l'activité économique globale française, 15 % de la production proprement dite de biens, 20 % de la production industrielle sont directement conditionnés par l'appartenance de notre pays à l'ensemble européen. On mesure mieux dès lors les risques certains de ralentissement de la croissance, **et donc de chômage et de baisse du niveau de vie,** qui accompagneraient une réorientation profonde et trop rapide de nos échanges ou un repliement autarcique de notre pays sur lui-même.

Aucun gouvernement, fût-il de gauche, ne résisterait longtemps à un effondrement de l'activité économique.

Ainsi, l'Europe est-elle une dimension nécessaire au Socialisme.

La réalisation du Socialisme en Europe n'est pas, ne peut être, dans une appréciation réaliste des choses, un préalable à l'Europe.

L'EUROPE INDUSTRIELLE.

1. — L'intégration, encore bien imparfaite, du marché européen a été un extraordinaire facteur de croissance économique.

En 1950, les neuf pays qui composent aujourd'hui la Communauté Economique Européenne avaient un produit national brut qui représentait 42 % de celui des Etats-Unis. L'évolution, depuis cette date, des rapports de force économique, spectaculairement traduite par les réajustements monétaires des deux dernières années, met en relief un affaiblissement considérable de l'économie américaine, encore dominante mais qui n'est plus sans rivale.

Depuis novembre 1967, et par rapport au dollar, la livre a été dévaluée de 8 %, mais la lire italienne réévaluée de 4,5 %, le franc français de 17 %, le florin de 34 %, le yen de 36 %, le franc suisse de 44 % et le mark de 56,5 %. Le produit national brut des neuf pays de la C.E.E. se monte aujourd'hui à 83 % du P.N.B. américain.

Il est de bon ton de critiquer, au nom de l'environnement et de la qualité de la vie, les calculs macro-économiques des experts.

Il faut cependant être bien conscient de ce que signifie, en niveau de vie individuel, le doublement relatif en un quart de siècle de l'économie européenne par rapport à celle des Etats-Unis :

Le revenu national par habitant des Neuf n'est plus inférieur que de moins de 30 % à celui des Etats-Unis, lui est égal pour l'Allemagne et n'en diffère que de 15 % environ pour la France. Il y a simplement dix ans, le niveau de vie du citoyen moyen américain était compris entre le double et le triple de celui des habitants des différents pays européens.

Il est évident qu'une expansion aussi remarquable résulte du décloisonnement progressif des marchés européens, qui a permis le développement de leur solidarité économique. Si la part du Royaume-Uni dans les exportations mondiales est passée de 10 % à 6 % entre 1950 et 1972, si celle des Etats-Unis a également décru de 17 à 12 %, celle des six pays qui ont été à l'origine de la création du Marché commun a augmenté de 15 à 30 %. Ce doublement fait que les pays de la Communauté représentent de loin la plus grande puissance commerciale du monde puisque, même en excluant les échanges entre eux, leur part dans les exportations totales n'est réduite que de 40 % (Royaume-Uni, Danemark et Irlande compris) à 27 %, soit un chiffre qui est supérieur à deux fois celui des Etats-Unis.

La différence, soit 13 %, représente le commerce intracommunautaire, qui est aujourd'hui du même ordre de grandeur que la totalité du commerce extérieur américain. On comprend l'effet d'entraînement que la création du Marché commun a pu avoir sur la croissance économique des pays concernés en constatant que, depuis quinze ans, les échanges entre pays de la Communauté se sont développés une fois et demie plus vite que l'ensemble des exportations mondiales.

2. — Ce phénomène européen se retrouve au niveau français. Alors qu'en 1962 la France fournissait 5,2 % des exportations mondiales, ce pourcentage est aujourd'hui de 6,2 %, supérieur à celui de la Grande-Bretagne. La répartition de nos ventes s'est aussi, sur le plan géographique, profondément modifiée : alors qu'en 1962, 36,8 % des exportations étaient dirigés vers les pays de la Communauté européenne, ce pourcentage a atteint 50 % en 1972 (Royaume-Uni exclu). Alors qu'en 1962 un tiers de nos achats à l'étranger provenaient des pays de la C.E.E., cette proportion est passée à la moitié en 1971.

Depuis 1962, tous les pays industrialisés ont connu un accroissement sensible de la part de leurs exportations dans leur produit national brut, ce qui traduit un accroissement de leur indépendance. Mais la Grande-Bretagne, pour qui la part des exportations dans le P.N.B. n'est passée en dix ans que de 13 à 15 %, et les Etats-Unis (3,7 à 4,1 %) ont connu une progression de la part exportée de leur P.N.B. beaucoup plus faible que celle enregistrée dans les pays membres de la C.E.E. (14,5 à 18,9 %), pour lesquels l'effet de l'intégration économique est ainsi clairement mis en relief.

La France demeure, en valeur relative, le pays le moins fortement exportateur de l'Europe des Six, puisque les ventes à l'extérieur n'y représentent que 14 % du P.N.B. Cette performance, d'apparence modeste, vaut cependant d'être soulignée ; elle signifie en fait que 30 % de la production de biens (à l'exclusion des services) sont exportés, et que, dans le secteur industriel proprement dit, l'économie française exporte 40 % de ses produits.

Ceci veut dire que, compte tenu de la répartition géographique de nos échanges, 7 % de l'activité économique globale française, 15 % de la production de biens, 20 % de la production industrielle sont directement conditionnés par l'appartenance de notre pays à un ensemble européen intégré. On mesure mieux ainsi les risques de ralentissement de la croissance, et donc de chômage et de baisse de niveau de vie, qui accompagneraient une réorientation profonde et trop rapide de nos échanges, ou un repliement autarcique de notre pays sur lui-même.

3. — L'Europe industrielle est cependant fort loin d'avoir tiré parti de toutes ses potentialités. Le premier signe en est sa domination encore presque totale par les Etats-Unis dans toutes les industries de pointe : informatique, espace, aéronautique, atome.

L'une des raisons de l'efficacité des Etats-Unis dans le domaine des technologies avancées est certainement le degré encore beaucoup plus capitalistique de leur économie : dans la décennie 1960-1970, l'équipement par tête de population active dans le secteur manufacturier y était encore environ le double des valeurs atteintes en Europe.

Mais l'on doit surtout signaler la disparité des dépenses de recherche et de développement entre les Etats-Unis et les pays européens.

4. — Certains économistes prétendent qu'une attention trop exclusive accordée à deux ou trois secteurs de pointe détourne à grands frais des vraies priorités industrielles. Peut-être faut-il insister sur les résultats macro-économiques de la dépendance technologique de l'Europe et montrer pourquoi l'affrontement avec les Etats-Unis dans les domaines les plus avancés de l'industrie est une condition d'indépendance économique.

Les effets des diffusions dans l'ensemble de l'appareil des grandes innovations technologiques sont, aux yeux des spécialistes, indéniables. Ils ne sont malheureusement pas encore mesurables, faute de données assez précises. Mais qu'il s'agisse de commerce extérieur, de brevets et licences ou d'investissements à l'étranger, on peut donner quelques

indications précises sur la liaison qui existe entre la maîtrise des grandes technologies et la puissance dominatrice de l'Amérique.

La part des Etats-Unis dans le commerce international ne cesse, comme on l'a vu antérieurement, de décroître pour ne plus atteindre aujourd'hui que 12 % environ. Mais ils assurent encore aujourd'hui environ 30 % dans les exportations des industries ou des produits essentiellement tributaires de la recherche contre, selon une étude de l'O.C.D.E., 20 % pour l'Allemagne, 14 % pour le Royaume-Uni et 6 % pour la France. L'avance technologique constitue ainsi un atout moyen dans les échanges internationaux. Ceci d'autant plus que l'avantage des industries nouvelles est de bénéficier, lors de leur introduction, d'une rente qui améliore, pour le pays exportateur, les termes de l'échange. Combattre ce qui reste de l'excessive puissance économique américaine, c'est aussi porter la bataille sur ce terrain.

En matière de brevets et licences, les Etats-Unis perçoivent environ huit fois plus qu'ils ne versent au dehors. Or, la majorité des recettes ainsi perçues provient des filiales à l'étranger des sociétés américaines, qui contribuent suivant un pourcentage sans cesse croissant — à l'heure actuelle voisin des trois quarts — aux redevances touchées.

En effet, une proportion importante des entreprises européennes dans les secteurs de pointe relèvent en fait de sociétés américaines ou sont de plus en plus souvent reprises par elles. Ainsi, le carbon black est pratiquement un monopole américain (95 % de l'industrie correspondante en France, 75 % en Grande-Bretagne), les calculateurs et l'électronique de pointe une zone de forte pénétration (75 % de l'industrie en France, 80 % en Allemagne, 40 % en Grande-Bretagne). Bien que la balance des investissements et placements étrangers en France, d'une part, des investissements et placements français à l'étranger, d'autre part, soit à peu près équilibrée, la seule industrie du pétrole, par les énormes dépenses de prospection qu'elle implique, représente la moitié de ces derniers et compense un déséquilibre de 10 à 1 pour l'industrie électronique et électrique, de 3 à 1 pour la mécanique, de 3 à 1 pour l'industrie chimique.

5. — Alors que la guerre reste une lutte par la destruction, la paix est devenue un affrontement de créations. Tant que se maintient l'équilibre de la terreur, les rivalités entre les nations s'expriment essentiellement dans les domaines techniques et économiques : une victoire spatiale, un taux de croissance élevé, un équilibre solide de la balance des paiements, telle ou telle grande réalisation technique demeureront, en l'absence de tout conflit prévisible, du plus grand poids politique. Au demeurant, la technicité rapidement croissante des armements modernes fera qu'ils ne seront bientôt plus accessibles qu'aux nations dont le potentiel technique et économique sera précisément très développé.

Avant de tenter d'élaborer des propositions de politique industrielle à l'échelle européenne, il faut analyser les raisons des faiblesses constatées.

A cet égard, et conformément aux enseignements de l'évolution historique, le monde de demain sera celui des grands ensembles. L'importance des dépenses de recherche et développement nécessaires à la réalisation des grands projets modernes a fait que peu à peu les ressources du secteur privé n'ont plus été suffisantes à leur financement, et que bientôt elles se situeront au-delà des possibilités d'un pays industrialisé moyen.

Dans les secteurs industriels où la recherche joue un rôle important, l'effet de dimension joue à plein. Au niveau de l'effort public tout d'abord. Les deux tiers des dépenses de recherche et de développement aux Etats-Unis sont financés par le Gouvernement fédéral. Les montants correspondants sont du même ordre de grandeur que le budget total de l'Etat français. En dessous d'une certaine masse critique, qui ne cesse d'ailleurs de grandir, l'efficacité est nulle. Chaque Etat européen, pris séparément, n'a plus les moyens d'une politique de grande puissance. Pour la France, comme pour les autres pays d'Europe, la raison impose l'union.

Autre manifestation notable de cet effet de dimension : les quarante plus grandes sociétés des pays assurent 70 % des programmes de recherche et développement aux Etats-Unis et en France, 80 % en Italie et en Belgique, 60 % au Royaume-Uni, 45 % au Japon. L'innovation technologique de pointe ne peut être abordée que par de grandes firmes. La concentration prend de ce point de vue une signification nouvelle.

Enfin, la dimension du marché est un facteur essentiel de la réussite. Non seulement parce qu'une série plus longue permet un amortissement plus facile des énormes dépenses de développement, mais encore parce que la production de biens industriels extrêmement sophistiqués nécessite un apprentissage progressif de la main-d'œuvre, d'où résulte une diminution rapide du prix de revient de fabrication au fur et à mesure de l'augmentation du volume produit. En matière aéronautique, par exemple, le prix de revient des cinquante premiers avions d'un type donné est supérieur de 25 à 30 % au prix de revient moyen d'une série de 300. Cinquante appareils, c'est un chiffre qui correspond approximativement au marché français. La série moyenne américaine est au moins dix fois égale à cette valeur. Le fonctionnement du marché est un luxe que les pays européens devraient savoir éviter.

Or, en l'absence de toute préférence communautaire pour les biens industriels, en l'absence de toute protection du Marché commun, ainsi largement ouvert à la concurrence des entreprises américaines, les firmes européennes ont tout intérêt à s'allier à des groupes d'outre-Atlantique, de manière à bénéficier de leur avance technologique, de leur know-how, de leurs brevets et licences, plutôt qu'à passer des accords entre elles : c'est notamment le cas dans l'industrie du nucléaire et de l'aéronautique, où la SNECMA préfère rechercher une alliance avec General Electric plutôt qu'avec Rolls-Royce, non sans raisons.

6. — Il faut dire au passage un mot des conséquences de cette situation en matière d'armements. L'industrie correspondante appartenant aux secteurs de haute technologie considérés ici (aérospatial, électronique, informatique), les contraintes économiques antérieurement décrites imposent des productions de longueur suffisante, sous peine de surcoûts inacceptables.

« Nous ne voulons plus être des marchands de canons » est un slogan moralement fondé, mais facile. Il faut être bien conscient qu'une industrie purement nationale des armements, satisfaisant exclusivement aux besoins de nos armées, est devenue un non-sens technique et économique. Les deux seules solutions, entre lesquelles il faut alors avoir le courage de choisir, sont :

— soit de convertir l'industrie des armements à des tâches civiles et s'équiper en moyens de défense auprès des puissances étrangères, avec toutes les implications politiques que ceci suppose ;

— soit de mettre en place des accords industriels au niveau européen (ce qui s'avérera vraisemblablement impossible si une politique commune de défense n'est pas élaborée) de façon à parvenir à une industrie européenne des armements, viable par elle-même et qui n'ait pas besoin d'exporter pour vivre.

7. — Il n'est pas indifférent sur les raisons qui, outre l'émiettement du marché, expliquent, d'Euratom à la fusée Europa, les échecs qui jalonnent la démarche industrielle européenne. Il semble que dans le domaine des industries avancées, non seulement les possibilités d'élargissement du marché qu'offrait la dimension européenne n'aient pas été exploitées, mais encore qu'on ait assisté à un renforcement des égoïsmes et des monopoles nationaux.

En effet, dans les secteurs de pointe, les Pouvoirs publics jouent un rôle fondamental, par le montant de leurs commandes, d'une part, par le financement qu'il apportent, d'autre part. C'est une tendance néfaste mais bien compré-

hensible qui a conduit chaque Etat à réserver à son industrie nationale les bénéfices de son effort.

De ce fait, chaque pays, en vertu de la règle du « juste retour », veut que soit confiée à ses industriels une charge d'études et de production, dans les projets de collaboration, très exactement proportionnelle à sa mise de fonds. Ce principe absolu interdit une division rationnelle du travail ; le dessin technique des projets est conditionné par les calculs des financiers, non par la recherche de la solution industrielle la plus efficace. De la production de Concorde divisée en deux chaînes (avec tous les suppléments de coûts que cela introduit, et qui ont peut-être été le facteur décisif entre un succès au moins relatif et l'échec total, à la fusée enuropéenne, constituée comme un puzzle de morceaux de nationalités différentes dont l'intégration n'était pas assurée de façon satisfaisante (ce qui fit que de vol en vol elle ne cessa d'exploser fort gentiment), combien d'aventures, qui furent d'ailleurs, dans leur genre, autant de promesses techniques conçues par des comités de hauts fonctionnaires, échangeant des arguments diplomatiques, là où il aurait fallu un organe de direction pleinement responsable et libre de l'organisation des travaux. A quelle distance sommes-nous des modes de gestion des grandes sociétés multinationales américaines ? Là sont pourtant nos concurrents.

Une coopération européenne réellement efficace n'est possible que si elle s'étend à l'ensemble des secteurs, de manière à ce que des compensations globales puissent éviter la désastreuse recherche d'un équilibre parfait, programme par programme.

Un moyen d'y arriver serait de confier la gestion des moyens de financement de l'ensemble des industries de pointe à un organe communautaire. N'est-il pas curieux de constater que la Commission a des pouvoirs et des moyens financiers d'intervention dans tous les secteurs dont il faut organiser le recul relatif (agriculture, industries en régression...) mais qu'elle ne dispose à peu près d'aucune autonomie pour aider les industries d'expansion et d'avenir ?

8. — Ce constat étant établi, la définition d'une politique devient chose relativement aisée. Elle tourne autour des trois objectifs suivants : amélioration de la coopération européenne, protection du marché, restructuration de l'appareil industriel. Ces trois points sont étroitement liés, chacun d'eux n'ayant de sens, de possibilité de mise en œuvre et de raison d'être que si les deux autres sont abordés du même pas.

- Amélioration de la coopération européenne. Ceci veut dire : concertation systématique au niveau européen, puis gestion par un organe communautaire des moyens destinés à financer, totalement ou partiellement, les programmes industriels de l'ensemble des secteurs de pointe nécessitant une aide. Cette gestion devrait être menée avec un souci premier d'efficacité industrielle et soumise de manière seulement globale à des impératifs d'équilibre.

- Protection du marché : Il s'agit d'une part d'organiser le marché européen en y faisant jouer une préférence communautaire de fait, sans exclure le relèvement ou le rétablissement des droits de douane dans certains secteurs, mais en même temps de le décloisonner en obtenant des gouvernements qu'ils cessent par principe de réserver leurs commandes à leurs industries nationales. Cette protection et ce décloisonnement du marché doivent être accompagnés d'une protection des structures industrielles, par un filtrage soigneux des investissements étrangers, notamment d'origine américaine. Il ne faut pas entendre par là une interdiction complète, mais plutôt l'acceptation des seules prises de participation qui entraîneront au profit de l'Europe un transfert technologique.

- Restructuration de l'appareil industriel : dès lors que les sociétés européennes sentiront le marché industriel moins ouvert qu'aujourd'hui aux entreprises de la concurrence étrangère, elles auront plus que par le passé intérêt à s'entendre entre elles pour améliorer leurs outils de production et atteindre, en matière de surface financière, de laboratoires de recherche, de bureaux d'études, de réseau de commercialisation, la taille voulue.

L'organe de gestion communautaire de l'aide à l'industrie de technologie avancée peut d'ailleurs grandement faciliter ce mouvement. Les moyens de financement devraient être apportés, s'agissant de secteurs vivant pour une large part des commandes des entités gouvernementales, sous forme de prises de participation. Le restructuration industrielle pourrait ainsi aller de pair avec l'expansion progressive d'un portefeuille de participations publiques européennes, géré au niveau communautaire.

Il est clair que tout ceci ne va pas sans une volonté politique fortement affirmée.

Thèmes pour un programme socialiste européen

Il n'est pas question d'anticiper ici sur les rapports particuliers qui ont mission de préciser tout à la fois ce que pourraient être, et le contenu d'une revendication socialiste pour l'Europe, et la stratégie qu'elle suppose, mais d'offrir quelques thèmes de réflexion et quelques éléments pour la mise au point de ce Programme.

Nous avons vu que l'action des sociétés multinationales traduit dans ses effets européens un affaiblissement certain du pouvoir des travailleurs et de leurs organisations par rapport aux conquêtes qu'ils ont déjà acquises au plan national.

Répondre à cette évolution du capital, adapter notre action à cette dimension nouvelle de la lutte pour une Europe socialiste, c'est nécessairement organiser un pouvoir politique capable de combattre sur son propre terrain le pouvoir économique dominant. Cela implique tout à la fois :

1. Une action au sein des institutions existantes ;

2. Une volonté parallèle de modifications des instances communautaires ;

3. Un mouvement vers de nouvelles structures, se situant au même niveau que les entreprises multinationales et organisant, à ce niveau, l'expression et la volonté des forces populaires.

I. — L'ACTION AU SEIN DES INSTITUTIONS EXISTANTES.

La croissance doit être encadrée et orientée en fonction d'objectifs sociaux.

Cette primauté du social sur l'économique doit, dès lors, se traduire dans un Programme concret des Institutions européennes, en utilisant, si nécessaire, les possibilités offertes par l'article 235 des Institutions.

L'encadrement de la croissance.

L'Union économique et monétaire doit être poursuivie et orientée dans une perspective de réalisation du plein emploi et d'une amélioration de la répartition des revenus en faveur des travailleurs. Ceci implique une plus grande coordination des politiques économiques nationales, pouvant aller jusqu'à certains transferts de compétence au cadre européen. La coordination devra porter non seulement sur les aspects conjoncturels des instruments visés : budget, fiscalité, monnaie, prix, mais aussi et surtout sur leurs aspects structurels et les options sociales qu'ils impliquent : choix d'un système d'imposition directe, plutôt qu'indirecte par exemple, etc. A plus ou moins long terme, ceci exige le développement d'une programmation européenne centralisée et dotée de pouvoirs effectifs d'incitations (fiscales, création d'entreprises publiques européennes, etc.).

L'orientation vers des objectifs sociaux.

a) **L'emploi :** Le plein emploi doit être l'objectif essentiel. Les instruments de politique économique à court et moyen terme doivent être asservis à cet objectif. Ceci implique :

— la création d'un nombre suffisant d'emplois, par **une politique régionale** active et volontariste, n'hésitant pas à recourir à l'initiative publique et industrielle. Cette politique régionale doit très rapidement s'inscrire dans un programme coordonné au niveau européen, conçue en fonction de l'intérêt des travailleurs et les associant activement à son élaboration, selon des formes à définir en collaboration avec leurs représentants organisés.

b) **La formation professionnelle** des travailleurs, particulièrement des jeunes, le recyclage des travailleurs adultes, hommes et femmes, doivent être développés et encouragés de plus en plus activement par les institutions européennes qui disposent d'ores et déjà d'un instrument de départ : le Fonds social européen, lequel devra être développé pour devenir un instrument global.

c) **La sécurité de l'emploi** devrait être prise en compte par un service compétent, en mesure d'assurer la protection effective des travailleurs en cas de licenciement. Ceci implique, au premier chef, le développement des compétences du Comité permanent de l'Emploi, devenu enfin le lien obligé d'une concertation permanente entre employeurs et syndicats.

d) **Revenus et conditions de travail :** Tendre à une égalisation progressive des revenus et richesses est possible. Les axes d'une action communautaire devant tendre à :

- Réaliser l'harmonisation des politiques fiscales dans le sens d'une imposition directe à caractère progressif ;
- Favoriser les dépenses de type « consommation publique » au détriment des dépenses de « consommation privée » par le développement des investissements collectifs (transports en commun, crèches, écoles, hôpitaux, etc.) ;
- Harmoniser les services de Sécurité sociale et l'ensemble des législations sociales et de protection du travail, en matière d'accidents de travail, de maladies professionnelles, etc., en se basant sur les systèmes les plus avancés ;
- Dans la mesure où l'inflation conditionne le niveau réel des revenus des travailleurs, il est nécessaire que les instances communautaires agissent par une politique active de contrôle des prix au niveau européen et qu'elles disposent à ce titre d'instruments efficaces d'intervention ;
- Renforcer les moyens d'imposition et de contrôle des sociétés multinationales, en interdisant les mouvements de capitaux spéculatifs, imposant la publication des informations nécessaires à l'exercice de ce contrôle, et en organisant une coopération étroite entre les Etats dans ce secteur ;
- Garantir aux travailleurs migrants un salaire égal à celui des travailleurs nationaux, ainsi que la plénitude des droits existants en matière d'emploi, de logement, d'éducation, de protection sociale et de libertés publiques ;
- Améliorer les conditions de l'environnement dont la dégradation atteint déjà, dans certaines régions surconcentrées, un degré insupportable pour la santé des populations. Les mesures communes qui doivent être prises, en premier lieu, en faveur de ces travailleurs, porteront tout à la fois sur la recherche et l'application de mesures contraignantes à la charge des patrons pollueurs (fixation de normes minimales, amendes, etc.) ;
- Dans une perspective qui est celle de l'autogestion des travailleurs, des actions doivent être entreprises tendant à :

— l'harmonisation du droit européen des sociétés,

— fixer le statut de la Société anonyme européenne,

— l'information et à la consultation des travailleurs et de leurs syndicats sur la politique de l'entreprise ayant un effet direct sur l'emploi,

— l'ouverture de négociations avec les syndicats lorsque l'emploi dans l'entreprise est menacé.

e) **L'Europe de l'Education** n'en est encore qu'à ses premiers balbutiements. Les socialistes estiment que ce domaine conditionne une politique européenne réellement progressiste, car lui seul permettra le développement d'une conscience collective des travailleurs par la confrontation des systèmes et méthodes d'éducation et leur harmonisation progressive.

Garantir la Paix, la Sécurité et le Développement des pays pauvres.

- La Communauté doit participer, en tant que telle, à toutes les négociations visant à promouvoir la détente et la sécurité internationales (désarmement équilibré et contrôlé) ;
- A l'égard des pays en voie de développement, la Communauté doit définir et mettre en œuvre une politique active d'aide et de solidarité, qui prenne également en compte la lutte de ces pays pour instaurer et rétablir chez eux des modes de vie démocratique. A cet effet, elle réexaminera, dans une optique nouvelle, ses politiques, notamment sa politique agricole, afin d'ouvrir plus largement ses marchés aux produits des pays pauvres. D'autre part, dans ses accords avec des pays étrangers, et notamment les pays du bassin méditerranéen, elle se refusera à toute aide, de quelque nature qu'elle soit, pour les régimes fascistes du Portugal, d'Espagne et de Grèce.

II. — UNE VOLONTÉ PARALLÈLE DE MODIFICATIONS DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES.

Si ces réformes doivent aboutir et ces orientations prévaloir enfin, elles **exigent préalablement** à tout accroissement du pouvoir des instances existantes, un renforcement parallèle des moyens de contrôle démocratique des institutions existantes.

Dans une perspective d'Union européenne élargie, ce renforcement démocratique implique :

— le développement de la participation effective des peuples et de leurs représentants élus à l'élaboration et au contrôle des décisions ;

— le renforcement de la coopération politique entre les gouvernements.

La question peut se poser des modalités de cette réforme : ratification d'un nouveau traité, ou maintien des traités actuels, avec des compétences élargies.

En l'état actuel du rapport de force des traités existants, en utilisant de façon extensive les dispositions de l'article 235.

Le Conseil des Ministres et le Comité des Représentants permanents sont à l'heure actuelle les seuls centres de décision réels de la Communauté.

Un rééquilibrage des pouvoirs et un allégement des structures, impliquant la disparition du COREPER, est la condition essentielle à tout nouveau progrès.

Il convient donc d'envisager la création d'une structure permanente de coopération politique et le développement parallèle de ce qui demeure l'originalité de la Commission (droit d'initiative, pouvoirs exécutifs en certains domaines, etc.).

Enfin, le Parlement européen doit voir son rôle, sa mission et ses pouvoirs très largement étendus (contrôle, pouvoir budgétaire et législatif, droit d'initiative, pouvoir de codécision dans certains domaines), tandis qu'en parallèle les procédures de désignation de ses membres seraient progressivement démocratisées.

C'est à ce prix qu'on peut espérer une modification de l'équilibre institutionnel en faveur du Parlement et de la Commission.

Les masses ouvrières européennes doivent enfin pouvoir disposer d'une Assemblée où elles puissent faire entendre leurs voix, exprimer leurs besoins, traduire leurs aspirations.

Une Assemblée qui soit, par elle-même, susceptible d'orienter l'action des institutions exécutives, qui lui **seraient alors subordonnées.**

Il apparaît donc urgent de compléter cet ensemble de réformes par la création d'une structure politique centralisée, à caractère permanent, par un aménagement du Conseil Economique et Social, dont la mission serait d'assurer la cohérence et le contrôle politique des forces économiques.

Cet ensemble de réformes affectant les institutions communautaires est possible ; il est rationnel, il est cohérent. La question est de savoir à qui en confier la responsabilité.

La Commission est supranationale, mais elle ne possède pas un enracinement politique suffisant. Le Conseil a cette qualité, mais, étant dépourvu de toute nature supranationale, est inapte à cette tâche. S'il l'assumait, il se hâterait par ailleurs de la confier à des diplomates qui gâcheraient tout.

Alors, une suggestion a été faite par le socialiste italien Altiero Spinelli, membre de la Commission des Communautés Européennes, que nous citons ici :

« Il n'y a qu'une institution européenne qui, de par sa nature et en raison des traditions de nos démocraties représentatives puisse rédiger et approuver le projet de constitution de l'Union, en donnant la garantie que toutes les forces politiques de nos pays y auront participé. **C'est le Parlement européen.** Si l'on objecte que ses membres n'ont pas été envoyés à Strasbourg avec ce mandat, il suffirait d'inviter tous les Parlements nationaux à confirmer ou à renouveler leurs délégations en le leur donnant. Ce qui peut se faire en deux semaines. »

Il est finalement suggéré au Parti de s'inspirer de cette idée en demandant que la mise au point des réformes institutionnelles soit confiée à l'Assemblée européenne ; les neuf gouvernements de la Communauté la chargeant alors de préparer le projet d'Union Européenne, que les Parlements nationaux seraient ensuite appelés à ratifier.

III. — ORGANISER LA GAUCHE AU PLAN EUROPÉEN.

Dès lors qu'il y a solidarité de fait entre la lutte sur le terrain national et la lutte au niveau européen, il ne peut s'agir de privilégier le combat pour une hypothétique Europe socialiste, en négligeant le terrain national : il importe seulement d'être conscient du fait que le triomphe du socialisme en France aura d'autant plus de chances de se réaliser qu'il pourra compter sur une Gauche organisée au niveau européen et sur la création de structures aptes à permettre l'expression démocratique de la volonté des travailleurs de l'Europe entière. Ces structures permettront ainsi l'expression d'un contre-pouvoir politique, seul capable de limiter et de supprimer l'exploitation capitaliste en Europe.

Indépendamment du problème de l'organisation de la coopération syndicale à l'échelle européenne — essentiel en lui-même pour déterminer une prise de conscience collective des travailleurs et organiser les luttes, au niveau réel où se situe aujourd'hui l'exploitation du travail — il est urgent, **pour l'ensemble des forces de la Gauche européenne,** de dépasser le stade de la coopération formelle, inefficace souvent, insuffisante toujours, impuissante en tout cas à cohésionner l'effort des 20 millions de syndicalistes de l'Europe des Neuf et des 12 millions de travailleurs socialistes et sociaux-démocrates.

L'heure est venue de créer un véritable organe politique permanent, capable de promouvoir et de conduire les actions concrètes communes, en renforçant l'actuel Bureau de liaison des Partis Socialistes européens, et en révisant, en profondeur, sa conception et ses méthodes, pour le rendre apte à cette nouvelle mission.

Le Parti Socialiste devrait s'engager à favoriser cette réforme, en prenant l'initiative d'organiser, dans les prochains mois, des actions concrètes internationales sur des objectifs précis, tels que l'harmonisation des conditions de vie des travailleurs, la situation des immigrés, la lutte contre la spéculation, la lutte contre la pollution, et tous les combats qui mènent, au plan de l'Europe comme au plan national, à la libération et à l'épanouissement de l'Homme.

R. PONTILLON.

ANNEXES

LE PROGRAMME DU PARTI 23

LE PROGRAMME COMMUN 26

LES PARTIS SOCIALISTES ET L'EUROPE 27

— L'Internationale Socialiste.
— Le S.P.D.
— Le P.S.B.
— Le P.S.D.I.
— Le programme des Jeunesses socialistes du S.P.D.

LES PARTIS COMMUNISTES ET L'EUROPE 45

— La Conférence des Partis communistes occidentaux de Londres (11-13 janvier 1971).
— La déclaration commune P.C.F. - P.C.I. de Rome (10 mai 1973).

LA SYNTHÈSE DES POSITIONS SYNDICALES VIS-A-VIS DE L'EUROPE .. 47

— Les syndicats italiens et l'intégration européenne.
— La F.G.T.B. et l'Europe.

LE PARTI DANS LES LUTTES 52

— Extrait de la résolution finale du Congrès de Grenoble.
— L'intervention de François Mitterrand.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

ANNEXES

POUR UNE EUROPE EN MARCHE VERS LE SOCIALISME.

La France ne peut plus aujourd'hui penser son avenir indépendamment de celui des pays voisins, avec lesquels les relations de tous ordres sont appelées à se développer.

La situation d'interdépendance qui découle en particulier de notre insertion dans le Marché commun, nous laisse encore une marge d'initiative suffisante pour déclencher le processus d'une avancée vers le socialisme.

Un certain nombre de principes doivent être à cet égard proclamés sans ambiguïté.

a) Le socialisme ne peut s'accomoder en raison même de sa vocation à l'Internationalisme, d'un retour à un nationalisme périmé. Celui-ci ne pourrait apparaître que comme une régression, d'autant plus dangereuse qu'elle ouvrirait toutes grandes les portes soit à un régime autarcique, et probablement autoritaire, soit à une colonisation par les Etats extérieurs plus puissants, colonisation d'ailleurs déjà en marche à travers les sociétés multinationales. Pour les mêmes raisons, le Socialisme ne peut accepter l'idée de l'Europe des Patries qui n'est qu'une version corrigée et accomodée aux impératifs du jour du même idéal nationaliste.

b) Mais en même temps, il ne saurait poursuivre non plus comme une fin en soi, la création d'un super-Etat qui serait bâti sur des fondements néo-capitalistes et technocratiques et qui se proposerait à une échelle différente, les mêmes objectifs culturels, économiques et militaires que les Etats traditionnels existants.

c) Une construction européenne fondée sur des institutions communes et s'orientant vers le socialisme est en revanche souhaitable, compte tenu des nécessités géographiques, économiques ou monétaires.

Elle l'est encore pour donner sa pleine efficacité à la solidarité nécessaire entre les salariés des divers pays d'Europe dont l'action dans le mouvement qui emporte les économies européennes vers une symbiose toujours plus étroite ne peut plus rester isolée au risque de se condamner à une totale impuissance.

Elle l'est enfin pour permettre aux nations d'Europe de jouer le rôle qui doit être le leur dans l'équilibre du monde et de contribuer ainsi au maintien de la paix.

Nécessaire, le Marché commun est aujourd'hui inachevé. Il n'assure pas aujourd'hui le contrepoids efficace au capitalisme international dominé par les Etats-Unis. Bien au contraire, il a facilité le libre jeu des sociétés américaines et multinationales dans les divers pays de la Communauté, du fait de l'osmose économique et financière réalisée entre eux.

Mais cela tient surtout au parti libre-échangiste pris par les gouvernements européens depuis vingt ans, et qui a déterminé l'orientation non seulement de la politique communautaire, mais de l'ensemble de la politique économique des pays membres. Avec ou sans Marché commun, des gouvernements conservateurs auraient consenti aux Etats-Unis des allègements tarifaires, invoqué la concurrence pour limiter les prélèvements publics sur les entreprises et pour peser les salaires, tenté d'harmoniser les législations toujours dans le sens le plus défavorable aux travailleurs. Les traités de Rome ont fourni un argument supplémentaire à cette orientation. Ils n'en sont pas la cause.

Cette orientation libre-échangiste est également à l'origine du retard des politiques communes dont il avait été prévu que la Communauté les développerait parallèlement à la libre circulation. Ainsi les progrès du libre-échange n'ont pas été accompagnés par les éléments nécessaires de contrôle du développement, et la France, comme ses partenaires, est de plus en plus désarmée dans la conduite de son économie. Au surplus, l'expérience de la Communauté a démontré que la simple coopération ne permet pas d'organiser une politique durable ni de définir une attitude collective à l'égard des tiers en cas de difficultés sérieuses.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Une organisation cohérente de l'Europe, passant tout d'abord par le renforcement des politiques communes et conduisant à des délégations progressives de souveraineté de la part des Etats membres, devrait donc constituer un remède à cette situation. Mais cette organisation ne peut être considérée comme un objectif politiquement neutre, indépendamment du contenu et de la nature des actions confiées à sa compétence. En effet, le capitalisme européen, parvenu à la phase présente de son développement et des échanges internationaux a besoin qu'à un espace économique donné corresponde un pouvoir politique capable de maîtriser les fluctuations conjoncturelles et de canaliser la croissance dans le sens des intérêts des groupes les plus influents. L'effacement progressif des frontières nationales a fait que ce rôle ne peut plus être joué par les gouvernements des divers pays membres. Il s'ensuit que la supranationalité européenne apparaît aujourd'hui, non pas seulement comme une nécessité objective pour le développement des sociétés considérées, mais aussi comme la condition du maintien du mode de production et des rapports de production capitalistes.

Les socialistes ne sauraient cautionner une politique européenne dont l'objectif principal serait de tirer le capitalisme d'une situation difficile (1).

C'est pourquoi d'éventuels pas en avant sur la voie de l'intégration politique de l'Europe doivent être liés au contenu des politiques de toute nature qui seront proposées par un gouvernement de gauche à la discussion des gouvernements et à l'appréciation des peuples de la Communauté.

Aussi les socialistes ne dissocieront pas leur lutte pour la construction du socialisme en France de l'action pour le développement de l'intégration politique et économique de l'Europe en distinguant, à chacune des étapes :

— La lutte pour le socialisme que les partis et les organisations ouvrières ou autres devront mener à l'échelle européenne en liaison croissante avec les forces correspondantes dans les autres pays.

— D'autre part, les initiatives et les objectifs que pourra annoncer un gouvernement français d'union de la gauche : sur ce plan qui est celui des relations entre Etats, nous ne pourrons faire admettre à nos partenaires que des politiques susceptibles de satisfaire au mieux les intérêts communs des pays, d'orientations diverses, qui composent la Communauté.

C'est pourquoi le gouvernement français déclarera d'emblée que l'état actuel de la Communauté présente des dangers pour tous les pays membres, en ce qu'il les a partiellement désarmés au niveau des Etats sans avoir fourni en contrepartie un instrument d'action collectif sur la scène internationale. En conséquence, il demandera à ses partenaires de définir en commun une autre politique plus satisfaisante pour tous.

Cette politique intéressera à la fois l'élargissement de la Communauté, le respect des options sociales en son sein, ses relations économiques extérieures, les politiques économiques intracommunautaires et le renforcement du contrôle démocratique des institutions existantes.

---

(1) Tel serait notamment le cas si le projet d'Union économique et monétaire, tel qu'il se présente dans le rapport de la Commission Werner, était mis en œuvre, sans une profonde réorientation des objectifs et des moyens proposés au cours des prochaines années : au-delà des apparences, en effet, ce projet tend essentiellement à reconquérir, par le jeu des disciplines monétaires et budgétaires, la maîtrise des fluctuations économiques. La constitution d'un pouvoir supranational, indispensable à la mise en œuvre effective d'une telle union, resterait donc orientée par la recherche prioritaire des équilibres conjoncturels au nom desquels les aspirations des travailleurs sont contenues au maximum dans le système actuel du pouvoir.

ÉLARGISSEMENT ET ASSOCIATIONS.

Le gouvernement de la gauche favorisera l'intégration effective au Marché commun de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande tout en s'efforçant d'éviter que ces adhésions n'accentuent la dilution de la Communauté dans une vaste zone de libre-échange nord-atlantique. En effet, cet élargissement ne doit aboutir ni à réduire encore le niveau du tarif extérieur commun, ni à diluer la Communauté économique européenne dans une vaste zone de libre-échange où les interventions de la puissance publique seraient encore plus difficiles sinon même condamnées à sombrer dans la plus totale inefficacité.

Il agira en vue du renforcement de la coopération avec les autres pays européens, non encore candidats à l'admission (Suède, Suisse, Autriche, Finlande, Yougoslavie). Cette coopération tendra à l'établissement d'accords d'association dans la mesure où elle ne pourrait aboutir à l'adhésion complète.

De même, il va de soi que le Parti Socialiste ne peut qu'être résolument hostile à l'association à la C.E.E. de pays où les peuples sont opprimés par un régime de dictature comme l'Espagne, le Portugal et la Grèce.

Vis-à-vis des pays du COMECON, une politique européenne devrait se montrer largement ouverte. Elle devrait comporter non seulement un effort pour intensifier les échanges économiques, mais aussi la recherche d'une harmonisation des crédits à l'exportation et de formules de coopération susceptibles d'associer progressivement ces pays au système européen, dans les domaines scientifique et technologique en particulier, ce qui implique *a contrario* que ce système lui-même ne soit pas conçu comme un bloc fermé.

Bien entendu, une telle entreprise ne devrait en aucun cas être placée sous le signe de l'anticommunisme ni aboutir, même indirectement, à favoriser dans ces pays des forces qui s'en réclameraient ou viseraient à un retour au système capitaliste.

RESPECT DE LA MARGE DE MANŒUVRE INDISPENSABLE A L'AMORCE D'UN PROCESSUS DE SOCIALISATION.

Le gouvernement de la gauche devra obtenir de ses partenaires européens le respect de la marge de manœuvre indispensable aux pays membres pour conserver la maîtrise de leur politique nationale sans remettre en cause leur appartenance à la Communauté. Au lieu de constituer une entrave à la liberté d'orientation politique et sociale, l'appartenance à un grand ensemble économique doit apporter à chacun de ses membres un surcroît de moyens collectifs pour réaliser ses aspirations propres.

Dans cet esprit, la gauche réaffirme sa résolution de ne se priver en rien de la possibilité d'étendre en France le secteur public, qui n'est du reste pas en cause dans le Traité de Rome.

Il est clair, par exemple, que dans le cas où un conflit éclaterait entre le gouvernement français et un groupe capitaliste étranger dans l'exécution du programme de nationalisation décidé par le gouvernement français, celui-ci se réservera la possibilité de faire jouer à titre de rétorsion :

— premièrement la mise sous séquestre de la totalité des entreprises appartenant à ce groupe et situées sur le territoire national ;

— deuxièmement, dans l'hypothèse où ce groupe recevrait un appui effectif du gouvernement de son pays, le recours à la clause de sauvegarde qui — rappelons-le — peut être invoquée dans quatre cas : « crise soudaine » dans la balance des paiements, aide insuffisante des cinq autres partenaires en cas de crise, difficultés « graves et persistantes », « péril commercial ».

Il se réservera aussi d'utiliser toutes les ressources de la politique nationale du crédit, entre autres moyens, pour

orienter l'économie conformément aux options de la planification démocratique.

Il fera admettre à ses partenaires, dans l'éventualité d'un fort mouvement de capitaux provoqué par un changement de majorité politique ou une crise sociale particulière affectant l'un des pays membres, qu'il est de l'intérêt commun d'aider le gouvernement de ce pays à enrayer ce phénomène ; dans une telle hypothèse, la solidarité monétaire devra s'exercer de façon à contrôler les mouvements de fonds, non seulement aux frontières de la Communauté, mais encore à celles du pays considéré.

D'autre part, le Parti Socialiste s'emploiera à favoriser :

— une concertation étroite et permanente des partis socialistes au niveau de la C.E.E.

— une coordination de leurs efforts et éventuellement de leurs actions dans les domaines politique, économique, social et culturel,

— la recherche des objectifs qui pourraient être à moyen terme ceux d'une Europe démocratique et socialiste,

— la recherche d'une stratégie de lutte commune à tous les travailleurs de l'Europe occidentale et à leurs organisations.

RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES.

Le gouvernement de la gauche mettra à l'étude un système de contrôle des mouvements de capitaux qu'il proposera à ses partenaires.

Ces propositions viseront à protéger les secteurs vitaux pour l'autonomie du développement des économies européennes et à enrayer les mouvements spéculatifs de capitaux errants.

Le gouvernement de la gauche formulera également des propositions tendant à la définition de positions communes sur un nouveau système monétaire international.

Ces propositions excluront le maintien de la prééminence du dollar qui a permis jusqu'à maintenant aux Etats-Unis de financer le déficit de leur balance extérieure, causée entre autres par la guerre du Vietnam, bien plus coûteuse que leur « aide » à l'étranger, et qui leur a fourni la possibilité aux frais des pays moins développés, de coloniser des secteurs entiers de l'économie de ces pays.

Elles s'opposeront aux solutions préconisées par les Etats-Unis qui auraient principalement pour effet de perpétuer l'essentiel de ce système en exportant dans plusieurs pays industriels une partie du chômage élevé qui caractérise le capitalisme américain.

Elles tendront à limiter à terme la prééminence de l'or comme instrument de mesure et de réserve et à éviter, dans toute la mesure du possible, le retour sous une forme ou une autre à l'utilisation systématique par les banques centrales de monnaies nationales de réserve. Sans enfermer le débat, une préférence sera marquée pour une monnaie internationale dont l'émission sera confiée à un organisme mondial dans lequel tous les pays seraient représentés en fonction, non seulement de leur richesse, mais aussi de leur population et de leurs besoins.

Une stratégie commune de membres de la Communauté devrait prendre appui sur la mise en commun d'au moins une partie des réserves de change et sur la coordination, sous le contrôle des gouvernements, des variations des taux d'intérêt.

Enfin, le gouvernement de la gauche formulera des propositions tendant à améliorer la coordination des politiques commerciales nationales vis-à-vis des pays tiers, en particulier les pays de l'Est et des pays en voie de développement, tant en ce qui concerne les conditions du crédit à l'exportation, que les régimes tarifaires ou contingentaires d'admission sur les marchés européens des produits manufacturés en provenance des pays à bas niveau de salaires.

En ce qui concerne nos relations commerciales avec les Etats-Unis, le gouvernement français invitera ses partenaires, sinon à réexaminer les termes de l'accord réalisé dans le cadre du Kennedy Round, du moins à préserver un niveau moyen de production du marché européen au moins égal à celui dont l'économie américaine s'était dotée avant l'adoption des mesures superprotectionnistes du mois d'août 1971.

POLITIQUES INTRACOMMUNAUTAIRES.

Le gouvernement de la gauche s'attachera à développer la réalisation en commun de grands projets industriels ou scientifiques dans la mesure où ils ne paraissent pas réalisables par des pays isolés : sans exclure des accords de coopération avec des pays tiers chaque fois qu'ils pourront être profitables, que ce soit avec l'Union Soviétique ou tout autre pays y compris les Etats-Unis, c'est tout de même dans l'aire de voisinage géographique et de relations économiques les plus intenses de la Communauté élargie que devraient être entreprises le plus souvent des réalisations communes dans les domaines de l'aérospatiale, des télécommunications, de l'énergie, de l'énergie atomique, des calculateurs, de l'océanographie ou de la biologie. L'apport de la Grande-Bretagne sera intégré dans l'effort communautaire. Les socialistes travailleront à la création d'un centre européen pour la formation de chercheurs.

Les socialistes œuvreront pour la mise en place progressive d'une planification à moyen terme à l'échelle du Marché commun : l'objectif sera de tendre vers un modèle de planification démocratique comparable à celui qui sera expérimenté en France.

Ils insisteront pour que soient effectivement mis en œuvre les articles du Traité de Rome visant la lutte contre les ententes.

Ils formuleront des propositions tendant à l'harmonisation des politiques sociales suivies par les différents Etats de la Communauté, dans le sens d'un alignement général sur les législations les plus favorables aux travailleurs, notamment en ce qui concerne le degré de protection sociale, l'égalité des salaires masculins et féminins, les retraites. En ce qui concerne les travailleurs exerçant une profession hors de leur pays d'origine, les socialistes proposeront une législation européenne du travail qui leur garantisse stabilité et rentabilité de l'emploi, accueil et logement, protection sanitaire et sociale, protection des droits politiques et syndicaux.

Ils proposeront des politiques sectorielles de nature à assurer :

— le développement des régions les moins favorisées ainsi que des régions frontières, au profit desquelles devraient être envisagées une péréquation des ressources publiques nationales et l'intervention sélective de la Banque européenne d'investissements ;

— la conversion des industries en régression et le reclassement corrélatif des salariés concernés, suivant des plans sectoriels à long terme tenant compte des dispositions envisagées pour l'admission en franchise des biens manufacturés en provenance des pays en voie de développement ;

— un avenir décent aux agriculteurs, conformément aux orientations exposées au chapitre concernant les politiques agricoles ;

— le développement d'une politique d'harmonisation du tourisme social en Europe.

Ils proposeront à la Communauté une politique d'aide aux pays en voie de développement fondée sur les principes suivants :

— organisation internationale des marchés de matières premières qui garantisse des débouchés minima croissants à des prix rémunérateurs afin de mettre un terme à la détérioration continue des termes de l'échange ;

— politique plus active de crédit en faveur des investisse-

ments par une contribution plus importante aux organismes internationaux de développement déjà existants ;

— instauration d'un système monétaire international qui tienne compte des intérêts du Tiers-monde ;

— livraison aux pays qui ont faim des surplus alimentaires actuellement détruits ou dénaturés, contribution collective au paiement de ces surplus ;

— recherche continue de solutions au problème du sous-développement, dans le cadre multilatéral, tant pour l'aide elle-même que pour son utilisation.

INSTITUTIONS.

Le caractère technocratique actuel des institutions communautaires devrait être limité grâce à une représentation renforcée des travailleurs dans les organes d'élaboration et de contrôle des politiques européennes.

Le gouvernement de la gauche proposera que les compétences du Comité économique et social, ainsi que des autres structures spécialisées, soient étendues et qu'il y soit fait une place plus large aux représentants des travailleurs par une représentation équitable des organisations syndicales ouvrières et paysannes.

La réalisation des politiques préconisées ci-dessus implique un pouvoir de décision collective dont l'expérience a démontré qu'il ne peut être assuré par la simple coopération entre Etats souverains. Le gouvernement français annoncera donc qu'il serait prêt à déléguer à une autorité politique commune les pouvoirs et les moyens indispensables à la mise en œuvre des mesures proposées par lui le jour où un accord aurait établi qu'elles seraient raisonnablement prises en considération par tous.

Dès maintenant, les socialistes considèrent que les pouvoirs de contrôle du Parlement européen doivent être renforcés. Notamment, il devrait être habilité à voter le budget de la Communauté.

Un élargissement progressif des pouvoirs du Parlement européen, qui irait de pair avec le renforcement de l'exécutif communautaire, impliquerait :

— L'intervention immédiate et renforcée du Parlement européen dans le processus de décision des communautés ; le Conseil devrait notamment être tenu de consulter à nouveau le Parlement lorsque celui-ci ne reprend pas ses propositions de modification.

— Que les propositions de modification portant élargissement des pouvoirs du Parlement en matière législative, financière et budgétaire soient élaborées en étroite liaison avec le Parlement européen.

— L'élargissement de certaines compétences et de certains pouvoirs de décision dont bénéficieront les institutions communautaires après l'adhésion des pays en instance et dès que la collaboration politique avec ces Etats sera renforcée et approfondie.

Dans cette perspective, il sera indispensable, non seulement dans le domaine des relations économiques extérieures, mais d'une façon plus générale, *de coordonner l'action diplomatique des Etats membres*, de manière à réaliser progressivement une *politique étrangère communautaire*.

Dès que les propositions du gouvernement de la gauche énumérées aux paragraphes précédents auront recueilli pour l'essentiel l'accord des autres pays membres, l'Assemblée européenne devra être élue au suffrage universel et disposer de pouvoirs comparables à ceux d'un Parlement souverain.

Le programme commun

LA FRANCE ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE.

Le gouvernement aura à l'égard de la C.E.E. un double objectif :

— d'une part, participer à la construction de la C.E.E., à ses institutions, à ses politiques communes avec la volonté d'agir en vue de la libérer de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires ;

— d'autre part, préserver au sein du Marché commun sa liberté d'action pour la réalisation de son programme politique, économique et social. En tout état de cause, le gouvernement gardera le droit d'invoquer les clauses de sauvegarde prévues par le Traité de Rome. Il exercera librement le droit, du reste non limité par le Traité, de définir et d'étendre le secteur public de l'économie sur son territoire. Il se réservera de définir et d'appliquer sa propre politique nationale du crédit et d'utiliser tous autres moyens propres à réaliser la planification démocratique nationale. Il sera responsable devant l'Assemblée nationale, comme dans tout autre domaine, de sa politique, des décisions que les représentants gouvernementaux français prendront dans les organes de la Communauté.

La démocratisation du comité économique et social implique une représentation plus équitable des travailleurs et une extension de ses compétences. Il devrait être composé pour moitié de représentants des syndicats de salariés, désignés par les organisations nationales représentatives au prorata des suffrages obtenus par chacune d'elles aux élections sociales et, pour l'autre moitié, de représentants des autres catégories sociales et de personnalités désignées par les gouvernements. Il doit être obligatoirement consulté par le Conseil ou par la Commission en temps utile, sur tous les projets entraînant des conséquences pour les travailleurs ou pour l'économie, et ses membres doivent recevoir communication de tous les documents de travail de la Communauté. Il doit disposer du droit d'initiative en vue de toute étude ou proposition concernant les travailleurs. En outre, le Comité doit se voir confier un droit de contrôle sur la gestion du Fonds social européen (1). Pour l'application des mesures précitées, le gouvernement demandera la modification des articles 4, 124 et 193 à 198 du Traité de Rome.

La démocratisation du F.E.O.G.A. implique que son Comité de gestion soit composé pour moitié de représentants des agriculteurs, désignés comme ci-dessus, et pour moitié de représentants des administrations nationales. Ce Comité doit avoir un droit de contrôle sur la gestion du F.E.O.G.A. Le gouvernement demandera la modification en ce sens du règlement du F.E.O.G.A.

Les représentants français à l'assemblée de la Communauté seront désignés proportionnellement à leur importance dans le nouveau Parlement national. Il en sera de même pour la représentation française au Conseil de l'Europe. L'Assemblée de la Communauté, appelée à voter annuellement le budget, doit pouvoir en contrôler l'exécu-

(1) En France, les comités d'entreprise, les organismes régionaux et le Comité supérieur de l'Emploi seront obligatoirement consultés avant que toute demande soit introduite auprès du Fonds social européen.

tion. Elle devra aussi être plus étroitement associée à la préparation des décisions de toute nature de la Communauté.

La défense des intérêts des travailleurs appelle un aménagement des articles 117, 118 et 121 du Traité, en vue :

— d'harmoniser les législations sociales nationales dans le sens d'un alignement sur les dispositions les plus favorables ;

— de garantir aux travailleurs exerçant leur profession hors de leur pays d'origine, l'égalité de rémunération à travail égal, ainsi que la plénitude des droits existant sur place en matière d'emploi, de logement, de protection sociale et de libertés publiques (notamment syndicales).

Le gouvernement demandera d'autre part :

— une réorientation de la politique agricole commune tendant à garantir un niveau de vie et un avenir satisfaisants aux agriculteurs, spécialement aux catégories les plus nombreuses et les moins avantagées jusqu'ici par la politique des prix ;

— une modification des politiques communautaires d'aide aux pays membres en vue de remédier aux déséquilibres régionaux et aux crises structurelles affectant des branches d'activité ;

— la définition progressive des mesures propres à lutter efficacement contre les pollutions de toute nature et à protéger l'environnement ;

— la réalisation en commun de grands projets industriels ou scientifiques qui, par l'ampleur des moyens à mettre en œuvre, ne pourraient être entrepris utilement au niveau national ;

— le développement à l'échelle européenne de mesures de prévision, favorisant une programmation à moyen terme, dans le respect des objectifs économiques et sociaux propres à chaque pays membre.

Les pouvoirs et les moyens de la Communauté devront être adaptés aux responsabilités qui lui seront reconnues par le Conseil des Ministres pour l'exécution des politiques précitées.

Appréciées cas par cas et limitées aux domaines dévolus aux attributions de la Communauté, les délégations de compétence nécessaires seront décidées par les pays membres dans l'intérêt commun en application de l'article 235 du Traité de Rome.

Le gouvernement s'opposera à la candidature à la Communauté des pays de régime dictatorial comme le Portugal, l'Espagne ou la Grèce et à tout régime privilégié en faveur de l'Afrique du Sud.

L'appartenance à la Communauté ne pourra constituer un obstacle à la coopération économique et politique la plus large avec tous les pays sans distinction de régime économique et social.

Le gouvernement préconisera à l'égard des pays du Conseil d'entraide économique la plus large ouverture réciproque tant du point de vue de l'accroissement et de la diversification des échanges que du développement de la coopération dans les domaines industriel, scientifique, technique et culturel.

Il favorisera une coopération politique entre les pays membres de la C.E.E. pour réaliser une politique étrangère conforme aux objectifs définis dans la présente partie.

Les partis socialistes et l'Europe

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

(Vienne, 26 au 29 juin 1972)

INTEGRATION ECONOMIQUE EUROPEENNE

L'Internationale socialiste se rend compte de l'importance du progrès de l'intégration économique de l'Europe qui est en cours de réalisation grâce à l'élargissement de la C.E.E., et elle se félicite de la position des socialistes dans les communautés qui élaborent la stratégie pour la création d'une Europe socialiste. Le Congrès est convaincu que la C.E.E. devra répondre aux besoins essentiels des mouvements travaillistes de la Grande-Bretagne et d'autres pays afin de créer les conditions permettant la participation totale dans la Communauté élargie de tous les pays intéressés.

L'Internationale socialiste se félicite de ce que l'élargissement de la C.E.E. et l'adhésion de nouveaux pays membres donnent mandat à la Commission du Marché commun de négocier et de ce qu'elle poursuit actuellement des négociations concernant des arrangements avec les pays de l'A.E.L.E. qui ne sont pas candidats à l'entrée dans la C.E.E.

L'Internationale socialiste est convaincue que le Conseil de l'Europe est le seul lieu où les parlementaires des pays neutres et d'autres pays démocratiques européens non membres de la C.E.E. peuvent rencontrer les membres du Parlement européen sur un pied d'égalité. Le Conseil de l'Europe est le plus grand forum parlementaire de l'Europe et il demeurera un facteur important dans la vie démocratique du continent.

Le Congrès juge nécessaire une approche généreuse et flexible de la part de la C.E.E. envers les pays qui s'intéressent à intensifier leurs relations économiques avec la Communauté et qui visent à obtenir des arrangements de traité.

Le Congrès soutient également les partis socialistes de la C.E.E. qui ont décidé d'insister énergiquement, au niveau national comme communautaire, pour qu'une aide réelle soit accordée aux pays en voie de développement.

Le Congrès de l'Internationale socialiste appuie la déclaration des partis socialistes de la C.E.E. proclamant qu'ils travailleront pour assurer l'exclusion totale des dictatures grecque, portugaise et espagnole des bénéfices et privilèges de l'association à la C.E.E., laquelle demeurera une communauté de pays démocratiques.

ELARGISSEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

a) Le Conseil général, prenant acte de l'état actuel des négociations concernant l'élargissement de la Communauté

économique européenne et des déclarations faites par des représentants des pays candidats à l'adhésion quant aux conditions à remplir par eux pour accepter l'adhésion, réitère sa conviction que l'adhésion à des conditions acceptables serait salutaire pour l'Europe dans son ensemble et pour les pays intéressés pris individuellement. D'autre part, le Conseil général prend note des déclarations faites par les délégués du Royaume-Uni, de la Norvège et du Danemark en ce qui concerne la base sur laquelle chacun des partis de ces pays décidera si oui ou non il accepte les conditions résultant des négociations, et de l'Irlande en ce qui concerne leur position sur l'adhésion à la Communauté économique européenne.

b) L'Internationale socialiste considère important que, si les négociations conduisent à des conditions mutuellement acceptables pour les pays candidats et les Etats membres de la Communauté européenne, tous les autres membres démocratiques de l'A.E.L.E. devraient trouver une formule adéquate de coopération avec la C.E.E. L'Internationale socialiste demande que la C.E.E. et les pays candidats, en négociant l'élargissement de la Communauté, respectent les obligations existant envers les membres de l'A.E.L.E. et du F.I.N.E.F.T.A. Ainsi la Suède, la Suisse et l'Autriche pourraient participer au processus d'intégration économique européenne en conformité avec leur position de pays neutre. La C.E.E. élargie devrait aussi rechercher un accord spécial avec la Finlande, qui est neutre.

c) Une Communauté élargie devrait également veiller :

1) à empêcher que de nouvelles barrières commerciales soient érigées en Europe occidentale,

2) à étendre les possibilités d'exportations des pays en voie de développement vers la Communauté et à garantir en même temps que la Communauté prenne la tête d'un important courant d'aide à ces pays,

3) à prendre toute initiative possible qui tende à promouvoir les échanges techniques, scientifiques et commerciaux avec les pays de l'Est.

d) L'Internationale socialiste prend acte de l'opinion exprimée par les partis membres de la C.E.E. que, depuis son existence, la Communauté a permis :

1) d'atteindre dans tous les Etats membres un haut et constant niveau de croissance économique,

2) d'étendre considérablement le commerce à la fois entre les Etats membres et entre ceux-ci et le reste du monde,

3) de jeter les bases pour une amélioration sensible des conditions sociales des populations laborieuses de la Communauté,

4) de faire face plus efficacement aux problèmes du déclin de certaines régions.

e) L'Internationale socialiste croit qu'au sein d'une Communauté élargie, les partis socialistes devraient œuvrer pour :

1) l'établissement d'une structure par laquelle les représentants des travailleurs peuvent exercer un contrôle démocratique effectif et un pouvoir législatif réel sur le fonctionnement de la Communauté,

2) une action étroitement coordonnée pour lutter contre la puissance des monopoles constitués par la constitution de groupes internationaux et nationaux, ainsi que par des intérêts établis,

3) le plein emploi, l'amélioration des systèmes de sécurité sociale et l'accroissement du niveau de vie,

4) l'amélioration fondamentale du statut des travailleurs, à la fois au sein de l'entreprise et dans la société,

5) la défense, la coopération et la promotion des entreprises du secteur public, et particulièrement de l'initiative industrielle publique.

IXe CONGRÈS DES PARTIS SOCIALISTES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

(Bonn, 26-27 avril 1973)

POUR UNE EUROPE SOCIALE

Les partis socialistes des pays de la Communauté européenne sont partisans d'une Europe unie. La Communauté ne peut être seulement une union économique et monétaire, son évolution doit en faire une Communauté sociale. La voie de l'union politique générale en Europe doit avoir un fondement démocratique. Cela implique l'attribution au Parlement européen de pouvoirs parlementaires complets. Dans ce processus d'intégration politique, nos partis poursuivront en commun des objectifs socialistes.

L'Europe fédérée de l'avenir doit, dans son progrès social, modifier sa structure sociale. Jusqu'ici, la Communauté s'est concentrée sur la libération des échanges, sans l'assortir d'une évolution parallèle vers la constitution d'un contrôle politique de l'économie.

L'élargissement du marché européen a conduit à des fusions d'entreprises assorties de concentrations de puissance qui échappent au contrôle des Etats nationaux. Il manque, au niveau européen, un organe politique doté de pouvoirs propres et soumis au contrôle d'un véritable parlement élu directement.

Il ne faut pas que le développement de la Communauté européenne se poursuive sur la base d'une conception capitaliste. Seul l'écart entre l'opulence privée et la pauvreté publique a conduit à de graves déséquilibres sociaux. En témoignent l'étouffement de nos villes, l'extension effrénée des centres industriels, l'insécurité des transports et la pollution du milieu. Ajoutons-y les retards en matière de construction d'habitations, les carences qualitatives dans l'enseignement pour la plupart des enfants de travailleurs, le manque de possibilités d'épanouissement culturel pour la grande masse et la commercialisation de tous les aspects de la vie.

Par suite des dimensions du Marché commun et de l'interdépendance des différents pays, l'orientation de la production vers des objectifs sociaux n'est possible qu'au niveau européen — et non sans respecter, en plus, la solidarité mondiale.

Le mouvement socialiste a pour tâche de rechercher des formes permettant à la Communauté d'avoir son mot à dire dans la production et, par-là, d'agir sur l'avenir de la société européenne.

Il existe, dans les conditions et le niveau de vie, tant sur le plan géographique que quant au contenu, d'importantes différences. La disposition d'un patrimoine et de ses revenus reste aux mains d'un petit nombre. L'écart existant entre les zones de concentration industrielle et les régions sous-développées a conduit à la mise au travail de millions de travailleurs étrangers à la Communauté. Il nous faut des changements de structures, inspirés, en vue d'une répartition internationale plus équitable du travail, par la solidarité avec les pays du Tiers-Monde, dans le but de combattre la pauvreté au niveau mondial.

Tous les domaines de la politique européenne doivent être axés sur ces objectifs sociaux.

Le critère de toute action politique doit être l'amélioration des conditions de vie et de travail des Européens.

Les thèses « Pour une Europe sociale » arrêtées au 9e Congrès de nos partis s'inspirent de ces objectifs. Elles doivent définir comment la politique sociale de la Communauté et des Etats membres devra contribuer à la réalisation de ces objectifs. Leurs points forts sont la politique de l'emploi, la sécurité sociale et la conformation sociale des relations et des conditions de travail.

I. — PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA POLITIQUE SOCIALE DE L'EUROPE

1. La Communauté européenne doit devenir une région du globe à la pointe du progrès social. Développer ses dimen-

sions sociales est une tâche impérieuse des gouvernements et des forces sociales. La Communauté ne doit pas être l'Europe des banques et des concentrations industrielles. Elle doit être au service de l'homme. L'Europe est en voie de devenir une société de travailleurs : il faut en tirer les conséquences politiques.

2. Nous voulons une Europe sociale. L'intégration européenne doit avoir pour but de la réaliser dans tous les domaines. Elle doit viser à créer une Europe démocratique et sociale offrant à tous des conditions économiques et sociales fondées sur la sécurité, la liberté, la paix, l'exercice et le partage des responsabilités dans l'égalité. Les mesures destinées à assurer une existence stable doivent englober la famille.

La politique sociale communautaire ne peut se borner à opérer après coup les adaptations sociales devenues nécessaires dans le Marché commun. La politique sociale européenne doit remplir ses tâches avec dynamisme et prévoyance. L'absence d'une telle politique provoquerait dans la Communauté des malformations politiques. L'Europe doit devenir une communauté sociale.

3. Cet objectif doit inspirer la politique économique et financière tant des pays membres de la Communauté que de la Communauté elle-même. Une justice sociale bénéficiant à tous est indispensable à l'intégration européenne.

Une politique axée uniquement sur la croissance économique pourrait faire surgir les démons de la désintégration. Une croissance socialement incontrôlée, une évolution économique et technique dépourvue d'objectifs dépassant les préoccupations immédiates aggravent les problèmes sociaux plutôt qu'elles ne les résolvent. La croissance doit être orientée en fonction d'objectifs sociaux. Ce qui importe, ce sont non seulement les résultats du processus économique, mais aussi ses modalités, c'est-à-dire les conditions de travail et les relations humaines dans l'organisation du travail. Si l'on veut que la politique communautaire améliore et assure la qualité de la vie, il faut veiller à une utilisation sociale des fruits de la production, et ce compris la protection de l'environnement, l'organisation de la sécurité sociale et le développement de l'infrastructure sociale.

4. Comme le veut le préambule du traité instituant la C.E.E., le progrès social doit être assuré par une action commune de tous les Etats membres. Des efforts au niveau communautaire et la coordination des politiques des Etats membres doivent tendre à l'amélioration constante des conditions de vie et de travail des plus larges couches de la population. Les problèmes sociaux qui se posent dans telle ou telle région de la Communauté et les conflits qui y surgissent ne concernent plus uniquement les Etats membres intéressés. La solidarité européenne est une nécessité, car le sort de chaque travailleur dépend de plus en plus de l'évolution sur le plan social de l'ensemble de la Communauté. Les stratégies socialistes font, dès lors, sauter les structures traditionnelles et voient dans la politique sociale le moteur des changements sociaux.

5. La politique sociale ne doit pas seulement viser les insuffisances du système existant ; poursuivant ses objectifs propres, dégagées de toute subordination unilatérale vis-à-vis de finalités préétablies, elle doit contribuer à améliorer et à renforcer la position du travailleur dans la société, en organisant les conditions de travail, en imposant un contrôle par les travailleurs et en instaurant la sécurité sociale au sens large du terme. Son action et son influence sur les processus sociaux doivent s'orienter en fonction des besoins concrets des travailleurs.

6. Pour assurer le succès d'une politique sociale européenne, il faut avoir recours à toutes les possibilités qu'offrent tant les traités communautaires que les institutions européennes. Les gouvernements des Etats membres sont invités à soutenir avec persévérance l'élaboration du programme d'action pour une politique sociale européenne progressiste, dont les chefs d'Etat ou de gouvernement, réunis à Paris en octobre 1972, ont chargé les organes de la Communauté, et à s'employer activement à sa réalisation. Ce programme d'action doit avoir pour la Communauté un caractère obligatoire.

La décision prise par la Communauté de créer une union économique et monétaire entraîne la nécessité, dans le domaine de la politique monétaire et sociale, d'une coordination accrue qui conduise progressivement à une politique économique et sociale européenne. Les syndicats doivent y participer.

Un niveau élevé de la qualité de la vie, considérée comme l'idée directrice de toute politique sociale moderne et d'un modèle moderne de développement économique, suppose que la mise en œuvre de cette politique soit conçue comme une nécessité fondamentale ayant pour objet l'ensemble de la société.

7. L'élaboration de ce programme et la réalisation de ces objectifs supposent une solidarité accrue des travailleurs de la Communauté. Renforcer cette solidarité et affirmer le poids politique des travailleurs dans la Communauté est une des tâches historiques de nos partis politiques. Les travailleurs et leurs représentants au sein des partis et des syndicats doivent contribuer activement à la définition de la politique communautaire.

Il faut créer, dans les pays de la Communauté, une politique de la culture et de l'éducation qui permette la participation à la construction sociale et culturelle de la Communauté.

A cette fin, les différents systèmes d'instruction doivent être tels que les chances de formation et de perfectionnement soient les mêmes pour tous, sans distinction d'origine, de sexe, d'âge ou de race. C'est précisément sous ce rapport que la politique culturelle commune des partis socialistes doit favoriser l'émancipation des travailleurs.

8. La volonté de plus en plus affirmée des travailleurs de trouver un contenu véritablement social dans la Communauté doit devenir une caractéristique essentielle de la politique européenne. Celle-ci doit aussi créer les conditions dans lesquelles les travailleurs organisés pourront déployer leurs activités politiques, sociales et syndicales propres. La conception que l'Europe se fait d'elle-même, son image et son prestige dans le monde sont directement liés à sa structure sociale.

9. En faisant la preuve de sa cohésion interne, l'Europe doit démontrer que, dans les conditions sociales actuelles, l'union des notions de liberté et de justice pour tous peut être viable. Telle est aussi la base d'une solidarité européenne externe à l'usage du Tiers-Monde.

Il ne faut pas que par suite de l'attitude de la Communauté à l'égard des problèmes sociaux, il soit plus difficile pour les différents pays de prendre des initiatives nouvelles dans ce domaine. Au contraire, la Communauté doit, par une information mutuelle, stimuler un travail de pionnier.

II. — DROIT AU TRAVAIL

10. La Communauté européenne et les Etats qui la composent doivent garantir par leurs politiques le droit au travail. Celui-ci se traduit par trois impératifs fondamentaux :

a) la garantie du plein emploi, c'est-à-dire la création et la garantie d'emplois stables. Dans la politique sociale, le plein empoi, qui est l'expression du principe prioritaire et élémentaire du droit au travail, revêt une importance capitale ;

b) l'égalité des chances professionnelles et, partant, la suppression des discriminations. Cela concerne particulièrement les femmes, en faveur desquelles il faut instaurer l'égalité des droits ;

c) des possibilités d'emploi qui répondent aux capacités et aux aspirations des travailleurs pendant toute la durée de leur vie active et réalisent ainsi les conditions sociales de la mobilité de la main-d'œuvre. Cet objectif implique aussi que la politique régionale offre aux travailleurs la possibilité de choisir parmi différents emplois.

11. La politique économique et sociale doit tenir compte de ces objectifs sous trois rapports, liés entre eux :

a) la politique économique de la Communauté ne doit pas être conçue indépendamment de l'emploi. Nous demandons une orientation commune qui englobe en particulier des effets de la politique industrielle et de la politique de concurrence sur la situation de l'emploi ;

b) en particulier les changements structurels et leurs répercussions sur le marché de l'emploi exigent une action concertée dans le domaine de la politique économique et sociale ;

c) parallèlement aux progrès de l'intégration des Etats membres et aux modifications qu'ils impliquent des structures de l'économie et de l'emploi surgiront, sur le plan des rapports avec les autres pays, de nouvelles formes de division internationale du travail auxquelles la Communauté doit se préparer systématiquement.

La planification et le contrôle démocratique s'imposent dans la Communauté à tous les échelons de l'économie. La Communauté européenne doit jeter les bases d'une planification à l'échelle européenne, les syndicats étant appelés à jouer un rôle déterminant dans cette action. Cette planification et ce contrôle doivent avoir pour but d'éviter que les modifications économiques ne s'accomplissent pas aux dépens des travailleurs.

12. Une politique européenne de l'emploi progressiste suppose l'existence d'instruments appropriés. Le Comité économique et social, qui devra, à l'avenir, être composé exclusivement de représentants, en nombre égal, des travailleurs et des employeurs, devra prendre une importance accrue. Son influence sur la politique communautaire doit être renforcée. Il doit avoir le droit de choisir lui-même les sujets de ses débats.

Le Comité permanent des questions de l'emploi devrait avoir, plus que par le passé, la possibilité de discuter de manière approfondie et en temps voulu des questions fondamentales relatives aux mesures communautaires en matière d'emploi et des principes d'une action concertée des Etats membres. Il importe de garantir qu'aucun groupe de travailleurs ne soit l'objet d'une discrimination.

13. Dans tous les Etats membres de la Communauté, les services publics de la main-d'œuvre doivent être organisés de manière à pouvoir, avec la participation des forces sociales, jouer leur rôle dans une politique active du travail embrassant l'orientation et la formation professionnelles, le placement, la formation permanente, en liaison avec les programmes généraux et régionaux de développement. Une première étape dans la voie de la mise en place d'un service central européen compétent en matière d'emploi (Office européen du travail), devrait être la création d'un centre de documentation disposant d'ordinateurs, qui pourrait procéder à l'analyse permanente de la situation et des tendances générales du marché du travail dans la Communauté, et fournir des informations en la matière. Une condition préalable est d'améliorer et de rendre plus comparables les critères et les statistiques des Etats membres relatifs au marché du travail. Il faudrait, en outre, assurer des consultations régulières entre les autorités centrales responsables du marché du travail. En s'appuyant sur ce système d'information et de consultation, la Commission devrait présenter régulièrement des rapports et des propositions au Comité permanent des questions de l'emploi.

14. Le simple droit des travailleurs à la libre circulation dans la Communauté ne suffit pas. Chaque travailleur doit pouvoir être informé, afin de pouvoir les utiliser, des possibilités concrètes qu'il a de travailler à l'endroit le plus favorable. Cela suppose la mise sur pied de politiques coordonnées de l'emploi, l'information des travailleurs et la réalisation, grâce à la formation professionnelle et à l'assurance du bénéfice des lois sur la protection du travail et la sécurité sociale, des conditions sociales de la libre circulation.

D'autre part, le droit à la libre circulation ne devrait pas avoir pour effet d'obliger des travailleurs à émigrer simplement parce que des entreprises sont transférées en fonction d'intérêts purement financiers ou que des structures régionales sont modifiées. Dans cet esprit, la libre circulation doit être une faculté dont les travailleurs pourront disposer sans contrainte sociale.

La réaffirmation du droit du travailleur à trouver un emploi dans sa région natale, grâce à une politique de développement régional recourant de préférence au déplacement du facteur « capital », et la volonté de poursuivre une politique plus efficace de formation professionnelle *in loco*, ne doivent pas être interprétés comme un affaiblissement des obligations morales, humaines et sociales qui découlent de la nécessité de mettre, en même temps, en œuvre une liberté totale de circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté. Ces obligations doivent avant tout être comprises comme l'application stricte des textes et des règlements communautaires et comportent aussi un développement approprié des infrastructures et des services sociaux.

15. Les institutions de la Communauté, les gouvernements des Etats membres, les syndicats et les entreprises doivent créer des instruments qui permettent que les transformations économiques structurelles se fassent au profit des travailleurs. Seule la mise en œuvre coordonnée d'instruments sociaux efficaces peut empêcher que les mutations des conditions de production aient des effets préjudiciables aux travailleurs. Son notamment à considérer :

— des programmes particuliers d'emploi par secteur et par région ;

— l'organisation de la protection des travailleurs contre les licenciements collectifs, afin d'éviter l'arbitraire et de stabiliser la situation de l'emploi ;

— la planification à long terme de l'effectif du personnel dans les entreprises elles-mêmes et des « plans sociaux », afin de donner aux travailleurs des garanties sociales en cas de conversion des entreprises effectuée pour des raisons structurelles. Les expériences acquises en matière de planification sociale et d'accords de protection des travailleurs en cas de rationalisation devraient être consignées dans une documentation particulière ;

— la définition au niveau européen de conditions-types pour les conventions collectives et les accords de protection en cas de rationalisation. La création d'entreprises internationales interdépendantes est appelée à se développer au fur et à mesure de l'intégration économique. Il en est de même des entreprises multinationales installées dans la Communauté. Les parties aux conventions collectives se voient ainsi obligées d'étendre le champ d'application de ces conventions au-delà des frontières nationales actuelles, pour permettre la conclusion de conventions collectives transnationales ou applicables aux sociétés multinationales. Aussi convient-il d'établir les conditions juridiques permettant d'atteindre ces objectifs, grâce à une étroite concertation entre les organisations de travailleurs et d'employeurs et dans le respect et la garantie de l'autonomie, reconnu par tous, des parties aux conventions collectives.

16. Une politique de l'emploi visant tous les secteurs de l'économie ainsi que la libre circulation professionnelle et régionale des travailleurs ne saurait réussir sans que soit intensifiée et particulièrement favorisée la formation professionnelle, y compris le perfectionnement professionnel et les possibilités de rééducation. Aussi l'élaboration d'une conception communautaire de la formation professionnelle revêt-elle une importance particulière. On ne peut réaliser l'égalité des chances pour les travailleurs européens que si l'on admet l'équivalence entre la formation professionnelle et la formation générale et la perméabilité entre les différents modes de formation, et si l'on assure une large formation professionnelle de base, caractérisée par un meilleur équilibre entre la formation professionnelle

théorique et la formation professionnelle pratique. Il faut, en Europe, concrétiser progressivement ces principes et les mettre en pratique, afin de favoriser aussi, par-là, la mobilité sociale.

17. Le Fonds social européen devrait être appelé à intervenir davantage dans la solution des problèmes de l'emploi. Le champ d'acton du Fonds social ne doit pas rester limité à quelques domaines ; il faut faire de ce Fonds un instrument global d'action dans le domaine des transformations structurelles. Dans cette perspective, il s'impose de mettre au service d'une politique commune le Fonds régional dont la création a été décidée à la Conférence au sommet de Paris, les interventions du Fonds agricole en la matière, la Banque d'investissement et le Fonds social.

18. La politique des structures régionales doit être mise en œuvre en vue d'assurer une répartition équilibrée de l'emploi dans tous les pays membres de la Communauté. Il ne faut plus, à l'avenir, que la main-d'œuvre et les capitaux ne soient dirigés que vers les pôles de croissance, c'est-à-dire vers les régions à forte concentration. Les capitaux doivent précisément être investis aussi dans les régions peu industrialisées à taux de chômage élevé, afin d'offrir aux travailleurs des emplois dans la région de leur domicile.

19. La Communauté devrait adopter une stratégie unique quant à l'emploi de travailleurs originaires de pays étrangers à la Communauté. De plus en plus, la situation de ces travailleurs devient l'un des problèmes principaux de la politique communautaire de l'emploi. Ce problème comporte deux aspects : il s'agit de tenir compte non seulement de la capacité d'accueil économique des Etats membres, mais aussi de la capacité d'accueil social, afin que ces travailleurs puissent trouver les conditions de vie auxquelles ils peuvent prétendre dans un pays libre. Il faut éviter que, dans la Communauté, ces travailleurs originaires d'autres pays ne soient à jamais classés comme catégorie sociale marginale. Ils doivent être intégrés pleinement dans le système de protection offert par la législation sociale. La communauté d'accueil doit créer, pour les travailleurs immigrés, les conditions d'une vie normale (notamment en leur enseignant la langue du pays, en leur fournissant un logement, en organisant l'enseignement de leurs enfants).

De plus, la communauté d'accueil doit préparer la réintégration dans leur pays des travailleurs qui ne désirent pas s'établir définitivement dans le pays d'accueil.

Lorsque leur séjour a atteint une certaine durée, il faut que soient reconnus, dans les entreprises, à ces travailleurs étrangers, les mêmes droits qu'aux autres travailleurs.

D'autre part, si l'on veut situer l'emploi des travailleurs étrangers dans une perspective européenne, la politique de l'emploi et la politique industrielle doivent être étroitement coordonnées, afin de désamorcer le processus de dépeuplement des régions économiquement sous-développées et de concentration de plus en plus poussée des populations dans les régions industrialisées. La politique de la Communauté et des pays membres devrait répondre à la question de savoir dans quelle mesure il est possible de favoriser par priorité l'équipement industriel des pays tiers dont sont originaires la plupart des travailleurs étrangers.

A long terme, cette politique devra viser avant tout à permettre à ces travailleurs de se créer une situation dans leur pays. C'est pourquoi la Communauté doit surtout envisager le problème des travailleurs étrangers sous l'angle des efforts tendant à améliorer la répartition internationale du travail.

III. — HUMANISATION DE L'ENVIRONNEMENT

20. Certains indicateurs montrent que les méthodes de production industrielle traversent une crise. C'est pourquoi il est indispensable, à l'heure actuelle, de remédier aux effets de la déshumanisation consécutive au travail à la chaîne ou à des méthodes de travail analogues, en faisant en sorte que ce ne soient plus les hommes qui soient obligés de s'adapter aux techniques de production, mais, inversement, que les machines et les techniques soient adaptées aux besoins et aux capacités de l'homme au travail. La recherche en matière d'organisation du travail devra, elle aussi, y contribuer. Il est inacceptable que des milliards soient dépensés pour la recherche et le développement techniques, alors que les dépenses consacrées à l'organisation sociale des conditions de travail sont minimes. La protection sociale du travail implique le renforcement de la protection, sur les lieux de travail, des femmes, des mères et des jeunes.

21. Dans une société évoluée, la protection du travail ne consiste pas seulement à prévenir les accidents. D'autres impératifs s'y ajoutent. Pour le travailleur, la protection de l'environnement commence sur le lieu de travail. La qualité du milieu et des conditions de travail a une influence décisive sur son évolution professionnelle et personnelle. Il faut humaniser, par étapes, les conditions de travail dans la Communauté européenne. Les mesures qui s'imposent à cet effet doivent être prises avec la participation des organisations de travailleurs.

22. Eu égard au nombre élevé des accidents du travail et des maladies professionnelles, les mesures de protection à prendre en la matière revêtent, dans la politique sociale, une importance considérable. La coordination des politiques de protection du travail doit tendre, à la faveur de l'échange systématique des conclusions de l'expérience acquise dans la Communauté, à renforcer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, non sans prendre en considération les découvertes les plus récentes de la médecine du travail. Il conviendrait de définir à cet effet, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail, des normes minimales obligatoires. Aucun chef d'entreprise ne doit pouvoir s'assurer, dans le Marché commun, des avantages concurrentiels au détriment de la sécurité du travail et de ses travailleurs : il n'y a pas de place pour le dumping social dans une Europe progressiste.

23. Les statistiques des accidents devraient être harmonisées et rendues comparables sur la base de l'expérience acquise dans ce domaine dans le cadre de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de l'Organisation internationale du travail, de façon qu'elles se prêtent à une utilisation commune en vue de la prévention des accidents. La coopération, sur le plan européen, dans le domaine de l'étude des accidents, s'impose.

24. L'amélioration des conditions de l'environnement, qui représente une contribution essentielle à l'accroissement de la qualité de la vie, ne peut être planifiée isolément et réalisée à l'échelon national. Dans ce domaine, il faut une conception d'ensemble, à long terme, pour une action concertée des pays de la Communauté. Et au-delà, il faut tendre à une concertation et à une coopération internationales avec tous les Etats tant à l'Est qu'à l'Ouest.

La protection de l'environnement ne doit pas se borner à éliminer les détériorations déjà survenues et à atténuer les nuisances existantes. Une politique européenne de la société, orientée vers l'avenir, doit partir du principe que la meilleure protection de l'espace vital des hommes réside dans la prévention des dégradations de l'environnement. En matière de planification de l'espace et des régions, il importe de développer des conceptions qui, à côté des améliorations des structures, tiennent efficacement compte des besoins de la protection de l'environnement. Dans les décisions d'investissements, tant dans l'industrie privée que des autorités publiques, il faut, davantage que par le passé, tenir compte de leurs effets sur l'environnement.

25. Par une application conséquente du principe « qui pollue, paie », il faut garantir que les coûts de l'élimination ou de la prévention des nuisances soient pris en charge par les pollueurs réels. Par des mesures appropriées, il convient d'éviter que les travailleurs ne subissent des préjudices du fait des actions de protection de l'environnement. Une augmentation de la production, une croissance sans entra-

ves ne signifient pas automatiquement une augmentation de la qualité de la vie.

La mise au point de produits non polluants et de technologies propres prend de plus en plus d'importance. La recherche doit donc être renforcée à l'échelon international. Les recherches réalisées par la Communauté européenne de l'énergie atomique peuvent fournir une base appropriée à une coopération future dans ce domaine.

Les dangers qui menacent déjà le milieu naturel exigent des actions prioritaires pour réduire la pollution de l'air, des nappes phréatiques, des fleuves, lacs et côtes maritimes. Afin d'éviter des distorsions fâcheuses de la concurrence et un déplacement des lieux d'implantation des industries, il importe de déterminer des normes européennes minimales de production et de procédés de fabrication. A cet égard, il faut, dans le souci d'améliorer rapidement le milieu, éviter que ces normes ne fassent obstacle à des exigences nationales plus sévères.

IV. — LA SECURITE SOCIALE EN EUROPE

26. Une charte des principes sociaux fondamentaux devrait être à la base du développement ultérieur de la sécurité sociale dans la Communauté européenne. Nos partis s'en feront les avocats lors de l'élaboration du programme d'action européen en matière de politique sociale.

La définition d'objectifs fondamentaux communautaires en matière de sécurité sociale n'implique pas l'uniformisation schématique des régimes sociaux des Etats membres. Ces objectifs doivent plutôt avoir pour objet d'assurer le rapprochement qualitatif, dans le progrès des régimes de sécurité sociale de la Communauté.

Le progrès de la sécurité sociale ne doit pas seulement être dicté par la nécessité d'éliminer les difficultés imputables au fonctionnement du système économique existant ; il doit reposer sur la volonté politique d'assurer à tous la sécurité morale et matérielle.

27. Cette action doit s'inspirer des idées directrices suivantes :

a) Il ne peut plus exister dans la Communauté d'îlots où la protection sociale fasse défaut. D'où la nécessité d'ouvrir les régimes de sécurité sociale à toute la population.

a *bis*) En ce qui concerne les travailleurs migrants aussi, il faudra éliminer les lacunes qui subsistent. L'on devra, ce faisant, étudier la possibilité d'étendre les régimes actuels de la sécurité sociale des travailleurs migrants aussi bien aux travailleurs des pays tiers qu'aux travailleurs indépendants.

b) En cas de maladie, d'invalidité, de vieillesse et de chômage ou dans d'autres circonstances analogues, les prestations sociales doivent permettre le maintien du niveau de vie acquis grâce à l'activité professionnelle.

c) Les prestations sociales doivent être constamment adaptées à l'accroissement du potentiel économique des Etats membres.

d) Les pouvoirs publics, et notamment les différents régimes de sécurité sociale, ont pour tâche de créer les conditions permettant à tous les citoyens de protéger leur santé et de maintenir leur capacité productive. A cette fin sera menée une politique de la santé qui permette l'amélioration quantitative et qualitative des équipements et des services sanitaires et qui subordonne les intérêts de l'industrie et du commerce aux nécessités qu'entraîne la satisfaction des besoins généraux.

e) Les millions de handicapés physiques ou mentaux qui vivent parmi nous ont droit à un système complet de rééducation médicale, professionnelle et sociale qui permette leur insertion dans la société.

f) Pour les personnes se trouvant dans des conditions de vie particulièrement difficiles ou dans des situations personnelles de détresse, il faut prévoir l'octroi d'aides publiques à titre personnel.

g) L'harmonisation, progressant vers un niveau élevé des prestations de sécurité sociale, revêt une importance particulière, du point de vue de l'intégration européenne. Cette harmonisation ne doit pas être purement formelle, mais garantir aux habitants de la Communauté des prestations sensiblement équivalentes.

28. Il convient de perfectionner les méthodes propres à une politique sociale moderne. Ce perfectionnement comprend l'établissement d'une planification sociale européenne rationnelle, indispensable à toute politique sociale prospective. Destiné à exposer de manière succincte et comparative le développement des prestations sociales dans les différents pays membres, le budget social européen, qui devra être créé à cet effet, en sera l'une des bases essentielles. Ce budget social ne saurait se limiter au rôle d'un simple inventaire des coûts ; il est au contraire indispensable pour contribuer à l'orientation et à l'adaptation des prestations sociales en Europe. Loin d'être seulement un élément de la comptabilité nationale, il doit en outre permettre d'orienter la politique économique et la politique financière en fonction des objectifs de la politique sociale. Il est indispensable, et ce doit être un élément essentiel de l'Union économique et monétaire, d'harmoniser la politique sociale communautaire avec les objectifs des Etats membres, sur la base d'une planification sociale européenne à créer.

29. Une politique sociale moderne implique nécessairement que soit menée à bien une tâche difficile mais importante, eu égard à la complexité du droit social actuel, celle d'assurer une transparence accrue et une organisation plus poussée des services d'orientation du citoyen.

V. — DEMOCRATISATION DE L'ECONOMIE EN EUROPE (1-2)

30. La planification et la démocratisation ne doivent pas se limiter au domaine public. Des progrès doivent être accomplis sur la voie du contrôle démocratique de l'économie. Dans une société de travailleurs, les décisions relatives au secteur économique ne doivent plus être prises sans l'intervention des travailleurs. Un contrôle efficace de l'économie suppose la démocratisation du contrôle des investissements et des pouvoirs de décision quant à la répartition des revenus.

31. La participation des travailleurs requiert un statut moderne de l'entreprise.

Il faut instituer, dans toutes les entreprises, un comité d'entreprise disposant d'un droit, garanti par la loi ou par des conventions collectives, de participation et de cogestion dans l'intérêt des travailleurs. Ce droit doit porter sur toutes les questions sociales, personnelles ou économiques qui se posent dans l'entreprise.

Sur le plan social, le droit de cogestion du comité d'entreprise doit humaniser les conditions de travail et les relation du travailleur avec l'entreprise.

---

(1) Le parti français prend acte du fait que ce chapitre tient largement compte des caractéristiques nationales et de la position des différents partis socialistes.

Il tient à préciser que, pour lui, le mot « contrôle » ne peut être confondu avec « cogestion » ou « participation ».

Partisan de l'extension des droits de contrôle des travailleurs, il n'envisage pas la « cogestion » ou la « participation » dans les entreprises privées.

L'originalité de sa position est de se placer dans la perspective de l'autogestion s'exerçant dans le cadre d'une planification démocratique.

(2) Le P.S.I. estime que tous les socialistes doivent se considérer comme engagés en faveur de la réalisation de formes incisives de participation des travailleurs au contrôle de l'économie.

Il est opposé, en Italie, à toute forme de participation des travailleurs qui risquerait de leur faire occuper, dans la responsabilité de la conduite de l'entreprise, une position subalterne.

Pour le P.S.I., la démocratisation de l'économie passe par la programmation démocratique du développement de l'emploi et du revenu, permettant de définir les voies et les moyens d'intervention en vue du contrôle et de l'orientation des investissements et de leur localisation, et de l'adéquation des programmes de production des grandes entreprises (y compris les filiales des sociétés multinationales) aux objectifs de développement économique et social exprimés par la collectivité : dans ces moyens, l'apport et le poids du mouvement des travailleurs devront être décisifs.

Sur le plan personnel, le droit de participation des travailleurs doit permettre le respect intégral de leurs intérêts légitimes tant à titre individuel qu'à titre collectif en ce qui concerne la gestion du personnel ,la formation professionnelle et certaines mesures individuelles (embauche, licenciement, regroupement).

Sur le plan économique, le droit de cogestion et le droit à l'information des travailleurs doivent permettre aux représentants de ces derniers d'être informés en temps utile et de manière approfondie de toutes modifications apportées à l'entreprise et d'être associés aux actions visant à faire face aux répercussions sociales de ces modifications.

32. Les partis socialistes exigent que les travailleurs puissent contrôler aussi les décisions économiques des entreprises. A cet égard, on tiendra compte des conditions existant dans les divers pays. Les partis socialistes intensifieront les échanges d'expériences sur les formes de contrôle et de cogestion.

Là où les travailleurs font partie des organes de direction des entreprises, ils doivent avoir les mêmes droits et le même poids que les employeurs. Tout tiers, membre du conseil de surveillance, doit jouir de la confiance à la fois des travailleurs et des employeurs ou être désigné par les uns et les autres sur une base paritaire. Ainsi seulement la participation des travailleurs aux décisions de l'entreprise pourra être à la mesure de leur importance face au capital, des responsabilités qu'ils assument dans l'entreprise et des risques inhérents au sort de l'entreprise qu'ils encourent sur le plan matériel et sur celui des conditions d'existence.

33. Les droits de contrôle et de participation renforceront, dans l'intérêt des travailleurs, la position des représentants syndicaux à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises. Les droits et les pouvoirs de ces représentants doivent être à la mesure de leur importance.

VI — REPARTITION DES REVENUS ET POLITIQUE DU PATRIMOINE

34. Un objectif important de la politique sociale communautaire est la répartition équitable et la sécurité des revenus. La politique des revenus ne doit pas être seulement un instrument de politique conjoncturelle. Son efficacité se mesure tant au développement des revenus des travailleurs qu'aux prestations de la sécurité sociale et aux services collectifs dans la Communauté.

La politique des revenus ne sera efficace que si elle tient compte des données et des implications de l'inflation. L'accroissement constant des coûts et des prix se traduit par de graves injustices sociales et par des déséquilibres économiques.

35. Une politique sociale efficace implique une action sur la répartition des revenus. A cet effet, il ne suffit pas d'améliorer constamment les prestations sociales, il faut aussi pondérer entre eux et adapter aux nécessités sociales les méthodes et les critères d'imposition et de financement de la sécurité sociale. De plus, les services et les équipements fournis par la société conditionnent le niveau de vie de la population active et, par-là, ont un effet sur les revenus.

36. La politique des revenus se mesurera également à ses répercussions sur le patrimoine. La concentration des richesses entre les mains de quelques-uns doit être combattue. Elle aboutit à des concentrations de pouvoirs dépourvues de toute sanction démocratique et que ne justifient pas les nécessités économiques. Il convient de mettre au point des mesures qui permettent par elles-mêmes une répartition plus équitable, dans la société, du supplément de richesse acquis grâce au travail de tous ; en effet, le seul processus économique ne conduit pas à la justice sociale lors de la répartition des revenus et, partant, des patrimoines.

37. Pour des raisons de distribution des revenus, l'intérêt des travailleurs commande de repenser, dans tous les Etats et au niveau communautaire, le système des subventions mis au service de la politique économique et de la politique structurelle.

38. La politique des revenus conçue dans le sens indiqué plus haut doit s'appliquer non seulement aux revenus des salariés, des petits travailleurs indépendants, tels que les agriculteurs, mais aussi aux revenus plus importants des entrepreneurs, quelle qu'en soit la forme : bénéfices, dividendes, etc. L'établissement d'une statistique d'ensemble des revenus, et pas seulement d'une statistique des revenus des travailleurs, est un premier pas dans la voie d'une politique efficace des revenus.

VII. — PERSPECTIVES

39. Avec le concours de la jeunesse européenne, il faut créer des conditions de vie et de travail d'où se dégage une force de persuasion sur le plan social et politique. La génération montante doit reconnaître, dans l'évolution de l'Europe, la réalisation de ses espoirs d'édification d'une société humaine. Le chemin à parcourir pour atteindre à la communauté sociale est un défi lancé à toutes les forces progressistes de la Communauté.

Cette évolution se trouvera freinée tant que :

— des travailleurs, uniquement parce qu'ils sont femmes, n'auront pas les mêmes chances de progresser sur le plan professionnel et sur celui des revenus ;

— des travailleurs seront l'objet de discriminations tout au long de leur vie, uniquement parce que, dans leur jeunesse, ils n'auront guère ou pas du tout eu la possibilité de s'instruire ;

— des travailleurs seront privés de possibilités d'épanouissement uniquement parce qu'ils résident dans une région peu industrialisée et à taux de chômage élevé ;

— des travailleurs seront défavorisés parce que, handicapés ou devenus âgés, ils ne disposent pas de possibilités d'épanouissement suffisantes ;

— d'une manière générale, le niveau de vie des Européens accusera des différences aussi sensibles qu'aujourd'hui.

Les forces du socialisme démocratique lutteront, en Europe, contre les discriminations, les injustices sociales et les structures sociales antidémocratiques. La coopération entre nos partis doit être mieux organisée ; de même, la coopération avec le groupe socialiste du Parlement européen doit être intensifiée et doit trouver son expression dans des actions communes.

La mise en œuvre des valeurs fondamentales du socialisme démocratique exige une coopération débordant le cadre des Etats. Sans l'engagement de nos partis, il n'y aura pas, en Europe, d'union sociale digne de ce nom. Telle est la responsabilité historique que nous sommes appelés à assumer. Nous savons, et l'expérience le confirme, que les structures dépassées changeront, que les travailleurs devront lutter pour l'égalité des chances et que l'on devra parvenir, par une démocratisation de l'économie et par un contrôle démocratique, à améliorer les conditions au sein de notre société. C'est en vue de ce combat pour une Europe sociale que les partis socialistes lancent un appel à tous les Européens.

POLITIQUE EUROPÉENNE DU S.P.D.

Introduction par W. Brandt, octobre 1971.

Le S.P.D., premier parti allemand, a fixé son but : les Etats-Unis d'Europe dans son programme.

Déjà le programme de Leipzig en 1866 voyait le processus d'unification allemande comme le premier pas d'un Etat européen solidaire. Le programme de Heidelberg en 1925 concernant la politique internationale : le S.P.D. demande, « pour des raisons économiques, il est urgent de créer une

unité économique européenne, de créer des Etats-Unis d'Europe pour arriver à une solidarité des intérêts des peuples de tous les continents ».

Le S.P.D. poursuit toujours ce but et a fait un travail constructif pour le réaliser.

Le gouvernement que je dirige n'a pas manqué d'initiatives et d'action, depuis la conférence au sommet de La Haye en décembre 1969.

Nous voulons surtout :

— que le plus grand nombre d'Etats d'Europe de l'Ouest participent à cette unification ;

— que le caractère social et démocratique de la communauté soit fortifié ;

— que l'union soit un élément de paix pour l'Europe entière, et participe à une coopération entre Est et Ouest.

La remarque de l'opposition que le gouvernement laisse un peu tomber les buts concernant l'Europe pour sa politique de l'Est est démentie par les réalités.

Ces réalités, les buts du S.P.D. et ses actions sont montrés dans cette brochure. Elle sert pour la discussion de notre politique extérieure.

QUE VEUT LE S.P.D. ?

Une Europe unifiée. Plus que l'union douanière, le développement vers une union économique et monétaire. Ensuite, union politique avec une politique extérieure et une défense communes.

But : un Gouvernement européen qui peut décider et sera contrôlé par un Parlement (Brandt devant le comité d'action pour les E.-U. d'Europe). Cela ne se fera pas d'aujourd'hui à demain. Mais on ne peut plus faire marche arrière sans grands dommages pour chaque pays. Cette solidarité économique doit mener à une solidarité sociale et politique.

Quels sont les buts de la politique extérieure du S.P.D. ?

(W. Brandt devant le Bundestag, le 6-11-70) :

1. Elargissement de la communauté par tous les Etats demandeurs.

2. Création d'une union économique et monétaire comme développement des contrats de Rome.

3. Développement de la coopération politique afin d'arriver à une communauté politique.

4. Etablir l'Amérique comme partenaire et prendre dans une certaine mesure une responsabilité mondiale.

5. Poursuivre suivant les possibilités la communication et la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et les utiliser dans l'intérêt commun.

Pour la réalisation de l'Union économique et monétaire : réformes institutionnelles. L'organe de contrôle parlementaire doit être renforcé. Il devrait sortir d'élections communes au suffrage direct.

L'Union douanière des Etats européens n'est-elle pas suffisante ?

L'union douanière est le centre du contrat du Marché commun. Depuis le 1-7-1968 — un an et demi avant la date prévue — il n'existe plus de douane entre les six pays. La disparition de la douane a quintuplé le commerce entre les pays membres de 1958 à 1970. En même temps la communauté s'est munie d'un tarif de douane uni vis-à-vis de l'extérieur qui correspond à peu près à l'ancien tarif allemand. Maintenant la communauté est une unité en ce qui concerne la politique économique, les pays, individuellement, ne sont plus compétents.

Suite à l'union de douane, il faut arriver aux mêmes normes — techniques, alimentaires, etc. — valables dans tous les pays membres. (Techniquement difficile et souvent contre les intérêts nationaux).

AVANTAGES POUR LES PEUPLES

La circulation des personnes entre les pays est facilitée. Chaque pas en avant a changé positivement le développement économique et le climat. Sans le bénéfice économique et social qu'elle a apporté dès le début, la communauté n'aurait pas survécu aux différentes crises. La communauté a sans aucun doute accéléré le développement économique de l'Europe et améliore la situation sociale. Les salaires sont montés plus vite que dans les autres pays. Le marché du travail s'est également amélioré. Même le chômage italien diminue de plus en plus.

On regarde aussi trop peu les avantages de chacun : assortissement d'articles, plus grande spécialisation, la concurrence au-delà des frontières est également positive. (Brandt, le 16-7-1971, interview Welt der Arbeit.)

Tous les avantages économiques et sociaux ne peuvent pourtant pleinement se développer que lorsque le Marché commun disposera des mêmes normes économiques que politiques.

Il est important que les buts de la communauté européenne soient reconnaissables pour tout le monde. Une réglementation compliquée ne peut pas toujours être évitée car elle doit répondre à beaucoup de problèmes qui concernent tous les pays membres.

Mais on pourrait quand même les faire plus compréhensifs et plus conformes aux intérêts des hommes concernés.

« Les ministres peuvent ne pas être d'accord et le cacher par un communiqué parfait. Mais ils vont se rencontrer à nouveau à Bruxelles, car les intérêts nationaux ne leur permettent plus de négliger la communauté. Bien sûr, il serait excellent de rectifier les fautes — surtout dans la politique agricole. »

(Hans Apel S.P.D. Pressedienst, 9-9-1971.)

L'UNIFICATION DE L'EUROPE : UN ELEMENT DE PAIX

« La politique de l'unification économique et politique de l'Europe est un élément important pour l'organisation de la paix dans le monde. La collaboration et l'unification de l'Europe ne sont dirigées contre personne. Par ces temps dangereux et dans un monde déchiré, elle est plutôt un exemple pour les peuples pour arriver à un standard de vie élevé et à la sécurité. » (Brandt devant le Bundestag, le 13-10-1967). Cette idée de la paix exprimée quand il était ministre des Affaires étrangères est devenue le fil conducteur de sa politique comme chef de gouvernement.

Seule une Europe unifiée et pacifiée sera en mesure de se maintenir politiquement, économiquement, sociologiquement et technologiquement à côté des super-grands et de garder ses particularités. Seule cette Europe sera en mesure d'aider efficacement le Tiers-Monde. Une Europe unifiée qui ne perdra pas ses forces en combats internes pourra trouver ici sa mission du vingt-et-unième siècle. (Brandt, devant le parlement norvégien, le 24-4-1970.)

« Je n'ai jamais regardé l'unification ouest-européenne comme une citadelle dans laquelle nous nous retranchons devant le monde. Ce sera insensé vis-à-vis de notre relation avec l'Amérique. Il sera inintelligent vis-à-vis du Tiers-Monde. L'Europe des 6, 10 ou plus ne doit pas non plus être contre ses voisins de l'Est. Une perspective de l'Europe entière doit être gardée en vue et là où elle a été perdue doit être retrouvée. » (Brandt, devant les chambres de commerce franco-allemandes à Hambourg, le 3-9-1970.)

Si les deux super-grands ne commencent pas — à cause de conflits en d'autres lieux — une guerre qui détruirait tout le monde, il est à supposer que lentement un « côte à côte » (Nebeneinander) et enfin un « ensemble » (Miteinander) s'installera en Europe. Ce sera un « Miteinander » de différentes communautés économiques, mais dont la capacité de rendement sera concurrentielle.

L'UNIFICATION EUROPEENNE ET L'UNITE ALLEMANDE

Pendant certaines époques on a discuté si l'intégration européenne et le dénouement de la question allemande par réunification sont conciliables. C'était théorique, car jamais ce choix ne s'est posé.

« Nous devons travailler pour une Europe où les frontières ne font plus mal, donc une Europe sans brutalité, une Europe de collaboration entre les peuples. » (Brandt, devant le Bundestag, le 6-11-1970.)

« Pour nous, Allemands, c'est le seul cadre dans lequel nous pouvons adoucir, diminuer et un jour surmonter la division de notre peuple. Il n'y a pas de réponses isolées à ces questions nous concernant. Mais nous savons ce que nous devons à la paix et nous voulons soulager nos voisins de ces soucis inutiles. » (Brandt, devant le comité d'actions pour les Etats-Unis d'Europe, le 3-2-1971, à Bonn.)

L'UNIFICATION EUROPEENNE ET LA POLITIQUE DE L'EST

L'intérêt national ne permet pas d'être entre l'Ouest et l'Est. Besoin de la collaboration et de l'accord entre l'Ouest et la communication avec l'Est. (Brandt, le 28-10-1969 devant le Bundestag.)

« Pour moi, il n'y a pas de séparation entre la politique de l'Ouest et de l'Est. Ce que l'on appelle « Deutsche Ostpolitik » n'est réalisable — pour moi — qu'avec dans l'arrière-plan l'alliance atlantique et en liaison avec l'intégration ouest-européenne. Seule une politique de l'Ouest couronnée de succès rend possible une politique de l'Est, de l'autre côté une politique de l'Est couronnée de succès demande un développement constant de la politique de l'Ouest ! Cette formule montre le rapport intime qui existe pour mon gouvernement entre ces deux moitiés de cette politique. » (Brandt, devant le parlement norvégien, le 24-4-1970 à Oslo.)

Le chancelier n'a pas laissé de doute sur ce rapport intime lors de la signature du contrat germano-russe, le 12-8-1970 à Moscou. « Le contrat ne diminue en aucune façon son alliance (de la B.R.D.) avec l'Ouest. Son association avec les Etats-Unis reste ainsi que la réconciliation avec la France.

La volonté reste d'unir de plus en plus d'Etats européens en une communauté politique. »

Pas de diminution de l'intégration de l'Europe de l'Ouest par ce contrat. Toujours possibilité de supprimer pacifiquement les frontières dans le développement de l'unification européenne. Le contrat favorise la soudure européenne par le fait qu'il fait disparaître l'insécurité qui existait vis-à-vis des frontières à cause de la politique de l'Est allemande des dernières dizaines d'années.

UNE EUROPE SOCIALISTE

La peur d'une Europe socialiste est aussi absurde que la peur d'une Europe chrétienne-démocrate. L'unification européenne est trop importante pour la charger de division idéologique.

Le fondement idéal de la fusion ouest-européenne est que ses membres se déclarent pour une démocratie libre et sociale — sans préjudice de groupements politiques. (Brandt devant le Bundestag, le 6-11-1970.)

Le Marché commun a apporté de grands avantages économiques. Cela n'est pas suffisant.

Cette force économique doit être la base d'une constante amélioration de la situation sociale des hommes en Europe, une amélioration des possibilités de formations culturelle et professionnelle.

Le but doit être de faire de la communauté européenne dans les dix ans à venir la communauté socialement la plus avancée du monde.

Il y a plusieurs idées concernant l'Europe : nous devons combattre pour faire triompher la nôtre. Nous devons montrer clairement ce dont l'Europe a besoin, ce que l'Europe peut faire quand telle ou telle condition sera atteinte.

QUELS SONT LES RESULTATS DANS LE DOMAINE SOCIAL ?

— liberté de choisir son lieu de travail pour les travailleurs européens. Depuis le 8-11-1968, les travailleurs européens peuvent travailler dans tous les pays membres sans carte de travail. Mêmes conditions — sociales, impôts, etc. — que les travailleurs du pays.

— Sécurité sociale : dans tous les pays membres les travailleurs européens sont affiliés à la Sécurité sociale du pays.

— Assurance vieillesse reconnue pleinement (les cotisations payées à l'étranger seront reconnues lors de la retraite).

Mêmes principes : allocations familiales et chômage comme pour les travailleurs du pays.

— Lutte commune contre le chômage : fonds social européen entre en action suivant la situation du marché du travail d'un pays.

— Prochain but : un budget social européen.

Le ministre du Travail S.P.D. Arendt a proposé de créer un **budget social européen.** Comparaison des prestations sociales de chaque pays — arriver à une concertation des pays membres concernant la politique de la sécurité sociale.

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

L'agriculture doit participer à l'augmentation des revenus et de la prospérité. Mais des subventions de subsistance sont une absurdité économique. Nous osons le dire ouvertement, pas parce que nous voulons détruire cette branche de l'économie allemande, mais parce que nous voulons aider l'agriculture à s'adapter au développement commun de l'économie.

LE DOLLAR VERT

« Ce n'est pas mon gouvernement qui a découvert la politique agraire européenne ni le dollar vert. Mais nous devons respecter les contrats et obligations souscrits. Alors nous essayons de réduire au même dénominateur le développement de la politique agraire avec le développement vers une union économique et monétaire. (Brandt, le 7-3-1971.)

LA HAYE

Oui à la solidarité européenne. La politique agraire est insatisfaisante pour deux raisons :

1. Surproduction de la communauté — ceci coûte trop d'argent à la communauté que l'on pourra utiliser ailleurs. Si cela continue tel que, elle dépassera notre capacité financière. Le problème de la surproduction doit être résolu pour des raisons économiques, financières et politiques.

2. Le fonctionnement de la politique agraire est handicapé par le fait que chaque pays a des problèmes de structures dans le domaine de l'agriculture urgents à résoudre.

L'agriculture européenne doit produire suivant les besoins du marché. Alors seulement les deux problèmes — réajustement des revenus et disparition de la surproduction — pourront être résolus.

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

Les pays membres sont de plus en plus dépendants. Des tendances inflationnistes dans un pays menacent tout de suite la stabilité de l'autre et l'équilibre de la communauté. Ce danger ne peut être écarté que si nous arrivons plus vite à une union économique et monétaire. (Brandt, les 1 et 2 décembre 1969.)

Le groupe Werner a proposé le plan d'étapes pour une union économique et monétaire.

— La communauté trouvera un nouveau dynamisme avec la construction de l'union économique et monétaire.

— Le déblocage des taux d'échanges n'est pas un pas en arrière. Au contraire, les nouvelles parités sont la base de départ pour le déroulement du plan d'étapes.

— Le but du gouvernement : arriver à l'union économique et monétaire **dans les 10 ans à venir.**

UNE COMMUNAUTE OUVERTE

Le S.P.D. a toujours été pour l'entrée dans le marché commun des autres pays européens.

La communauté ne peut se permettre une politique autarcique ni vers l'est ni vers l'ouest.

La communauté doit rester ouverte.

LA COMMUNAUTE POLITIQUE

Le S.P.D. est un parti dont le programme se base depuis 1925 sur les E.-U. d'Europe. On ne peut pas encore formuler l'organisation exacte de cette communauté. Mais la décision d'une union économique et monétaire est un pas important sur ce chemin. La réalisation de cette union est en relation avec l'union politique. Avec l'union économique et monétaire la communauté s'approche fortement de la réalité d'un Etat fédéral européen.

L'établissement de la collaboration sur le plan de la politique extérieure entre les pays membres en automne 70 est également d'une importance décisive.

La réalisation pas à pas de l'union économique et monétaire peut aboutir dans les 10 ans à un point où notre partie de l'Europe parlera avec une seule voix.

LE ROLE DU PARLEMENT EUROPEEN

Dans la mesure où les parlements nationaux ne peuvent plus contrôler le travail de la communauté européenne ceci doit être fait par le parlement européen.

Depuis le 11-11-1969, une proposition de la B.R.D. est à Bruxelles : comme solution transitoire : doubler les membres du parlement européen et élire la moitié par élection directe ! Mais la B.R.D. préfère l'élection directe de tous les membres du Parlement européen.

BILAN DES DEUX PREMIERES ANNEES DE LA COALITION EN REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE

— début des discussions concernant l'entrée de la Grande-Bretagne, Irlande, Danemark, Norvège.

— début des discussions avec d'autres Etats concernant leurs relations vis-à-vis du Marché commun (Autriche, Suède, Suisse, Portugal, Finlande, Islande)

— accord du plan d'étapes pour une union économique et monétaire

— réforme du fonds social

— accord pour une collaboration politique

— constitution financière définitive : la communauté aura ses propres revenus. Depuis 1971, le Parlement européen décide lui-même de son budget, à partir de 1975 il aura le dernier mot sur toutes les dépenses « non-opérationnelles », c'est-à-dire pratiquement sur le budget administratif de la Communauté.

— aucun pays membre ne peut — seul — conclure des contrats commerciaux après une période de transition

— E.U.R.A.T.O.M. a été sauvé par plusieurs initiatives allemandes

— accord sur une réorganisatoin d'un service commun de recherche

— en dehors de la réforme du budget social, création d'un budget social européen

— création d'un comité permanent des questions du marché du travail

— réouverture des discussions concernant la création d'une université européenne

— accord des banques centrales sur une système d'assistance monétaire à court et moyen terme.

LE PARTI SOCIALISTE BELGE

CONGRES DU 21 JANVIER 1973

Le Congrès réuni sous la présidence de Abel Dubois, président, assisté par Jet Nauwelaerts, vice-présidente, entend les rapports des camarades Edmond Leburton, formateur, Jos Van Eynde, co-président du P.S.B., et Willy Claes, rapporteur pour les problèmes scolaires.

Après un très long débat, le Congrès prend position en faveur de la participation gouvernementale par 673 oui, 496 non et 21 abstentions.

LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général du Parti s'est réuni à 9 reprises durant cette période. Il eut ainsi l'occasion de jouer son rôle statutaire, à savoir être l'instance qui approuve et désapprouve le Bureau, mais être aussi l'instance souveraine entre deux Congrès pour examiner toutes les questions essentielles qui se posent à l'attention du Parti.

Conseil Général du 13 février 1971.

Le Conseil Général était placé sous la présidence du camarade Jef Ramaekers et était consacré à l'examen du projet de loi sur les grandes agglomérations et les fédérations de communes.

Notre ami André Cools, vice-Premier ministre, remplaçait Freddy Terwagne gravement malade, comme rapporteur.

Les camarades Deruelles, Van Hoorick, Pierson, Cudell, Van Eynde, Mathot et Dehousse figuraient parmi les principaux intervenants.

Le Conseil Général en fin des travaux de cette séance a décidé de reprendre l'examen de cet important projet au cours d'une prochaine réunion.

Conseil Général du 27 mars 1971

Placé sous la présidence du camarade Emile Lacroix, le Conseil Général entend le rapport présenté par le président Leburton et discuté surtout par les camarades Radoux, Ramaekers, Dehousse, Janne, Rifflet et Housiaux. Le camarade Larock fait un exposé sur la Commune de Paris.

Consacré en fait aux problèmes européens, le Conseil Général adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

La Construction européenne

Le Conseil des Ministres des Six, au cours de ses séances des 8 et 9 février 1971, s'est prononcé sur l'Union économique et monétaire.

L'accord porte sur un programme décennal au bout duquel se trouvent réalisés les objectifs de l'Union économique et monétaire.

L'importance des délibérations des Six consiste dans un engagement politique ferme de réaliser le programme dans lequel sont définis le contenu de la première étape, les conditions de passage de la première à la deuxième étape, ainsi que les objectifs de la phase finale.

En ce qui concerne les problèmes institutionnels, le compromis réalisé prévoit que le transfert des compétences nationales à la Communauté s'effectuera dans la mesure nécessaire à la cohésion de l'Union et à l'efficacité de l'action communautaire selon le principe de la subsidiarité.

La réalisation de cette Union débute le 1er janvier 1971.

La première étape a été fixée à trois ans qui pourrait en devenir cinq ; à l'issue de cette étape, le Conseil des Ministres arrêtera les mesures conduisant à la réalisation complète de l'Union.

L'action parallèle à mener dans la réalisation de l'Union économique et monétaire comporte le renforcement de la collaboration entre les banques centrales des Etats membres ainsi que la coordination des politiques économiques de ces mêmes Etats.

La coordination des politiques économiques et la collaboration des banques centrales peuvent être immédiatement entreprises en fonction des objectifs du plan.

Le Conseil Général se réjouit que dans l'optique de la Construction européenne qui est celle du Parti Socialiste Belge, la session du Conseil des Ministres a adopté sans réserve le schéma fondamental d'une « zone à l'intérieur de laquelle les personnes, les biens, les services et les capitaux circuleront librement et sans distorsion de concurrence. sans pour autant engendrer des déséquilibres structurels et régionaux et dans des conditions propres à permettre aux agents économiques de développer leur activité à l'échelle communautaire.

Il constate également avec satisfaction qu'ont été retenues « les conditions indispensables à la création d'une monnaie unique », supposant la constitution d'un « ensemble monétaire individualisé au sein du système international, caractérisé par la convertibilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des cours de change, la fixation irrévocable des rapports de parité et comportant une organisation communautaire des banques centrales ». L'engagement, qui en découle, permettra au cours des phases successives d'atteindre les objectifs ci-dessus indiqués. Le Conseil Général constate, compte tenu des circonstances actuelles, que si les propositions en matière institutionnelle prévues dans le plan Werner n'ont pas été atteintes, il n'en demeure pas moins que l'acquis considérable consiste dans l'engagement politique des Etats membres de réaliser une harmonisation approfondie et irréversible de leurs politiques économiques, parallèlement à la réalisation d'un ensemble monétaire solidaire et cohérent vis-à-vis des pays tiers.

Dans le souci de favoriser un aboutissement heureux et efficace des décisions arrêtées à la session des 8 et 9 février 1971, il importe :

1° d'assurer une information, aussi complète que possible, de l'opinion publique des Etats membres.

Il est indispensable que les populations concernées réalisent pleinement l'importance des objectifs de la construction européenne de manière à éviter que les mesures envisagées ne suscitent, dans certains cas, l'incompréhension ou l'hostilité de groupes économiques et sociaux importants.

Ce devoir d'information concerne en particulier la jeunesse qui est éprise de l'idée européenne et qui est impatiente de voir l'accélération de la construction européenne.

2° Les Gouvernements et les Parlements nationaux doivent eux-mêmes être exactement éclairés sur la nature des décisions prises, mais aussi sur les mesures d'application qui interviendront au cours de la réalisation progressive de l'Union économique et monétaire.

C'est le devoir des Ministres siégeant au Conseil de servir de trait d'union entre la Communauté européenne, les Gouvernements et les Parlements nationaux pour éviter qu'une distorsion ne mette en cause les conditions psychologiques, économiques et sociales de l'union.

3° De même et sans préjudice à ce qui est dit plus loin en ce qui concerne la nature des pouvoirs de contrôle du Parlement européen, il est essentiel que soit définie, avec une clarté suffisante, la nature des rapports qui existent entre les organes de la Communauté et les pouvoirs publics nationaux.

4° Il importe également d'associer les partenaires sociaux à la préparation, à l'élaboration et à l'exécution de l'œuvre en cours. A l'instar de ce qui existe dans la plupart des Etats, il s'indigne de prévoir des formes de concertation appropriées avec les partenaires sociaux et, en particulier, avec les représentants du travail.

5° Le corollaire des garanties proposées est d'éviter que devant la complexité et l'ampleur des tâches qui s'annoncent pour la Communauté économique européenne, en raison également de l'inadaptation de certains organes nationaux, l'œuvre entreprise ne coure le risque d'une déviation technocratique.

6° Il a été précisé que des mesures sont prises dans le domaine régional et structurel au niveau de la Communauté pour réduire les tensions susceptibles de compromettre la réalisation à terme de l'Union. Eu égard aux problèmes internes de la Belgique, il faut souligner que ces mesures sont limitées aux programmes prioritaires, tels qu'ils sont définis dans le troisième programme de politique économique à moyen terme, et les moyens à mettre en œuvre se situent dans le cadre des traités actuellement en vigueur.

En d'autres termes, et sans méconnaître la nécessité d'une solidarité européenne en faveur des régions sous-développées, il ne peut être questoin de mettre en péril les objectifs poursuivis sur le plan national dans le cadre d'une politique régionale.

7° Des mesures devraient être prises pour mettre fin aux abus de la concurrence entre les membres de la C.E. dans l'appel aux investissements.

8° Enfin, un devoir spécifique des partis socialistes, des syndicats et des progressistes de l'Europe en voie d'intégration consistera à défendre le secteur public et notamment l'initiative industrielle publique au niveau de la C.E.E., pour en assurer la concertation, la promotion et la gestion efficace et d'adapter à cet effet les statuts de la Banque européenne d'Investissement.

De même, les formes d'économies mixtes ou de cogestions et du secteur public, existant au niveau national, ne peuvent être l'objet de mesures restrictives au niveau communautaire.

MODIFICATION DU TRAITE DE ROME ET RENFORCEMENT DES POUVOIRS DU PARLEMENT EUROPEEN

Depuis le 1er janvier 1971, la Communauté européenne dispose de certaines ressources qui instaurent un budget propre de la Communauté.

Pendant une première période dite de transition allant du 1er janvier 1971 au 31 décembre 1974, ce budget continuera provisoirement à être alimenté en complément par des contributions nationales et ledit budget sera entièrement constitué par des ressources propres à partir du 1er janvier 1975.

Le contrôle supplémentaire accordé récemment au Parlement européen sur le budget de la Communauté européenne est nettement insuffisant.

Une compétence appropriée de contrôle et de législation doit être reconnue au Parlement européen au moment du passage à la deuxième étape de l'Union économique et monétaire et dès à présent, dans ce but, la revision du Traité de Rome devrait être mise à l'étude conformément aux dispositions du Traité.

Le Conseil Général prend acte de l'engagement de la Commission de la Communauté européenne de présenter dans les deux ans des propositions relatives à un accroissement des pouvoirs d'un Parlement européen dont la représentativité sera renforcée, notamment par des élections générales.

L'UNION POLITIQUE DE L'EUROPE

Le Congrès de La Haye de 1969 avait suscité bien des espoirs. N'avait-il pas chargé les Ministres des Affaires étrangères « d'étudier la meilleure manière de réaliser des progrès dans le domaine de l'unification politique dans

la perspective de l'élargissement des Communautés européennes ? »

Les moyens mis en œuvre pour réaliser ces progrès paraissent fort insuffisants, l'objectif à atteindre étant de faire entendre une seule voix sur la scène internationale ou, à tout le moins, dans un premier stade, de participer dès à présent aux conversations et aux négociations qui intéressent l'ensemble de la politique internationale.

Une première étape, qui suivrait l'actuelle période de consultations bi-annuelles, devrait commencer au plus tard le 1er janvier 1973, date limite pour l'entrée effective des quatre Etats-candidats à l'adhésion à la Communauté européenne. Cette première étape consisterait dans des consultations préalables des Etats-membres de la Communauté avant la prise d'initiatives dans le domaine de la politique étrangère et dans la concertation des ministres en vue de décisions qui affectent la politique extérieure de leurs gouvernements respectifs, qu'il s'agisse des affaires européennes ou mondiales.

Compte tenu de l'intention du Conseil des Ministres de la Communauté européenne de déposer un second rapport d'ensemble au plus tard deux ans après la mise en œuvre du système de consultations actuel, il est suggéré d'avancer la date limite précitée et de faire des propositions constructives au plus tard à la fin de cette année et d'associer la Commission de la Communauté européenne à ce travail, qui doit permettre la présentation d'un plan d'action en rapport avec les responsabilités accrues de la Communauté élargie dans le monde.

Par ailleurs, force est bien de constater que les dispositions du Traité de Rome relatives aux règles de décision et les dispositions du Traité de l'Union de l'Europe occidentale relatives à la consultation politique ne sont pas appliquées.

Le Conseil Général attire l'attention sur le danger qui en résulte pour l'avenir de la construction européenne.

LES PROBLEMES SOCIAUX

La réalisation par étapes d'une Union économique et monétaire doit avoir comme objectifs sociaux : le plein emploi, le progrès social, une répartition équitable du revenu national dans les Etats-membres.

A cette fin, la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil des Ministres en février 1971, doit être complétée par une initiative dans le domaine social.

A l'instar du Mémorandum sur la politique agricole, du Mémorandum sur la politique industrielle et de la Note sur la politique régionale, la Commission devrait élaborer, et soumettre au Conseil des Ministres un Mémorandum sur la politique sociale.

Ce Mémorandum devrait :

1. — indiquer les grandes lignes et les mesures d'exécution les plus importantes dans le domaine :

a) de la politique de l'emploi, qui doit porter, entre autres, sur :

— une meilleure connaissance de la situation actuelle et des prévisions sur le marché de l'emploi ;

— un examen systématique des répercussions sur le marché de l'emploi des différentes politiques communautaires ;

— le développement et l'adaptation de la formation, du perfectionnement de la réadaptation professionnelle ;

— la protection des travailleurs licenciés en cas de fermeture ou de fusion d'entreprises.

b) des conditions de travail, ce qui implique, en premier lieu, la création de commissions paritaires au niveau de la communauté.

c) de la sécurité sociale, ce qui signifie la fixation de priorités sur base d'un bilan de la situation actuelle.

2. — Préciser de quelle manière les aspects sociaux des politiques sectorielles doivent être abordés afin d'éviter une désorganisation des régimes sociaux, applicables à tous les travailleurs.

En ce qui concerne les priorités immédiates, le Conseil Général réclame la soumission au Conseil des Ministres :

— du règlement d'application du Fonds social européen ;

— d'un rapport synthétique sur la situation actuelle, sur les possibilités d'harmonisation de la durée du travail, des vacances annuelles et sur l'évolution des rémunérations ;

— d'un rapport sur les problèmes posés par l'immigration de travailleurs étrangers provenant de pays tiers.

Compte tenu de la corrélation entre les problèmes économiques et les problèmes sociaux, les représentants des organisations syndicales et patronales doivent être associées à la préparation, l'élaboration et l'exécution des politiques communautaires. A cet effet, des mécanismes de consultation réelle doivent être créés. Un premier pas dans ce sens a été la mise en place du Comité permanent de l'emploi, ce comité, qui exercera son rôle avant que les décisions éventuelles des institutions compétentes soient prises, assurera la consultation entre le Conseil des Ministres, la Commission et les partenaires sociaux en vue de faciliter la coordination des politiques de l'emploi des Etats-membres.

A l'occasion de la première révision du Traité de Rome, les compléments nécessaires en vue d'élargir la compétence de la C.E.E. en matière sociale devront être prévus.

POLITIQUE AGRICOLE

Le Conseil Général a pris connaissance des décisions ministérielles du 24 mars dernier concernant l'actuelle politique agricole du Marché commun. La politique de soutien des prix ne permet plus d'assurer à elle seule un revenu équitable aux petits agriculteurs. Il est indispensable de prendre des mesures de restructuration qui s'imposent devant le nombre d'exploitations marginales qui ne sont plus rentables et devant les surplus de certains produits de l'agriculture dont l'écoulement ne se fait qu'à des conditions onéreuses.

Le Conseil Général, désireux d'assurer aux agriculteurs un revenu correspondant à celui des autres catégories sociales, appuie les propositions de la Commission du Marché commun tendant à lier le problème des prix à celui des restructurations, celles-ci devant nécessairement comporter un volet social destiné :

a) aux agriculteurs qui continuent à quitter la terre ou l'élevage ;

b) aux jeunes agriculteurs qui doivent pouvoir bénéficier d'une formation professionnelle adéquate.

RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET ENSEIGNEMENT

Dans le domaine de la recherche scientifique et technologique, il faut constater que la crise de l'Euratom qui dure depuis plusieurs années n'a pas encore été résolue et que la Communauté n'a pas réussi à donner une suite aux propositions formulées il y a un an et demi à la conférence de La Haye. Le Conseil Général prend note avec satisfaction des récentes propositions de la Commission du Marché commun qui visent à la création :

1. d'un Comité européen de la Recherche et du Développement, organe indépendant destiné à s'occuper des programmes nationaux et dans lequel devraient être représentés, outre les représentants des administrations nationales, les représentants du monde scientifique, de l'industrie et des travailleurs ;

2. d'une Agence européenne pour la Recherche et le Développement qui devrait avoir pour tâche de financer ou d'exécuter directement des programmes communs.

Le seul élément positif est jusqu'à présent constitué par les décisions, récemment adoptées par le Conseil des mi-

nistres et par la Commission, qui tendent à donner une plus grande autonomie fonctionnelle au Centre commun de recherche de l'Euratom, ce qui devrait permettre à ce Centre de parvenir rapidement à la définition de nouveaux programmes pluri-annuels concernant également des secteurs non nucléaires.

Le Conseil Général souhaite que les Gouvernements parviennent rapidement à une discussion positive des propositions de la Commission et à la définition et l'exécution d'une véritable politique de recherche scientifique et technologique qui sera indispensable à la Communauté élargie notamment en prévision de l'apport technologique considérable de la Grande-Bretagne.

Afin de compléter les réalisations méritoires du Conseil de l'Europe en matière de coopération culturelle, il faudrait examiner comment peut être réalisée, sur le plan des communautés européennes, une coordination plus poussée des systèmes d'enseignement et de la délivrance des diplômes ainsi qu'une coopération multilatérale en matière d'enseignement à tous les degrés.

L'ELARGISSEMENT DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le Conseil Général du P.S.B. rappelle ses résolutions antérieures favorables à l'adhésion aux Communautés européennes de la Grande-Bretagne et d'autres Etats Membres de l'Association européenne de Libre-Echange, sur base de l'article 237 du Traité de Rome.

Compte tenu des décisions prises lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à La Haye en 1969, envisageant à la fois l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement des Communautés européennes.

Il prend acte avec satisfaction que des négociations ont été entamées dans ce contexte, le 30 juin dernier, avec la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège ;

et de ce que les gouvernements des pays précités ont accepté des dispositions du Traité de Rome ainsi que l'acquis communautaire tels que le tarif extérieur commun, la politique agricole commune, le système des ressources propres de la Communauté et la réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire.

Tout doit être mis en œuvre pour que les principaux points actuellement en négociation trouvent une solution satisfaisante, à savoir :

a) la fixation d'une période de transition raisonnable qui permette le règlement des problèmes d'adaptation qui se posent aux Etats-candidats ;

b) le montant des contributions que ceux-ci apporteront pendant cette période au budget communautaire ;

c) les problèmes particuliers posés à la Grande-Bretagne en ce qui concerne ses importations en provenance de pays du Commonwealth.

Le Parlement européen et les Parlements nationaux doivent être tenus au courant de l'évolution des négociations afin de permettre l'information la plus large possible de la situation exacte des négociations en cours, qui devraient aboutir dans un délai suffisant pour que l'entrée des quatre Etats-candidats dans la Communauté européenne soit rendue effective le 1er janvier 1973 au plus tard.

Par-delà les difficultés incontestables des négociations, la volonté politique doit mener à leur succès afin de réaliser une œuvre dont l'importance est capitale pour l'avenir de l'Europe en tant que facteur d'équilibre dans le monde.

PAYS INDUSTRIALISES ET PAYS A COMMERCE D'ETAT

Le passage de l'Union douanière à l'Union économique et monétaire au sein de la C.E.E. bientôt élargie aura pour effet de constituer un nouveau centre important de décisions de politique économique et de ce fait créera la nécessité d'une concertation avec les autres pays industrialisés tant dans le domaine commercial que dans le domaine de la politique économique et monétaire.

D'autre part, la Communauté européenne devrait, sans attendre, prendre toutes initiatives tendant à promouvoir les échanges commerciaux, scientifiques et techniques avec les pays à commerce d'Etat.

GRECE, ESPAGNE ET PORTUGAL

Le Conseil Général réaffirme que les finalités politiques de l'intégration européenne ne peuvent se concevoir que dans le respect et le renforcement de la démocratie, et rappelle dès lors que l'association d'un pays européen à la C.E.E., en ce qu'elle peut conduire à l'adhésion pleine et entière de ce pays, doit répondre à des exigences fondées sur la protection et la promotion nécessaires des libertés et des institutions démocratiques.

Le coup d'Etat intervenu en Grèce, le 21 avril 1967 et les mesures prises depuis lors par les autorités helléniques contreviennent gravement aux principes élémentaires de la démocratie, ainsi que l'a dûment constaté le Conseil de l'Europe.

Seuls les parlementaires grecs librement élus peuvent assurer valablement, avec leurs collègues du Parlement européen les responsabilités et le contrôle indiqués à l'article 71 du traité d'association C.E.E.-Grèce.

L'application dudit traité d'association devra être suspendu aussi longtemps que des élections libres n'auront pas exprimé la volonté de la nation grecque jugulée.

Le Conseil Général réitère ses sentiments de profonde solidarité envers les victimes grecques de l'oppression néo-fasciste.

Les cas de l'Espagne et du Portugal étant similaires, le Conseil Général réaffirme solennellement que toute négociation en vue de l'association de ces pays à la C.E.E. doit être subordonnée au rétablissement préalable de la démocratie politique et en particulier pour le Portugal, de l'abandon de la politique qu'il s'obstine à poursuivre en Afrique au détriment de la coopération eurafricaine.

C.E.E. ET TIERS-MONDE

L'association d'Etats africains à la C.E.E. résulte de liens historiques et de la volonté politique manifestée par les partenaires africains ; ces derniers comptent des Etats parmi les plus démunis du monde entier.

Le système de préférences généralisées proposées au niveau mondial ne peut donc porter atteinte aux avantages dès à présent obtenus par les E.A.M.A. dans le cadre de préférences régionales.

La dotation du Fonds européen de Développement devra être sensiblement accrue dans le cadre d'une convention de Yaoundé rendue permanente et le contrôle des opérations du Fonds européen de Développement devra être considérablement renforcé.

En particulier, les pays en développement relevant du Commonwealth doivent se voir garantir, en cas d'élargissement de la C.E.E. un revenu au moins égal à celui dont ils disposent actuellement.

Enfin, une répartition du travail et des productions entre l'Europe et ses associés d'outre-mer doit être conçue de manière à garantir des rationalisations, des coûts moindres pour les consommateurs et un partage équitable des revenus.

CONSEIL GENERAL DU 15 MAI 1971

Placé sous la présidence des camarades Irène Petry et Wim Geldolf, le Conseil Général procède à un examen de la situation politique et monétaire.

Le débat est introduit par André Cools, vice-Premier ministre. Y participent les camarades Larock, Falize, Calewaert et Cudell.

Le Conseil Général adopte à l'unanimité la résolution suivante :

Le Conseil Général a procédé à un examen de la situation politique. Il a fait le point sur les problèmes monétaires et sur l'éventail des questions politiques, économiques, financières et sociales qui font l'objet des préoccupations actuelles, tant sur le plan gouvernemental que parlementaire.

Après avoir entendu le rapport du vice-Premier ministre, André Cools, il confirme son appui au gouvernement pour l'exécution du programme qui reste à accomplir, tant sur le plan communautaire que sur les autres plans. Il félicite en particulier les ministres socialistes pour le travail accompli. Le P.S.B. examinera chacun des projets dans l'esprit qui n'a cessé de l'animer :

1) loyauté dans l'accomplissement du pacte gouvernemental, ce qui implique la même disposition d'esprit chez les partenaires au gouvernement ;

2) la discussion de chacun des projets, comportant le droit d'amendement, certes, mais avec un maximum de diligence compatible avec le bon aboutissement des travaux parlementaires. Le P.S.B. est d'avis que le gouvernement doit poursuivre son action jusqu'au terme normal de la législature.

CONSEIL GENERAL DU 12 JUIN 1971

Placé sous la présidence d'Emile Lacroix et consacré à l'examen de la politique étrangère, le Conseil Général entend le rapport du camarade Larock. Participent au débat Wim Geldolf, André Baudson, Willy Calewaert, Henri Rolin, Jean Gayetot, Lucien Radoux et Ernest Glinne.

Après l'accord du Conseil Général, le Bureau adoptera la résolution suivante en date du 12 juillet 1971 :

SECURITE, DETENTE, COOPERATION RESOLUTION ADOPTEE PAR LE BUREAU EN SA SEANCE DU 12 JUILLET 1971

Le Conseil Général, réuni le 12 juillet 1971, a délibéré au sujet des problèmes qui conditionnent la sécurité et la détente, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et leur coopération dans tous les domaines (1).

Le socialisme a toujours considéré la lutte pour la paix comme une de ses raisons d'être.

Il n'a cessé de combattre les divers facteurs de guerre, notamment : le nationalisme, le militarisme, le fascisme, le rascisme et le capitalisme.

Partout dans le monde, les socialistes défendent les causes indissociables de la liberté et de la justice contre toutes les formes d'exploitations, d'oppression et de fanatisme et contre les politiques de force qu'elles inspirent.

Le Conseil Général souligne que l'unité européenne, à laquelle il a consacré sa précédente session, ne doit pas être considérée comme une fin ultime, mais comme un moyen de renforcer les idéaux de paix et de progrès humain.

Pour les propager dans l'Europe entière et dans les autres continents, en dehors de toute sujétion à l'égard des plus grandes puissances de l'Ouest et de l'Est.

Le socialisme démocratique a ses vues propres sur la situation internationale

Le fait d'être des citoyens d'un petit pays ne peut empêcher les militants socialistes d'exprimer leurs vues sur l'ensemble de la situation internationale.

Aujourd'hui, vis-à-vis de l'opinion publique mondiale, l'Internationale socialiste a plus que jamais le devoir d'affirmer clairement que le socialisme démocratique n'accepte d'être à la remorque ni du néo-capitalisme, ni du communisme autoritaire.

Si certains semblent avoir admis que le socialisme démocratique n'est plus capable d'être le moteur d'une politique internationale véritablement progressiste, il est temps de mettre fin à cette croyance pessimiste.

Des solutions originales et scientifiquement valables.

En fait, seul le socialisme démocratique est encore capable d'offrir au monde des solutions scientifiquement valables.

Ils doivent éviter que l'assistance apportée aux pays en voie de développement aide des gouvernements oppresseurs à se maintenir au pouvoir.

Favoriser la maîtrise de la démographie.

Il s'agit, selon les termes du Comité mondial de planification de l'O.N.U., « de diffuser largement les informations et d'assurer les facilités appropriées ».

L'Assemblée générale des Nations Unies devrait consacrer une sessoin spéciale au planning de la natalité.

L'aide gouvernementale.

La Commission internationale du Parti a été largement informée par L. Harmegnies, secrétaire d'Etat, des positions prises par le gouvernement belge, notamment à la 3e session de la C.N.U.C.E.D. (Conférence des N.U. pour la Coopération et le Développement), qui a réuni cette année, à Santiago du Chili les délégués de 95 pays du Tiers Monde.

La presse a diffusé l'essentiel de ces positions, inspirées des considérations rappelées ci-dessus.

Il a été signalé que l'aide belge accuse un léger retard par rapport aux prévisions ; elle n'a atteint en 1971 que 0,50 % du produit national brut au lieu de 0,53 %, chiffre prévu.

Un rattrapage doit donc être accompli. Il en sera ainsi : en 1972, les crédits d'aide s'élèveront à 8 milliards 508 millions. Ils approchent les 10 milliards en 1973, pour atteindre 0,70 % du P.N.B. dans les meilleurs délais. Tout sera fait pour hâter le passage de 0,70 % à 1 % de 1975 à 1980 — soit de 10 milliards à 31 milliards — en 1980.

Lucien Harmegnies a, d'autre part, préconisé que les pays riches abandonnent une partie de leur production pour que les pays en voie de développement participent à l'élaboration des produits extraits de leur sol et en retirent l'avantage.

Parlant de l'aide dite « liée », le secrétaire d'Etat a taxé de « grande hypocrisie » le fait de ne pas vouloir lier l'aide au développement aux fournitures de biens d'équipements.

Une réorganisation des services ministériels a été entreprise.

LE SOCIALISME POUR LA PAIX

Qu'il s'agisse de la politique des super-grands en Europe ou hors d'Europe, et spécialement dans les pays en développement, il est évident qu'il subsiste de fortes rivalités et des causes de méfiance.

Les partisans les plus résolus de la coexistence pacifique ont souvent déploré que celle-ci ne soit pas facilitée par le régime et la politique soviétiques : régime autoritaire, centralisme bureaucratique, restriction ou négation des libertés individuelles, censure des écrits... Tout cela n'est que trop vrai.

Mais il ne s'agit pas de choisir entre différents régimes celui qui aurait droit à notre préférence dans un monde qui serait assuré d'une paix immuable.

---

(1) Cette résolution fait suite à celle du 27 mars 1971, relative à la **Construction européenne.**

Nous sommes dans un monde surarmé — et de quelles armes ! — dans lequel les politiques de force et les politiques de peur peuvent déclencher l'irréparable.

Au-delà des griefs, ce qui compte, s'est d'affirmer que, devant le danger commun — le danger de conflagration — tous les peuples de l'Ouest et de l'Est sont solidaires.

L'un des objectifs fondamentaux du socialisme est de faire en sorte que cette solidarité s'affirme et que la volonté de paix l'emporte.

CONSEIL GENERAL DU 3 FEVRIER 1973
POLITIQUE INTERNATIONALE

Résolutions amendées adoptées par le Bureau du Parti en date du 12 février 1973

Le Socialisme est une volonté de paix. Il appelle les hommes et les femmes de tous les pays, sans distinction de race, de nationalité, de langue, de religion ou de conviction, et les travailleurs en particulier, à s'unir pour faire en sorte que, partout dans le monde, les peuples soient libres de disposer d'eux-mêmes et qu'ils vivent en sécurité, dans le respect des droits de tous : droits politiques, économiques et sociaux.

Partout où l'exploitation, la misère et l'oppression sont des causes de conflit, ceux et celles qui en sont victimes doivent trouver dans le Socialisme la libération et la justice.

Notre action ne se limite pas à l'Europe. Elle s'étend au monde entier.

C'est pourquoi, tout en tenant compte des moyens dont dispose un Parti comme le nôtre, le Conseil Général, réuni le 9 décembre 1972, a porté son attention sur les problèmes qui concernent :

I. L'Union européenne.

II. Les rapports Est-Ouest.

III. Les zones de conflit.

IV. Le Tiers-Monde.

I. L'UNION EUROPEENNE

1. Le Conseil Général constate que l'appui constant et résolu des socialistes à la Communauté se justifie par les résultats acquis. En particulier :

— le développement économique et l'amélioration des niveaux de vie dans les pays membres ;

— l'extension du commerce entre ces pays et avec le reste du monde ;

— l'aide aux régions en déclin ;

— l'effort entrepris dans le domaine social.

2. Le Socialisme international n'accepte ni l'idée d'une Europe des patries ni celle d'un super-Etat dominé par la technocratie et le néo-capitalisme.

Les objectifs socialistes seront toujours prioritaires. Ce sont ceux qui, au-dessus des frontières, tendent à donner sa pleine force à la solidarité des travailleurs, en lutte pour la démocratie économique et sociale.

Pour la première fois dans l'histoire, les résultats de la recherche scientifique peuvent contribuer à assurer à l'humanité tout entière la prospérité et le bien-être. Les socialistes souhaitent qu'en vue de réaliser cet objectif, la politique scientifique soit organisée à l'échelle européenne, basée sur les principes de la solidarité internationale.

3. L'élargissement de la Communauté ne peut avoir pour conséquence d'ouvrir des brèches dans le tarif extérieur commun ni d'établir des zones de libre-échange qui affaibliraient la cohésion de la Communauté.

Il ne peut être question, d'autre part, d'associer à la Communauté des pays sous régime autoritaire, comme l'Espagne ou le Portugal. Quant à l'association avec la Grèce, elle doit demeurer sans effet aussi longtemps que la dictature militaire se maintiendra dans ce pays.

4. Sur le plan institutionnel :

— les pouvoirs d'initiative et de contrôle du Parlement européen doivent être élargis, spécialement en matière budgétaire ;

— renforcement et extension du Comité Economique et Social ;

— les compétences de l'Exécutif — Conseil des Ministres et Commission européenne — doivent être mieux coordonnées et renforcées ;

— la démocratisation des organes et des fonctions communautaires doit être poursuivie et accélérée. Les partis socialistes doivent faire valoir des positions communes, au sujet notamment de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct ;

— l'octroi des droits politiques, dans les pays de la Communauté, aux immigrants originaires d'un de ces pays.

5. Sur le plan financier :

instauration d'un système monétaire international, selon les principes suivants :

— Parités fixes, mais ajustables ;

— Rétablissement de la convertibilité générale des monnaies ;

— Création contrôlée de liquidités internationales ;

— Contrôle démocratique permanent des dispositions à prendre par les banques centrales.

6. Le Conseil Général fait sienne la résolution unanime du Congrès de l'Internationale, en juin 1972, à Vienne, d'après laquelle il faut qu'au sein de la Communauté élargie les partis socialistes s'entendent pour assurer au monde du travail :

— des structures sur lesquelles leurs représentants pourront exercer un contrôle effectif et une influence réelle ;

— des moyens de défense contre la puissance des monopoles et des groupes d'intérêts nationaux et transnationaux ;

— la promotion des entreprises du secteur public ;

— le plein emploi, la meilleure sécurité d'existence, le progrès du niveau de vie et de la qualité de vie.

Une commission sera créée aussitôt que possible au sein du Parti pour s'occuper de la préparation des décisions au niveau européen et, plus particulièrement, de la préparation du Congrès annoncé des partis socialistes des Neuf relatif à la politique sociale.

7. Les revendications sociales européennes doivent être considérées comme particulièrement importantes :

— Egalisation des salaires masculins et féminins pour un travail égal, comme le prescrit le Traité de Rome ;

— Relèvement des bas salaires ;

— Action communautaire contre le chômage, notamment des moins de 25 ans ;

— Office central de renseignements relatifs au marché du travail ;

— Centre européen de la formation professionnelle et de l'éducation permanente ;

— Mesures de sauvegarde en matière de licenciements collectifs, de transferts d'unités de production et de freinage des droits syndicaux par les sociétés capitalistes transnationales ;

— Etablissement d'un statut de ces sociétés leur imposant des règles communautaires au sujet des abus de puissance économique, ainsi qu'en matière sociale ;

— Intervention immédiate du Fonds social européen en faveur des travailleurs des secteurs défaillants ;

— Création effective de commissions paritaires (organisations patronales et des travailleurs) dans la plupart des secteurs ;

— Création d'un Conseil consultatif de consommateurs ;

— Accroissement de la dotation du Fonds social européen ;

— Prise de décision avec participation et contrôle des salariés dans les entreprises, selon les modalités assurant la pleine indépendance des participants ;

— Formules-types de conventions collectives européennes ;

— Création avant fin 1973 d'un Fonds régional européen alimenté au moyen de recettes propres à la Communauté, afin de remédier aux graves déséquilibres régionaux ;

— Environnement : organisation de la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, à charge surtout des pollueurs et non des pouvoirs publics ;

— Extension de consultations régulières des partenaires sociaux pour toutes les questions importantes, aussi bien socio-économiques que financières, par le Conseil et la Commission, à l'instar de la consultation existant pour les problèmes de l'emploi ;

— Création d'une communauté européenne de l'éducation et de la jeunesse.

II. LES RAPPORTS EST-OUEST

1. En Europe et dans le monde, la paix ne peut être fondée sur l'équilibre, toujours précaire, des effectifs militaires et des armements.

De nouvelles formes de sécurité collective doivent être négociées entre l'Ouest et l'Est, sur la base des intérêts communs à tous les peuples et de leurs droits égaux.

De là dépend le démantèlement progressif des blocs antagonistes.

Aux politiques de force, il faut substituer une série d'accords et de traités, dûment pourvus de garanties, et qui feront naître progressivement un commencement de confiance entre pays de régime différent.

C'est la condition nécessaire d'une détente réelle dans la sécurité. Faire de l'Europe une **zone de paix** : tel est l'objectif.

2. Grâce à la politique lucide et courageuse poursuivie depuis quatre ans par le Chancelier Brandt et à son approbation massive par le corps électoral, les relations entre les deux Etats allemands sont entrées dans une ère nouvelle qui doit hâter la détente entre l'Est et l'Ouest.

Le Conseil Général souhaite que le gouvernement Brandt et les autres gouvernements d'Europe occidentale ne tardent pas à en tirer les conséquences en reconnaissant le gouvernement de la R.D.A. et en favorisant l'admission des deux Etats à l'O.N.U., et celle de la R.D.A. dans les agences spécialisées d'où elle est demeurée absente.

3. Le Conseil Général constate que l'idée d'une Conférence paneuropéenne pour la Sécurité et la Coopération a dépassé le stade des intentions. Elle fait l'objet de pourparlers intergouvernementaux.

Les socialistes ont été les premiers à lancer cette idée, à laquelle tous les partis de l'Internationale ont adhéré.

Il est à noter :

a) que dans sa déclaration aux Chambres, le Gouvernement Eyskens-Cools s'est engagé à « apporter un concours positif à la préparation, puis aux travaux de la Conférence » ;

b) qu'en conclusion de leurs entretiens à Moscou avec les dirigeants du P.C. de l'U.R.S.S., les présidents et délégués du Parti ont confirmé leur accord au sujet de la Conférence.

LE PARTI SOCIAL-DÉMOCRATE ITALIEN ET LES PROBLÈMES EUROPÉENS

Au cours d'un congrès qui s'est tenu à Florence les 5 et 6 janvier 1971, le P.S.D.I. a examiné les différents aspects de la politique européenne et plus particulièrement l'état actuel de l'œuvre d'intégration accomplie par les institutions communautaires.

Dans une résolution élaborée au cours de ce congrès et votée à l'unanimité le 14 janvier par la section « affaires étrangères » du parti, les socialistes italiens, tout en soulignant » les graves lacunes qui jalonnent la voie de la construction de l'Europe, notamment en ce qui concerne les pouvoirs du Parlement européen, l'élargissement de la Communauté, la politique sociale, l'aide aux pays associés en voie de développement, la politique technologique et celle des transports », se sont déclarés solidaires « avec l'œuvre à la réalisation de laquelle s'attachent la Commission et le Parlement européen et avec les objectifs qu'ils se sont assigné en tant que condition préalable à la réalisation d'autres objectifs plus concrets ».

Le P.S.D.I. s'y engage en outre « à défendre l'autonomie de la Commission, réclamer l'attribution de plus larges pouvoirs au Parlement européen et leur légitimation par l'intermédiaire de son élection au suffrage universel direct, la limitation de ceux du Comité de représentants permanents, condition d'une plus grande liberté d'action et par conséquent d'une action plus efficace en faveur de l'union économique et monétaire, de la coordination des activités dans le domaine technologique et de l'élargissement de la Communauté aux pays candidats ».

Après avoir confirmé que l'intégration économique constitue la condition préalable à l'intégration politique, le P.S.D.I. invite « le gouvernement italien à conformer son attitude avec les professions de foi européenne faites à diverses reprises par les éléments qui le composent, à tenir compte du processus d'intégration en cours dans son programme et en mettant en œuvre ces réformes, aussi bien dans le domaine de la politique fiscale, de l'enseignement que dans celui de la politique régionale et sociale ».

Il est « convaincu que la défense de la démocratie en Italie est un élément fondamental pour la réalisation d'une Europe unie » et invite le gouvernement « à manifester sa volonté politique en sensibilisant l'opinion publique et en encourageant la participation populaire à la construction de l'Europe dans le respect des traditions démocratiques des pays membres de la Communauté ».

Réuni à Rome du 6 au 9 février 1971, le premier congrès du P.S.D.I., dans une motion qu'il a adoptée à cette occasion :

— « dénonce le frein que les résistences nationales exercent encore sur le processus d'unification européenne,

— « souligne les lacunes que révèle la situation communautaire actuelle, surtout en ce qui concerne les pouvoirs du Parlement européen, l'élargissement de la Communauté, la politique technologique et celle des transports,

— « se déclare pleinement solidaire avec l'œuvre de la Commission des Communautés et du Parlement européen et avec les objectifs poursuivis par ces organismes ».

Pour ces motifs, le congrès donne mandat à la délégation qui représentera le P.S.D.I. au 8e Congrès des partis socialistes de la Communauté européenne :

— « de défendre l'autonomie de la Commission exécutive, de réclamer l'attribution de plus larges pouvoirs au Parlement européen et leur légitimation par l'élection au suffrage universel direct de ses membres, la limitation des pouvoirs du Comité des représentants permanents des Etats membres, afin que puissent s'épanouir les tendances les plus authentiquement communautaires et que se créent les conditions d'un travail plus bénéfique permettant de résoudre les graves problèmes sociaux existants, de mettre en œuvre l'union économique et monétaire, de coordonner l'activité scientifique et technologique et d'élargir la Communauté aux pays candidats ;

— « de souligner l'impossibilité pour les socialistes européens de céder d'aucune façon à ceux qui souhaitent limiter ou ralentir le processus d'intégration ou d'unification de l'Europe».

En tant que parti populaire et international, le P.S.D.I. devra proposer que le 8e Congrès renforce l'homogénéité des socialistes européens et délègue certains pouvoirs au nouveau bureau de liaison en ce qui concerne la politique communautaire : en tant que parti de travailleurs d'un

état caractérisé par de profondes disparités et une forte émigration, il devra demander que le Congrès européen définisse les principes qui devront commander l'action à entreprendre en vue de l'application d'une politique sociale et communautaire efficace et coordonnée.

Le Congrès convaincu de l'indissoluble lien existant entre la défense de la démocratie en Italie et la réalisation de l'Europe unie :

— « donne mandat à la nouvelle direction de guider, avec une énergie nouvelle le parti dans ses efforts en vue d'une politique de réforme qui accélère le processus de déprovincialisation de notre pays et l'oriente, de façon irréversible, vers un ordre européen,

— « invite le gouvernement italien à conformer son attitude à ses professions de foi européenne faites à diverses reprises par les éléments qui le composent, et à tenir compte du processus d'intégration communautaire en cours dans la mise en œuvre des réformes,

— « en appelle enfin à l'action solidaire de tous les partis qui composent la majorité du centre-gauche afin que le Parlement approuve dans les meilleurs délais la proposition de loi 706 qui prévoit l'élection au suffrage universel direct des représentants italiens au Parlement européen, aux fins de sensibiliser l'opinion publique et d'encourager la participation populaire à la construction de l'Europe dans le respect des traditions démocratiques des pays membres ».

LE PARTI DU TRAVAIL NÉERLANDAIS.

Congrès sur l'Europe agricole de janvier 1972

Le 21 janvier 1972, le parti du travail a organisé à Zwolle un congrès sur l'agriculture au cours duquel MM. Mansholt, vice-président de la Commission européenne, Vredeling, membre du Parlement européen, S. Van der Ploeg, représentant des agriculteurs, et Den Uyl, président du groupe politique à la Seconde Chambre, ont pris la parole.

En ce qui concerne son propre mandat, Mansholt a déclaré que la Commission européenne n'accepterait pas une troisième fois que le Conseil refuse d'examiner les propositions relatives à l'amélioration des structures agricoles pour s'occuper exclusivement de la révision des prix. Evoquant le retard que les revenus agricoles accusent au sein de la C.E.E. par rapport aux revenus des autres secteurs de la vie économique, il a dit qu'il s'agissait de savoir si ce retard devait être comblé en une fois ou s'il fallait procéder à un rattrapage progressif. D'autant plus que, au cours des douze prochaines années, les revenus réels vont doubler dans les secteurs de l'industrie et des services, de sorte que, si l'on veut entièrement résorber le retard enregistré par les revenus agricoles, il faudra tripler ces derniers au cours de la même période. La politique des prix ne constitue pas le remède approprié. L'obstacle majeur pour les agriculteurs est le niveau élevé du taux d'intérêt. De plus, de nombreux investissements dans l'agriculture ne sont pas rentables. L'orateur a rappelé que 88 % des exploitations agricoles de la C.E.E. sont trop petites. C'est la raison pour laquelle la Commission a présenté des propositions ayant pour but d'inciter la main-d'œuvre agricole à quitter l'agriculture, la coopération entre exploitations, l'agrandissement de la dimension des entreprises, la diminution des prix de revient et une rentabilité accrue. Selon Mansholt, seules les exploitations plus grandes existant déjà tireraient profit d'une augmentation des prix ; les petites ne seraient guère aidées par une telle mesure. D'autre part, les hausses de prix risqueraient de se traduire par une augmentation excessive de la production.

D'ailleurs, en cas d'adhésion de la Grande-Bretagne, les prix n'ont aucune chance d'augmenter, étant donné que l'unanimité est requise au Conseil et les prix britanniques, moins élevés, devront d'abord être adaptés aux prix européens, d'ores et déjà d'un niveau supérieur.

Enfin, Mansholt, a évoqué la proposition de créer une Banque foncière aux Pays-Bas, initiative qu'il approuve.
Vredeling a déclaré que la proposition de créer une Banque foncière, telle qu'elle a été faite par la commission « Wellen » des Pays-Bas, a vu le jour sous la pression des groupements de jeunes, le gouvernement néerlandais n'étant pas en faveur de ce projet. La proposition fait état d'un taux d'intérêt de 4 %, ce qui, pour Vredeling, est fort élevé, étant donné qu'il est nécessaire d'améliorer les revenus agricoles. Par ailleurs, il a mis en garde contre le fait que les pouvoirs publics ne pouvaient travailler indéfiniment à perte par l'intermédiaire de la Banque foncière. En effet, la proposition de Mansholt vise notamment à rendre les exploitations agricoles rentables.
Van der Ploeg a déclaré que la politique des prix devait être remplacée, ne serait-ce que pour des motifs budgétaires, par une politique d'amélioration des structures, accompagnée de mesures appropriées de réadaptation, etc. et que l'assainissement de l'agriculture impliquait nécessairement la création d'emplois nouveaux dans le cadre d'une politique régionale européenne.
A la fin du congrès, Den Uyl a encore souligné qu'il fallait instaurer une règlementation de la production et créer une Banque foncière, la communauté et les pouvoirs publics nationaux disposant ainsi de pouvoirs accrus. Toutefois, il a ajouté que les agriculteurs eux-mêmes devaient avoir un droit de regard plus étendu à mesure que les interventions des autorités devenaient plus nombreuses.
C'est la raison pour laquelle le parti du travail a proposé l'élection au suffrage universel direct des membres des « produktschappen » (organisations professionnelles verticales) et des « bedrijfschappen » (organisations professionnelles horizontales). **(De Boerderij, 3 février 1971.)**

LE PROGRAMME DES JEUNESSES SOCIALISTES DU S.P.D.

1. Stratégie dans le Marché Commun

Les jeunes socialistes ont fait des propositions pour une stratégie internationale socialiste. Le parti les a refusées mais n'a pas présenté sa propre conception.
Les Jusos doivent exiger l'élaboration d'une stratégie socialiste concernant la politique du Marché Commun.

Cette stratégie doit contenir :

— les exigences d'une politique extérieure et économique qui impliquent l'autonomie vis-à-vis des U.S.A., le renforcement de la collaboration avec l'Est, la critique de la domination des U.S.A. ;

— les propositions d'un changement de la situation de la sécurité en Europe ;

— les propositions pour reformer la politique intérieure ouest-européenne (p. e. démocratisation des institutions européennes) ;

— les propositions pour reformer les instruments politiques (critiques : du bureau de liaison socialiste, du parlement européen, du parti qui n'a pas développé des initiatives importantes concernant une stratégie socialiste du Marché Commun, de la fondation Friedrich-Ebert, etc.) ;

— les propositions pour reformer des instruments de coopération entre les partis frères socialistes :
  — établissement de congrès des partis du M.C.,
  — établissement d'une commission M.C. du parti,
  — établissement d'une commission du S.P.D. concernant les problèmes des travailleurs immigrés,
  — propositions pour la coopération avec des partis anticapitalistes non-membres de l'I.S. (particulièrement C.P.I., C.P.F. et P.S.U.),
  — collaboration étroite avec les syndicats.

Missions des organisations de jeunesse socialiste

Les Jusos ne peuvent remplir que peu des missions mentionnées.

Donc nécessité d'intéresser d'autres organisations à la stratégie socialiste et de remplir effectivement les missions dans le domaine de la politique européenne de la jeunesse.

La mission des Jusos :

— arriver à ce que le S.P.D. pratique sa politique intérieure et européenne sur une base de structures anticapitalistes ;

— une stratégie commune de l'union internationale de la jeunesse socialiste ;

— collaborer avec d'autres organisations de jeunesse dans le cadre d'une stratégie des réformes de structures anticapitalistes ;

— discuter et exécuter des actions anticapitalistes transnationales et locales ;

— influencer les institutions et décisions concernant la jeunesse ;

— création d'un congrès européen I.U.S.Y. ;

— offices de jeunesse multinationaux au lieu de bilatéraux ;

— démocratisation des institutions européennes pour la jeunesse, autonomie administrative du fonds européen de la jeunesse d'après le modèle du Bundesjugendring.

2. Concernant la stratégie de la lutte commune des travailleurs immigrés et des travailleurs allemands en Europe

— immigration, par suite d'un sous-développement industriel dans une région ou un pays, dans les centres industriels.

La suite est que ces centres industriels deviennent de plus en plus forts tandis que les régions sous-développées se « sous-développent » de plus en plus. La différence s'accroît.

La politique du M.C. renforce cette différence encore au lieu de l'atténuer ;

— les propriétaires des moyens de production et l'Etat ont intérêt à ce que cette situation demeure. Les travailleurs immigrés ne peuvent plus se révolter dans leur pays d'origine contre la pauvreté, etc. Car quand ils retournent chez eux, ils font partie d'une « classe supérieure » par rapport aux gens restés sur place. Ils se considèrent comme « mieux » et ne font donc plus d'effort pour changer la situation de leur pays. Par contre, dans le pays d'immigration, on fait discrimination entre les immigrés et ceux du pays — différence de salaires, etc., isolement par rapport au reste de la population ;

— par la présence des travailleurs immigrés, les demandes d'augmentation de salaires, de meilleures conditions de travail des travailleurs du pays peuvent être plus facilement refusées.

En cas de crise, une partie des travailleurs immigrés peut être facilement renvoyée, une autre partie sera gardée pour renforcer la pression sur les travailleurs du pays.

Pour arriver à une Europe socialiste les syndicats et partis ouvriers doivent s'informer mutuellement et travailler ensemble. Ils doivent travailler pour que la situation économique et sociale des pays sous-développés change.

Etapes stratégiques

— suppression de la discrimination ;

— mêmes avantages sociaux que les travailleurs du pays ;

— les syndicats doivent donner aux travailleurs immigrés les moyens de connaître et de combattre pour leurs droits.

Ils doivent avoir la possibilité de travailler activement dans les syndicats et les groupes d'entreprises du S.P.D. ;

— formation des travailleurs immigrés et allemands ensemble ;

— amélioration de l'habitat ;

— donner des possiblités :
  — de formation professionnelle — cours de langue pendant les heures de travail,
  — réunir les familles,
  — garder les formes de cultures nationales,
  — information dans leurs langues,

— changement des lois concernant l'engagement politique des immigrés ;

— donner le droit de vote — après un certain temps de présence — pour les élections communales.

Pour gagner le plus grand nombre de travailleurs immigrés pour la « lutte pour l'amélioration de leur situation » il faut demander :

— contrôle concernant le travail des enfants étrangers ;

— contrôle et sanctions des gens qui importent illégalement des travailleurs. Sanctions vis-à-vis des patrons qui les emploient. Pas de sanctions ou de renvois pour les travailleurs surtout s'ils aident à contrôler ces intermédiaires ;

— augmentation des tarifs de médiation pour les entreprises demandant du personnel pour financer des cours de langues et de formation, des centres d'information ;

— participation financière des entreprises à la création de logements ;

— création de centres d'information dans les pays d'origine (avec les syndicats) sur la situation juridique, sociale et politique en R.F.A. ;

— droit de vote et possibilité d'être élu dans les comités d'entreprises ;

— formation scolaire pour les enfants des travailleurs immigrés ;

— les médecins des pays d'origine doivent avoir la possibilité de travailler en R.F.A., dans des cabinets et hôpitaux ;

— renforcer les informations à la télévision et radio ;

— les journaux syndicaux et du parti ainsi que les quotidiens doivent contenir des pages pour les travailleurs immigrés ;

— suppression de la loi concernant les étrangers. Les travailleurs immigrés doivent avoir les mêmes droits que les travailleurs du M.C. Après deux ans de séjour, droit de séjour illimité en R.F.A.

3. Perspectives concernant une politique socialiste de paix et de sécurité en Europe

La politique actuelle n'a pas réussi à enlever l'insécurité et la discorde. La politique socialiste doit s'attacher aux origines sociales de la discorde. La lutte pour les droits des travailleurs est donc un préalable absolu pour la création d'un ordre de paix international.

Analyses de faits :

— la politique d'armement crée toujours de nouvelles conditions de discorde qu'elle prétend de faire disparaître ;

— vu les potentiels atomiques, une défense de la R.F.A. n'est plus possible. En cas de conflit en Europe, destruction totale de la R.F.A. ;

— les dépenses de plus en plus lourdes pour l'armement contredisent la politique de la détente ;

— l'intégration des Etats européens dans l'O.T.A.N. ou le pacte de Varsovie ne peut pas garantir la paix. Elle empêche ou enlève la possibilité de critiquer la politique extérieure ou sociale des forces leaders des pactes ;

— les lois concernant les états d'urgence ou la sécurité intérieure sont une diminution des droits démocratiques ;

— les intérêts des militaires et des usines d'armement sont complémentaires et à cause de la relation étroite entre l'Etat et l'industrie d'armement garantissent un débit de vente et des profits extrêmement forts.

Perspectives et demandes

— désarmement contrôlé et commun. La politique d'un « armement coopératif » ne peut être considérée comme une contribution à la paix en Europe ;

— la conférence européenne pour la sécurité et la coopération en Europe est un premier pas pour la création d'un système collectif de sécurité et de renforcement à la violence donc d'une paix européenne ;

— la R.F.A. doit faire partie de la zone de démilitarisation.

Tous les troupes étrangères (U.S.A., U.R.S.S.) doivent être retirées de cette zone de démilitarisation. La Bundeswehr doit renoncer aux armes atomiques ;

— la conséquence des traités avec l'U.R.S.S., la Pologne et la R.D.A. est une diminution des dépenses d'armement et donc l'utilisation de ces moyens dans les domaines de la formation, de la santé et du social ;

— arrêter immédiatement les dépenses pour les troupes stationnées en Europe et les paiements de compensation des devises ;

— le « comité de travail de l'armement économique » des usines d'armement doit être dissout.

Les commandes d'armement doivent être soumises à un contrôle public :

— des universités de la Bundeswehr sont à refuser ;

— des livraisons d'armes à l'étranger sont à interdire ;

— la loi concernant les objecteurs de conscience est à renforcer.

Le service civil est à transformer en un service social de paix.

4. Résolution concernant le programme commun de gouvernement P.S.F. et P.C.F. en France

Les Jusos voient ce programme comme une base décisive pour arriver à un changement profond des conditions sociales en faveur des travailleurs en France et, au-delà, améliorer les conditions de lutte du mouvement ouvrier ouest-européen.

Ils se félicitent que les deux partis aient réussi à intéresser une large partie de la population.

Les Jusos confirment leur décision de renforcer le travail bilatéral dans l'avenir avec les socialistes et communistes français et leurs organisations de jeunesse ainsi que lors des initiatives internationales communes.

Les Jusos demandent au S.P.D. de commencer — avec les partis ouvriers en France et des autres pays ouest-européens — le combat pour un « programme commun de gouvernement » afin de libérer le M.C. du pouvoir du capitalisme, de démocratiser ses institutions, de soutenir les demandes des travailleurs.

---

les partis communistes et l'Europe

LA CONFÉRENCE DES PARTIS COMMUNISTES OCCIDENTAUX A LONDRES (12-13 janvier 1971).

Du 11 au 13 janvier 1971 s'est tenue à Londres la conférence des partis communistes de l'Europe occidentale sur le thème « La lutte de la classe ouvrière des pays capitalistes européens face au développement des sociétés multinationales ».

Cette conférence a été la première rencontre des partis communistes de l'Europe occidentale, dédiée spécifiquement aux questions économiques. Les délégations de 15 pays y ont participé.

Dans leurs interventions, les délégations ont fait valoir que le développement des sociétés multinationales entraîne des conséquences — pour les conditions de travail et de vie de la classe ouvrière et des autres couches de la population, pour la souveraineté nationale, pour les possibilités de développement démocratique de chaque pays — qui suscitent de nouveaux problèmes et de nouvelles exigences dans la lutte contre le grand capital et contre l'impérialisme.

Comme il est dit dans le communiqué final, « la conférence a été un témoignage de la solidarité entre les partis communistes ; elle a prouvé l'intérêt et la nécessité qu'il y a d'encourager les contacts entre les partis de différents pays, grâce à un échange d'informations et d'expériences, en vue de la coordination de leur action ». Ce même communiqué a souligné ensuite que, « durant la conférence, on a constaté qu'il y a d'ores et déjà, dans de vastes milieux ouvriers et démocratiques, une prise de conscience et des expériences concrètes à l'égard de la possibilité et de la nécessité d'une action commune » portant sur les problèmes posés par le développement des sociétés multinationales.

Parmi les différentes interventions, il faut relever en particulier celle de M. Amendola, qui a surtout traité de l'expérience recueillie par les communistes italiens au Parlement européen et des conclusions d'ordre politique qui doivent être tirées de cette expérience, aussi bien en ce qui concerne la politique d'intégration économique en Europe que la ligne à suivre par le mouvement ouvrier européen.

« ... On discute beaucoup aujourd'hui des pouvoirs supranationaux qu'aurait ou que devrait avoir la Communauté économique européenne. Pour certains secteurs du mouvement européiste, il s'agirait de créer un Etat supranational de type centralisé, qui devrait centraliser précisément les pouvoirs ayant appartenu aux anciens Etats nationaux fortement centralisés comme la France et l'Angleterre. Ces objectifs sont la cible de la critique, de la lutte de ceux qui entendent défendre les prérogatives des Etats nationaux.

« ... Je comprends l'attitude du parti communiste britannique qui s'oppose à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun aux conditions indiquées par le gouvernement britannique. L'entrée de l'Angleterre dans la Communauté européenne est un problème qui doit être résolu souverainement par le peuple anglais. Permettez-moi d'ajouter que, si la Grande-Bretagne devait effectivement entrer dans la Communauté économique européenne, la présence de la classe ouvrière anglaise dans cette Communauté devrait à mon avis intensifier la lutte pour la transformation de la Communauté et de sa démocratisation. La présence de l'Angleterre dans la C.E.E. servirait également à contrecarrer l'hégémonie de l'Allemagne fédérale.

« La présence d'une délégation communiste italienne au Parlement européen s'est révélée utile. Elle nous a permis de prendre davantage conscience du caractère réel du processus d'internationalisation de l'économie.

« ... Certes, le Marché commun garde sa marque d'origine caractérisée par le fait qu'il a été constitué pendant la période de la guerre froide, sur la base d'une identité présumée d'intérêts (« choix de civilisation ») entre les pays de l'Europe capitaliste et les Etats-Unis, comme un instrument de lutte contre la menace supposée que représentait l'Union Soviétique. Mais aujourd'hui apparaissent déjà clairement

les changements intervenus dans l'orientation de l'activité de la Communauté.

« ... Nous avons déjà dit et répété que le Marché commun est une réalité qui ne peut être niée et dont il faut tenir compte. Ajoutons que c'est une réalité dont nous faisons partie, et que nous devons donc toujours être présents pour la transformer. Certes, il ne suffit pas pour cela de participer aux travaux de l'Assemblée de Strasbourg. Il faut également mener une vaste et multiple action sociale, nationale et internationale, syndicale et politique pour entraîner les peuuples européens à la recherche de nouveaux rapports d'unité et de coopération, pour faire de l'Europe, où ont éclaté deux grandes guerres mondiales, un continent de paix. Il s'agit de favoriser la coopération dans tous les domaines, afin que, à travers la multiplication des contacts entre les peuples européens, nous retrouvions un patrimoine commun et la conscience de nos intérêts communs, de manière que nous puissions vaincre la division actuelle de l'Europe, mettre fin à l'existence des blocs et encourager le rapprochement des Etats sur la base des principes de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat et du respect réciproque de la souveraineté, de l'égalité et de l'indépendance.

« Il faut se rendre compte que la réalité européenne est déjà partiellement en voie de transformation, grâce notamment à l'action menée par les pays socialistes. Ceux-ci prêtent une attention croissante au Marché commun, aux relations commerciales et économiques bilatérales et multilatérales. La proposition de Budapest d'une conférence sur la sécurité européenne qui, pendant un an, a été systématiquement ignorée par le Parlement européen, est aujourd'hui reconnue comme une perspective de détente qui mérite d'être approfondie.

« ... L'élection même du Parlement européen peut devenir un fait démocratique. Les communistes italiens s'y sont déclarés favorables, mais aux conditions suivantes : suffrage universel direct selon des lois communes pour tous les Etats, méthode proportionnelle permettant d'assurer, sans aucune discrimination, la présence au Parlement de toutes les forces politiques, y compris les minorités. Nous ne pouvons avoir une Assemblée composée de représentants élus selon des modes d'élection différents. C'est pourquoi nous avons accusé d'hypocrisie les Européistes qui parlent des élections européennes comme d'une perspective prochaine, mais qui ne précisent pas les conditions auxquelles ces élections devraient obéir. Il s'agit de lutter contre les discriminations actuelles afin que nous puissions tous être présents dans cette Assemblée et mener ainsi, unis, notre bataille. »

(Note du Centre d'Etude de politique économique du parti communiste italien l'Unità, 12, 13 et 15 janvier 1971.)

LA DÉCLARATION COMMUNE P.C.F. - P.C.I. DE ROME (10 mai 1973).

Aujourd'hui, la classe ouvrière et les masses populaires des pays du Marché commun et de l'Europe capitaliste dans son ensemble sont confrontés à des problèmes communs qui revêtent une acuité nouvelle.

L'exploitation du grand capital crée pour des dizaines de millions d'hommes et de femmes des conditions de vie et de travail intolérables. L'orientation monopoliste et l'intégration économique au sein du Marché commun, la crise monétaire, le développement des sociétés multinationales, l'inflation entraînent de lourdes conséquences pour le niveau de vie et l'emploi des travailleurs, pour l'intérêt des nations. Les tendances autoritaires de la réaction et la persistance de régimes fascistes créent une menace pour la démocratie en Europe. Les Etats-Unis cherchent à renforcer leur tutelle, déjà pesante, sur l'économie et la politique des pays européens, et à relancer la stratégie impérialiste de partage du monde en blocs.

Il est urgent de procéder à une transformation démocratique et sociale profonde, apportant réponse aux exigences de liberté, de progrès, de justice et de sécurité de millions et de millions de travailleurs et de la grande masse de la jeunesse.

Il est urgent de s'opposer aux prétentions des Etats-Unis de subordonner à leurs intérêts le développement économique et les choix politiques des nations de l'Europe occidentale ; de démocratiser la Communauté Economique Européenne et de faire en sorte que celle-ci établisse aussi bien avec les Etats-Unis qu'avec l'Union Soviétique et les autres pays socialistes des rapports de coopération fondés sur l'égalité et sur l'intérêt des peuples.

Il est urgent de s'engager activement sur le chemin de la sécurité collective, de la réduction des armements, du dépassement et de la dissolution des blocs politico - militaires, de la construction d'une Europe de la paix et de l'amitié.

Pour atteindre ces objectifs, des conditions plus favorables existent désormais. Elles découlent à la fois des progrès réalisés sur la voie de la détente internationale, grâce aux initiatives de l'Union Soviétique, des autres pays socialistes et de toutes les forces de paix et du développement des luttes ouvrières et populaires du niveau plus élevé qui les caractérisent. Dans plusieurs pays, d'importants pas en avant ont été effectués dans l'unité des forces démocratiques.

Dans cette situation, les intérêts vitaux des masses laborieuses et des nations commandent la recherche hardie de rapports nouveaux, constructifs, entre les travailleurs et leurs diverses organisations politiques et syndicales.

Une importance nouvelle s'attache à cet égard au renforcement des rapports de coopération des Partis Communistes de l'Europe capitaliste. Le Parti Communiste Italien et le Parti Communiste Français se déclarent prêts à favoriser toute initiative allant dans ce sens.

En même temps, l'heure est venue de réaliser l'entente et la coopération, dans l'égalité et le respect mutuel, de toutes les forces ouvrières et démocratiques intéressées à un tournant décisif dans cette partie du monde. Cette conception, cette politique unitaire possède, pour le Parti Communiste Italien et le Parti Communiste Français, une valeur qui n'est pas tactique mais de principe et durable, aujourd'hui pour la transformation démocratique de la société comme demain pour la construction du socialisme dans les formes dictées par les conditions, les traditions et la volonté de leurs peuples. Le socialisme pour lequel luttent les communistes italiens et français est étranger à la caricature bureaucratique et totalitaire qu'en dresse la propagande anticommuniste ; il permettra au contraire la participation la plus large des travailleurs, des citoyens à la gestion de la société à tous les niveaux, l'élargissement des droits et libertés démocratiques, le libre épanouissement de la personnalité de l'individu. Le Parti Communiste Italien et le Parti Communiste Français se déclarent prêts à s'engager résolument dans la recherche d'initiatives communes des Partis Communistes et des Partis Socialistes, ainsi que des forces représentatives des masses populaires catholiques, sur les grandes questions qui se posent à la classe ouvrière, aux peuples d'Europe occidentale.

Engager celle-ci sur le chemin d'une communauté démocratique, défendre le droit de nos peuples à la souveraineté et au choix de leur destin, apporter une contribution spécifique au progrès social et humain, à la coopération pacifique, au socialisme ; voilà une grande tâche à la mesure de la capacité d'initiative des travailleurs, de la jeunesse, des forces avancées d'Europe.

(Rome, le 10 mai 1973.)

La synthèse des positions syndicales vis-à-vis de l'Europe

Dans la plupart des cas, les organisations représentatives des travailleurs ont soutenu activement la longue marche vers l'union des peuples européens. Dans tous les cas, elles ont été amenées à prendre le fait communautaire en considération, et à se déterminer par rapport à lui, tant dans leurs programmes, revendications ou critiques, que dans leurs structures.

A) LE MOUVEMENT SYNDICAL EUROPÉEN

1. Dans la métallurgie : ce secteur fut en effet le premier touché par l'effort de construction européenne et par l'action de la C.E.C.A.

a) *Fédération Européenne des Métallurgistes (C.E.S.).*

Les 29 et 30 juin 1971, les délégués de huit organisations du secteur du métal, comprenant 3,1 millions d'adhérents au sein de la C.E.E., ont décidé la création de la Fédération Européenne des Métallurgistes (F.E.M.) dans la Communauté.

Ainsi le Comité Européen des syndicats Métaux (Comité Métal), créé en 1963, a été transformé en une Fédération Européenne des Métallurgistes.

La F.E.M. revendique les réformes sociales fondamentales qui s'imposent. Elle a pour objectif de renforcer la démocratie et de promouvoir le progrès économique et social en Europe, en développant l'influence des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

La F.E.M. confirme sa volonté de participer de toutes ses forces à la création d'une Europe sociale et démocratique et d'éliminer les inégalités existantes. Elle vise à changer le système capitaliste actuel.

La F.E.M. n'est pas disposée à tolérer que les secteurs de la politique sociale et de la politique de l'emploi soient négligés. Elle insiste pour que le Conseil des ministres des Affaires sociales se réunisse régulièrement et qu'il adopte prochainement une politique sociale en collaboration avec la Commission européenne et après consultation préalable des organisations de travailleurs. Ce programme doit conduire au plein emploi et à un emploi meilleur sur le plan qualitatif ; il doit également viser au rapprochement des conditions de vie, de travail et de rémunération dans tous les pays de la C.E.E. dans le sens du progrès.

La F.E.M. préconise l'adhésion à la Communauté européenne de tous les pays démocratiques qui respectent les droits fondamentaux des syndicats à mener librement des négociations collectives et à organiser des grèves. Elle s'oppose à toute tentative d'accueillir dans la C.E.E. des pays qui connaissent actuellement des régimes dictatoriaux, tels que l'Espagne, le Portugal et la Grèce.

La F.E.M. constate que la représentation des organisations de travailleurs dans les structures et les organes de décision de la C.E.E. est tout à fait insuffisante. Les procédures d'information et de consultation du Conseil des ministres et de la Commission européenne n'assurent pas de dialogue permanent ni d'échange de vues. Cela contribue à l'exclusion fréquente des travailleurs de l'élaboration de la politique économique et sociale européenne.

La F.E.M. défend le renforcement de la Commission européenne ; elle revendique, d'autre part, l'extension des attributions du Parlement européen pour soumettre les activités du Conseil de ministres à un contrôle démocratique.

Compte tenu des concentrations et fusions entre entreprises dépassant le cadre des frontières, la F.E.M. poursuivra d'une manière plus intense sa politique et son action pratique à l'égard des directions centrales des entreprises multinationales et à l'égard des organisations patronales au niveau européen.

b) *Organisation Européenne de la Métallurgie (C.M.T.).*

Les origines de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie (F.I.S.C.M.) devenue en juin 1971 la Fédération Mondiale de la Métallurgie-C.M.T. (F.M.M.-C.M.T.) remontent à 1920, date de la première réunion du Comité.

C'est également en juin 1971 que fut créée l'Organisation Européenne de la Métallurgie-C.M.T. (O.E.M.-C.M.T.) et cela pour répondre à des besoins propres au syndicalisme de notre continent.

Parallèlement à ce souci de régionalisation de la F.I.S.C.M., on constatait une volonté de s'engager dans une vaste action mondiale.

L'O.E.M.-C.M.T. veut aborder les problèmes spécifiques de l'industrie métallurgique résultant de l'intégration européenne aux différents niveaux :

— par des prises de position communes face aux projets de la Commission européenne dans les différents secteurs industriels et par la discussion des questions de l'emploi et des problèmes sociaux dans ces mêmes secteurs avec la Communauté et les organisations européennes d'employeurs ;

— en favorisant les échanges et les contacts au niveau des entreprises multinationales européennes par la création de comités de coordination et de groupes de travail spécifiques ;

— par des entretiens et négociations avec les directions générales d'entreprises multinationales afin d'arriver à des conventions-cadres européennes ;

— par un échange et une confrontation de la politique contractuelle et des conventions collectives dans les industries métallurgiques en Europe et par la solidarité entre les syndicats de la métallurgie en cas de conflits.

2. Au niveau global interprofessionnel.

a) *la C.E.S.*

Jusqu'à présent, les organisations des « Six », membres de l'internationale des syndicats libres, s'étaient regroupées dans une Confédération européenne. Mais l'élargissement de la Communauté a posé immédiatement le problème de l'extension de cette confédération aux organisations des pays adhérents ainsi qu'éventuellement à celles des pays membres de l'A.E.L.E. non candidats. La perspective d'un puissant regroupement syndical européen n'a pas toujours été accueillie avec chaleur. Ce fut notamment le cas lors du congrès de la C.I.S.L. en juillet dernier à Londres. L'idée d'un regroupement européen avait même suscité

l'hostilité de certaines organisations des pays tiers. Finalement ces divergences de vues ont pu être surmontées.

C'est ainsi qu'il a été décidé, lors d'une réunion à Luxembourg le 1er décembre 1972, qu'une nouvelle organisation unifiée dans le cadre de l'Europe — au sens très élargi — serait mise en place au début de l'année 1973. Cela n'a pas été sans mal. En premier lieu, les réserves de principe des syndicats britanniques à l'égard de la construction européenne ont dû être surmontées. Avec succès d'ailleurs, puisque les très puissantes « Trade Unions » ont finalement accepté d'occuper la place qui leur revient dans cette nouvelle organisation, malgré leur décision de boycotter officiellement les organes consultatifs de la C.E.E.

Ensuite, il se posait le problème du sort des organisations syndicales libres des pays de feu l'A.E.L.E. qui étaient très liées avec les Trade Unions dans le cadre de cette association de libre-échange. Une fois de plus, avec un certain pragmatisme, une solution a pu être trouvée. C'est ainsi que cette nouvelle organisation ne s'arrêtera donc pas aux limites géographiques de l'Europe des « Neuf » mais inclura les syndicats libres de la plupart des pays non candidats ayant signé des accords avec la C.E.E.

Cela pose naturellement un certain nombre de problèmes sur les procédures de travail. En effet certaines questions peuvent intéresser l'ensemble des syndicats de l'Europe au sens large mais d'autres, plus liées à la perspective de l'Union économique et monétaire, exclusivement les travailleurs des « Neuf ». Si le principe de la solidarité de tous les syndicats de pays membres et non membres de la C.E.E. a déjà été affirmé, il n'en demeure pas moins que les statuts prévoiront certaines formes de concertation spécifique dans le cadre de l'Europe des « Neuf », notamment en ce qui concerne les rapports avec les Institutions.

Les confédérations suivantes feront partie de la nouvelle organisation : Fédération Générale du Travail (Belgique) - Deutscher Gewerkschaftsbund (Allemagne) - Force ouvrière (France) - Trade Unions Congress (Royaume-Uni) - Landsorganisationen (Danemark) - Confederazione Italiana Sindicati Lavatori (Italie) - Unione Italiana del Lavoro (Italie) - Fédération Générale du Travail (Luxembourg) - Nederlands Verbond van Vakverenigingen (Pays-Bas) - Landsorganisasjonen (Norvège) - Schweizerischer Gewerkschaftsbund (Suisse) - Suamen Ammattikiittojen Keskusjärjästo (Finlande) - Tjänstemannaorganisationernas Centalförbund (Finlande) - Landsorganisationen (Suède) - Tjänstemännens Centralorganisation (Suède) - Osterreichischer Gewerkschaftsbund (Autriche) - Althydusamband (Islande).

PROGRAMME : voir annexe (déclaration pou rla Conférence au sommet de Paris).

La devise « L'Europe pour l'Europe » est dépassée. Etant donné les changements radicaux qui sont en train de s'accomplir dans le domaine économique et technologique, les syndicats libres savent que la Communauté ne peut ignorer le défi qui lui est lancé par le reste du monde. Ils l'ont clairement manifesté dans le mémoire qu'ils ont publié en commun avec l'Organisation Européenne de la C.M.T., à l'occasion du dixième anniversaire du Traité de Rome, en plaçant au premier plan de leurs préoccupations l'élargissement de l'Europe des Six et le renforcement démocratique des institutions européennes. Les événements qui ont eu lieu depuis lors les ont ancrés, toujours davantage dans la conviction qu'il importe de s'employer résolument à ranimer l'idée européenne. L'une de leurs actions les plus spectaculaires pour susciter ce réveil et ouvrir l'esprit des masses aux dimensions européennes a été la grande manifestation organisée par le D.G.B. à Dortmund en juillet 1963.

Pendant toute la période qui suivit cette manifestation, les organisations de travailleurs poursuivirent leur combat sous différentes formes, mais avec la même orientation. La Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement, qui a récemment eu lieu à La Haye, a donné, à leur avis, une impulsion susceptible de lever progressivement les obstacles qui s'opposent à la réalisation des revendications syndicales essentielles : union économique et monétaire, règlement définitif du financement de la politique agricole, recherche industrielle et développement, réforme du Fonds social européen, ressources propres de la Communauté. Le rythme du rapprochement entre les Six et les pays tiers désireux d'adhérer à la Communauté pourrait être également accéléré. Au cours de sa réunion de décembre 1969, le Comité exécutif a déclaré unanimement qu'il considérait la Conférence au sommet comme le début d'un processus qui doit aboutir à transformer l'union douanière en union économique.

Il a en même temps souligné la lourde responsabilité qui incombe à la Commission, qui a le devoir de faire pleinement usage de son droit d'initiative. Là encore, le Comité exécutif met l'accent sur le renforcement démocratique des Communautés, et sur sa résolution d'y contribuer par des mesures se situant aussi bien au niveau national qu'au niveau européen.

Ce renforcement ne constitue toutefois pas le seul enjeu du combat que mènent les syndicats européens. Dans cette confrontation entre les syndicats et l'Europe, il s'agit également de faire prévaloir au niveau de la Communauté les droits que les syndicats ont conquis dans les différents pays membres. C'est alors seulement que les travailleurs pourront dire qu'ils ont en main tous les atouts pour l'édification d'une Europe vraiment sociale.

b) *l'O.E.-C.M.T.*

Les origines de l'Organisation européenne de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens (devenue, en octobre 1968, Confédération mondiale du Travail) remontent à 1958. Il a été convenu de les situer au 27 mai 1958, date de la première réunion du Conseil provisoire.

La création de l'Organisation européenne de la C.I.S.C. répondait à des besoins propres au syndicalisme de notre continent. Mais elle répondait également à un souci de régionalisation de la C.I.S.C., engagée depuis 1952 dans une vaste action mondiale. Ce n'est pas un hasard si l'Organisation européenne naît à peu près en même temps que l'Union panafricaine des Travailleurs croyants (U.P.T.C.) en Afrique et la Centrale Latino-américaine des Syndicalistes chrétiens (C.L.A.S.C.), en Amérique latine. La Fraternité des Syndicalistes asiatiques (B.A.T.U.) naîtra quelques années plus tard, suite à l'extension des activités de la C.I.S.C. en Asie.

Le congrès, tenu par l'Organisation européenne de la C.M.T. à Bruxelles en mai 1969, a marqué en même temps le 10e anniversaire de l'O.E. et une étape importante dans la vie du syndicalisme européen C.M.T. En effet, jusqu'alors, l'O.E. ne se réunissait pas en Congrès, mais, tous les deux ans, en Conférence, de caractère consultatif. Le pouvoie de décision était détenu par le Comité, émanation directe des Confédérations nationales et des Fédérations internationales professionnelles.

La transformation de cette conférence en congrès, avec pouvoir de décision par vote majoritaire, et constituant l'autorité suprême de l'Organisation, a été proposée à la Conférence d'Amsterdam en 1966. Le Comité a décidé de convoquer le premier congrès en mai 1969, et a procédé aux modifications statutaires nécessaires.

PROGRAMME : voir annexe.

c) *Le Comité permanent C.G.T.-C.G.I.L.*

La création du Comité permanent C.G.T.-C.G.I.L. a été décidée les 25 et 26 novembre 1965 à Rome par les représentants des deux Confédérations.

« La C.G.I.L. et la C.G.T. », indiquait le communiqué publié à l'issue de cette réunion, « tout en conservant leur liberté d'opinion sur tout ce qui concerne le Marché commun, de même qu'elles reconnaissent celle des autres centrales, revendiquent leur droit d'être représentées dans les organismes de la Communauté pour agir en faveur des intérêts des travailleurs dans le cadre des attributions que le Traité de Rome a réservées aux syndicats. »

Selon le Comité permanent C.G.T.-C.G.I.L., cette reconnaissance n'était pas seulement un droit légitime, mais correspondait à une représentativité réelle du mouvement syndical dans son ensemble.

Quelques éléments de programme :

Le problème de l'emploi ne peut être résolu que dans le cadre d'une politique économique qui, en rejetant le pouvoir de décision des grandes féodalités financières et industrielles, développerait l'économie d'une manière harmonieuse dans les six pays de la Communauté, supprimerait les disparités régionales et assurerait le plein emploi pour l'ensemble des travailleurs.

L'objectif du plein emploi, dans le cadre d'une politique de développement régional équilibré, doit être complété par une politique active de la main-d'œuvre assurant la garantie et la sécurité de l'emploi : la protection des travailleurs en cas de restructuration et de réorganisation des entreprises ou de branches d'industries, découlant notamment des concentrations ; des ressources garanties ; le reclassement garantissant une équivalence de situation ; garantie du logement pour les travailleurs et leur famille en cas de changement de résidence, telles sont les conditions qui doivent être remplies et dont la réalisation doit être assurée par une législation appropriée à l'échelle nationale et par des normes communautaires précises.

Le placement et la libre-circulation de la main-d'œuvre doivent faire l'objet de mesures qui garantissent effectivement l'égalité des droits, non seulement pour les travailleurs originaires des pays de la C.E.E., mais également pour ceux en provenance de pays tiers, et pour leur assurer une véritable politique de formation professionnelle dans le cadre d'une réforme démocratique de l'enseignement.

B) LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS SYNDICAUX NATIONAUX FACE A L'EUROPE

1. Belgique : position commune des syndicats F.G.T.B. et C.S.C. vis-à-vis de l'Europe.

Les prises de position européennes ont été très nombreuses depuis que fut lancé le « plan Schuman », que ce soit lors des congrès ou dans les discours de dirigeants syndicaux.

A des nuances près, les prises de position de la C.S.C. et de la F.G.T.B. suivent quelques lignes de faîte dont les principales nous paraissent être les suivantes :

Accord sur les objectifs du projet d'intégration.

C'est ainsi que le 23 mars 1954, à propos de l'examen d'un avis du Conseil central de l'Economie, le Bureau de la C.S.C. exprime son accord avec les objectifs et les méthodes du projet d'intégration. De son côté, la F.G.T.B. apporte son adhésion aux principes de la déclaration Schuman, notamment dans le memorandum qu'elle lui consacre en décembre 1950 et au Congrès de 1951.

Cet acocrd ne s'est pas démenti avec le temps, mais, à plusieurs reprises, les organisations syndicales ont précisé qu'elles ne voulaient pas n'importe quelle Europe : « Il ne s'agit pas pour nous, disait le memorandum de la F.G.T.B., d'acquiescer à n'importe quelle forme d'organisation. Il faut une organisation qui implique une direction de l'économie dans un sens tout à fait opposé à l'action politique qu'ont pratiquée jusqu'à présent les cartels patronaux... »

Le président de la C.S.C. au Congrès de 1962 déclare que « le Marché commun doit être plus qu'une union douanière et doit véritablement devenir une unité économique... », point de vue qui est dans une résolution votée par le Congrès.

Insistance sur les objectifs sociaux que doit poursuivre l'intégration.

Les organisations syndicales manifestent souvent leur inquiétude devant la faiblesse des Traités dans la formulation des objectifs sociaux. « Nous n'acceptons pas, dit le président de la C.S.C., le 21 janvier 1958, la thèse qui apparaît dans les Traités et qui est défendue par certains représentants politiques, thèse selon laquelle il suffirait de réaliser l'intégration économique pour que l'intégration sociale suive automatiquement. » Et le Congrès de la C.S.C. de 1962, « considérant que les activités économiques doivent être subordonnées à des buts sociaux », votait une série de résolutions relatives aux objectifs sociaux parmi lesquelles on ne retiendra que celle-ci pour l'instant : « ... demande que soit entreprise systématiquement l'étude d'une politique sociale d'ensemble au niveau européen, en collaboration avec les organisations syndicales ».

Le Bureau de la F.G.T.B. précisait dès 1950 que « l'aspect économique est certes très important, mais il ne peut être le seul considéré. Les incidences sociales doivent être examinées de pair ». Au Congrès de 1965, la F.G.T.B. « exige que les organisations syndicales soient régulièrement consultées lors de l'élaboration de la politique économique et sociale. La consultation actuelle du Comité économique et social doit être complétée par l'organisation des consultations directes, au niveau communautaire, à propos de l'élaboration des grandes lignes de la politique économique et sociale ».

Volonté d'être associés aux prises de décisions.

Dès les discussions autour de la proposition Schuman, la F.G.T.B. déclare que « les organisations syndicales doivent être représentées à tous les échelons, d'abord dans les délégations nationales, ensuite au sein de la Haute Autorité elle-même ». Le memorandum de décembre 1950 insiste : « les organismes syndicaux ouvriers doivent toujours être étroitement liés à tous les organes de direction en voie de création ». Le Congrès de 1965 « constate que les organisations syndicales ne sont pas représentées dans cet exécutif unique conformément à ce qui avait été fait lors de la constitution de la Haute Autorité de la C.E.C.A. » et une résolution exige la consultation régulière des organisations syndicales, consultations qui doivent être directes.

La C.S.C. également, dès le début, déclare vouloir être associée, de manière effective, par la présence de délégués dans toutes les instances, nationales et internationales, qui devront élaborer les conditions de réalisation du plan. Fin 1957, le Bureau estime même que les nouveaux organismes internationaux « ne rempliront convenablement leur mission que si les travailleurs y sont pleinement associés, ce qui ne pourra se faire que par la représentation des tendances syndicales aussi bien au sein des organismes de direction que des organes consultatifs ».

2. Allemagne.

a) *le D.G.B.*

Après une longue et grave crise, les trois Communautés européennes, C.E.E., C.E.C.A. et EURATOM, ont repris leur activité normale au début de 1966. Le septième Congrès fédéral du D.G.B. invite tous les responsables des Etats membres des Communautés, dans l'intérêt de la paix, du développement économique et du progrès social, à ne pas compromettre une fois de plus la grande œuvre d'unification pour des questions d'individualisme national ou d'intérêts particuliers à court terme.

« Le Congrès attend des gouvernements des Etats membres qu'ils renoncent à tirer de l'accord de Luxembourg du 28 janvier 1966 un droit de veto lors des scrutins au Conseil des ministres des Communautés européennes.

« Le D.G.B. est prêt en outre à apporter sa contribution à la réalisation d'une Europe libre, sociale et démocratique. Son objectif est et demeure l'unification politique et économique de l'Europe.

« Le D.G.B. se sait uni dans cet objectif avec les organisations sœurs de la C.E.E., réunies au sein de la C.I.S.L. Cette contribution des syndicats ne pourra cependant être efficace que si les forces démocratiques et parlementaires

et les syndicats se voient confier un rôle en conséquence dans l'édification de la nouvelle Europe. On entend par là, en particulier :

— le renforcement du rôle du Parlement européen, en particulier grâce à la mise en vigueur de l'élection au suffrage universel direct des députés de ce Parlement, comme le principe en est prévu par le Traité instituant la C.E.E. ;

— l'élargissement des attributions de la Commission ;

— l'octroi d'un droit d'initiative au Comité économique et social ;

— le développement de la collaboration directe entre les organes des Communautés et les syndicats, en s'inspirant des méthodes de travail qui avaient été pratiquées avec succès par la Haute Autorité de la C.E.C.A. ;

— l'intensification des activités des Communautés européennes dans le domaine de l'information.

« Le D.G.B. lance un appel au Gouvernement fédéral pour qu'il s'emploie en faveur de ces revendications au sein du Conseil des ministres des Six, et qu'il se prononce pour une représentation des syndicats libres des Etats membres de la C.E.E. dans la Commission unique des Communautés. »

b) *le D.A.G.* (syndicat des employés)

Parmi une série de résolutions importantes sur la politique économique, salariale et sociale qui furent adoptées au cours du neuvième Congrès fédéral du D.A.G. à Berlin, en 1967, on relève la résolution suivante qui concerne la Communauté économique européenne :

« Le D.A.G. renouvelle son attachement au principe de l'unification économique de l'Europe. Il y voit la condition pour que celle-ci puisse à l'avenir se poser en partenaire des deux grands blocs mondiaux, avec des droits égaux. L'accomplissement des grandes tâches dans le domaine de la technique, de la science et de la recherche dépasse les forces des Etats isolés. En revanche, le niveau de vie des peuples d'Europe dépend en dernière instance de la participation de l'Europe aux réalisations et décisions qui contribueront à ce développement.

« L'union de l'Europe ne doit pas être limitée aux six pays de la Communauté économique européenne. Conformément à l'objectif des traités de Rome, elle doit s'étendre à tous les Etats d'Europe désireux de s'y intégrer. Le D.A.G. demande qu'un premier pas soit fait en ce sens et qu'une décision positive soit prise au sujet des demandes d'admission de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège. »

c) *les syndicats chrétiens.*

« Le regroupement dans une Communauté économique européenne, à laquelle tous les peuples libres d'Europe doivent pouvoir adhérer, à condition de respecter les règles et les traités adoptés lors de la création de la C.E.E., constitue la garantie la plus efficace pour un avenir pacifique des peuples européens ; il est également une condition essentielle, en vue de la réalisation des tâches importantes qui incombent à l'Europe dans le monde, notamment à l'égard des pays en voie de développement.

« Le droit de participation des syndicats à la construction européenne est exercé par les syndicats chrétiens allemands grâce à leur collaboration au sein de l'organisation européenne des syndicats chrétiens. A cet effet, ils s'inspirent de l'idée qu'il ne s'agit pas d'aboutir à un nivellement mais à une harmonisation des situations sociales et économiques qui se sont établies dans les pays de la C.E.E. Face au poids matériel de la quantité, il s'agit d'éveiller le sentiment vivant d'un ordre naturel des valeurs dans l'intérêt d'un regroupement européen voulu par les peuples d'Europe. »

3. France.

Dès le début de la construction européenne, les syndicats français furent divisés su rl'attitude à adopter. La C.G.T. se déclara hostile au projet, la C.G.T.-F.O., la (C.F.T.C.) C.F.D.T. et la C.G.C. y étant favorables, tout en réalisant ses larges insuffisances. Au fil des années, ces positions de base sont relativement inchangées.

Ainsi, en juin 1967, au Congrès de la C.G.T., Léon Mauvais, secrétaire confédéral, déclarait : « Groupement économique fermé, le Marché commun a largement contribué à développer la concurrence monopoliste... Il a stimulé un développement monopoliste de l'économie en sécrétant de nouvelles et graves contradictions économiques et sociales... Il a engendré des mesures de stabilisation et a conduit à des récessions et à la stagnation, accompagnée d'une extension du chômage que connaissent, présentement, les économies de la plupart des pays qui le composent... »

Par contre, à des nuances près, la C.G.T.-F.O., la C.F.D.T., la C.G.C. et la C.F.T.C. se retrouvent d'accord pour participer à la construction européenne.

a) *Un accord de principe.*

Alors que le Plan Schuman, portant création de la C.E.C.A., était dénoncé par la C.G.T. comme étant l'œuvre de l'impérialisme américain, la C.G.T.-F.O., la (C.F.T.C.) C.F.D.T. et la C.G.C. soutenaient cet élan initial. Elles en approuvaient surtout le caractère supranational. Elles y voyaient les prémisses de l'intégration européenne qu'elles souhaitent non seulement économique mais aussi politique.

Cela ne signifie nullement que la C.F.D.T. et F.O. se prononcent pour n'importe quelle Europe. A cet égard, l'actuel secrétaire général de F.O., André Bergeron, déclarait récemment : « Une Europe dont les travailleurs seraient exclus est d'avance condamnée à l'échec. Les problèmes économiques et sociaux de la construction européenne doivent trouver leur aboutissement dans une Europe politique. »

b) *Priorité aux objectifs sociaux.*

Les syndicats partisans de la construction européenne placent au centre de leurs préoccupations la réalisation des objectifs sociaux du traité de Rome. A cet égard, ils ne cachent pas une certaine déception. Ainsi on pouvait lire dans « Syndicalisme », organe officiel de la C.F.D.T. : « Si l'Europe des affaires se réalise en avance sur les échéances prévues par le traité de Rome, l'Europe sociale, elle, est en retard... Le syndicalisme devra, dans les mois qui viennent, développer son action pour que les travailleurs français ne fassent pas les frais du Marché commun... Nous devons travailler à la seule Europe valable, l'Europe des travailleurs et des peuples ». Pour F.O., « les progrès réalisés dans l'élaboration de la politique sociale commune sont manifestement insuffisants... La reconnaissance du rôle moteur de la politique sociale est capable de remédier à cette insuffisance... d'où la nécessité d'une politique commune et dynamique de l'emploi..., l'amélioration des conditions de vie et de travail par une politique réaliste d'harmonisation dans le progrès ».

c) *Une exigence de participation.*

Dès la création de la C.E.C.A., la C.F.D.T. et F.O. ont manifesté leur volonté d'être associées à la décision à tous les échelons. Là encore, elles ne cachent pas leur déception devant l'orientation actuelle que prend la construction européenne. André Jeanson, secrétaire confédéral de la C.F.D.T., déclarait, au Comité économique et social, lors de la fusion des Exécutifs : « L'économie européenne dont la construction se poursuit, se met en place selon les mêmes principes, avec les méthodes, pour les mêmes objectifs que les économies nationales des six pays et, pas plus qu'à l'échelon national, nous ne sommes d'accord ni avec les principes, ni avec les méthodes, ni avec les objectifs. »

d) *Une volonté d'élargissement.*

Les organisations favorables à l'idée européenne entendent contribuer à l'élargissement du cadre communautaire. Ils y mettent une seule limitation : le caractère démocratique des pays qui s'y intègrent. Ils insistent particulièrement pour que les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves soient examinées avec le désir d'aboutir à un acocrd. Dans son 34e Congrès, la C.F.D.T. s'est

également prononcée pour une « coopération économique et culturelle entre le marché commun, l'U.R.S.S. et les démocraties populaires ».

4. Italie.

Les centrales italiennes sont encore séparées par leur appartenance à des organisations syndicales internationales différentes ; la C.I.S.L. et l'U.I.L. sont affiliées à la Confédération internationale des Syndicats libres (C.I.S.L.). De son côté, la C.G.I.L. est affiliée à la Fédération syndicale mondiale (F.S.M.), de tendance communiste, quoiqu'elle cherche « à établir des rapports d'unité, de solidarité syndicale, et d'échange d'expériences et d'informations avec les organisations syndicales de tous les autres pays, indépendamment de leur affiliation internationale » (article 3 des statuts).

C'est notamment en raison du lien qui l'unit à la F.S.M. que la C.G.I.L. a adopté une attitude différente de celle de la C.I.S.L. et de l'U.I.L. à l'égard des Communautés européennes ; il est à noter que la position de la C.G.I.L. s'est modifiée au cours des années.

Alors que la C.I.S.L. et l'U.I.L. font partie, à ce niveau, de la Confédération européenne des Syndicats libres dans la Communauté, la C.G.I.L. a créé avec la Confédération générale du Travail (France) un Comité permanent qui a pour mission de représenter ces organisations auprès des institutions communautaires.

Les institutions européennes ont toujours bénéficié de l'appui de l'U.I.L. et de la C.I.S.L. Le 5e Congrès de l'U.I.L. « réaffirme la volonté de l'organisation de continuer à lutter pour l'édification d'une unité européenne à laquelle participent également les pays démocratiques du nord de l'Europe... qui soit un facteur de promotion sociale et politique des classes ouvrières, un instrument pour une action de solidarité effective avec les pays en voie de développement, et de médiation concrète entre les blocs opposés ». Le 6e congrès de la C.I.S.L. « confirme, dans le respect du rôle décisif joué par le mouvement ouvrier international, son attachement à une Europe politique ouverte aux pays démocratiques du continent... Dans le cadre de la Confédération européenne des Syndicats libres, la C.I.S.L. continuera à contribuer à une action vigoureuse menée à l'échelon européen, par-delà les différences entre les centrales nationales, en vue d'assurer l'unité et l'autonomie de tous les organismes syndicaux européens ». En ce qui concerne la C.G.I.L., le 7e congrès déclare qu'il est nécessaire d'engager une action « qui assure la continuité et l'efficacité de l'action unitaire du mouvement syndical en Europe occidentale, et demande à toutes les forces syndicales italiennes de s'engager dans la même voie, de manière à lancer un processus commun qui permette de renforcer l'action syndicale de classe des travailleurs dans l'Europe capitaliste ».

5. Irlande.

Lors de son Congrès annuel de 1971, la Confédération des syndicats irlandais a adopté une résolution dans laquelle elle accusait le gouvernement de ne s'être pas acquitté de ses obligations à l'égard de la population en ce qui concerne la demande d'adhésion à la Communauté européenne. Le gouvernement se voyait reprocher de ne pas avoir « su apprécier et mesurer les conséquences de l'adhésion à la C.E.E. et ses différentes implications sur l'emploi et le niveau de vie des travailleurs ». La résolution reprochait également au gouvernement de ne pas avoir « obtenu de la C.E.E. qu'elle reconnaisse les dangers que comporte l'adhésion de l'Irlande à la C.E.E. pour le niveau de l'emploi dans l'industrie ». Compte tenu de ce qui précède, et redoutant que la politique de la Communauté se traduise par « la perte du contrôle effectif de la politique économique et de la politique en général », qu'elle « entraîne le pays dans des engagements militaires » et provoque « un accroissement important de l'exode rural, la vente d'une grande partie des terres à des étrangers et l'anéantissement de l'industrie de la pêche ou un grave préjudice pour ce secteur », la Confédération déclare dans sa résolution « qu'elle ne pouvait, à l'heure actuelle, apporter son soutien à l'adhésion envisagée de l'Irlande à la C.E.E. ».

Un congrès spécial fut réuni ultérieurement pour examiner dans le détail le problème de l'adhésion à la Communauté. Le congrès se prononça à son tour contre l'adhésion et prit des mesures pour organiser une campagne en ce sens avant le référendum. Malgré la décision de la Confédération, certains syndicats se prononcèrent en faveur de l'adhésion aux conditions qui avaient été négociées par le gouvernement. L'opposition syndicale s'expliquait dans une certaine mesure par la conviction que le pays perdrait sa souveraineté nationale dans la C.E.E., et également par le fait que la Communauté était considérée comme un club de riches dominé par les grands trusts. Cependant, cette opposition était principalement motivée par des craintes concernant l'emploi et le niveau de vie.

En ouvrant la campagne contre l'adhésion, le président du comité « ad hoc » de la Confédération déclara que cette dernière était hostile à une adhésion, parce que son rôle était de protéger les intérêts des travailleurs, leur emploi et leur niveau de vie. Il ajouta que l'adhésion serait une « catastrophe économique », qu'elle se solderait par le chômage d'un grand nombre de travailleurs et qu'elle ferait peser une lourde menace sur le potentiel économique du pays. Une publication, intitulée Economic Freedom (Liberté économique), publiée en avril 1972 dans le cadre de la campagne contre l'adhésion, analysait de façon détaillée les inconvénients qui s'ensuivraient. Un article sur le projet d'union économique et monétaire rappelait les similitudes existant entre le « marché libre » du capital et du travail qui lie le Royaume-Uni et l'Irlande et le type d'union envisagé pour la Communauté. Les migrations, soulignait-on dans cet article, peuvent améliorer théoriquement la condition de ceux qui restent. Mais, « à partir d'un certain point, elles se traduisent par un changement qualitatif, dans le sens d'une détérioration, de la composition de la communauté en déclin — il ne reste que les vieux, les faibles et les paresseux ».

Quoi qu'il en soit, le référendum sur l'adhésion de l'Irlande s'est soldé par une nette victoire des « oui ». Il faut en conclure qu'un grand nombre de travailleurs syndiqués ont voté dans ce sens, malgré l'opposition de leurs dirigeants.

6. Grande-Bretagne.

On distingue en Grande-Bretagne trois types de syndicats : les syndicats généraux, qui recrutent des membres à tous les niveaux dans toutes les industries ; les syndicats de métier qui sont surtout implantés dans les industries mécaniques et connexes ; les syndicats d'industrie qui se limitent à un secteur particulier (céramique, marins).

Le mouvement syndical britannique se caractérise par le fait qu'il s'est unifié à l'échelon national pour former le Trade Unions Congress (T.U.C.) Bien que les organisations affiliées gardent leur indépendance, le T.U.C. est leur porte-parole national pour la plupart des questions syndicales.

La plupart des syndicats sont affiliés au Parti travailliste, à l'exception de ceux des services publics et de certains syndicats professionnels.

Les syndicats exigeaient, par leurs votes massifs (votes bloqués) au sein des Congrès travaillistes, que l'on tienne plus largement compte des opinions de l'aile syndicale du parti. Sur une question aussi importante que celle de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E., les prises de position syndicales jouent un rôle déterminant dans la définition de la politique du parti.

PROGRAMME : Cf. le rapport du Conseil général du T.U.C. 1971.

Le parti dans les luttes

EXTRAIT DE LA RÉSOLUTION FINALE DU CONGRÈS DE GRENOBLE

Pour un Socialisme libérateur.

Mais les luttes à entreprendre ou à développer ne se situent pas qu'au niveau de notre pays. Il en est d'urgentes sur le plan international. En voici quelques exemples :

— Le Parti Socialiste doit proposer à tous les socialistes européens d'organiser un grand mouvement pour obliger leur gouvernement à agir de concert afin de préserver la vie de millions d'Africains menacés par la sécheresse et la famine.

— A tout cela doit s'ajouter encore une action à entreprendre pour mettre en lumière, balayant ainsi devant notre porte, un certain nombre d'agissements inadmissibles qui se multiplient dans les départements et territoires d'outre-mer. Une première enquête en ce sens pourrait être menée à la Réunion.

Pour la mise en œuvre d'un nouvel internationalisme.

Si les orientations majeures de notre politique étrangère demeurent, les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser exigent d'être sans cesse précisés en fonction de l'évolution du monde et des antagonismes internationaux.

Dans ce domaine comme dans les autres, nous ne pouvons être en retard sur l'événement à l'heure où l'internationalisation des luttes de classes apparaît plus que jamais comme une nécessité.

La loi du profit, génératrice d'inégalités et de volonté de puissance continue de gouverner l'ordre international. Dès lors s'affirme la cohérence de la revendication socialiste entre les objectifs poursuivis au plan intérieur et ceux recherchés au plan international. Cette logique entraîne la définition d'un nouvel internationalisme plus ouvert et plus hardi.

1) Deux traits dominent les années que nous venons de vivre : la rupture progressive de la bipolarité du monde et les efforts des pays leaders pour la reconstituer. Cette rupture, qui libère une marge de manœuvre utile aux nations moyennes et petites, accélère en même temps la tendance à la reconstitution d'une Europe de Yalta, économique et commerciale cette fois-ci.

Les socialistes lutteront pour que l'Europe indépendante, menacée dans l'immédiat par le diktat commercial de l'impérialisme américain, s'engage dans la voie du socialisme. Face au pouvoir économique des firmes transnationales s'impose la création d'un pouvoir politique au service des travailleurs. S'impose également la mise en place de structures de concertation et de ripostes des formations représentatives du mouvement ouvrier. C'est pourquoi **le Parti Socialiste s'attachera à la définition d'une nouvelle politique dans le cadre existant de la Communauté.**

La construction de l'Europe dans la perspective du Socialisme apparaît pour notre pays comme la meilleure possibilité de résister à l'impérialisme et d'échapper à son appétit. Malheureusement, le Marché commun n'a pas été capable de surmonter ses contradictions internes et les crises qu'elles engendrent, comme le soulignent la crise monétaire et la crise agricole. En ce sens, il est urgent que l'Europe des Neuf se donne des structures et un contenu social nouveaux.

L'approfondissement de la position du Parti sur l'ensemble des problèmes relatifs à l'Europe fera également l'objet d'une Convention nationale dans le courant de l'année 1974.

Le Parti agira en même temps pour que la Conférence d'Helsinki, dont il n'a cessé de souhaiter la réunion, aboutisse à l'établissement d'un système de sécurité collective conduisant en particulier à la dissolution des blocs militaires.

Facteur d'indépendance pour les pays qui la composent, l'Europe sera de la sorte un facteur de paix et d'équilibre dans le monde.

Mais un danger la menace dans l'immédiat qui est sa dilution dans une zone Nord-Atlantique de libre-échange.

Notre programme l'avait déjà signalé, mais ce danger s'est considérablement actualisé à la suite des déclarations de M. Kissinger du 23 avril 1973 qui oppose la responsabilité globale des Etats-Unis aux responsabilités régionales des Etats européens.

Le Parti Socialiste agira pour empêcher les abandons que le Gouvernement français pourrait être amené à consentir. A cet égard, la montée des Partis socialistes dans les différents pays de la Communauté constitue un élément dont on peut espérer qu'il contribuera à cette résistance.

2) S'il nous faut travailler pour une Europe en marche vers le Socialisme, il est également urgent que l'Europe sorte d'elle-même et établisse ou renforce ses liens avec les peuples en lutte pour leur indépendance. Par la voix du Parti Socialiste, la France retrouvera là son rôle historique d'avant-garde, qu'il s'agisse de lutter contre l'oppression sous sa forme économique, militaire ou policière. On notera à ce sujet le cynisme avec lequel les grands trusts interviennent dans la politique intérieure des pays qui tentent d'échapper à leur domination, comme le montre l'odieux complot d'I.T.T. au Chili.

Des relations suivies seront établies par notre Parti avec les mouvements de libération nationale et les forces progressistes du monde. Pour ne prendre que l'exemple des peuples actuellement le plus ouvertement en lutte, ainsi en est-il du G.R.U.N.C. au Cambodge ou des mouvements qui animent la lutte armée contre le colonialisme portugais en Afrique. Le vaste mouvement d'émancipation nationale que connaît l'Amérique latine requiert tout autant notre solidarité : c'est bien sûr le cas de l'Unité populaire au Chili, mais on ne doit pas oublier que, sous des formes différentes, des forces progressistes sont au pouvoir dans d'autres pays et que des forces révolutionnaires luttent partout contre la dictature et l'impérialisme.

Au sein de l'Internationale, le Parti Socialiste agira pour une prise de conscience accrue de ces réalités et explorera les possibilités d'agir de manière bilatérale avec les Partis socialistes qui partagent sur ce point son analyse.

Demain, le Parti Socialiste a le devoir de se lancer plus encore qu'hier à l'écoute du monde. Pas une espérance, pas un combat pour la liberté ne doivent lui rester étrangers. Qu'un seul homme sur la terre puisse douter du Socialisme libérateur est une défaite pour nous tous.

L'intervention de François MITTERRAND.

... « Mais il faut aller plus loin. Il faut — et j'emprunterai le même argument pour cela — que nous fassions les preuves de la vie de l'Internationale socialiste. Elle est souvent critiquée, elle le mérite parfois ; il y a des débats idéologiques, je les connais, vous les connaissez. Moi, je dis tout de suite que, finalement, je suis heureux que nous soyons capables de trouver des camarades de combat, même s'ils n'épousent pas toutes nos thèses et si nous n'épousons pas toutes les leurs à travers l'Europe et à travers le monde. Mais j'estime personnellement qu'il faut saisir d'un problème comme celui du Brésil tous les pays et tous les partis de l'Internationale socialiste et au moins l'Europe — l'Europe socialiste, j'entends bien — de problèmes comme la Grèce, comme la dictature finissante et triste qui se déroule à côté de nous, en Espagne.

« Les paroles capitales prononcées par le ministre des Affaires étrangères, M. Jobert, il y a quelques jours (à savoir que dans l'année 1973, toute construction européenne et internationale à travers le débat qui se déroule à Washington et à Vienne, sur ce qu'on appelle... disons sur le désarmement), les négociations qui sont engagées sur la réduction des forces en Europe, les débats qui s'engagent dans quelques jours sur la sécurité à Helsinki... tous ces débats-là, ainsi que ceux qui réunissaient hier MM. Pompidou et Brandt, il y a peu M. Pompidou et tous les autres chefs d'Etat d'Europe... aboutissent à se demander s'il faut une zone dénucléarisée dans le centre de l'Europe qui empiète sur le Marché commun ? Le faut-il ou ne le faut-il pas ? Faut-il une armée française qui a quitté l'O.T.A.N. mais dont la sécurité repose sur le système de protection et d'alerte des Etats-Unis d'Amérique ? Faut-il refuser parce qu'il y a ceci, cela, l'armement européen ? Faut-il une armée strictement nationale comme l'a définie, très bien d'ailleurs, le Programme commun ? Faut-il ignorer ce qui vient d'être dit par le ministre des Affaires étrangères ? Faut-il aborder cette période sans avoir une doctrine et une politique ?... »

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

RAPPORT N° 1

PAR D. MOTCHANE

L'IMPÉRIALISME EN EUROPE

I. — LA LOGIQUE DE L'IMPÉRIALISME 56

11. Le concept.
12. Le mécanisme.
13. La démonstration : la baisse du taux des profits dans l'espace économique des Etats-Unis.
14. Les trois instruments de défense du profit :
    — L'intensification de l'exploitation.
    — L'extension de l'exploitation : l'impérialisme.
    — L'inflation, produit de la structure de l'économie des monopoles

II. — LES MOYENS ET LES MANIFESTATIONS DE L'IMPÉRIALISME AMÉRICAIN 59

22. A) **Economiques.**
    22.1. Le monde sous la dépendance américaine.
    22.2. Le contrôle des relations commerciales et des matières premières. *
    22.3. Le contrôle du système monétaire international.
    22.4. Les profits du capital américain.
23. B) **Idéologiques.** *
    23.1. Dans le monde.
    23.2. En Europe.
24. C) **Politico-militaires.** *
25. D) **Vers le déclin ?** *

III. — LES CONTRADICTIONS DU SYSTÈME IMPÉRIALISTE.

31. A) Contradictions internes de l'impérialisme américain. *
32. B) La montée des impérialismes secondaires. *
33. C) Internationalisation ou dénationalisation de l'impérialisme : Entreprise multi-nationale (E.M.N.), Capitalisme monopoliste d'Etat (C.M.E.) et Capitalisme monopoliste internationaliste des Etats (C.M.I.E.)..... 64
34. D) Hégémonie ou impérialisme soviétique ?
35. E) De Yalta à la coopération des hégémonies. *

IV. — L'EUROPE, CHAMP CLOS DES IMPÉRIALISMES. *

41. A) La mainmise impérialiste sur l'Europe.
42. B) Nationalisme et impérialisme.
43. C) L'impérialisme européen.
44. D) La France entre le fascisme et la social-démocratie :
    — La marge de manœuvre.
    — La stratégie.

En raison des délais de fabrication nous n'avons pu remettre en temps voulu certaines parties signalées ici par un astérisque. Elles feront l'objet d'une publication complémentaire après le Congrès, mais seront exposées dans le rapport oral.

I. – La logique de l'impérialisme

Toutes les définitions de l'impérialisme se réduisent à deux : la plus générale n'est liée à aucun mode de production déterminé ; elle vise l'ensemble des phénomènes de domination qu'une société exerce ou tend à exercer globalement sur toutes les autres. La plus précise renvoie au caractère distinctif, au ressort fondamental du développement du capitalisme, elle désigne le mécanisme et les conséquences de la stratégie par laquelle le capitalisme des monopoles protège le taux de ses profits.

Cette notion est la seule qui permette d'analyser les structures de notre société ; mais il n'est pas indifférent de rappeler que Lénine, qui en a déterminé — presque par anticipation — les contours, ne s'est jamais interdit de se référer également à la définition pré-marxiste de l'impérialisme. Il écrivait ainsi : « La politique coloniale et l'impérialisme ont existé déjà avant la phase contemporaine du capitalisme, et même avant le capitalisme. Rome, fondée sur l'esclavage, faisait une politique coloniale et réalisait l'impérialisme. Mais les raisonnements "d'ordre général" sur l'impérialisme, éliminant ou reléguant à l'arrière-plan les différences essentielles des formations économiques et sociales, dégénèrent infailliblement en banalités creuses ou en rodomontades, comme la comparaison de la "grande Rome" et de la Grande-Bretagne. » (1)

Phénomène global, impliquant tous les niveaux de production, d'organisation et de représentation sociales, l'impérialisme **capitaliste** comporte sans doute le caractère totalitaire que le langage courant attache au capitalisme en général. Un idéologue bourgeois le caractériserait comme « un désir » de domination qui ne se laisse pas enfermer dans un domaine, mais consiste précisément à passer de manière arbitraire d'un domaine à un autre, à vouloir conquérir une influence politique démesurée (sic) par des pressions économiques, des avantages économiques par la force militaire, ou l'adhésion spirituelle par la terreur policière (2).

Telle est bien la manière dont se présente l'impérialisme à la **surface des choses.** Mais en se servant de la notion d'impérialisme comme d'une catégorie historique fourre-tout — celle de l'ensemble des phénomènes constitutifs d'un « empire » — en effaçant autrement dit les traits spécifiques de l'impérialisme capitaliste sous les dénominateurs communs de toute domination, la « science » et l'économie politique bourgeoise, dans l'effort même par lequel elles parviennent — partiellement — à décrire, révèlent leur impuissance à expliquer. Il est vrai, en effet, qu'on doive caractériser aujourd'hui l'impérialisme américain — comme naguère le britannique et jadis le romain — par son vecteur politique, vrai également que sa force s'exerce sur toute l'étendue du champ des relations sociales. Mais l'interaction des forces politiques, militaires, économiques, idéologiques, n'est en rien l'effet du jeu arbitraire d'une volonté de puissance.

La domination impérialiste n'est pas plus le produit d'un « désir de domination » que la nécessité celui du désir. Transposition psychologique d'une logique spéciale, c'est bien plutôt le désir capitaliste de domination qui est le produit d'une nécessité. Ainsi, la meilleure définition bourgeoise de l'impérialisme — « disposition sans objet précis d'un Etat à l'expansion illimitée par la force » (Schumpeter) — n'a-t-elle d'autre mérite que de reconnaître en lui la complexité d'un phénomène totalitaire, lié dans ses multiples modalités au développement du pouvoir d'Etat.

LE CONCEPT

1.1. — **L'impérialisme, stratégie de protection du profit capitaliste.**

1.1.1. Tel qu'il a été défini par Lénine, l'impérialisme résulte de la nécessité pour le capitalisme d'échapper à la contradiction par laquelle le développement des forces productives — et la concentration du capital qui en est le corollaire — diminue le taux du profit à mesure qu'il en augmente la masse, parce qu'en d'autres termes la rentabilité du capital varie en sens inverse de son intensité. Le développement des forces productives résulte de l'interaction de l'accumulation du capital et d'un progrès technique qui lui-même ne peut-être défini que comme l'ensemble des facteurs qui augmentent la productivité de la force de travail.

1.1.2. Marx a expliqué les causes de la baisse tendancielle du taux de profit et Marx en a décrit — ou précisé — les conséquences dans une période historique où le progrès technique — et l'accumulation du capital — étaient assez rapides pour qu'on en affirme l'existence mais trop récents pour qu'on en mesure expérimentalement la portée.
Cette mesure, bien qu'à peine amorcée, permet aujourd'hui de démontrer comme nous le verrons plus loin la réalité de la loi de la baisse tendancielle du taux de profit et la validité de la théorie de l'impérialisme avancée par Lénine.

1.1.3. Les formes de l'impérialisme — ses manifestations et ses moyens — sont multiples. Elles imprègnent toutes les instances économiques, politiques, idéologiques de la société capitaliste. Elles ont pris aujourd'hui une figure bien différente de celle qu'ébauchait le capitalisme des monopoles au premier stade de sa formation. Mais elles attestent, pour l'essentiel, la théorie de Lénine : les fondements de l'impérialisme sont économiques ; son caractère dominant est l'exportation du capital.

1.1.4. Le développement du capitalisme est inégalitaire et polarisé. Cette polarisation exige l'extension indéfinie du marché mondial, la multiplication des relations entre le centre et la périphérie. Dans ce mouvement de diffusion croissante de l'échange inégal, l'extension mondiale des sources d'approvisionnement du capitalisme en force de travail et en matières premières vient relayer, à un certain moment, l'extension du marché mondial des biens de consommation. Ce moment est celui où la tendance à la baisse des taux de profit ne peut plus être enrayé, dans les pays où s'effectue la concentration du capital, par une intensification supplémentaire de l'exploitation. L'exportation des capitaux se superpose alors à celle des marchandises.

Jusqu'à la fin du XIXe siècle en effet, c'est-à-dire aux premiers stades de la reproduction élargie, le capital européen et nord-américain trouvait sur place des possibilités de surexploitation qui lui permettait de maintenir, et souvent même d'accroître le taux des profits. Le démarrage de la production de masse ne posait pas le problème des débouchés, résolu à mesure par l'extension des échanges de produits et la colonisation. Ce n'est que progressivement que le capitalisme s'est trouvé acculé à substituer des transferts de production aux transferts de produits pour se procurer, en installant des usines dans les pays et les régions périphériques, de la main-d'œuvre et de l'énergie bon marché.

Cette évolution s'ébauchait à peine au moment où Lénine publiait « l'impérialisme stade suprême du capitalisme ». Elle ne s'est pas encore déployée pleinement aujourd'hui.

(1) V.I. Lénine : L'impérialisme, stade suprême du capitalisme. ch. V. Editions Sociales 1945. p. 74.
(2) Pierre Hassner (enquête sur l'impérialisme), « Esprit » avril 1969. p. 590.

Suffisamment pourtant pour apparaître clairement comme le mouvement autour duquel s'ordonne dans le monde entier, et bien entendu en Europe, l'ensemble des rapports de classes et des rapports de force.

1.1.5. L'impérialisme est le stade monopoliste du capitalisme. Lénine y discernait cinq manifestations fondamentales :

— concentration de la production ;
— concentration financière et bancaire ;
— exportation de capitaux ;
— partage du monde entre entreprises ;
— union internationale capitaliste.

Le ressort essentiel de l'impérialisme est donc économique. C'est l'organisation de l'exploitation des nations par une nation dominante, tout comme le capitalisme est l'organisation de l'exploitation des salariés par des capitalistes.

L'analyse de Lénine, qui se référait au stade initial du capitalisme des monopoles, se trouve aujourd'hui pleinement confirmée par l'histoire. Mais les formes et les dimensions de l'impérialisme ont évolué au fur et à mesure qu'une interpénétration croissante, au niveau même de la production, entre l'entreprise et le pouvoir d'Etat, puis l'internationalisation progressive de la production et du capital, dessinaient les contours d'un capitalisme monopoliste d'Etat qui en ce moment même commence à prendre sous nos yeux la forme plus achevée du capitalisme monopoliste international des Etats.

LE MECANISME

1.2. L'impérialisme constitue ainsi un processus de transformation des structures du capitalisme ou, pour parler rigoureusement, le développement de la **structure même du capitalisme,** puisque celle-ci n'est autre que le principe de ses propres transformations. Cette transformation des structures du capitalisme trouve sa racine dans la transformation de la structure du capital.

Rappelons brièvement le mécanisme de la baisse tendancielle du taux de profit. Le développement du capitalisme est celui de la concentration du capital, sous l'effet conjugué de l'accumulation (reproduction élargie) et de la concentration capitaliste (logique de la concurrence qui, par l'égalisation des taux de profit, se transforme elle-même en monopole). Ce mouvement a pour conséquence un changement de la composition organique du capital, tel que, celui-ci, pour se valoriser, c'est-à-dire pour dégager le taux de profit maximum, doit mettre en œuvre une valeur croissante de moyen de production pour une valeur donnée de force de travail. A mesure qu'augmente la masse du capital global, augmente donc aussi, pour le dire dans le langage de l'économie politique, son intensité. Le développement de la production accroît le poids de l'investissement requis par heure de travail utilisée. La progression du coût du capital constant ne peut être entièrement compensée, ni par la surexploitation de la force de travail, ni par la diminution du temps de travail socialement nécessaire. D'une part parce que le capital constant constitue une part croissante des coûts de production. D'autre part parce que l'extension de la surexploitation trouve ses limites dans l'élévation séculaire du coût de reproduction de la force de travail, la progression moyenne du niveau de vie étant soutenue par l'action défensive menée par les organisations des travailleurs.

La transformation de la structure du capital, telle que la progression du capital global, est liée, dans le long terme, à une diminution relative de la proportion du capital variable par rapport au capital constant, est commandée par les changements qui interviennent dans les conditions techniques de la production.

La difficulté d'établir, au-delà de l'expérience, les fondements de la loi de la baisse tendancielle du taux de profit tient à ce que le progrès technique est une résultante indissociable analytiquement de l'ensemble des variables économiques et ne saurait comme telle constituer une catégorie opératoire. Il tient aussi à ce que les effets du progrès technique, considérés comme facteur résiduel — c'est-à-dire indéfinissables en tant que tel et non susceptibles d'être mesurés autrement que par différence — sont divergents selon la durée des séries considérées. A court terme, l'accroissement de la productivité du travail rentabilise le capital global engagé. S'il en était autrement d'ailleurs le passage de l'invention à l'innovation serait exclu par les rapports de production capitalistes, et le capitalisme lui-même ne serait jamais apparu. A long terme, la capitalisation technique des moyens de production liée à l'accumulation du capital tend à faire baisser le taux des profits et à faire sortir — asymptotiquement — la production de l'économie. Cette contrainte engendre l'extension indéfinie du champ de production des marchandises par le capitalisme, elle lui fait opérer un reclassement incessant de la structure des besoins. « La production ne crée pas seulement un objet pour le sujet, mais aussi un sujet pour l'objet. » (Marx, « Fondements de la critique de l'économie politique »). L'impérialisme ne constitue sans doute qu'un des moyens utilisés par le capital pour élargir l'espace de l'économie. Mais au niveau actuel des forces productives, ce moyen, coextensif aux limites géographiques du marché mondial, demain, aujourd'hui plus que jamais le plus puissant.

1.2.1. L'impérialisme est un processus. On ne saurait l'expliquer, ni même le décrire en se contentant d'en prendre une photographie. Certains des caractères distinctifs que Lénine et Hilferding y décelaient à leur époque ont changé. Mais son ressort est le même, qui se tend, chaque année, davantage.

Dans l'évolution du capitalisme, Hilferding et Lénine décrivaient le stade impérialiste comme celui de la prédominance du capital financier, produit lui-même de l'interpénétration de l'accumulation industrielle et de l'accumulation bancaire du capital. L'histoire ultérieure du développement de la production capitaliste confirme entièrement le caractère déterminant de ce processus d'abstraction croissante du profit. Associés aux besoins du capital, l'économie mondiale — et le progrès technique — sont gouvernés par des orientations de moins en moins contraintes par la valeur d'usage. La puissance du capital lui permet désormais, tout au moins dans les pays développés, d'imposer sa valeur comme celle d'une nature. La vérité, la nature, n'ont-elles pas fait apparition sur nos affiches comme étant le plus convaincant des arguments de vérité ?

L'économie de l'impérialisme est donc par ailleurs politique. C'est l'interférence du politique et de l'idéologique avec un ressort économique qui est au principe des contradictions et par conséquent du développement de l'impérialisme. Sa forme et ses mutations sont les modalités évolutives d'un type de formations historiques : celles du capitalisme monopoliste d'Etat.

1.3. LA DEMONSTRATION

La baisse du taux des profits dans l'espace économique des Etats-Unis.

Toute notre analyse se vérifie aujourd'hui par le fait que l'industrie américaine doit chercher hors des frontières des Etats-Unis la source de profits qu'elle ne réalise plus dans son espace économique national.

1.3.1. **Les profits non distribués.**

Si l'on s'en tenait aux seuls profits non distribués des entreprises non financières, dégagés à l'intérieur des Etats-Unis, la baise du taux de profit serait à ce point surprenante que l'on pourrait se demander comment le capitalisme américain peut encore continuer à se développer ou même simplement à exister.

En effet, en dollars courants, ces profits ont subi l'évolution suivante (voir tableau n° 1).

A cet égard, l'année 1973 apparaît comme exceptionnelle, taux de profit eux-mêmes, on peut en avoir une idée en

reportant les profits à la valeur ajoutée brute. Le ratio d'environ 1,5 que nous supposerons constant pour le moment.

Deux corrections doivent tout d'abord être apportées qui, si elles ne remettent pas en cause la tendance générale, permettent de nuancer le mouvement et de mieux comprendre la survie de l'économie américaine, pendant la crise de 1970-1971 :

1° La très forte hausse des taux d'intérêts et le développement considérable de l'endettement des entreprises non financières a procuré, par contre-coup, des revenus non négligeables aux sociétés financières. Il ne s'agit donc, dans ce cas, que d'un simple transfert des profits ;

2° Les revenus provenant du reste du monde, conséquence de l'impérialisme que nous avons mis en évidence au moyen de la balance des paiements, a également permis de compenser cette chute des profits.

Ces deux apports, du financier et de l'extérieur, donnent à la ligne « profits non distribués » globale une allure moins catastrophique (voir tableau n° 2).

On remarque que, grosso modo, le taux de profit de l'année 1960 (année basse du cycle) se retrouve en 1968, puis que la chute se précipite en 1970 et que, en 1972, on n'a pas encore, malgré la forte remontée, retrouvé le niveau de 1968. Quant à l'origine des profits, elle a fortement changé : en 1950, plus de 80 % des profits non distribués provenaient de l'intérieur et du secteur non financier ; en 1972, ce pourcentage est tombé à 64 %, et les secteurs financiers et extérieurs ont pris une grande importance. Pour le premier, la tendance paraît irréversible. Pour le second, tout dépendra de la réussite de la politique américaine vis-à-vis de l'extérieur, et donc de sa balance.

A la lumière de ce qui précède, on peut se demander comment, concrètement, les entreprises continuent à accumuler le capital, c'est-à-dire à investir, et quels sont leurs motifs, puisque les profits sont orientés vers une tendance générale à la baisse. Pour cela, il est nécessaire d'examiner la composition du Cash-Flow.

1.3.2. **Le Cash-Flow (net de dividendes) des entreprises non financières.**

La croissance des amortissements au cours de la dernière décennie a permis de compenser, en grande partie, la chute des profits (comme le montre le tableau suivant), mais la composition du Cash-Flow révèle un mouvement sur lequel on doit réfléchir.

Si l'on examine les ressources et les emplois des fonds des entreprises non agricoles non financières (ce qui correspond à peu de choses près aux sociétés non financières), on peut dresser le tableau suivant des ressources internes et des emplois sous forme d'actifs physiques pour l'année moyenne 1949-1950-1951 et l'année moyenne 1969-1970-1971 (voir tableau n° 3).

De ce résultat, on peut tirer deux conclusions différentes :

1) Soit que le capital output ratio des entreprises s'est modifié par suite de l'obsolescence de plus en plus rapide du capital (comme le montre l'évolution du poste amortissements et la non reconstitution au même rythme des investissements). On passerait alors d'un capital output ratio de

$$1{,}5 \text{ en } 1959 \text{ à } 1{,}5 \times \frac{3{,}5}{6} = 0{,}9.$$

2) Soit que l'évolution du poste amortissements cache en fait des profits non distribués. Dans ce cas, le véritable amortissement pour l'année moyenne 1969-1970-1971 serait de $8{,}8 \times 3{,}5 = 30{,}8$ milliards de dollars, et il y aurait $53{,}3 - 30{,}8 = 22{,}5$ milliards de profits non distribués « cachés ».

Les profits non distribués réels seraient alors de $22{,}5 + 13{,}8 = 36{,}3$ Mds.

Dans le premier cas, le taux de profit réel pour l'année moyenne 1969-1970-1971 serait de :

$$\frac{13{,}8}{523{,}3} \times \frac{1}{0{,}9} = 2{,}9\ \%$$

Dans le second cas, le taux de profit réel serait de :

$$\frac{36{,}3}{523{,}3} \times \frac{1}{1{,}5} = 4{,}6\ \%$$

Ces deux chiffres sont à comparer à celui de départ de l'année moyenne 1949-1950-1951 de 5,1 % (voir tableau n° 4). Où se trouve la vérité ? Quelque part entre les deux hypothèses. Prenons à titre de pure réflexion la moyenne de 3,7 %.

Il y a donc eu sur vingt ans une baisse réelle du taux de profit de 15 % environ.

La difficulté que nous venons de rencontrer pour évaluer les taux de profit tient à la mesure du capital. Mais dans ce domaine, il n'y a pas de vérité absolue.

En fait, l'évaluation correcte du capital est impossible.

Constatons en conclusion, avec prudence, que les taux de profit baissent indéniablement, mais que le rythme de la baisse sur la longue période est difficilement calculable.

Depuis les années 1966-1967, l'inflation joue un rôle considérable dans l'évolution des profits. C'est pratiquement grâce à l'ajustement par réévaluation des stocks que les profits ont pu être « corrects » en 1973. Sans cette reconstruction, il n'aurait atteint que 9 milliards de dollars au lieu de 29 milliards.

Une connaissance comptable est indispensable pour fonder l'analyse moderne de l'impérialisme. Elle explique que le capitalisme américain ait dû aller chercher ailleurs les revenus nécessaires à sa reproduction élargie.

1.4. LES TROIS MOYENS DE DEFENSE DU TAUX DE PROFIT

Au cours de son développement, le capitalisme s'est servi successivement de trois moyens pour contrecarrer la tendance à la baisse du taux de profit.

Le premier, qui se confond avec son principe même, est l'intensification de l'exploitation de la force du travail disponible sur le lieu même de la concentration capitaliste.

Le deuxième est l'extension de l'exploitation à la force de travail des pays périphériques. L'impérialisme est le produit de l'ensemble des relations établies entre pays dominants et pays dominés.

Le troisième est l'inflation, telle qu'elle est apparue dans le capitalisme moderne depuis les années 50.

Ces moyens ne sont pas exactement alternatifs. Ils se sont progressivement superposés. Dans une première phase, le capitalisme trouvait sur place une main-d'œuvre totalement livrée à ses exigences. La classe ouvrière dépourvue, dans la période de sa formation, d'organisations propres et soumise à la pression permanente du chômage — celle de l'armée de réserve des travailleurs — ne pouvait opposer d'autre limite à l'exploitation que celle des exigences de sa survie, c'est-à-dire celle de la reproduction de la force de travail. Cette période est celle de la surexploitation de masse du prolétariat européen (obtenue principalement par une extension de la durée du travail qu'aucune législation sociale ne venait freiner et par la progression du taux moyen des profits).

A partir du moment où la tendance à la baisse de ce taux a commencé à jouer effectivement, par suite de la part croissante occupée par le capital constant et de la résistance opposée à la surexploitation par les organisations ouvrières, le capitalisme entre dans la phase impérialiste, caractérisée par des transferts de production guidé par la recherche de main-d'œuvre sous-payée.

Le troisième recours du capitalisme pour protéger ses taux de profit est l'inflation permanente. La substitution d'une

hausse généralisée et continue aux cycles de hausses et de baisses successives du mouvement des prix est liée au passage du capitalisme de concurrence au capitalisme des monopoles et à l'interpénétration des grandes affaires privées et des structures d'Etat. Puisque le volume du capital investi croît plus vite que celui de la production, le simple maintien de la rémunération unitaire du capital implique une croissance des profits plus rapide que celle de la production : d'où, à taux d'exploitation constant, une pression croissante sur les prix. Or, dans le capitalisme des monopoles, la grande entreprise est en mesure d'imposer ses prix au marché. Loin de freiner l'asservissement du marché aux monopoles, l'intervention de plus en plus directe de l'Etat dans la production est un puissant facteur de valorisation du capital. Elle transfère à la collectivité les charges d'investissement les moins rentables.

Si les trois processus de protection du profit se sont développés d'une manière successive, de telle manière que l'émergence de chacun d'entre eux marque le caractère distinctif de chacune des grandes étapes du capitalisme — capitalisme de concurrence, capitalisme des monopoles (premier stade de l'impérialisme) et capitalisme monopoliste de l'Etat (impérialisme développé) — ils se trouvent ensemble à l'œuvre dans la structure actuelle du capitalisme monopoliste d'Etat.

L'intensification de l'exploitation, sous la forme notamment de la « nationalisation du travail » et de l'intensification des cadences, qui a coexisté avec la première phase de l'impérialisme, continue de coexister avec la seconde en y ajoutant désormais la surexploitation des travailleurs immigrés.

A l'époque du capitalisme monopoliste d'Etat, l'inflation permanente et l'impérialisme, qui sont liés à la structure même du capital, ont aussi la même fonction : défendre les taux du profit.

Nous ne pouvons pas, cependant, nous contenter d'analyser l'impérialisme dans ses manifestations actuelles. Pour lui opposer une stratégie anticapitaliste à sa mesure, il est indispensable de déterminer, à partir de cette analyse, la tendance de son évolution.

Le processus d'internationalisation de la production et du capital actuellement en cours — mais encore à son début — se traduit par le développement rapide et l'accroissement du poids relatif des entreprises multinationales, une forme déterminante — mais non encore dominante — de la concentration capitaliste de notre temps. Ce développement pose trois problèmes fondamentaux :

1) Le développement de l'impérialisme et l'évolution du marché mondial vont-ils dans le sens d'une polarisation unique, autour d'une seule super-puissance comme il y a cinquante ans l'envisageait déjà Kautsky, de l'ensemble des réseaux de domination, ou s'ordonneraient-ils au contraire autour d'une structure polycentrique ? En d'autres termes, l'hégémonie américaine, vecteur dominant de l'impérialisme depuis trente ans, va-t-elle s'accentuer, ou sera-t-elle progressivement contrebattue par l'ascension en Europe et ailleurs d'impérialismes actuellement secondaires puisqu'on peut encore les qualifier, à juste titre, de sous-impérialismes ou d'impérialismes-relais ?

2) Cette question est liée à celle de la nature, présente et à venir, des entreprises multinationales et à leur liaison avec les pouvoirs d'Etat. L'internationalisation de la production comporte-t-elle, dès maintenant ou tendanciellement, une désétatisation ou une multinationalisation du capitalisme monopoliste d'Etat ? Faut-il considérer que les entreprises multinationales sont en train de perdre toute nationalité ou conservent-elles en fait une nationalité dominante ? Sont-elles en voie de s'affranchir de leur interpénétration actuelle avec le pouvoir politique ou au contraire, en lui donnant une dimension interétatique, de la renforcer ?

3) Quels sont les liens de dépendance et d'interdépendance entre les bourgeoisies nationales du système impérialiste ? Dans quelle mesure et de quelle manière celui-ci tend-il à reproduire dans les pays dominés les rapports de classes des pays dominants ? Peut-on accepter avec l'expression de « nations prolétaires » l'idée selon laquelle les pays dominés subissent l'exploitation collective des sociétés dominantes considérées comme un bloc, ou faut-il reconnaître que les clivages de classes transcendent et surdéterminent, au niveau des structures de l'exploitation sinon dans la conscience des peuples, le clivage des nations ?

Telles sont les questions auxquelles nous devons répondre, après avoir décrit la situation actuelle de l'impérialisme, celle de la domination de l'impérialisme américain, pour être en mesure d'esquisser une stratégie anticapitaliste pour l'Europe.

II. – Les moyens et les manifestations de l'impérialisme en Europe

2.0. L'impérialisme est un système multidimensionnel fondé sur les structures de l'exploitation. Le caractère dominant du système impérialiste est actuellement la domination de l'impérialisme américain. Les aspects idéologiques, politiques et militaires de cette domination sont les plus manifestes, mais ils ont la même base : la suprématie économique des Etats-Unis.

2.1. Le monde sous la dépendance des Etats-Unis.

En 1970, les filiales des sociétés multinationales américaines ont réalisé le quart des exportations mondiales (voir tableau n° 6).

Ces sociétés assurent actuellement environ le quart de la production totale du monde non socialiste.

Au 1er janvier 1973, les avoirs des Etats-Unis à l'étranger atteignaient près de 200 milliards de dollars. Sur ce total, les avoirs privés à long terme représentaient 128 milliards, dont 94 milliards d'intérêts directs des entreprises américaines (voir tableau n° 7).

La forte hausse depuis quinze ans de l'investissement directement contrôlé par les U.S.A. illustre dans les systèmes économiques, où le capital n'est soumis à aucun contrôle politique, l'emprise croissante du capitalisme américain. Ces investissements se sont surtout portés vers les industries de transformation (voir tableau n° 8).

L'exportation des capitaux accroît donc la division internationale du travail en renforçant la mainmise américaine sur la fabrication de produits finis au niveau mondial.

L'exploitation de la main-d'œuvre des pays concernés par l'investissement américain n'a pas, par ailleurs, pour corollaire, une accumulation importante de capital dans ces pays. En 1972, seulement 4,4 milliards parmi les profits réalisés ont été investis sur place : encore trois quarts de ceux-ci l'ont été dans les pays industrialisés et seulement un quart dans les pays sous-développés.

En évolution, le phénomène essentiel des vingt dernières années semble être l'importance fortement croissante de la place prise par l'Europe occidentale dans l'ensemble des pays soumis à l'investissement américain (voir tableau n° 9). Sa part passe donc entre 1950 et 1972 de 14,7 % à 32,7 %, alors que dans la même période la part des investissements versés en Amérique latine décroît de 38,8 % à 17,7 %. La lutte contre la baisse tendancielle du taux de profit semble donc de plus en plus recherchée par les Etats-Unis dans les secteurs les plus industrialisés et donc à l'intérieur des pays développés, plutôt que dans les traditionnelles industries extractives.

La possibilité d'une réorganisation de la division internationale du travail, ainsi que des méthodes de domination politique sont la conséquence de cette évolution.

Les profits dégagés par le capital américain.

Les tableaux 7, 8 10 décrivent la répartition des profits par zones géographiques et par secteurs d'activité. La majeure partie des profits provient de zones développées : ils sont obtenus à partir des industries de biens finis.

Une part importante est venue du Canada où la masse d'intérêts américains est forte ; par ailleurs, l'exploitation des pétroles du Moyen-Orient en fournit une masse importante.

L'examen des taux de profit permet de faire les constatations suivantes :

— les taux sont plus élevés à l'extérieur qu'à l'intérieur des U.S.A., d'où l'exportation de capitaux, y compris dans les industries de pointe, vers l'étranger (C.E.E. en particulier) (voir tableau n° 9) ;

— les taux de profit dans les industries traditionnelles de base (extractions minières, etc.) sont particulièrement élevés dans les pays non développés.

La répartition des profits réalisés à l'étranger par les U.S.A. peut donc être analysée comme la recherche d'une lutte contre la baisse des taux de profit, qui s'effectue de façon géographiquement différenciée suivant les secteurs d'activités (en fonction des types de main-d'œuvre, de l'environnement économique, etc.).

2.1.3. LE CONTROLE DU SYSTEME MONETAIRE INTERNATIONAL

2.1.3.1. **La stratégie du dollar.**

Le dollar n'est pas que le symbole de la puissance financière des Etats-Unis : il en est aussi le principal instrument : c'est en dollars que sont facturées la plupart des transactions internationales ; c'est en dollars que s'effectuent les mouvements de capitaux à court terme placés sur le marché justement appelé de l'« euro-dollar » ; c'est en dollars — à côté de l'or et, accessoirement depuis 1970, des DTS — que sont conservées les « réserves » des banques centrales et que ces dernières interviennent sur les marchés des changes pour défendre le cours de leur monnaie (sous réserve des interventions en monnaies communautaires par les pays membres de la C.E.E. depuis 1972) ; c'est le dollar qui sert de véhicule aux investissements étrangers, principalement américains, en Europe et dans les pays en voie de développement.

Ce statut privilégié du dollar — à peine remis en cause par les tentatives de réponse des pays de la C.E.E. au coup de force du Président Nixon du 15 août 1971 (déclaration unilatérale d'inconvertibilité du dollar) — produit des effets de domination considérables sur les économies des pays qui entretiennent des relations commerciales et financières suivies et importantes avec les Etats-Unis.

Pourtant, en 1945, lorsque furent mis en vigueur les accords de Bretton-Woods qui devaient fonder le système monétaire international de l'après-guerre (il est bon de se souvenir que l'U.R.S.S. y avait participé sans toutefois les ratifier, ainsi que plusieurs démocraties populaires, Yougoslavie, Pologne, Tchécoslovaquie, ces deux derniers pays quittant le F.M.I. en 1950 et 1954, tandis que la Roumanie y entrait en 1971), la suprématie du dollar n'était pas inscrite dans les textes. Elle s'est constituée petit à petit dans les faits, grâce à une interprétation progressivement distendue des accords initiaux.

En 1945, ce n'était pas le dollar mais l'or qui était au centre du système monétaire international. C'était en or qu'étaient en particulier définies les parités des monnaies des pays membres du F.M.I. Mais le dollar se distingua très vite des autres monnaies par l'application des règles de convertibilité et de fixité des parités.

Les monnaies autres que le dollar étaient en effet tenues de maintenir sur le marché des changes leur monnaie dans une limite fixe (1 % dans les statuts du F.M.I.) par rapport à leur parité officiellement déclarée. En fait, les banques centrales respectèrent cette obligation en intervenant sur le marché des changes, non pas en or, mais en dollar, seule monnaie totalement convertible au lendemain de la guerre. Les Etats-Unis, eux, n'intervenaient pas sur le marché des changes, en utilisant une disposition des statuts du F.M.I. qui exonère de cette obligation les pays qui prennent l'engagement de vendre et d'acheter librement de l'or contre leur monnaie.

Dans ces conditions, les Etats-Unis prenaient un risque, à savoir que les banques centrales, qui pouvaient accumuler des dollars en défendant le cours de la monnaie américaine, étaient en droit de leur demander librement en échange de l'or. Mais, en contrepartie, les Etats-Unis bénéficiaient d'un privilège qu'ils étaient seuls à détenir : ils n'avaient pas à prélever sur leurs « réserves » pour défendre la parité de leur monnaie ; ils pouvaient laisser les autres banques centrales amasser des dollars et ils escomptaient bien que celles-ci ne chercheraient pas à en obtenir la conversion en or, tablant pour cela à la fois sur la « faim » de dollars régnant à l'époque dans le monde et sur les « bonnes relations » qu'ils entretenaient avec la plupart des pays en cause. De la sorte, les Etats-Unis échappaient à la nécessité de redresser leurs comptes extérieurs, en cas de déficit prolongé, nécessité qui pesait sur tous les autres pays.

Ce mécanisme asymétrique a fonctionné sans trop d'à-coups de 1945 à 1960.

Les pays européens, dévastés par la guerre, avaient des besoins d'importations de marchandises considérables, tandis que le seul pays susceptible de les fournir, les Etats-Unis, devait également exporter des capitaux, en fait des dollars, pour financer ces achats (plan Marshall notamment). Cette situation, connue sous le vocable anglais de « dollar-gap », conduisit les pays européens à rechercher les dollars par tous les moyens, d'abord pour financer leur reconstruction puis leur modernisation, ensuite pour se reconstituer des « réserves » suffisamment amples pour être en mesure de défendre les principes de parités fixes et de convertibilité, sans avoir à tirer à l'excès sur le F.M.I. ou à adopter des politiques d'ajustement trop rigoureuses.

La demande du dollar a ainsi alimenté l'offre qui s'est concrétisée par un déficit important de la balance des paiements des Etats-Unis (balance des liquidités), financé notamment par une détérioration de la position du secteur bancaire sous forme d'un accroissement des engagements amé-

ricains vis-à-vis de l'étranger (constitution de balances dollars).

Le dollar s'est ainsi placé au centre du système des paiements internationaux, devenant la principale monnaie de règlement et prenant un rôle essentiel d'instrument de réserve recherché par les banques centrales.

Ultérieurement, les transferts de ressources réelles des Etats-Unis vers le reste du monde (exportations nettes des Etats-Unis) furent remplacés par des acquisitions de ressources réelles par les Etats-Unis (importations nettes). Mais dès avant l'apparition d'un déficit de la balance commerciale des Etats-Unis, la balance de base des paiements de ce pays (balance commerciale plus mouvements de capitaux à long terme) fait apparaître un déficit rapidement croissant qui traduit l'importance des mouvements de capitaux en provenance des Etats-Unis et destinés à financer leur politique extérieure (politique étrangère au sens large, y compris politique militaire) et leurs investissements à l'étranger.

Dès lors, les dollars qui s'accumulent dans les banques centrales étrangères sont plus « subis » que « désirés » comme ils pouvaient l'être aux lendemains mêmes de la Seconde Guerre mondiale. Le climat de confiance dans le dollar se détériore alors rapidement. Au « dollar-gap » (besoin de dollar) allait succéder rapidement une « fuite devant le dollar » qui nourrit depuis 15 ans les crises de spéculation sur l'or et sur les monnaies réputées fortes (mark et yen notamment).

Dans ces conditions, le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis ne pouvait continuer à être financé par un accroissement des balances dollars que moyennant une consolidation progressive des privilèges de la monnaie américaine obtenue au prix d'une détérioration croissante des principes de Bretton-Woods. Cette consolidation prit les principales formes suivantes :

a) *Transformation d'une partie des balances dollars en crédits*

A partir de 1962, un réseau de crédits à court terme entre banques centrales (« swaps ») est mis en place autour de la Banque de réserve fédérale de New York. Ce réseau finit par dépasser 10 milliards de dollars en 1970.

Les Etats-Unis s'efforcèrent de faire souscrire par leurs partenaires des bons spéciaux (Bons Roosa) pour consolider une partie de leur dette publique extérieure à vue.

b) *Développement des ressources du F.M.I.*

En 1961-1962, la conclusion des accords généraux d'emprunt entre dix pays (1) permit au F.M.I. d'accroître ses ressources en monnaies autres que le dollar ou la livre sterling de façon à financer ses concours à ces dernières. On notera à ce propos le rôle de première ligne de défense du dollar joué par la livre sterling. Les détenteurs de livres cherchent à s'en débarrasser, avant de se débarrasser de leurs dollars. Les spéculateurs qui vendent à terme à découvert les monnaies de réserve en spéculant sur leur dépréciation visent le sterling, mais pensent déjà au dollar. En s'efforçant de défendre la livre, soit eux-mêmes (mise en œuvre des « swaps » américains au profit du Royaume-Uni), soit par l'intermédiaire du F.M.I. (les tirages britanniques sur le F.M.I. atteignent leur plafond à plusieurs reprises), soit encore par le truchement de certains pays européens qui concluent les « accords de Bâle » et octroyent ainsi à la Grande-Bretagne des facilités exceptionnelles à court terme pour lui permettre de faire face à des retraits spéculatifs de capitaux, les Etats-Unis, entre 1961 et 1967, font jouer la solidarité des monnaies de réserve qui, dans l'immédiat, protège leur allié avancé et, ultérieurement, leur permet d'espérer en retour son soutien dans leurs propres difficultés.

L'augmentation des quotes-parts au F.M.I., passées de 15 milliards de dollars en 1960 à 28 milliards en 1971, a joué le même rôle.

(1) Le Groupe des Dix comprend : Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Italie, Suède, Japon, Canada.

c) *Soutien du dollar sur le marché de l'or*

La troisième voie suivie pour transformer le système de Bretton-Woods dans un sens favorable au dollar a consisté à relayer les Etats-Unis dans le soutien du dollar sur le marché de l'or. La spéculation sur l'or, qui s'amorce en 1961 et n'aura pratiquement plus de cesse, est en réalité une fuite devant le dollar. La mise en jeu de la garantie or du dollar est la preuve que la confiance dans le dollar est gravement atteinte. Mais, dès qu'elle entre en application, on s'aperçoit qu'elle est devenue illusoire car la masse des dollars en circulation, qui ne cesse d'ailleurs de croître, est sans commune mesure avec le stock d'or des Etats-Unis, qui se réduit de plus en plus en volume et qui ne peut croître en valeur dans la mesure où les Etats-Unis, pour ne pas porter davantage atteinte à la confiance dans le dollar, se refusent à réduire le contenu or du dollar, c'est-à-dire à dévaluer le dollar par rapport à l'or.

A cet effet, les Etats-Unis obtiennent de la plupart de leurs partenaires qu'ils s'abstiennent de leur demander la conversion de leurs dollars en or. Les autorités américaines obtiennent également du F.M.I. qu'il place aux Etats-Unis une partie de ses avoirs en or, qui proviennent de la fraction des quotes-parts versée en or par les pays membres. Dans le même esprit, les pays européens s'efforcent d'aider les Etats-Unis à stabiliser le prix de l'or en dollar sur le marché libre. Pour ce faire, les banques centrales de ces pays se groupent en 1962 en un « pool » de l'or, mettent une partie de leurs réserves métalliques à la disposition de celui-ci et soulagent d'autant le stock d'or des Etats-Unis. Toutefois, ce « pool » enregistre des pertes considérables. La France le quitte alors en 1967. Peu de temps après, en mars 1968 à Washington, intervient un accord entre les principales banques centrales — sauf la Banque de France — aux termes duquel elles s'engagent à ne pas acheter d'or sur le marché libre. Ce dernier est ainsi séparé nettement du marché officiel dont le cours est maintenu à 35 dollars l'once. Le marché libre fluctue sans limite. Cet accord limite enfin officiellement la convertibilité du dollar en or : la trésorerie américaine déclare n'être disposée à vendre de l'or contre des dollars aux banques centrales que si ces dernières remplissent certaines conditions. Ainsi les banques centrales — sauf la Banque de France — se sont engagées à ne plus acquérir d'or ni sur le marché libre, ni sur le marché officiel et sont contraintes à accumuler des dollars devenus inconvertibles en fait.

d) *Création de nouveaux instruments de réserve*

Une quatrième voie suivie consista à créer de nouveaux instruments de réserve, substituts à l'or, qui pourraient être remis aux détenteurs de dollars et qui seraient créés en quantités suffisantes pour résoudre le problème de la convertibilité du dollar. Une étape essentielle dans cette voie fut la création en 1968 des droits de tirage spéciaux (D.T.S.).

Cet accord constitue un moyen supplémentaire de faire supporter par l'ensemble des pays en excédant une partie de la charge du financement des déficits des balances des paiements des pays à monnaie de réserve et notamment des Etats-Unis. Ceux-ci, en effet, en vertu de ce nouveau système, bénéficient, comme chaque participant, en proportion de leur quote-part dans le Fonds, d'une « allocation » de droits de tirage spéciaux qu'ils peuvent utiliser inconditionnellement et pour sa totalité dans la mesure où il n'y a pas de réelle obligation de remboursement. Outre cette facilité générale, le système apporte au dollar un avantage supplémentaire puisqu'il permet aux Etats-Unis de racheter avec des droits de tirage spéciaux les dollars qui leur sont présentés par les banques centrales étrangères, à condition que celles-ci acceptent ce mode de règlement à la place de l'or qu'elles devraient normalement pouvoir exiger.

En principe, le système des droits de tirage spéciaux qui était destiné à faire face, le cas échéant, à une pénurie globale de liquidités, ne devait entrer en vigueur — et c'était là une disposition fondamentale de l'accord — qu'après le retour à l'équilibre de la balance des paiements des grands pays à monnaie de réserve, c'est-à-dire plus particulièrement des Etats-Unis, de façon à ne pas provoquer une dupli-

cation de liquidité internationale, les droits de tirages spéciaux s'ajoutant à la liquidité créée par le déficit des Etats-Unis. En fait, cette règle n'a pas été respectée. On a alloué une somme extrêmement importante : 9,5 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux pour la première période de trois ans commençant en 1970, alors que le déficit de la balance des règlements officiels des Etats-Unis a atteint, en 1970 et 1971, un niveau jamais observé.

Ainsi, le système monétaire international s'est profondément déréglé. Le total cumulé des déficits de la balance des paiements des Etats-Unis pendant cette période de 1950-1970 a atteint près de 60 milliards de dollars. Ce déficit a été financé à hauteur de 11 milliards de dollars par des pertes d'or américaines ; à raison d'une quinzaine de milliards de dollars par une accumulation de dollars chez les banques centrales et, enfin, à hauteur d'un peu plus d'une trentaine de milliards par un accroissement des dollars détenus chez les banques commerciales.

e) *Remise en cause du principe des parités fixes*

Le principe des parités fixes fut progressivement remis en cause.

Des pressions considérables furent exercées sur diverses monnaies fortes pour les contraindre à réévaluer (mark et florin par exemple, dès 1961) ou à flotter vers le haut (dollar canadien dès 1950 jusqu'à 1962 et, de nouveau, en 1970 ; mark en 1969 et début 1971 ; enfin, très nombreuses monnaies après le 15 août 1971).

Enfin, une offensive théorique de grande ampleur s'est développée, dans les milieux doctrinaux anglo-saxons, contre le principe des parités fixes et en faveur des taux de change flottants. Ces derniers furent présentés comme la seule façon de résoudre des crises nées de l'incapacité des autorités monétaires d'aucun pays de résister efficacement à une spéculation massive. En réalité, par-delà un débat théorique toujours ouvert, l'abandon du principe des parités fixes, qui aurait entraîné la dévaluation du dollar par suite du glissement vers le haut du cours des monnaies des pays créanciers, aurait présenté pour les Etats-Unis un triple avantage :

— masquer la dépréciation du dollar par l'appréciation des autres monnaies, ce qui, sur le plan psychologique, est important ;

— mettre fin à l'accumulation de dollars dans les banques centrales des pays créanciers, au prix d'une dépréciation substantielle du dollar ;

— assurer par cette dépréciation, éventuellement considérable, un avantage commercial aux produits américains dont la vente de plus en plus difficile à l'étranger est à l'origine de la réduction de l'excédent puis de l'apparition du déficit de la balance commerciale américaine à partir de 1965.

En dépit de ces diverses contre-offensives, la stratégie du dollar se heurta à une hostilité croissante des autres pays. Il ne suffisait plus, pour assurer les privilèges de la monnaie américaine, de « biaiser » les statuts du F.M.I. Leur remise en cause radicale était devenue inévitable.

Dans ces conditions, le 15 août 1971, le Président des Etats-Unis annonça l'inconvertibilité du dollar en or. Comme la parité du dollar n'était, pas plus que précédemment, défendue vis-à-vis des autres monnaies par les autorités américaines, celles-ci se débarrassaient dans un même mouvement des deux principes-clés de Bretton-Woods : convertibilité et parités fixes.

Cette décision ouvrit une crise monétaire très grave. Les détenteurs privés de dollars se défirent de ceux-ci en grandes quantités, pour acquérir de l'or dont le prix atteignit sur le marché libre des niveaux extraordinairement élevés, et pour obtenir des devises fortes. Les banques centrales des pays à monnaies ainsi recherchées furent placées devant le dilemme suivant :

— refuser de soutenir le cours du dollar vis-à-vis de leur monnaie, c'est-à-dire laisser celle-ci flotter à la hausse, mais alors la dévaluation compétitive du dollar qui risquait d'en résulter pouvait ruiner le commerce extérieur du pays à monnaie forte ;

— ou empêcher le dollar de se déprécier exagérément, mais dans ce cas, la banque centrale était obligée d'accumuler des quantités illimitées de dollars non seulement inconvertibles mais encore dont la valeur risquait de décroître fortement dans un avenir proche.

C'est dans cette situation de crise ouverte que nous nous trouvons aujourd'hui encore. Sous couvert de reformer le système monétaire international, les Etats-Unis ne se préoccupent que d'aligner le droit (c'est-à-dire les statuts du F.M.I. qui forment les règles du système monétaire international) sur le dernier état du fait : c'est-à-dire le cours forcé du dollar par rapport auquel se définissent toutes les autres monnaies. Ainsi serait achevée une évolution qui aurait permis au dollar de surmonter les difficultés nées de la renaissance des économies européennes (et japonaise) et d'asseoir définitivement son rôle d'instrument privilégié de l'impérialisme américain.

Ainsi pourraient être poursuivis, en dépit de la restructuration des rapports de force économique dans le monde d'aujourd'hui, trois des grands objectifs du système monétaire et financier du capitalisme international :

a) Accumulation d'actifs à l'étranger par les résidents américains, notamment sous forme d'investissements directs, tant en Europe que dans les pays en voie de développement, particulièrement chez les producteurs de pétrole.

b) Financement de la politique extérieure des Etats-Unis, et notamment, d'une part de leur politique militaire, d'autre part de leur politique néo-coloniale qui, sous le nom de politique d'aide, recouvre, en fait, un aspect essentiel de la stratégie impérialiste.

c) Maintien de la dépendance de la politique monétaire des pays européens vis-à-vis de la politique monétaire américaine par l'utilisation des mécanismes du marché de l'euro-dollar. Ce dernier est alimenté par le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis qui met des dollars à la disposition des créanciers de ce pays. Ces dollars sont soit convertis en monnaies nationales, ce qui accroît les balances dollars officielles détenues par les banques centrales des pays européens (et du Japon), soit conservés sous forme de placements dans des banques à l'extérieur des Etats-Unis : c'est dans ce dernier cas qu'on est en présence à proprement parler d'euro-dollars. Ces euro-dollars évoluent ensuite selon des mécanismes autonomes qui rappellent ceux utilisés dans les systèmes monétaires internes pour assurer la création de monnaie par les banques (et notamment le mécanisme dit : « Les crédits font les dépôts »). Cette autonomie est d'autant plus grande qu'elle n'est encadrée par aucune intervention de banque centrale.

Par son ampleur, par son instabilité, par l'absence de tout contrôle sur son fonctionnement, le marché de l'euro-dollar est devenu un élément de domination considérable de la politique monétaire des Etats-Unis sur celle des autres pays. Ceux-ci ne peuvent pratiquement pas pratiquer une politique de taux d'intérêt ou de liquidité différente de celle qui règne sur le marché de l'euro-dollar et qui n'est jamais, par définition, bien différente de la politique monétaire des Etats-Unis. De la sorte, ces derniers sont en mesure d'imposer aux autres pays de suivre leurs propres orientations monétaires, sans se soucier de savoir si elles sont adaptées aux objectifs de réforme structurelle ou à la situation conjoncturelle de ces pays.

2.1.3.2. **Des institutions monétaires internationales dans les mécanismes de l'impérialisme.**

L'Impérialisme, tel qu'il s'exprimait au XIXe siècle, et encore aux débuts du XXe, mettait aux prises des ensembles nationaux relativement petits. Il y avait plusieurs centres de diffusion de l'impérialisme qui relevaient tous des mêmes structures économiques, sociales et politiques, mais qui cependant entraient en concurrence, voire en conflits entre eux.

C'est avec la Première Guerre mondiale, l'effacement progressif de l'Europe qui en a résulté et le développement accéléré de la puissance économique des Etats-Unis, que la notion d'économie dominante est venue se surimposer au concept d'impérialisme. Les impérialismes concurrents ont eu tendance à s'effacer derrière l'impérialisme dominant de la supergrande puissance que les Etats-Unis étaient devenus.

Les rapports entre l'impérialisme et les institutions internationales ont traduit cette évolution. Ces institutions ont pu apparaître effectivement dans une première période comme des lieux de rencontre supranationaux, mettant tous leurs membres sur un pied d'égalité, préoccupés de la défense des intérêts collectifs des nations associées et, par conséquent, en mesure de s'opposer efficacement au développement des impérialismes. Dans une large mesure, il s'agissait d'une illusion. En réalité, il était bien vrai que les institutions internationales nées au lendemain de la Première Guerre mondiale avaient cette ambition. La S.D.N. est caractéristique de cet espoir. Son échec illustre cependant la vanité de l'ambition. En effet, l'institution internationale aménageait beaucoup plus les rapports entre les impérialismes concurrents qu'elle ne se souciait réellement de prendre en compte les intérêts de tous les pays, dominateurs et dominés. D'ores et déjà, l'institution internationale fournissait un cadre à l'action impérialiste au lieu de s'opposer à elle et ne permettait en rien de protéger les faibles contre le pouvoir dominateur des puissants. Cependant, dans la mesure où il y avait plusieurs impérialismes qui tendaient à se neutraliser au sein de l'instance internationale, celle-ci pouvait donner l'illusion de s'opposer à l'impérialisme.

C'est cette illusion qui a longtemps été entretenue par la pensée socialiste internationaliste. Les faits évoluent plus vite que les institutions. Celles-ci évoluent elles-mêmes plus vite que la réflexion sur les institutions et les opinions qu'on se fait d'elles. Le socialisme internationaliste défendait les institutions internationales en croyant — par une insuffisance d'analyse peut-être excusable — qu'elles fourniraient un cadre permettant de s'opposer aux impérialismes. Cette opinion est encore très largement répandue. Mais aujourd'hui l'insuffisance d'analyse n'est plus pardonnable car l'évolution des institutions internationales, parallèlement à l'évolution même de l'impérialisme, est telle que l'ambiguïté n'est plus possible.

En effet, dans une seconde période qui débute à la fin de la Seconde Guerre mondiale et dans laquelle on peut estimer que nous nous trouvons encore, les institutions internationales ont traduit l'influence exclusive — ou, du moins, prépondérante — de l'impérialisme dominant, à savoir celui des Etats-Unis.

L'absence de conflit réel entre des impérialismes à peu près équilibrés et l'expansion sans opposition substantielle du seul impérialisme américain ont mis en lumière le rôle véritable des institutions internationales. Celles-ci, loin de fournir un cadre juridique protecteur des petits contre le supergrand, organisent au contraire les modalités de l'expansion de celui-ci. Elles le font d'autant mieux que l'illusion née de la première période se poursuit quant au rôle des institutions internationales. On est ainsi très exactement dans la situation de la victime d'une agression qui demande assistance à un policier, lequel est justement l'auteur de ladite agression, ou, du moins, le protecteur de l'agresseur. On retrouve là — au niveau international — l'ambiguïté fondamentale du rôle des institutions juridiques, voire de certains aspects de la démocratie politique et des libertés formelles, dans les sociétés bourgeoises.

Ce qui est vrai des institutions internationales en général, l'est encore plus des institutions économiques, et singulèrement de celles qui se spécialisent dans le domaine monétaire. Tel est le cas du Fonds Monétaire International (F.M.I.), de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.), et des organismes associés à cette dernière : Association Internationale de Développement (A.I.D.), Société Financière Internationale (S.F.I.). Tel est aussi le cas de la plupart des ogranisations bancaires régionales : Banque Interaméricaine de Développement (B.I.D.), Banque Asiatique de Développement (B.A.D.) et aussi, bien que dans un contexte très différent, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.).

Ces institutions organisent l'expansion de l'impérialisme américain et, sous prétexte de faciliter un dialogue international, fournissent un cadre favorable à son action et désarment ses opposants.

Ce rôle apparaît clairement quand on examine les modalités de formation des décisions dans les institutions en cause, l'idéologie dominante qui inspire leur action, et la pratique des politiques qu'elles ont menées depuis 1945.

Les instances monétaires internationales (F.M.I., B.I.R.D., A.I.D., S.F.I.) prennent la plupart de leurs décisions à la majorité simple. Certains problèmes particulièrement importants requièrent une majorité qualifiée (par exemple création de D.T.S., Droits de Tirage Spéciaux, modification du prix de l'or, exclusion d'un membre, changement des quotes-parts). Mais cette règle démocratique n'est que formelle. Les pays membres ont en effet des droits de vote proportionnels à leurs quotes-parts (1) lesquelles sont calculées en fonction notamment de la puissance économique et non principalement d'après la population ou les besoins. C'est ainsi que les Etats-Unis disposent au F.M.I. d'une quote-part de 6.700 millions de D.T.S. unités de compte (23 %) contre 1.500 à la France et 940 à l'Inde sur un total de 29.189 millions. Avec leurs satellites, les Etats-Unis arrivent ainsi très aisément à bloquer toute décision à laquelle ils sont opposés et à faire passer leurs propres volontés. De même à la B.I.R.D., les Etats-Unis disposent de 63.750 voix sur 245.062 (23 %) contre, par exemple, 13.042 à la France et 9.250 à l'Inde.

En outre, il faut savoir que les institutions monétaires internationales délibèrent systématiquement dans une ambiance de « club » où les décisions sont souvent prises en dehors des débats formels, dans les discussions de couloir, par « consensus » se prêtant à toutes les pressions plus que par accord véritable. Les services des institutions en cause, dominés par du personnel américain ou britannique, sont dans la main des intérêts américains pour la plupart et exercent, au nom de la technique, une sorte de dictature morale et intellectuelle sur les petits pays. Le siège à Washington de toutes ces institutions et l'utilisation systématique de l'anglais comme langue de travail ajoutent encore à ces pressions.

Dans les organisations bancaires régionales, la domination américaine est encore plus sensible : c'est le cas de la Banque interaméricaine et de la Banque asiatique. La Banque africaine, seule, échappe en partie à cette influence mais au prix d'une action financière rendue insignifiante par manque de moyens.

L'O.C.D.E. a des règles de vote différentes : en principe l'unanimité y est requise. En fait l'ambiance de « club » y est aussi contraignante qu'ailleurs et l'emprise de l'idéologie non moins sensible.

L'idéologie des institutions monétaires internationales est en effet loin d'être neutre. Alors que leurs membres connaissent des régimes politiques et des modes d'organisation économique souvent très différents, les institutions internationales dffusent et appliquent exclusivement les règles du capitalisme néo-libéral favorable aux entreprises monopolistiques.

Liberté des mouvement de capitaux, prohibition du contrôle des changes, méfiance à l'égard de la politique monétaire quantitative, développement des investissements privés, pénétration des investissements étrangers (principalement américains) dans les pays en voie de développement et en Europe, rejet des techniques de planification, condamnation des nationalisations, recours aux libres marchés monétaire et financier, développement du marché de l'euro-dollar, opposition au contrôle du commerce international, telles sont les orientations prioritaires du F.M.I. et de la Banque mondiale. L'attitude violemment hostile de cette dernière à l'égard de tous les

(1) Participation aux ressources de l'organisme.

pays ayant tenté de recouvrer leur indépendance économique par nationalisation des placements étrangers avait été dénoncée en 1972 par le Président Allende. L'Algérie, l'Irak, le Chili, pour ne citer que quelques exemples, se sont vus privés de prêts. Le Chili a été le plus durement traité. La collusion, qu'il faut bien qualifier de criminelle, puisqu'elle a joué un rôle considérable dans le blocus économique qui a nourri le « putch », entre la Banque mondiale et les intérêts américains au Chili, doit être dénoncée comme un des cas les plus voyants d'une orientation unilatérale au profit du capitalisme.

Mais en dehors de ces cas extrêmes, la pratique habituelle est moins voyante, mais aussi oppressante. Les instances monétaires internationales pratiquent le capitalisme au sens strict du terme. En aucune mesure ils ne peuvent être qualifiés de neutre ou d'objectif. Aucune de leur action, aucune de leur recommandation, aucun de leur enseignement, aucun de leur financement, ne s'effectue en dehors de ce contexte capitaliste. La Société Financière Internationale dont le but avoué est la pénétration du capital privé étranger dans les pays en voie de développement ou le Centre International de Règlement des différends relatifs aux investissements, qui est chargé de protéger les investissements privés étrangers dans ces mêmes pays, sont des cas extrêmes. Les autres organismes (F.M.I., B.I.R.D.) procèdent de même, bien que de façon moins voyante.

Quant à la politique suivie par les organismes internationaux depuis 1945, elle est clairement orientée dans le sens des intérêts américains du moment. Les fluctuations de la pensée des services de ces organismes s'expliquent de la sorte. Tant que le dollar était en état de dominer le monde, la règle était la discipline monétaire, le respect des parités fixes, la sanction des déficits de balance de paiements, l'usage constant du dollar comme instrument de référence et de règlement international. Quand le dollar n'a plus été en état de jouer le même rôle et s'est vu menacé de l'application des mêmes règles, on s'est empressé de les modifier complètement : souplesse monétaire maximum, taux de change flottants, acceptation des déficits de balance des paiements, remplacement du dollar par un prétendu instrument monétaire international, des D.T.S. (droits de tirage spéciaux) dont la principale qualité est qu'ils peuvent être créés sans limite et remis en priorité aux Etats-Unis (distribution proportionnelle aux quotes-parts !) avec l'espoir qu'ils seront mieux acceptés par les créanciers des Etats-Unis que les dollars. Le rôle joué par le F.M.I. dans la réforme monétaire internationale est clair : faciliter l'acceptation par les partenaires des Etats-Unis des thèses défendues par ces derniers, lesquelles consistent uniquement à habiller d'un nouveau manteau juridique l'état de fait créé par leurs décisions unilatérales du 15 août 1971 (inconvertibilité du dollar), comme précédemment le système des accords de Bretton-Woods correspondait à l'état de fait de la puissance monétaire des Etats-Unis en 1945.

Ainsi apparaissent les institutions monétaires internationales : instruments de l'impérialisme dominant, opposés aux nationalismes dans toute la mesure où ceux-ci peuvent le gêner, organisant le cadre faussement neutre de relations inégalitaires entre les nations. Le rêve internationaliste de la social-démocratie peut encore s'illusionner à cet égard, mais il faut pour cela une volonté d'aveuglement sans cesse accrue.

III. – Internationalisation ou dénationalisation de l'impérialisme ?

3.5.1. Entreprises multinationales et stratégies du capitalisme moderne.

« Le fait que la Maison Blanche soit une simple délégation de pouvoir des grandes sociétés est difficile à faire admettre dans l'absolu, mais c'est facile à démontrer par des exemples concrets. »

Ralph NADER.

Les investissements américains en Europe ont depuis longtemps attiré l'attention sur les nouvelles formes de concentration du capital. Le rachat de Bull par General Electric, de Simca par Chrysler, des Pompes Guinard par I.T.T. sont en France autant de signes de cette stratégie. Cependant cette mainmise par les groupes américains sur certains secteurs industriels en Europe constitue aujourd'hui plus qu'un simple prolongement du capitalisme américain. On assiste, en réalité, à l'apparition de nouvelles entités transnationales relativement indépendantes des intérêts du seul capitalisme américain : les entreprises multinationales. Leurs pouvoirs considérables modifient les règles du jeu international. Elles influent sur l'emploi, l'inflation, le système monétaire national et même sur l'équilibre politique des pays capitalistes industrialisés. Sans être une conséquence évidente du progrès technique, leur émergence est une condition nécessaire de la survie du capitalisme. Mais elles ont des effets positifs et leur avènement semble irrésistible. Quelle position un parti socialiste doit-il adopter face à cette transformation majeure de l'environnement ?

I. — VERS UNE DEFINITION DES E.M.N.

Il existe plusieurs définitions possibles des E.M.N., compte tenu de la très grande variété de leurs stratégies et de leurs formes juridiques. On considère en général qu'une entreprise est multinationale si sa production à l'étranger atteint au moins 30 % de la production dans le pays d'origine et si elle a des centres de production dans 6 pays au moins. Une entreprise peut donc être multinationale sans que son capital le soit. Il peut le devenir, dans une phase ultérieure d'évolution.

On distingue ainsi trois catégories de firmes multinationales.

— *Entreprise internationale :* il existe un département des relations internationales dans l'entreprise, dirigeant des filiales de production.

— *Entreprises plurinationales :* le centre de décision considère que les opérations à l'étranger sont équivalentes à des opérations nationales.

— *Entreprises transnationales :* entreprises gérées et possédées par des groupes ou personnes d'origines nationales différentes.

Il est extrêmement difficile de classer les grandes entreprises dans l'une ou l'autre de ces catégories. Le secret y est évidemment de règle et il est impossible de connaître la répartition réelle de leur capital ni leurs ramifications financières. On peut cependant se faire une idée de leur importance croissance dans l'économie mondiale.

L'importance des E.M.N.

Aujourd'hui, la plupart des grandes entreprises occidentales sont plurinationales et même transnationales. D'après H. Vernon, qui a étudié 491 des 500 plus grandes entreprises américaines, 368 d'entre elles contrôlent 90 % des investissements à l'étranger des U.S.A. Cent soixante-douze sont installées dans plus de 6 pays et 194 autres dans 2 pays au moins ; seulement 125 sont strictement nationales.

En 1985, d'après Polk, 300 entreprises assureront ainsi 70 % de la production industrielle du monde non socialiste, 80 % d'entre elles seront d'origine américaine et leur capital sera entre les mains de capitalistes américains. Il ne faut cependant pas penser que toutes les entreprises sont américaines ou japonaises. Ainsi, plusieurs entreprises françaises développent des stratégies très voisines des stratégies U.S. et particulièrement agressivement, tels la C.G.E., Michelin ou la Banque de Suez. Les entreprises non américaines bénéficient d'ailleurs souvent d'un meilleur accueil dans les pays du tiers monde. Dès aujourd'hui, ces entreprises géantes occupent une place majeure dans les économies des pays développés et sous-développés. Les filiales des entreprises américaines réalisaient en 1970 42 % des exportations canadiennes, 45 % des mexicaines, 38 % des brésiliennes, 9 % des françaises.

Implantées dans les secteurs les plus productifs, où elles sont souvent en situation de quasi monopole (I.B.M., 70 % du marché. Kodak, 80 %, Xerox, 80 %), elles assurent et s'approprient une part considérable de la croissance industrielle du monde. Ainsi, la croissance des filiales des entreprises américaines représentent 63 % de la croissance totale du chiffre d'affaires de l'industrie du Canada, 91 % (!) en Grande-Bretagne, 44 % au Mexique, 12 % en R.F.A., 33 % au Brésil. Dès aujourd'hui, donc, elles maîtrisent une part considérable de la valeur ajoutée des secteurs de pointe du monde occidental. D'après un récent rapport du Sénat américain (rapport Long, avril 1973), l'actif des entreprises multinationales, au sens où nous les avons définies plus haut, représentent environ 270 milliards de dollars, soit 2 fois les réserves mondiales en or et en devises ! Leur puissance ne peut alors se comparer qu'à celle des nations ; dans le classement des nations par leur P.N.B. et des entreprises par leur chiffre d'affaires, se comptait en 1969, 54 entreprises et 46 pays parmi les 100 plus grandes entités économiques mondiales. Trente-sept de ces entreprises sont américaines. La première entreprise européenne est 26e (Royal Dutch Shell).

Ce classement n'a d'autre intérêt que documentaire car il faudrait en réalité connaître la valeur ajoutée de chaque entreprise, seule grandeur économique de nature comparable au P.N.B. d'une nation (voir tableau n° 5).

D'autre part, le taux de croissance de ces chiffres d'affaires est largement supérieur à 8 ou 10 % en moyenne alors que le taux de croissance des P.N.B. est, en général, de l'ordre de 3 à 6 %. Il est donc fort probable que ce classement va changer très profondément, à l'avantage des entreprises multinationales dans les prochaines années, ainsi que le classement comparant P.N.B. et valeur ajoutée.

Stratégie et processus de multinationalisation.

La multinationalisation correspond aujourd'hui à une nécessité objective du développement et de la survie du capitalisme. Pour maintenir leur taux de profit, les entreprises les plus puissantes utilisent tous les moyens : étendre leur marché, trouver de nouvelles occasions d'investir, réduire leur coût de production et, surtout, assurer leur situation monopolistique au niveau mondial.

Dans de nombreux pays (les Etats-Unis en particulier), la législation anti-trust freine le développement interne de ces entreprises. Elles sont donc poussées à rechercher des débouchés pour leurs produits ailleurs que dans leur pays d'origine, où, d'autre part, la saturation en certains biens commence à apparaître. Elles peuvent aussi réduire leur coût de production en accélérant le processus capitaliste de division internationale du travail et en utilisant les différences de coût de main-d'œuvre (très faible en Asie du Sud-Est), de coût fiscal, de coûts de transports ou de réseaux commerciaux, pour accumuler la plus-value et répartir de la façon la plus profitable possible leurs implantations productives. D'autre part, l'internationalisation de la production permet de répartir les risques que les éventuelles nationalisations par des gouvernements socialistes feraient peser sur leur développement, si elles étaient trop engagées dans un seul pays. L'accumulation maximale du profit passe aussi par la concentration verticale et la mainmise sur les ressources énergétiques, minières et même agricoles. D'où l'implantation systématique des grandes entreprises occidentales et japonaises dans des pays riches en matières premières bien que trop sous-développés pour constituer des débouchés pour leur production : tels I.T.T. au Chili, United Fruit en Amérique Centrale.

Il ne faut pas cependant en conclure que l'internationalisation des entreprises correspond à une nécessité technique de développement. En effet, la multinationalisation est *essentiellement financière*. En permettant aux capitalistes d'arbitrer entre diverses implantations et diverses localisations, en leur donnant les moyens financiers de faire pression sur les gouvernements, la multinationalisation permet de s'assurer un maintien du taux de profit et d'utiliser librement le surplus en capital dégagé. C'est donc une des meilleures illustrations de la fuite en avant du capitalisme, par *l'exportation de ses contradictions*. Cette multinationalisation se déroule généralement en plusieurs temps : d'abord création d'un marché d'exportation avec un réseau commercial, de plus en plus structuré, puis installation d'une unité de production pour couvrir les besoins locaux, puis spécialisation de l'unité sur certains éléments, dans le cadre d'une « rationalisation » globale des modes de production ; enfin, acquisition d'autres secteurs rentables. Dans cette stratégie, la plupart des grandes firmes américaines et européennes (les premières entreprises multinationales sont Phillips, Nestlé et Unilever, firmes européennes) se fixent comme objectifs d'avoir au moins 40 % de leur activité hors de leur nation d'origine et d'assurer un taux moyen de profit très élevé, ce qui peut prendre des délais relativement brefs ! Toute nouvelle branche de General Motors doit dégager au moins 20 % de profit. Sinon, on s'en débarrasse.

Cette multinationalisation de l'appareil industriel entraîne évidemment une multinationalisation des banques (le nombre de filiales des banques U.S. à l'étranger a doublé de 1966 à 1970) des compagnies d'assurances, des hôtels, etc., dont le processus ne fait que commencer.

La multinationalisation des entreprises n'est évidemment possible qu'avec l'appui des gouvernants des pays d'où sont originaires ces entreprises. Instruments de l'impérialisme américain, les firmes multinationales U.S. usent de moyens très divers (jusqu'à la corruption) pour s'assurer la collaboration des administrations. Le gouvernement américain, quant à lui, a organisé un système subtil d'obstacles tarifaires et non tarifaires de marchés publics et d'avantages fiscaux, de subventions diverses, qui avantagent leurs grandes entreprises. L'état récepteur est également tenté d'apporter une aide substantielle à ces entreprises : pour les emplois qu'elles créent, ils lui accordent des prêts à taux très bas, c'est-à-dire organisant l'émergence d'un surprofit.

Ce processus d'internationalisation du capital va s'étendre de plus en plus dans les années qui viennent. Il est même certain qu'il n'épargnera pas demain les pays socialistes pour deux raisons :

— certains d'entre eux autorisent déjà l'implantation de monopoles capitalistes sur leur territoire (tels la Chase Manhattan, Coca Cola ou Fiat en U.R.S.S.) ;

— l'internationalisation des forces productives peut être un moyen de réaliser des économies d'échelle et de capital

et des pays socialistes peuvent vouloir le mettre en œuvre, dans un contexte différent de l'internationalisation capitaliste. Les entreprises communes du Comecon sont de ce type.

Cette stratégie d'internationalisation est donc l'instrument essentiel du capitalisme, dont l'objectif central reste le maintien d'un taux de profit. Cet effort suprême du capitalisme développe-t-il ou réduit-il les contradictions que Marx et ses successeurs avaient analysées ? La concentration du capital a-t-elle pour conséquence la stabilisation des institutions capitalistes ou leur plus grande fragilité ?

II. — LES IMPLICATIONS A TERME DE LA MULTINATIONALISATION

Les aspects financiers du capitalisme international.

La concentration financière internationale accompagne la multinationalisation industrielle. Ainsi, les décisions financières majeures sont prises par un nombre de plus en plus restreint de personnes et de groupes, essentiellement américains. De ce point de vue, la théorie de Galbraith selon laquelle ces grandes entreprises seraient dirigées par une technostructure indépendante du capital est infirmée par les analyses les plus sérieuses. Aujourd'hui, les 150 plus grandes entreprises américaines sont contrôlées par 200 à 300 groupes financiers qui exercent le véritable pouvoir. Certes, de nouveaux noms sont venus s'ajouter à la liste de ces groupes tels Watson (I.B.M.), Ling (L.T.V.), Sarnoff (R.C.A.). Certains technocrates sont ainsi devenus capitalistes, c'est la condition de leur pouvoir.

Ces entreprises contrôlent et contrôleront en fait une part croissante des investissements des pays développés : 6 % des investissements français (et 23 % des investissements dans la mécanique), 20 % des investissements anglais, 32 % des investissements canadiens. Leur taux d'investissement s'accroît très rapidement. Les investissements directs des entreprises américaines à l'étranger ont été multipliés par 7 en 20 ans et le bilan des banques américaines multiplié par 4,5 de 1966 à 1970. Cent entreprises américaines représentent en 1968 48,8 % des actifs américains ; ils en représentaient 38 % en 1950. Le processus est réglé par les lois de la concurrence capitaliste : la demande soutient la production. L'investissement conditionne le profit. Ce profit est ensuite utilisé là où il est le plus efficace, et donc, en général, exporté hors du pays où il a été créé.

La concurrence entre des grands groupes exige ainsi des investissements de plus en plus considérables. Apparaît alors à ce niveau, des surinvestissements, du gaspillage. Ainsi, en 1970, la production mondiale des semi-conducteurs dépassait de 35 % les besoins. Ce processus de surinvestissement, que les techniques sophistiquées de planification des grandes entreprises multinationales ne peuvent prévenir, est la conséquence directe de la concurrence sauvage entre ces groupes. Récemment, le président du trust anglais I.C.I. le reconnaissait en déclarant : « Je crois que, tôt ou tard, la confiance dans l'efficacité de l'ignorance aveugle comme moteur de l'entreprise concurrentielle sera détruite ». Du point de vue financier, la concentration capitaliste affaiblit donc ses entreprises ; l'atout du gigantisme devient vite un écueil. Le gigantisme auquel conduit cette internationalisation du capital commence d'ailleurs a effrayer ses leaders eux-mêmes. La complexité des structures, la paralysie qu'entraînerait un arrêt de travail (une grève dans les usines Ford en Grande-Bretagne a entraîné, par l'arrêt des approvisionnements, des arrêts de production et même des licenciements à Gand et à Cologne), ou un aléa technique dans un seul pays pourra les rendre à l'avenir plus fragiles que les petites entreprises. Elles font et feront davantage d'erreurs de gestion : le gaspillage et les contradictions internes d'intérêts rendent leur situation financière de plus en plus instables. Elles ont donc intérêt à mettre en place une gestion mondialement centralisée de leurs actifs monétaires. Or, la concentration financière aggrave l'instabilité du système monétaire international. Dow Chemical, Singer, General Motors, Michelin, Renault, Pechiney par exemple, créent des holdings financiers dont le rôle est de gérer à la fois leurs participations industrielles et leur trésorerie, afin de couvrir leur risque de change. Or, de la prévention des risques à la spéculation monétaire, le pas est vite franchi : ces entreprises, appuyées par les grandes banques américaines peuvent déplacer de très grosses sommes de place en place suivant les taux d'intérêt et les risques de change sur les marchés. Un mouvement de 5 % des 270 milliards de dollars d'actifs internationaux suffirait à réduire à néant l'économie d'une nation contre la monnaie de qui serait dirigée la spéculation. Même sans mouvement effectif de fonds, l'accélération ou le ralentissement de paiements et des réclamations de dettes commerciales (leads and lags) suffirait pour déclencher une spéculation financière. Ainsi, en France, le commerce extérieur mensuel est égal en valeur à la moitié des réserves françaises. Un simple retard de deux mois dans les paiements viderait donc les caisses de la Banque de France. Ainsi, le nombre d'agents intervenant sur le marché international des changes étant de plus en plus réduit, chacun pèse davantage sur l'équilibre final. On comprend pourquoi les crises monétaires sont de plus en plus rapprochées, de plus en plus graves, et pourquoi l'équilibre précaire qui leur succède sera de plus en plus indépendant des volontés des Etats. Sur le plan monétaire, la concentration est encore un élément de fragilité à moyen terme du système capitaliste. L'impact financier des entreprises multinationales est donc certainement appelé à constituer une des contradictions majeures du capitalisme international. Aujourd'hui, les travailleurs semblent être peu conscients de ces phénomènes. Il est clair cependant qu'ils sont les premières victimes de ce processus.

Les implications sociales des E.M.N.

Les conséquences sociales des E.M.N. sont considérables. D'abord, les E.M.N. jouent un rôle croissant dans l'évolution des salaires et de l'emploi : en 1970, elles contrôlaient 34 % de l'emploi au Canada, 4 % en France, 5 % en R.F.A. et 13 % en Belgique. Maître de la localisation de leur activité, elles peuvent freiner la croissance des salaires en menaçant d'aller produire ailleurs (six mois après la grève de son usine de Ashland-Mass., General Electric décide de la fermer et de construire une nouvelle usine à Singapour !).

Malgré cela, elles sont les principaux responsables de l'inflation mondiale, car elles peuvent maintenir des taux de profits considérables, et augmenter leurs autofinancements, qui sont de véritables rentes de situation compte tenu de leur situation de monopole et de leur avance technologique. Nombreux sont les exemples d'arbitrages de ce type, où les entreprises multinationales quittent les pays « chers » (U.S.A., Europe) pour les pays moins chers (pays pauvres). Il n'est pas exclu à terme de voir prochainement ces entreprises (surtout américaines) préférant s'installer en Europe de l'Est, pays à main-d'œuvre bon marché et où la grève n'existe pas, qu'en Europe occidentale. On verra un jour prochain sans doute les produits américains fabriqués en Union Soviétique envahir l'Europe et contribuer à l'aggravation des conflits sociaux.

La multinationalisation du capital aggravera donc sans aucun doute la confusion idéologique, en faisant confondre un *rapprochement de puissances réel* avec une *convergence idéologique* illusoire. D'autre part, les entreprises multinationales, par les moyens publicitaires dont elles disposent et leur situation monopolistique participent plus que les autres au totalitarisme d'un modèle de société de consommation privilégiant les biens privés les plus superflus au détriment des besoins collectifs les plus essentiels. Ainsi les noms de General Motors, Coca Cola, I.B.M., Kodak, Phillips, Esso, forment le décor le plus oppressant de notre vie quotidienne.

Elles constituent donc un élément essentiel de toute analyse politique par leur présence, et leur influence plus ou moins occulte sur les relations entre Etats et les négociations internationales (tels de S.M.I. et le Nixon Round, dont elles espèrent qu'il organisera de nouveaux surprofits).

Cette multinationalisation est-elle, comme le soutenait Lénine, la phase ultime du capitalisme ? C'est difficile à démontrer. En tout cas, il est certain que la multinationalisation, tout en accusant les contradictions capitalistes, rend à la fois plus

urgente et plus difficile le passage au socialisme dans un espace géographique limité.

3.6. HEGEMONIE OU IMPERIALISME SOVIETIQUE ?

La pratique internationale de l'Union soviétique est celle d'une grande puissance dont la domination s'exerce, selon des modalités diverses, en particulier sur les pays de l'Est européen qui participent au pacte militaire de Varsovie et au Comecon. Dans ses formes les plus directes, cette domination se déploie dans les limites d'une sphère d'influence dont les contours ont été, pour l'essentiel, fixés par les accords de Yalta. L'influence soviétique dans les pays du Tiers-Monde s'est sensiblement étendue depuis 1945, notamment dans le Proche-Orient, mais, même à Cuba, elle demeure d'une nature différente de celle qui se déploie dans les pays où la suprématie des partis communistes a été concomitante de leur libération par l'Armée Rouge.

A bien des égards, l'hégémonie soviétique est ressentie dans les pays non alignés et parfois même dans certains pays de l'Ouest européen comme symétrique de l'hégémonie américaine, et cela d'autant plus facilement que depuis Yalta ce qu'on appelle l'équilibre mondial — c'est-à-dire en fait l'absence de guerre atomique et la stabilité relative des sphères d'influence des deux grandes puissances nucléaires — résulte d'un relatif équilibrage des puissances militaires des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

L'hégémonie soviétique constitue-t-elle un impérialisme ? Assurément oui, si l'on maintient ce mot dans son acception la plus générale, qui en fait un équivalent de toute domination de grande puissance. Ce qui ne saurait être le cas pour une analyse rigoureuse. La nature de la politique extérieure de l'Union soviétique doit être appréciée, par des socialistes, par rapport aux caractères fondamentaux de la société soviétique et au fonctionnement de son mode de production. Qualifier l'hégémonie soviétique d'impérialisme, c'est désigner l'économie soviétique comme un capitalisme. Mais si l'économie soviétique comporte bien, à notre sens et selon la définition de Lénine, les traits fondamentaux d'un capitalisme d'Etat, elle se situe à un stade d'évolution qui exclut — ou qui ne permet pas encore — l'apparition des phénomènes impérialistes.
Les quatre éléments constitutifs du capitalisme d'Etat sont présents en effet dans la société soviétique : propriété collective des moyens de production, généralisation du salariat, centralisation de la plus-value, appropriation effective de la plus-value — ou la maîtrise incontrôlée de celle-ci — par une minorité : fonctionnaires du parti, bureaucrates et techniciens, dirigeants d'entreprises, constituant au sens plein la classe politique.

On constate cependant que l'exportation des capitaux n'a jamais joué qu'un rôle secondaire dans les relations hégémoniques établies entre l'Union soviétique et les pays dépendants. C'est en effet que la tendance à la baisse du taux de profit ne s'est guère manifestée jusqu'à présent dans l'espace économique soviétique. Les économistes soviétiques l'expliquent en niant purement et simplement l'existence d'un profit capitaliste. Sans doute celui-ci a-t-il juridiquement disparu. Mais il se dissimule en fait à la fois dans la masse des fonds d'accumulations et dans l'inégalité des transferts des revenus — salaires et prestations en nature. La permanence d'un marché du travail — rétablie en Union soviétique dès la fin de la période du communisme de guerre — et par conséquent du salariat implique la persistance des phénomènes d'exploitation. Sans doute les bases d'un calcul économique entièrement politisé par la structure du capitalisme d'Etat et la fonction du système des prix ne sont-elles pas les mêmes que dans un capitalisme monopoliste caractérisé par l'interférence, inégale mais universelle, de l'économie de marché et de l'économie administrée ; les taux réels du profit et de la plus-value y sont pour cela plus difficiles encore à déterminer. Mais ce serait pure illusion que d'imaginer que le surplus économique puisse se former sans exploitation dans un système où le contrôle de la plus-value échappe au plus grand nombre.

Si l'économie soviétique ignore encore la baisse du taux de profit, elle le doit d'abord, comme naguère le Japon, à la jeunesse relative du processus d'accumulation et au caractère extensif que l'ampleur de ses réserves de main-d'œuvre et de ses ressources naturelles a conféré jusqu'à présent au développement des forces productives. Rien ne permet d'imaginer qu'elle puisse y échapper indéfiniment.

La prédominance des formes militaires et politiques de domination sur les formes économiques qui caractérise l'hégémonie soviétique correspondent ainsi à la fois à la structure du capitalisme d'Etat — qui réalise une fusion complète entre le « pouvoir économique » et la classe politique — et à l'étape actuelle de son développement en Union soviétique. Sans doute, l'exploitation économique des pays dominés n'a-t-elle pas été absente des relations internationales de l'Union soviétique. Elle n'y a jamais joué de rôle majeur, ni en tant qu'objectif, ni en tant que moyen de dépendance. D'ailleurs, c'est moins sous la forme d'exportation de capital que par le jeu du système des prix que l'hégémonie soviétique s'est donnée partiellement après la Seconde Guerre mondiale une certaine base économique dans ses relations avec les pays de l'Est européen, et parfois, mais beaucoup plus rarement, certains pays du Tiers-Monde.

Ce n'est qu'en 1948, lorsque éclate le conflit avec la Yougoslavie que l'on commence à se demander si l'impérialisme soviétique n'a pas également des fondements économiques comparables à ceux de l'impérialisme classique. Les Yougoslaves furent les premiers à dénoncer le système des sociétés mixtes par lequel l'U.R.S.S. avait tenté de mettre la main sur une partie importante des ressources de leur pays. Ils mettaient surtout l'accent sur le phénomène des échanges inégaux. Une partie de la plus-value sociale créée en Yougoslavie est, disent-ils, « exportée » en Union soviétique par le jeu des prix qu'impose Moscou. Ils établissaient à ce propos des comparaisons entre le nombre d'heures de travail nécessaires pour produire une tonne de charbon ou une tonne de fonte dans l'un ou l'autre pays et montraient qu'en se basant sur les normes russes, Moscou « exploite » automatiquement la Yougoslavie qui était alors économiquement plus arriérée. Les révoltes hongroises et polonaises de 1956 ont mis au jour des situations très semblables. A la revendication d'indépendance nationale se joignait celle de l'indépendance économique. Nous retrouverons les mêmes problèmes lors de la crise tchécoslovaque et au moment des tensions entre l'U.R.S.S. et la Roumanie.

L'Union soviétique a dû tenir compte des réactions que sa politique suscitait et elle a fait d'incontestables concessions renonçant notamment à faire du Comecon — le Marché Commun de l'Est — un organisme aux décisions impératives. Elle a d'autre part cédé à la revendication des pays de l'Est qui souhaitaient que les échanges soient faits sur la base des prix du marché mondial capitaliste et non plus sur les prix fixés par l'U.R.S.S. Cette dernière concession souligne d'ailleurs la dépendance relative du camp « socialiste » à l'égard du camp impérialiste.

En bref, les fondements économiques de l'hégémonie soviétiques n'ont jamais joués qu'un rôle marginal dans le développement de celle-ci. Ce qui rend absolument impropre l'emploi du concept d'impérialisme en ce qui la concerne. Cette différence fondamentale qui la distingue de l'hégémonie américaine explique aussi que, tandis que cette dernière tend à s'exercer sur toute l'extension du marché mondial, et à s'étendre avec celui-ci, la politique soviétique de grande puissance ait un caractère moins extensif par nature et s'inscrive, dans l'état actuel des choses, dans un cadre géographique immense, mais mieux délimité.

Rien n'assure cependant qu'il en sera toujours de même à l'avenir et qu'une relative intégration de l'Union soviétique dans le marché mondial que paraît amorcer à très long terme la coopération économique avec les Etats-Unis comme le développement ultérieur de ses structures économiques ne puisse donner un jour un caractère impérialiste à une action internationale.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

RAPPORT N° 2

Une stratégie socialiste européenne

L'esprit dans lequel ce rapport a été rédigé est celui qu'exprimait notre programme, lorsqu'il s'efforçait d'associer intimement la construction de l'Europe et l'avènement du socialisme en France, c'est-à-dire de dépasser le débat artificiel — qui nous condamnerait à l'impuissance — entre priorité à la construction européenne et priorité à la construction du socialisme en France.

Si le parti socialiste s'est réjoui du passage de l'Europe des six à l'Europe des neuf et si l'extension des compétences et des responsabilités communes lui ouvre le terrain d'une bataille politique européenne, il constate néanmoins que l'élargissement de l'Europe n'organise pas pour autant au service des travailleurs son potentiel mis actuellement à la disposition du capitalisme, c'est pourquoi il ne sépare pas l'objectif européen de celui de l'édification du socialisme en France et en Europe.

Toute notre stratégie se fonde sur cette nécessaire liaison entre combat pour le socialisme et combat pour l'Europe.

Le parti socialiste se veut-il parti à vocation de gouverner afin d'assurer la transformation de la société ?

Oui.

Alors il ne peut limiter son combat au seul cadre national, il ne doit pas se priver des immenses possibilités d'action qu'offrirait l'étroite coordination de cette lutte avec celle que mènent les organisations ouvrières et le mouvement socialiste européen, héritiers de toute une tradition historique, et qui n'acquiert sa pleine efficacité que dans un cadre communautaire européen.

Le retrait des communautés apparaissant impossible, une Europe socialiste *sui generis* peu concevable, c'est à une stratégie de contagion, fondée sur la participation et la réorientation, sur propositions françaises des politiques communautaires, que nous nous rallions.

Sur quelles considérations peut s'appuyer une telle stratégie ?

Notre interrogation présente sur l'Europe nous confronte, en fait, essentiellement, à deux problèmes étroitement liés entre eux :

Le premier est celui de l'action à mener pour la prise du pouvoir dans un grand *Etat industriel* européen, largement intégré dans le courant des échanges internationaux.

Le second est plus précisément au cœur de notre discussion : la C.E.E. actuelle pourrait-elle constituer un obstacle à l'instauration du socialisme en France ?

Plus immédiatement, pourrait-elle gêner un gouvernement d'Union de la Gauche appliquant le programme commun ?

Autrement dit : peut-on concilier l'appartenance à la C.E.E. et la mise en œuvre d'un programme économique et social de gauche ?

C'est poser là tout le problème de la marge de manœuvre.

Mais dans la perspective dynamique dans laquelle nous devons situer notre réflexion et notre action politique, alors que le Marché Commun libéral devient chaque jour une réalité plus concrète et que l'Europe des patrons, elle, se construit, ce dont il ne faut surtout parler c'est des forces sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour transposer au niveau de la politique communautaire les exigences qui sont les nôtres :

— le contrôle démocratique des institutions existantes :

— le respect des options sociales et la prise de conscience des intérêts des travailleurs dans la Communauté ;

— une responsabilité qui lui soit propre dans les rapports internationaux.

Quels choix devons-nous faire pour une Europe démocratique sur le plan social, sur le plan politique, pour son ouverture et sa responsabilité à l'égard des pays défavorisés du Tiers Monde. Voilà ce dont il doit être question entre nous.

« Participer à la construction de la C.E.E., à ses institutions, à ses politiques communes, avec la volonté d'agir

Coll. Fondation Jean Jaurès

en vue de la libérer de la domination du grand capital, de démocratiser ses institutions, de soutenir les revendications des travailleurs et d'orienter dans le sens de leurs intérêts les réalisations communautaires. »

Telles étaient les grandes lignes d'action que nous fixait déjà le programme commun de gouvernement.

*
**

Il n'est pas niable que la bourgeoisie européenne a recherché et recherche la sauvegarde de son taux de profit à travers l'internationalisation accrue de la production et des capitaux, soit dans un cadre européen, soit dans un cadre atlantiste : c'est la réalité qui se développe sous nos yeux, avec une relative opposition entre une bourgeoisie pro-européenne et une bourgeoisie pro-atlantiste (cette dernière appelée à se renforcer) et il est certain que nous n'avons pas, nous, à choisir entre une Europe « nationaliste » néo-libérale et une Europe atlantiste : cela, aussi, serait un faux débat.

Mais nous devons constater que si la France n'est pas le pays le plus engagé des membres de la C.E.E. — l'U.E.B.L. et les Pays-Bas y réalisent 60 à 70 % de leur commerce extérieur, taux élevés qu'expliquent leur taille, leur implantation géographique et leur histoire — elle y effectue néanmoins la moitié de ses échanges devant l'Italie (45 %), l'Allemagne (44 %) et l'Angleterre (24 %), et que c'est la France qui a le plus accru la part de ses exportations dirigées vers ses partenaires de la Communauté, entre 1965 et 1972. Le débouché de la C.E.E. a donc été pour la France une condition de développement de son commerce extérieur, plus importante que pour les autres pays.

Or le programme commun, se plaçant résolument dans une perspective de développement des forces productives, a pris comme base l'ouverture sur la concurrence internationale. Il a rejeté le retour au protectionnisme et, à plus forte raison, à l'autarcie, comme incompatible avec ses objectifs. Protectionnisme et autarcie se traduiraient, en effet, par une régression des niveaux de vie et une rétraction massive des forces productives.

Ainsi, la contrainte pour le socialisme ne vient pas du Marché Commun mais de l'ouverture sur la concurrence internationale. De ce point de vue, toutefois, il faut noter le caractère relativement limité de l'insertion internationale de la France (son commerce extérieur représente 15 % du P.N.B. et les entreprises sous contrôle étranger n'y assurent que 10 % de la production).

Cela, joint à l'absence de politiques communes autre que la politique agricole, laisse ouvert un champ d'action suffisamment vaste pour permettre à une stratégie socialiste de l'Europe de définir ses objectifs et de peser sur l'évolution de la C.E.E.

Des contraintes particulières peuvent jouer dans les domaines juridiques et constitutionnels, dans les domaines de la circulation des capitaux et de l'interpénétration économique. Il en va ainsi, par exemple, des articles tendant à faire de la concurrence, le seul principe d'organisation économique admis dans la C.E.E., qui s'opposerait à toute tentative de planification véritable à l'échelon national, ou encore des dispositions relatives à la libre circulation des capitaux et au droit d'établissement qui, respectés à la lettre, contrarieraient une lutte nationale efficace contre la spéculation monétaire et le contrôle nécessaire des prises de participations et des implantations étrangères.

Remarquons que les capitaux étrangers présents dans l'appareil productif français ne viennent pas seulement des Etats-Unis, mais aussi, largement, des autres pays de la C.E.E. et qu'il s'agit en fait de capitaux immobilisés qui pourraient faire l'objet d'une négociation tenant compte des intérêts de la planification et d'une exigence raisonnable de rentabilité.

Quant à l'interpénétration commerciale, elle nous oblige à un souci de compétitivité nécessaire au maintien du rythme de l'activité intérieure lui-même nécessaire au plein-emploi. Surtout elle nous impose d'éviter toute brutale rétraction des échanges avec nos partenaires qui désorganiserait notre appareil de production. Mais elle nous fournit une arme, dans la mesure où une rupture affecterait également nos partenaires qui auront donc intérêt à l'éviter.

C'est, en définitive, l'appartenance à une zone d'économie de haut niveau de développement, comme l'est l'Europe occidentale, sur la base d'une division du travail établie en fonction des intérêts de chacun des partenaires et des travailleurs, et non par le jeu des forces du marché capitaliste, qui ouvre les meilleures perspectives de progrès. Deux autres observations ont été faites :

1° La modification du partage du revenu national entre le capital et le travail, prévue par le programme commun de la gauche, l'amélioration de la condition des couches défavorisées de la population et la progression plus rapide de la consommation qui en résultera pourront se traduire par l'augmentation des charges pesant sur les entreprises que ne compenseraient pas immédiatement la diminution des gaspillages et surinvestissements, la réduction des frais improductifs. Les clauses de sauvegarde prévues par le traité de Rome pourront être utilisées.

2° La modification du partage entre propriété publique et propriété privée des sources et moyens de production est prévue par le traité de Rome. Les nationalisations proposées par la gauche ne sont donc pas incompatibles avec l'appartenance à la C.E.E.

Il apparaît ainsi qu'aucune contrainte insurmontable n'existe pour un gouvernement de la gauche qui viendrait de l'appartenance à la C.E.E.

Une éventuelle réaction de la classe dirigeante française à l'arrivée au pouvoir de la gauche (grève de l'investissement, hausse spéculative des prix) n'est pas liée à l'appartenance ou à la non-appartenance à la C.E.E. Nous verrons plus loin que la fuite des capitaux si elle se produisait pourrait être plus facilement enrayée dans un cadre européen.

*
**

A partir des mesures prévues par le programme commun de gouvernement la gauche disposerait des moyens d'une nouvelle stratégie commerciale et industrielle qui, dans le cadre national, pourrait notamment se traduire par un effort de substitution des exportations aux importations chaque fois que possible, par une utilisation plus rationnelle de notre potentiel agricole, par l'utilisation éventuelle des clauses de sauvegarde, par la limitation des investissements étrangers, par le rachat de certaines filiales étrangères et l'encadrement des autres.

Mais c'est dans un contexte européen qu'une stratégie socialiste prendrait sa pleine signification.

Tandis que le T.E.C. constitue, sur le plan de la stratégie commerciale un élément de discussion avec les pays riches, l'instauration d'une politique communautaire dans les secteurs de pointe permettrait de préserver les chances de l'industrie européenne. Or nous bénéficions ici de l'existence d'un terrain vierge : les seuls textes sur lesquels puisse s'appuyer la Commission pour promouvoir une politique industrielle sont en effet des textes de portée très générale (art. 100 du Traité sur l'harmonisation des législations et art. 235 : décision unanime du Conseil en l'absence d'article du Traité).

Une approche socialiste de la question doit mettre en évidence le fait que la recherche scientifique et l'innovation portent en elles des forces de changement, des forces de rupture à mettre au service des objectifs sociaux (santé, transports, urbanisme, etc.) bien plus puissantes que les objectifs de capacités concurrentielles des Etats et qui prendraient tout leur poids en acquérant une dimension européenne. C'est en partie dans ce cadre qu'il nous faut situer la coordination des politiques d'enseignement professionnel et d'éducation permanente. Alors que nos sociétés industrielles abordent l'étape historique majeure de la société

scientifique, c'est une anomalie curieuse qu'aucun des pays membres de la C.E.E. n'ait compris, jusqu'à maintenant, l'importance de ce thème qui détermine tout notre avenir économique et social.

Sur le plan des matières premières, une stratégie communautaire devrait se donner comme objectif la constitution (et le financement) de stocks communautaires régulateurs et les moyens d'une moindre dépendance énergétique.

La réalité présente de la stratégie internationale du capitalisme contemporain se marque à l'évidence dans l'existence des sociétés multinationales. Deux cas sont à envisager :
— La multinationale est européenne.

L'entreprise tire profit des distorsions encore existantes au sein du Marché commun en modifiant au gré de ses intérêts la répartition de l'emploi, la localisation des investissements, le paiement des charges fiscales, le placement des disponibilités de trésorerie. Le remède consiste principalement dans la résorption des distorsions.

— La multinationale est d'origine extérieure à l'Europe.

Il peut exister déjà un terrain d'entente partiel, entre socialistes français et capitalistes européens sur un contrôle à instaurer, fondé sur la pénalisation des mouvements de capitaux à court terme, sur la limitation de l'accès aux sources de financement, sur la restriction des possibilités de réalisation d'investissements directs. Il en va de même sur la mise en commun des informations, la réglementation fiscale, le contrôle des mouvements de personnel.

Dans une vision à plus long terme, c'est naturellement au niveau d'une planification démocratique européenne, capable d'orienter des choix décisifs de société, répondant aux besoins des masses et non aux appétits de profit d'une minorité, dotée de moyens efficaces de réalisation, que se situe la réponse socialiste aux problèmes posés par l'existence des multinationales.

*
**

Abordant la question de l'Union Economique et Monétaire, nous constatons que l'U.E.M. proposée n'est qu'un cadre européen à l'intérieur duquel le néolibéralisme pourra se développer sans tenir compte des tensions économiques et sociales qui en résultent et dont travailleurs et consommateurs en font les frais. Sans harmonisation des politiques économiques fondamentales, l'Union monétaire est un leurre. Une union monétaire sans support économique risque d'être illusoire. Mais l'Union économique actuelle est trop limitée pour permettre un renforcement de la cohésion monétaire européenne face au dollar. Le P.S. a une stratégie monétaire à définir et à proposer, stratégie de résistance aux pressions des U.S.A. en ce domaine, que les gouvernements bourgeois sont incapables — et n'ont pas la volonté politique — de mener parce que privé des forces politiques et populaires sur lesquelles nous pourrions nous appuyer.

Nous devons réclamer à la fois une véritable union économique et une véritable union monétaire, c'est-à-dire une véritable autonomie par rapport aux U.S.A., conditions de la transformation en profondeur des relations entre Etats de la C.E.E.

La libre convertibilité des monnaies dans la Communauté, l'élimination des marges de fluctuations actuelles constitueraient-elles une contrainte pour un gouvernement d'union de la gauche confronté à certaines oppositions financières ?

Dans l'état actuel des choses, cette opposition, nous l'avons vu, ne serait pas dépendante de l'appartenance ou de la non-appartenance à la C.E.E. Ultérieurement, dans un ensemble européen cohérent où aurait eu lieu un transfert de compétences et de responsabilités à la Commission, c'est au niveau du contrôle exercé par le Parlement européen, dont les pouvoirs devraient être notablement renforcés, et au niveau du rapport global des forces dans la Communauté que se livrerait la bataille. Une garantie pourrait être trouvée dans les attributions du Fonds Européen de Coopération Monétaire (prévu pour le 1er janvier 1974) qui devrait intervenir sur le marché des changes afin d'assurer la fixité des taux de changes en cas de spéculation sur une monnaie.

La prise de conscience se développe du fait que nous entrons dans une phase de l'Histoire marquée par la volonté de changement. Une société a fait son temps. Si les choses évoluent en France en faveur du socialisme, il y a toute certitude que des déterminations semblables se produisent aussi dans le reste de l'Europe.

Les derniers renforcements de l'exploitation capitaliste, la détérioration de plus en plus rapide des conditions de vie des travailleurs européens, ont élargi le contenu des luttes ouvrières, accru leur combativité, mobilisé de nouvelles catégories sociales.

Le fait primordial est la tendance à l'intégration des structures syndicales et de leur politique, affirmant les grandes revendications d'avant-garde : plein emploi réel et progrès de la qualité de l'emploi ; action résolue en faveur du rattrapage des écarts régionaux ; ouverture active de la Communauté sur le continent et sur le monde.

Les organisations syndicales unifient leurs luttes à l'échelle communautaire (conseils syndicaux de firmes, actions unifiées telle la grève Michelin en 1972), parce qu'elles ressentent la nécessité de s'opposer à la stratégie internationale du patronat qui a pu se développer jusqu'ici grâce à l'absence du contrepoids politique indispensable à la protection des masses ouvrières.

Le processus d'unification syndicale s'est accéléré ces derniers temps. La C.G.T. et la C.G.I.L. ont ainsi incité la F.S.M. à répondre favorablement aux initiatives de la C.I.S.L. dans ce sens. La C.F.D.T. au sein de la C.M.T. travaille dans la même direction. La création, en 1973, de la Confédération Européenne des Syndicats a été un événement hautement positif. L'unité est un moyen essentiel de l'action du mouvement ouvrier qui, au sein du nouveau rapport de forces qu'elle contribue à créer, permet de construire un réel contre-pouvoir syndical face aux structures industrielles du capitalisme contemporain. Un syndicalisme ouvrier européen, organisé donc efficace, constitue, à nos yeux, le principal instrument de changement de la société européenne occidentale, et de lutte contre la domination des forces économiques extérieures au continent.

Notre parti se félicite de cette évolution et doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour la favoriser, en exigeant que la construction européenne soit réalisée avec une participation syndicale effective au niveau des centres de décision.

L'objectif doit consister à intégrer dans les politiques communes les aspirations sociales qui se manifestent dans la grande confrontation à laquelle procède la société.

Il ne peut y avoir d'Europe démocratique sans une communauté syndicale européenne dont la stratégie devra se développer dans un cadre internationaliste en liaison avec les syndicats du Tiers Monde, dans lequel s'implantent de nombreuses sociétés européennes et multinationales.

L'évolution du travaillisme britannique grâce à l'action des T.U.C., l'image nouvelle que donnent à la sociale-démocratie allemande la politique extérieure de Willy Brandt et le militantisme de ses jeunes, l'évolution actuelle du P.S.I. et du Partie Socialiste Belge, l'exemple du P.S. en France, participent d'un renouveau général du socialisme en Europe.

Le problème posé est celui de la coordination de ces forces.

Un parti européen nous apparaît comme l'objectif vers lequel nous devons tendre, mais, tant qu'existeront des tâches nationales à côté des problèmes communautaires, une coopération est, dans l'immédiat, une perspective raisonnable et nécessaire, répondant aux exigences d'une politique européenne. Cela pourrait se traduire par la création de la section européenne de l'Internationale socialiste.

Quelle peut être la contribution de notre parti à la constitution d'une plate-forme politique et sociale commune à la gauche européenne ? Telle est la question la plus importante à laquelle nous devons nous efforcer de répondre. Ce, en partant des éléments qui rapprochent les socialistes euro-

péens, ou pourraient les rapprocher en raison de l'évolution signalée il y a quelques instants, plutôt qu'en s'attachant à marquer des différences et à distribuer de bons et mauvais points aux uns et aux autres.

Le P.S. ne pourrait-il pas prendre l'initiative de proposer à l'ensemble du mouvement de la gauche européenne un véritable programme social européen, objectif essentiel de l'expansion économique, qui puisse être défendu au niveau des partis, au niveau des gouvernements et dans les institutions européennes ?

La politique de l'Emploi devrait être la projection en matière du travail de notre conception globale de la société, de ses objectifs et de ses moyens. La politique de l'Emploi sera le révélateur de l'authenticité de l'objectif communautaire d' « égalisation dans le progrès ».

Dans l'état actuel des choses l'organe capable de la « concertation » nécessaire est le Comité Permanent de l'Emploi (C.P.E.) auquel il faut donner prise sur les moyens nécessaires à une véritable action.

Renforcer la solidarité des travailleurs et affirmer leur poids historique dans la Communauté est, ainsi que l'ont déclaré les partis socialistes à Bonn, une des tâches historiques de nos partis politiques.

Gardons-nous d'omettre dans le recensement des forces de changement dans la Communauté, les collectivités régionales. Si la Conférence des chefs d'Etat de la C.E.E. d'octobre 1972 a marqué la volonté — de principe — d'avoir une politique régionale communautaire dès la deuxième étape de l'Union Economique et Monétaire, et a prévu une coordination des politiques régionales et la création d'un Fonds de développement régional à mettre en place avant le 31 décembre 1973, on constate que sur le plan, pour nous essentiel du processus de décision, les intervenants seront exclusivement la Commission et les Etats, les collectivités régionales seront ignorées et leur interlocuteur restera le pouvoir central national.

Il y a là tout un terrain d'action ouvert auprès des collectivités locales et régionales dont le poids politique est appelé à croître et que nous ne saurions négliger.

C'est également le cas pour les consommateurs européens, catégorie qui recoupe celle des travailleurs. Le Traité de Rome mentionne les consommateurs dans les articles concernant la politique agricole, la concurrence et il existe une Direction de l'Environnement et de la Protection des Consommateurs. Or, jusqu'à maintenant, rien d'important n'a été fait dans ce domaine. Nous disposons là de considérables possibilités d'action pour, face à l'Europe des Marchands, édifier l'Europe des Consommateurs.

Une stratégie socialiste européenne implique la politisation d'une Communauté qui ne doit pas demeurer fondée sur une législation économique commune. Cela entraîne que la politique socialiste communautaire soit un élément essentiel et constitutif de la politique intérieure de la Communauté, avec comme tâches principales :

— Environnement, qualité de la vie ;

— Politique sociale transnationale face à un système économique transnational ;

— Obligation solidaire à l'égard du développement régional.

Un groupe socialiste européen qui s'entend pour déterminer une politique sociale européenne avec les membres socialistes de l'Exécutif européen démontrera aux citoyens de nos pays qu'il existe un début de politique socialiste européenne.

La reconnaissance du rôle du groupe européen et de ses obligations à l'égard d'une section européenne de l'Internationale socialiste où s'établirait une collaboration des partis politiques socialistes pour la définition d'une plate-forme politique européenne favoriserait le développement d'une Communauté sociale où les socialistes poursuivraient en commun des objectifs socialistes. Car, si le traité instituant la C.E.E. n'est pas en soi un traité visant à réaliser une Communauté socialiste européenne — ce n'est pas là son objectif — il ne fait pas obstacle à celui-ci.

*
**

L'Europe est en voie de devenir une société de travailleurs et il faut en tirer les conséquences politiques. Les stratégies socialistes doivent faire sauter les structures traditionnelles et assurer le changement de société par une action sur les processus sociaux. Cette action est déterminée par les besoins concrets des travailleurs et par leurs exigences de démocratie économique.

C'est en assurant les travailleurs d'une perspective de solution communautaire à leurs problèmes que l'Europe sera comprise des masses à la base.

Mais notre stratégie ne peut se limiter au seul cadre de l'Europe des Neuf actuelle. Résolument attachés à une politique de mouvement afin d'assurer la promotion sur tous les plans des conceptions du socialisme nous nous refusons à isoler la Communauté du reste de l'Europe et nous entendons la replacer dans le contexte mondial. Cela signifie pour nous qu'en politique étrangère la Communauté doit évoluer avec les circonstances vers un comportement de type nouveau se détachant nettement des objectifs hégémoniques traditionnels pour s'orienter vers la réciprocité de traitement avec tous ceux de l'extérieur disposés à s'ouvrir comme elle à une coopération constructive.

Philippe MACHEFER.

RAPPORT N° 3

Contenu d'une politique socialiste européenne

Entre l'analyse et la stratégie, il faut bien s'arrêter un instant pour dire ce que nous voulons. Mais que l'on s'entende bien, il n'y a pas d'Europe socialiste sans les socialistes, d'Europe des travailleurs sans l'unité des travailleurs.

Le Parti Socialiste vient de traverser ce que l'histoire définira sans doute plus tard comme une période de création : l'unité, un programme socialiste issu de la réflexion de ses militants, le programme commun lui donnent une vision de ce qui pourrait être et paraît brusquement possible : il lui faut expliquer la dimension européenne de ce projet.

Faisons-nous bien comprendre. Il ne s'agit pas de tirer un trait sur ce que d'autres ont pensé de l'Europe et nombre d'entre eux étaient socialistes, mais il ne s'agit pas non plus de tenir comme un acquis les cadres de pensée du passé.

Les socialistes français n'ont pas non plus à donner des leçons à la Communauté des travailleurs de l'Europe, mais ce n'est pas faire du néogaullisme que de croire à la valeur de notre projet.

Cette politique socialiste, nous la définissons dans le cadre de la Communauté des Neuf. Ce cadre s'impose à nous, non pas tant par des contraintes juridiques, mais il s'agit d'un ensemble où la conquête du socialisme doit se faire dans un même contexte de tradition, dans le même équilibre, économique, syndical et politique, et où la solidarité nous est imposée non plus seulement par le passé ou par un traité, mais par l'évolution récente du rapport des forces dans le monde.

Ces neuf pays sont riches, industriels, développés. Il importe à des socialistes que l'Europe ne soit pas un bastion égoïste, coupé du Tiers Monde, ignorant du monde communiste, indifférent à la recherche et à la culture de l'Est européen ; du visage extérieur de l'Europe dépend la solidité de l'adhésion des socialistes à une politique dans le cadre des Neuf.

Une dernière précaution s'impose enfin avant d'entrer dans le vif du sujet : les données des politiques communautaires sont d'une grande technicité, et ce rapport ne peut s'engager à propos de chaque problème dans ce débat technique. Il faut simplement savoir que la préparation du Congrès a donné lieu à un vaste examen de conscience des techniciens. Ce n'est pas les trahir que de dire que le bilan des politiques en cours, à leurs yeux de socialistes, n'est pas positif. Nos militants trouveront donc en annexe à ce rapport quelques fiches plus techniques qui éclairent des affirmations et des opinions : ils pourront aussi se reporter à l'ensemble des contributions apportées et être frappés, comme l'auteur de ce rapport, de l'unité de jugement qui s'en dégage.

La politique de l'Europe n'est pas actuellement socialiste.

Il ne faut pas s'étonner que l'Europe à laquelle nous pensons dans ce rapport soit l'Europe de la *rupture, rupture avec le mode de vie imposé par le capitalisme, rupture avec l'Europe bourgeoise* qui se dessine : un capitalisme qui prend ses distances vis-à-vis des Etats-Unis, et au mieux corrigé par une dose suffisante de « social » pour traduire l'état atteint par les confrontations de classe en Europe, en fait de *statu quo.*

Nos préoccupations vont bien au-delà du débat formel sur le Traité, sur l'entrée ou la sortie de la Communauté tels que le posent nos camarades britanniques, bien au-delà des échéances immédiates des sommets européens.

Les socialistes sont prêts à faire leur politique en Europe, mais pour cela :

— ils ne peuvent désarmer davantage devant le capilisme ;
— ils sont prêts à construire en commun ce qui en Europe peut servir d'infrastructure à leur projet ;
— ils ne demandent pas moins, sur le plan des droits du travailleur et de la culture, qu'une révolution.

I. — NE PAS DESARMER DAVANTAGE DEVANT LE CAPITALISME

Sur ce point, comme sur bien d'autres, le programme commun comme le programme socialiste ont été très nets. Le développement largement ouvert à l'échelle mondiale des échanges et de la coopération correspond aux exigences du progrès sur le plan français comme sur le plan communautaire. Il n'est pas question de revenir en arrière et de préconiser le protectionnisme.

Mais tous les débats de l'année écoulée ont montré que le Marché Commun avait quelque mal à passer le cap de l'élargissement et à se situer dans le Nixon Round. Or, au même moment où les déclarations très systématiquement libres échangistes sont faites au nom des Neuf, il semblerait que le Marché Commun ait dépassé le stade de l'utilité maximale. Le plan qui en deux étapes doit conduire à l'Union économique et monétaire, le sommet de Paris évoquent tout autre chose que ce qui est, nous dit-on, le résultat immédiat du Traité, c'est-à-dire les échanges. Il faudrait des armes, des pouvoirs pour lutter contre la spéculation, coordonner les taux de change, contrôler les mouvements de capitaux, mettre en commun les réserves, freiner l'inflation.

Les socialistes ne sont donc pas seuls à découvrir en Europe les manifestations d'une crise du capitalisme, mais ils devraient avoir une vue autrement plus claire que les autres forces politiques des failles du libéralisme et de ce qu'il faut contrôler.

L'activité des entreprises multinationales qui n'est qu'une forme de l'activité des grandes entreprises capitalistes est pour les politiques socialistes une menace. Il ne s'agit pas de se demander si ces entreprises sont bonnes ou mauvaises, ou si la croissance est due à cette forme d'organisation économique. Il nous suffit que s'exercent en Europe des puissances parfaitement à l'échelle des Etats. Ces puissances ont des fins qui nous sont étrangères ; même si leurs décisions peuvent aller dans le sens de tel ou tel intérêt national ou de telle catégorie sociale, leur logique n'est pas la nôtre, c'est d'abord et de plus en plus nettement le profit, et le profit comparé de telle ou telle activité, c'est parfois l'influence d'un Etat, des Etats-Unis et d'un des Etats européens dont les moyens d'action dépassent son rôle officiel dans la Communauté, ce peut être une prétention technocratique à organiser le monde et, pourquoi pas, à faire l'Europe. Ces puissances se caractérisent à l'heure actuelle par leur capacité à esquiver le cadre politique, et en particulier en Europe à s'adapter aux rapports existants entre cadre national et cadre communautaire.

Non seulement sont-elles une menace en tant que puissances, mais elles peuvent se manifester d'une manière qui perturbe gravement toute action politique. Des incidents graves en matière d'emploi, leur part reconnue dans la spéculation, l'évasion fiscale qui a fait l'objet d'un rapport conjoint franco-allemand le montrent.

Or, lorsque l'on sait que le Marché commun a été un élément de stratégie permettant à certaines d'entre elles de s'adapter aux lois antitrusts américains, il est clair qu'aucune politique socialiste n'est possible sans un arsenal, sans des leviers d'intervention.

Ces sociétés doivent être tenues d'informer.

La Commission imagine en ce moment quelques procédés pour rendre l'activité de ces entreprises plus « transparente » : statistiques sur les fonds investis, réinvestis, rapatriés, impôts payés, dépenses de recherche et de licences). Mais allant plus loin que son souhait sur la communication des mouvements de capitaux à long terme, le contrôle des mouvements spéculatifs et des prix de cessions suppose une publication régulière, mensuelle des comptes d'exploitation de toutes les filiales. Pour faire face à l'évasion fiscale, il faut arriver à une évaluation globale des bénéfices et des créances.

Enfin, les entreprises doivent être tenues d'établir qu'elles sont en règle avec ces obligations sous peine d'être traitées comme des entités extérieures au Marché Commun ; les règles d'accès à cette information du Parlement et des syndicats doivent être fixées.

Une politique socialiste doit parvenir à *définir à leur égard quelques interdits, quelques exigences simples mais impératives.*

Certains résultats de leur activité ne seront pas acceptés, par exemple la spéculation, le chantage au chômage. La norme en matière de conditions de travail et de protection de l'environnement peut être fixée d'autant plus haut qu'une entreprise est plus puissante techniquement. Il ne faut pas étudier à l'avance ces normes pendant de longues années mais les poser et obliger les entreprises à faire l'effort d'adaptation.

Enfin il faut avoir quelque chose à négocier.

Le tarif extérieur commun, le contrôle des changes, les pouvoirs exercés par la Commission en matière de concentrations font partie de cet arsenal. Ces techniques n'ont pas une fin socialiste, mais elles peuvent être les mécanismes d'une politique sélective ; ces armes existaient, on sait qu'elles n'ont pas été utilisées

Une politique socialiste devrait pouvoir puiser empiriquement dans cet arsenal pour encadrer le pouvoir des entreprises là où il prend forme, tantôt à l'extérieur du Marché Commun, tantôt à l'intérieur de celui-ci. De mêmes critères, de mêmes exigences peuvent s'étendre au-delà du problème des investissements étrangers à la réalité de l'implantation des firmes multinationales en Europe. Le cadre européen peut d'ailleurs se prêter tant à l'organisation d'un pouvoir syndical qu'à la mise en place d'un fonds de garantie dans le cas où le personnel d'une entreprise devient un enjeu.

L'expérience Lip montre qu'il y a dans les conséquences sociales de la crise du capitalisme un premier stade avant la reconversion, d'abord la possibilité de tenir pendant le temps nécessaire à la confrontation.

Mais il ne suffira jamais d'encadrer le système des entreprises capitalistes d'Europe : *L'existence et le développement d'un secteur public puissant demeure* le fondement même d'une politique socialiste. Les grandes entreprises privées ne doivent pas se trouver dans un secteur ou dans un ensemble de secteurs en position de monopole.

Non seulement est-il nécessaire de répéter, au moment où la C.E.E. cherche d'autres idées que celles qui résultent explicitement du Traité, que notre programme est sur ce point compatible avec nos engagements.

Il faut parler d'extension du secteur public en Europe. Elle se révèlera nécessaire, la crise du pétrole le démontre, et il faut à la fois que les socialistes soient clairs à ce sujet et que place soit faite aux perspectives d'associations englobant des entreprises du secteur public sur le plan européen.

Il est temps d'avancer des idées comme celle de planifier l'utilisation des ressources rares, de mettre en commun certains brevets, celle de voir les Etats racheter certains investissements, prendre des participations dans les secteurs de pointe. Un domaine où les fins recueillent une adhésion très générale telle que la recherche médicale peut être le premier terrain d'expérience.

A vrai dire, cette capacité à maîtriser l'économie se définirait d'elle-même si la volonté de le faire existait.

Aux socialistes, il n'est pas besoin d'expliquer la nécessité de freiner l'inflation, d'instituer une discipline de change, de ne pas sacrifier les équipements collectifs, mais il leur est impossible d'envisager une réflexion conjoncturelle et à moyen terme, comme aux neuf pays sans que ne se mette en place une procédure de planification au niveau européen, même si elle doit être d'abord indicative, même si elle est l'occasion d'obtenir l'information.

Information au niveau européen, définition en commun des normes, maintien d'armes de dissuasion au niveau communautaire, toutes ces armes constituent avec les pou-

voirs d'intervention des Etats, le réseau dans lequel l'activité des grandes entreprises doit se mouler. Il ne conviendrait pas d'abandonner un moyen d'action national sans créer sa contrepartie, il faudrait agir sans idée préconçue au meilleur niveau, européen ou national, en étant bien conscient des atouts qui sont les nôtres.

Le marché de l'Europe est intéressant, sa main-d'œuvre est qualifiée, le risque politique y est faible : les grandes entreprises ne mettront pas l'Europe socialiste au ban de la croissance.

II. — CONSTRUIRE EN COMMUN CE QUI PEUT SERVIR D'INFRASTRUCTURE

Jusqu'à présent, il n'a été question que des analyses défensives : les socialistes sont prêts à donner leur chance aux politiques communautaire constructives, à condition qu'elles représentent une valeur ajoutée par rapport aux politiques nationales. Notre souci est que l'on tienne compte des moyens envisagés en France pour la réalisation d'un programme commun ; moyens qui sont une politique d'extension du secteur public et une planification démocratique. L'action commune peut éventuellement tirer parti de ces moyens.

Il est tout un domaine où les socialistes ne peuvent qu'être d'accord avec l'inspiration de ces politiques. Le progrès nécessaire ne tient pas spontanément du laisser faire à l'échelle européenne. Ils sont très souvent d'accord avec l'ensemble des intentions parfois très précisément exprimées au niveau européen.

Mais si l'on excepte le domaine de la politique agricole, qui est un monde à part, le trait commun de ces politiques est qu'il y a loin des intentions aux réalisations.

Les socialistes sont d'accord pour maintenir la capacité technique de l'Europe, mieux répartir le progrès, donner un point d'appui aux luttes sociales, ne pas enfermer l'Europe dans une vision étroite du monde occidental développé.

A. — Equiper l'Europe.

Jusqu'à présent, il semble que les Neuf tout en étant conscients de l'insuffisance des moyens nationaux, n'aient consenti à entreprendre en commun que les tâches les plus aléatoires.

Sans doute s'agit-il aussi des secteurs les moins immédiatement rentables, où un vaste domaine s'ouvre à l'expérimentation avant que les intérêts capitalistes y trouvent leur profit à court ou moyen terme.

Mais l'Europe qui n'a pas pu mener à terme ses ambitions spatiales est maintenant confrontée à un problème de survie technique.

Elle ressent les réalités de la dépendance devant certaines ressources rares comme l'énergie. Elle doit compter sur les autres pour la technologie de pointe. Plus insidieusement mais plus fondamentalement elle va certainement connaître dans certains aspects de sa croissance, des accidents, un blocage, le désarroi même de la civilisation de consommation ; si ses habitants ne voulaient plus un jour renouveler leur automobile, sait-elle vers qu'elle activité réorienter ses hommes et ses techniques ?

Les socialistes plus libres à l'égard des intérêts immédiats seront plus prêts que d'autres à la mise en commun des moyens financiers et des efforts. Mais surtout ils tirent de leur propre réflexion un plus large éventail des moyens d'action, la capacité d'imaginer le véritable domaine de l'innovation technique.

On sent bien combien l'appréhension conduit chacun des pays à tenter de construire l'infrastructure qui le ferait échapper à l'influence américaine. Les tentatives allemandes de créer des industries pétrolières, informatiques, répondent à l'action de l'E.N.I. en Italie à l'entreprise engagée entre la France et la Grande-Bretagne pour Concorde.

Chaque pays est confronté à l'insuffisance de ses moyens financiers et à l'étroitesse de son marché. Il semblerait que ces courants nationaux n'auraient qu'avantage à s'appuyer sur l'Europe. Pourquoi cependant la politique industrielle du Marché Commun est-elle caractérisée par son inexistence ?

Il y a là plus que la pesanteur des rivalités ou l'impossibilité de parier sur l'enjeu européen une mise financière suffisante.

Il n'a jamais été question jusqu'à présent que de préconiser une société industrielle capable d'affronter la concurrence américaine ou japonaise, de permettre les concentrations transnationales, mais à aucun moment, il n'est proposé de modèle de société original. Or c'est de là que naîtront les nouveaux besoins de l'économie, c'est là que se situent l'innovation et la recherche. La demande en matière de recherche s'infléchit vers des objectifs plus immédiats et plus humains, et il n'est pas impossible que ces objectifs en matière de santé, d'urbanisme, de transports, d'environnement soient plus aisés à observer au niveau européen que les objectifs liés à la puissance ou à la capacité concurrentielle. Il y a donc à défricher toute une série de domaines où les difficultés techniques de programmation, la différence des méthodes de pensée nationales seraient sans doute plus aisément surmontées que par le passé.

La crise énergétique et, plus particulièrement, la *crise pétrolière* comportent des enseignements qu'il faut parvenir à dégager du contexte du conflit du Moyen-Orient.

Ces enseignements valent d'abord au plan de l'autocritique de l'Europe ou à tout le moins des Etats européens. Ces Etats ont, au-delà des éléments du problème qui leurs sont imposés par la géographie ou la politique, une double responsabilité.

Dépendant pour l'approvisionnement immédiat de leur économie des Etats producteurs, ils ont admis que cette richesse serait acquise à bas prix et au prix qui pouvait intéresser les grandes sociétés pétrolières : ils ont, grâce au bas prix, prélevé au passage sur le produit pétrolier d'importantes ressources fiscales. Or, il y a sans doute eu un moment où il aurait été possible de ne pas accepter aveuglément cette complicité ; si pendant qu'il était temps encore les peuples du Tiers Monde avait par la voie d'une aide au développement eu accès à la richesse pétrolière, ils auraient été maintenant intéressés à la régularité de la production et nous ne serions pas enfermés dans les limites étroites de la confrontation actuelle.

D'autre part, les pays européens se sont laissés glisser dans la dépendance faute d'être parvenus à organiser en commun l'Europe nucléaire. Le contentieux entre les Etats est grave, et quinze ans de sabotage réussi de l'Euratom ont fait porter à la France une large part de ces responsabilités.

Ce jugement est peut-être partial mais il est bien celui de nos partenaires. Pour les quinze ans à venir, au-delà desquels on espère que d'autres filières auront développé leurs potentialités, tout repose sur la filière américaine et donc sur l'uranium enrichi. Les réserves actuelles ne garantissent l'approvisionnement que jusqu'en 1980 ; or, il faudra faire face à une demande multipliée par 3 en 1980.

La France a entièrement compté sur sa propre filière. Aujourd'hui les producteurs européens contractent en ordre dispersé avec les Etats-Unis, et les Etats européens n'ont même pas établi entre eux la base de confiance indispensable pour bâtir une solidarité dans des intérêts aussi vitaux.

Or une politique socialiste de l'énergie pourrait ne pas s'enfermer dans les impasses du passé.

Sur le plan pétrolier, ils sont convaincus avec le socialiste belge, Henri Simonnet, que l'approvisionnement de la Communauté en pétrole ne doit plus dépendre des grandes compagnies. Les pays du Proche-Orient ont mis les négociations pétrolières sur le plan public. Ils suscitent sur le

plan des objectifs et des moyens d'action une réponse sur le plan public. Si l'on pense d'abord aux moyens d'action, il est certain que des mécanismes comparables au monopole pétrolier de la France ou aux nationalisations ne sont pas des survivances du passé en matière pétrolière, mais qu'il va se bâtir peu à peu quelque chose d'équivalent que ce soit dans les Etats ou au niveau communautaire.

Or toute politique visant à garantir un approvisionnement sûr et durable ne pourra être suivie isolément et le cadre européen s'imposera pour des négociations qui lient les échanges du pétrole avec les besoins du développement des pays producteurs. Les socialistes peuvent à ce sujet parler un langage nouveau ; ils peuvent parler de solidarité dans le développement ; la contrepartie d'un approvisionnement stable et régulier peut être un concours autrement plus généreux aux problèmes posés au Tiers Monde.

De même, c'est très certainement dans le cadre public ou du moins par associations entre les entréprises publiques et les autres que peut se construire l'indépendance nucléaire.

Sur tous ces points, les socialistes ne sont pas tenus par les réticences qui viennent de l'équilibre actuel des intérêts, ils sont convaincus que l'énergie est devenue le secteur prioritaire où la maîtrise de l'économie serait très généralement acceptée par l'opinion des pays européens.
Sur ces trois points clés, ressources rares, énergie, diagnostic des nouveaux besoins qui constitueront le relai de la croissance, les mécanismes actuels de l'économie européenne n'apportent pas de réponse ; c'est là le champ ouvert à la réflexion socialiste.

B. — Mieux répartir le progrès.

C'est volontairement en raison de sa complexité que la politique agricole commune fait l'objet d'un rapport spécial. Mais il faut souligner avec force que le problème posé aux socialistes n'est pas par nature distinct de celui que nous envisageons à ce stade, à savoir la politique régionale.

Cette politique-là devrait être autre chose qu'une somme de vagues intentions d'aménagement du territoire à l'échelle européenne. Elle se propose au lieu de déplacer les travailleurs, de rapprocher l'emploi des travailleurs. Elle implique l'expression d'une solidarité réelle et sans contrepartie immédiate au profit de certaines régions. Les socialistes français sont prêts à payer pour le Mezzogiorno ou l'Ecosse, la dépression les heurte aussi chez les autres.

Il ne peut en être ainsi, comme le montre l'annexe par une simple coordination des politiques régionales des Etats. Non seulement les moyens financiers mis à la disposition du Fonds régional à créer devront-ils permettre une intervention qui atteigne le seuil d'efficacité, mais les critères d'une solidarité qui dépasse les frontières doivent être définis. C'est dans le même esprit que peut évoluer la politique agricole dont la fin n'est pas de protéger les situations acquises mais de fournir aux travailleurs de l'agriculture les moyens d'adapter leur activité à l'évolution. (Cf. annexe : l'Europe et les régions.)

C. — Un point d'appui pour les luttes sociales.

En matière sociale, les socialistes peuvent difficilement être contre. Le Marché Commun peut mettre à son actif en matière de libre circulation de travailleurs, d'harmonisation de leurs droits, d'égalité des salaires masculins et féminins, l'œuvre qui pouvait être attendue de la Communauté dans ce que l'on pourrait appeler un contexte « asocial ». On ne lui fera pas grief du bilan de ce travail obscur et méticuleux.

Mais parce qu'il ne peut pas recueillir l'enthousiasme, la Communauté avance aujourd'hui dans des programmes, des déclarations, des conférences au sommet, tout un catalogue de mesures dont le trait commun est de paraître aussi ambitieuse pour l'avenir que leur démarrage immédiat est différé. C'est un piège et il ne faut pas tomber dans le piège qui consiste à définir comme s'il était réalisable un projet social dont il suffirait ensuite à l'adversaire de reprendre les mots.

C'est la crainte que l'on peut avoir devant les thèses pour une Europe sociale adoptées par les partis socialistes à Bonn (en annexe).

Et à la réflexion, les militants qui ont eu la charge de faire rapport à ce congrès se demandent s'il n'y a pas d'abord pour des socialistes un problème de méthode ; il est dangereux de chercher à retrouver dans ces programmes conçus en fonction des limites de chaque cadre national, un minimum commun. Il vaut mieux concentrer l'action dans trois directions.

D'abord donner au *pouvoir syndical* une prise sur l'activité communautaire et sur celles des entreprises.

Ensuite, *simplifier les priorités* des politiques communes pour être à même *d'exiger un résultat immédiat.*

Enfin, rechercher une *plate-forme de revendications,* vers lesquelles partis de gauche et syndicats orienteront leur lutte : c'est donc très nettement déplacer vers le haut des revendications.

1) On ne reviendra pas sur ce qui est dit dans les autres rapports des formes nouvelles de lutte, de la naissance d'un pouvoir syndical européen, de l'espoir de l'unité.

Ce pouvoir s'est manifesté d'abord par des réactions simultanées dans différents points, puis par une action concrète à propos de conflits qui dépassent les frontières. Il s'organise maintenant. Les partenaires syndicalistes aux discussions communautaires entendent se définir d'eux-mêmes et ne viennent plus donner leur avis poliment en acceptant d'être désignés et choisis pour le faire.

Agissant sur le plan de l'action des partis, les socialistes n'entendent pas se substituer aux syndicats pour organiser leur lutte. Leur responsabilité consiste à la faciliter, d'abord en donnant aux syndicats accès aux endroits où se prennent les décisions et avant qu'elles ne soient prises.

Plusieurs problèmes sont posés :

Les syndicats ne sont représentés que dans des organes à vocation limitée. Le Comité économique et social vient à peine de se voir reconnaître le droit d'initiative, et si le Comité permanent de l'emploi permet aux syndicats de s'exprimer dans une enceinte où les ministres sont obligés de prendre publiquement position, son audience est limitée par celle même du rôle du Fonds social.

Par ailleurs, il est fait grand cas de la présence des syndicats dans ces comités de type paritaire qui sont créés pour établir des relations au niveau européen par branche ; ou dans cette conférence des partenaires sociaux qui devait être saisie exceptionnellement des projets sociaux de la Communauté.

Il n'est pas étonnant que la tenue de cette conférence ait provoqué des difficultés. La consultation des syndicats n'est pas un jeu de théâtre. Elle est chose sérieuse et implique la capacité pour les syndicats de disposer de toutes les informations nécessaires ; il est inconcevable qu'elle se limite au domaine dit « social ». Le principe contraire doit être posé ; toutes les décisions importantes qu'implique l'évolution vers l'union économique et monétaire doivent être insérées dans une *procédure obligatoire de consultation des syndicats.*

Ceci demande que soit défini leur droit à être représenté au niveau européen. Il est une solution à exclure qui est de choisir les syndicats appelés à participer à tel ou tel aspect de la vie communautaire. Au stade actuel la capacité de s'organiser au niveau européen est un bon critère de représentativité.

2) *Il faut être sélectif dans les politiques sociales* pour exiger un calendrier et des moyens.

Cette sélection conduit à affirmer froidement que le chômage peut disparaître dans la Communauté. Le progrès

peut entraîner avec lui les régions et les catégories de travailleurs qui n'en ont pas bénéficié. Il peut se faire sans détruire l'environnement.

Sur tous ces points, les socialistes doivent s'en tenir à la rigueur de leurs propres propositions sans attendre que de vastes études sur l'emploi et les conditions de travail viennent établir que cela est possible. De l'argent pour ces études sans doute, mais d'abord des décisions.

La protection contre les licenciements collectifs selon les directives communautaires, la garantie du revenu en cas de perte d'emploi, l'intervention sur une toute autre échelle du Fonds social et du FEOGA (qui n'ont disposé que de moyens dérisoires : voir annexe), une intervention qui soit faite pour fournir aux travailleurs les moyens de la résistance et non pour les obliger à se conformer aux caprices du capitalisme, voilà des moyens d'action sans lesquels on ne peut parler de politique sociale communautaire.

Les conditions de travail et de vie ne peuvent s'améliorer si les Neuf partent d'une analyse d'autofinancement : il faut bien savoir que dans toute l'Europe les qualifications professionnelles sont remises en cause, les cadences sont de plus en plus insupportables. Les conditions de transport, de logement et de santé, les équipements collectifs, se déterminent en quelque sorte à contrecœur, quand on ne peut pas faire autrement et qu'il n'y a pas investissement plus rentable pour le capital.

Le symbole de l'échec social est le sort des travailleurs immigrés. Ces travailleurs, venus en général d'anciens pays colonisés, sont proprement utilisés pour le développement de nos économies. Avant toute chose, il faut mettre en place à l'échelle communautaire un Comité de liaison et d'initiative pour l'égalité des droits, où seront représentés, avec les syndicats, les immigrés eux-mêmes.

Enfin, il n'est pas possible de compter sur le bon vouloir du capitalisme en matière d'environnement. C'est dans ce que les neuf Etats doivent imposer aux entreprises qu'il faut chercher l'harmonisation. Si les entreprises ne se conforment pas à cette discipline, les Etats sont en droit de les en pénaliser.

3) La politique sociale ne consiste pas, comme l'a dit très clairement, un de nos camarades, à fournir aux entreprises européennes un personnel plus mobile ou mieux formé. Le principe à poser est l'*alignement de la condition des travailleurs sur le pays le plus avancé.*

Les socialistes ont la conviction d'être en cela réalistes, l'Europe doit découvrir que la valeur de ses innovations sociales fait partie de sa technologie de pointe.

Egalité de salaires dans une même firme, égalité réelle des salaires masculins et féminins, abolition des discriminations.

Revenu minimal garanti des travailleurs européens.

Limitation du temps de travail à l'échelon européen.

Alignement du statut des immigrés sur celui de la main-d'œuvre d'Europe.

Réduction concertée de l'éventail des revenus, mesures fiscales frappant le capital et les profits. Et au-delà de ce domaine classique par ses analyses sinon par ses exigences. L'idée d'une planification sociale européenne devrait permettre de mettre en chantier une utile compétition en ce qui concerne la qualité et l'importance des équipements sociaux, des programmes spécifiques destinés aux groupes et aux zones déshéritées, un programme antipollution qui parte de l'idée que ce qui n'est pas obligation pour les entreprises ne sera jamais réalisé.

Les travailleurs ont le droit de disposer d'un constat sur les résultats atteints dans l'ensemble de la Communauté, et par là de juger de son évolution et de poser des conditions à l'Union économique et monétaire. Il existe quelques indicateurs de ces résultats : la section de Bruxelles du Parti a tenté une première approche. La mise au point en accord avec les syndicats de ces données, leur publicité périodique, le recours à des moyens d'inflation économique au niveau communautaire sont des instruments nécessaires à la lutte : il faut les mettre au point.

D. — Ne pas enfermer l'Europe dans une vision étroite des intérêts du monde occidental développé.

Le cadre de réflexion et d'action que constitue la Communauté nous est imposé par les réalités. Il s'agit d'un milieu relativement homogène où se posent d'une façon identique les problèmes de l'action politique.

Mais sur trois plans : relations avec le Tiers-Monde, les Etats-Unis et l'Europe de l'Est, les socialistes ne doivent pas se laisser enfermer dans ce cadre.

1) Le premier problème est fondamental car notre vocation internationaliste nous commande de *refuser quelquefois au prix de certains de nos intérêts matériels l'Europe égoïste.* Ceci implique la reconnaissance des intérêts différents des nôtres qu'a le Tiers Monde dans la négociation commerciale et monétaire. Faut-il rappeler que dans bien des cas les préférences généralisées ont servi sous couleur d'aide aux pays en voie de développement les intérêts bien précis des sociétés privées occidentales qui y étaient implantées.

Toute une conception nouvelle des rapports avec le Tiers Monde est à préciser, et d'abord au niveau des migrations.

Il n'y a pas trop de toutes les forces socialistes dans les pays d'accueil et les pays de départ pour contrecarrer ce qui est trop souvent une nouvelle forme d'exploitation de l'homme par l'homme. Le migrant est devenu une abstraction dans les plans économiques. On se le renvoie de part et d'autre. Sans considération pour ses projets personnels, son travail est une marchandise dont on use et que l'on jette. Même les politiques sociales d'inspiration généreuse sont désorientées. Tel pays qui enverrait volontiers ses coopérants faire de l'enseignement est réticent à accueillir les familles des travailleurs migrants et à voir leurs enfants dans ses écoles ; il semblerait pourtant que le résultat sur le plan de la coopération culturelle fut à terme le même, et les coûts guère différents.

La vocation internationaliste du socialisme interdit sur le plan européen une évolution politique qui contrecarre la lutte des forces des gauches dans le TiersMonde.

2) *L'Europe est engagée dans une confrontation avec les Etats-Unis,* confrontation d'intérêts et confrontation d' « identité ».

L'Europe doit l'aborder sans sentiment d'infériorité car elle a des atouts.

Les Etats-Unis font, en effet, un objectif de négociation de ce qui est jusqu'à présent le seul résultat tangible de l'Europe, le tarif douanier commun et le Marché Commun agricole. Ils ont pu par leur politique monétaire créer de graves perturbations dont ne peut s'accommoder le commerce mondial.

Ils détiennent la clé de la stabilisation, l'accès à la technologie de pointe. Les Etats européens ne savent pas s'ils peuvent se passer de la protection américaine ; l'Allemagne est désarmée, ils ne sont pas à même d'évaluer la menace ou les sacrifices que leurs peuples sont prêts à faire pour constituer une défense. Sur tous ces points, ils se présentent en ordre dispersé.

Mais l'Europe a pour elle la valeur même de son marché. Il est de toute façon intéressant de vendre et d'investir en Europe, et les Européens grâce au niveau atteint par leurs techniques et en raison de leur formation peuvent aussi assumer leur propre développement. Ils peuvent aussi contribuer suffisamment à leur propre défense pour que se maintienne un *statu quo* auquel il est trop dangereux de porter atteinte. Enfin ils peuvent situer leurs intérêts dans le cadre d'une solidarité mondiale.

La technique de la négociation est donc essentielle. L'Europe n'a nullement besoin d'une nouvelle charte atlantique. De même n'est-il pas de son intérêt d'avoir un débat global sur le terrain commercial, monétaire et militaire, alors que ce dernier aspect est dans les réalités réglé entre les superpuissances. En revanche, si elle se fait le champion d'un règlement valable sur le plan mondial, l'unité diplomatique européenne justifie des concessions sur certains intérêts nationaux.

L'atout principal des socialistes devant l'opinion de leurs pays et celle des autres peut être justement le visage du socialisme en Europe, l'espoir d'une réponse aux questions qui inquiètent profondément le peuple américain. Les socialistes ne voient pas l'intérêt de compromettre ; il leur faut traduire dans leur diplomatie leurs certitudes.

3) De toute façon l'Europe des Neuf doit participer pleinement ou laisser ses partenaires participer à l'*autre débat qui est en cours* sur le plan européen.

Une participation positive à la conférence d'Helsinki est une manière d'œuvrer pour l'affaiblissement progressif et simultané des alliances politico-militaires existantes, but que s'est proposé le programme commun.

Elle doit rechercher deux autres résultats concrets, l'un est que l'ouverture des marchés de l'Est ne soit pas l'apanage des Etats-Unis, les relations avec les pays de l'Est représentent une faible part des échanges de la Communauté et plusieurs pays de l'Europe Orientale souhaitent le développement de ces relations.

L'un de leurs domaines est l'échange des techniques qui est indissociable à plus ou moins brève échéance de l'échange des hommes et des idées.

Les progrès possibles sur ce plan justifient une attitude ouverte à l'égard de la création d'un organe permanent paneuropéen.

Elle est souhaitée par les pays de l'Est mais il ne s'ensuit pas qu'elle pose un problème de concurrence et sous réserve de ce qui peut se développer au cours d'une négociation à peine ébauchée, l'utilité d'un cadre où puissent s'exprimer sur des préoccupations communes, tous les Etats du Continent, peut difficilement être discuté.

L'Europe des Neuf appartient en raison des caractères des Etats qui la composent à plusieurs ensembles ; c'est une réalité dont elle peut tirer parti, au lieu d'y trouver un motif de division et l'unité des partis de gauche dans certains pays est un fait politique auquel la diplomatie ne peut rester indifférente.

III. — SUR LE PLAN DES DROITS DU TRAVAILLEUR ET DE LA CULTURE, UNE REVOLUTION...

Une politique socialiste pour l'Europe ; c'est une révolution. Il faut le dire car il s'agit de changer l'ordre des choses, les sens des contraintes. Il faut y vivre comme veulent vivre les travailleurs et non plus comme l'impose le capitalisme.

Les travailleurs de la vieille Europe sont les travailleurs d'une société industrielle développée. Ils sont à la fois plus riches et plus pauvres qu'on ne le croit.

Assez puissants pour affirmer certains refus, pour faire confiance à leur force de travail et à leur unité, pour savoir que le patrimoine de l'Europe a été exploité, assez pauvres pour savoir ce qui reste à conquérir.

Car l'Europe socialiste ne sera pas donnée, elle sera conquise et bâtie par la volonté des travailleurs.

Ils sont d'abord assez forts pour refuser. L'Europe ne peut plus parler de paix et vendre des armes. Le racisme, l'apartheid, l'exploitation de l'immigré sont des injures. On ne compose pas (même par le silence) avec la dictature, la torture, la persécution des idées. Si pour cela, il faut économiser, payer, se reconvertir, ce peut être le programme des travailleurs de l'Europe.

Par rapport au Tiers Monde, les travailleurs de l'Europe ne manquent pas de pain, mais ils savent ce que signifie la dépendance. Ils vivent sur une terre fertile, équilibrée, sont héritiers dans chacun de leurs pays, dans chaque région même d'une grande richesse de culture et d'expérience ; ils ont accédé à l'éducation de masse et à l'information. Ils sont en droit d'être insatisfaits et à même de le dire : les richesses de l'Europe ont été accaparées, car elles ont été mal exploitées.

L'Europe en marche vers le socialisme doit traduire dans ses politiques les revendications qui ont été successivement à travers les générations celles de sa classe ouvrière et qui, loin d'être satisfaites, se cumulent aujourd'hui.

C'est d'abord le droit et les moyens de lutter. Les Canuts de Lyon avec bien d'autres l'ont demandé, or il faut encore lutter. Il ne faut pas hésiter à rappeler que le droit de grève a pour nous le même sens que pour d'autres le droit de propriété. Les luttes sociales en Europe illustrent bien tout le champ nouveau ouvert au pouvoir syndical. L'objectif se rapproche, les moyens de lutte se modernisent mais il s'agit bien toujours de conquérir la maîtrise de l'appareil économique à travers la propriété des moyens de production. Nous mesurons en ce moment même toute la force contenue dans l'unité des travailleurs. Une politique socialiste ne peut se faire avec des exclusives politiques frappant une partie des travailleurs.

Les travailleurs de l'Europe refusent une croissance dont le prix serait l'insécurité des faibles et l'inégalité. Or les privilèges se sont agressivement renforcés et d'abord le privilège de certaines formes d'éducation et de l'accès au pouvoir dans l'économie. Il a compris que l'inégalité flagrante des revenus est l'outil privilégié de la civilisation de consommation.

Il a fallu de longues années pour établir en Europe la démocratie politique. Mais la liberté, même en Europe, est formelle tant que le travailleur est un objet dont la vie est commandée par un mécanisme aveugle de division du travail et du temps, mécanisme décidé en dehors de lui.

Pas plus que la démocratie formelle, le progrès technique ne l'a libéré. Or le progrès permet cette libération à condition de commander au progrès. Le travailleur doit construire son temps, son espace, sa part dans la décision, sa part de créativité, les quelque 70 ans de sa propre vie.

Il redécouvre son héritage culturel, avec l'idée que la culture des élites n'est pas devenue par une sorte de miracle la culture de masse. Il faut autre chose qui ait la formation permanente, au sens où l'entendent les socialistes, rencontre et communication entre les modes de vie et de cultures, la place faite aux cultures minoritaires. Le travailleur doit être en situation d'agir sur son environnement et son cadre de vie que ce soit dans le travail ou en dehors. Il doit exprimer son besoin de créer à tous les niveaux où il y a une quelconque responsabilité à exercer.

La conviction des socialistes est que l'Europe est le terrain où cette révolution est possible. Il est temps encore car la répartition de l'espace y est compromise. Il subsiste encore les traces d'un équilibre. L'Européen a une tradition dans l'utilisation de son temps, une habitude de l'expression démocratique, un sens de la communauté, le respect de la diversité des expériences. Il a reçu une éducation qui permet encore d'imaginer l'autonomie du travailleur par rapport à son milieu professionnel. L'éducation, premier des services publics, et seul moyen authentique de l'égalité des chances, peut être conçue autrement que comme une formation professionnelle défensive et être bien une formation à la mesure des problèmes de notre société avec sa dimension sociale et politique.

L'Europe ne doit plus commercialiser le temps, l'espace et tout subordonner à la production. Lutter, partager, construire, n'est pas compatible avec le laisser-faire. Les politiques socialistes sont des politiques agressives, engagées, et si elles recherchent une société plus équilibrée, l'équilibre naît des tensions ; elles ne sont pas faites pour consolider

ce qui dans la tradition européenne serait un verrou au changement. Il n'est même pas possible de se satisfaire des déclarations d'intentions les plus généreuses comme la Convention européenne des Droits de l'Homme ou la Charte sociale européenne. Il nous faut lever nous-mêmes nos propres obstacles, savoir comment éviter que la nécessaire organisation d'une société ne se dégrade en bureaucratie, comment maîtriser à l'échelle humaine ce qui n'est réalisable que par l'unité des travailleurs, solidaires dans une œuvre collective.

On nous dira que nous voilà loin du Marché Commun et que pour cela il faudrait une nouvelle Déclaration des Droits, un autre traité. Pourtant cette conviction nous fournit une réponse précise aux échéances les plus proches et une toute autre force qu'une vague « identité européenne ».

Pourquoi savons-nous qu'il n'est pas possible de faire l'Europe avec l'Espagne franquiste ? Pourquoi attendrait-on une position commune des Neuf sur le Chili ? Si l'Europe des Neuf se traduit par la stagnation des équipements collectifs cela veut dire qu'elle a sacrifié l'éducation. Une firme multinationale fait un chantage au chômage : qu'on ne nous parle pas alors d'efficacité économique ; ce n'est pas à ces travailleurs de se reconvertir c'est la politique de l'entreprise qui doit être contrecarrée. L'Union Economique et Monétaire, oui, si c'est pour maîtriser l'économie, non si c'est pour se mettre d'accord sur la politique sociale du plus petit commun dénominateur. Par ailleurs, dans nos rapports avec l'Europe de l'Est, il ne faut pas oublier que l'unité des travailleurs passe par la position unitaire des partis communistes d'Europe de l'Ouest ; il n'est pas concevable de tirer un trait sur la part prise à la culture européenne par les peuples de l'Est. Que voulons-nous défendre enfin, avant de savoir contre qui ?

Je récuse donc le titre, il n'y a pas encore de contenu d'une politique socialiste en Europe, encore moins de contenu qui puisse être repris par d'autres que les forces de gauche.

Il y a un projet commun de lutte pour l'Europe, et le pari à faire en 1973 est que plus il sera rigoureux dans ses ambitions, plus il sera susceptible de rallier les forces capables de porter le socialisme au pouvoir en Europe.

Nicole QUESTIAUX.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Réalisation : Imprimerie coopérative l'Emancipatrice.

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès